
U d'/of OTTAWA
39003001689768



LES LUTTES RELIGIEUSES

EN CHAMPAGNE

AU SEIZIÈME SIÈCLE

LA LIGUE

Nihil obstat,

Trecis, die 20ª Januarii 1911.

H. BRUSSON,

censor.

Imprimatur,

Trecis, 1ª die Februarii 1911.

† **LAURENTIUS,**

Episc. Trecens.

A. PRÉVOST
Membre associé de la Société Académique de l'Aube
Membre correspondant de l'Académie nationale de Reims.

LES LUTTES RELIGIEUSES EN CHAMPAGNE AU SEIZIÈME SIÈCLE

LA LIGUE

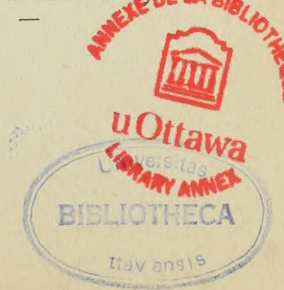
L'Union fait la force.



TROYES
Imprimerie Gustave Frémont
Rue Urbain IV, 85

REIMS
Librairie L. Michaud
Rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

1911



INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

I. — Bibliographie générale.

Le présent Index est destiné à compléter les indications bibliographiques sommaires des notes de cet ouvrage.

ANQUEZ (L.), Histoire des assemblées politiques des Réformés, Paris, 1859.

Archives de Troyes, Délibérations du Conseil.

AUBIGNÉ (D'), Histoire universelle, en 10 vol., édit. de Ruble pour la Soc. de l'hist. de France, Paris, 1886.

BARTHÉLEMY (ED. DE), Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne, 1854.

BOUILLÉ (DE), Histoire des ducs de Guise, t. III et IV, Paris, 1850.

BUIRETTE, Histoire de la ville de Sainte-Menehould, 1837.

CAPEFIGUE. La Réforme et la Ligue, Paris, 1844.

CAYET, voir Palma-Cayet.

CHALAMBERT (DE), Histoire de la Ligue sous les règnes de Henri III et Henri IV ou quinze années de l'histoire de France, Paris, 1898.

CHEVERNY, Mémoires, t. XXXVI de la Collection Petitot, 1re série.

CIMBER et DANJOU, Archives curieuses de l'histoire de France depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, 1re série, Paris, 1834.

Correspondance inédite de M. de Dinteville, lieutenant général au gouvernement de Champagne, dans la Revue de Champagne et de Brie, 1878 et suiv.

Mémoires et livre de famille de Nicolas Dare, Troyes, 1886.

Davila, Histoire des guerres civiles de France contenant tout ce qui s'est passé de plus mémorable sous le règne de quatre Roys, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, Paris, traduction de 1657.

Davillé, Les prétentions de Charles III, duc de Lorraine, à la couronne de France, Paris, 1909.

Forneron, Les ducs de Guise et leur époque, t. II, Paris, 1878.

Haag, La France protestante.

Henri IV, Lettres missives, Paris, 1843-1858, et notamment Lettres missives aux Archives de Troyes, B. B., 14e cart., 3e lias.

Henry, La Réforme et la Ligue en Champagne, Saint-Nicolas, 1867.

Henry et Loriquet, Correspondance du duc de Mayenne... Reims, 1858-1864.

Hérelle, La Réforme et la Ligue en Champagne, Vitry-le-François, 1888.

Jolibois, La Haute-Marne, Chaumont, 1858.

L'Epinois (H. de), La Ligue et les papes, Paris, 1886.

L'Estoile, Journal des choses mémorables advenues durant tout le règne de Henri III, Roy de France et de Pologne, dans les Mémoires-Journaux, édition Jouaust, 12 vol.

Marlot, Histoire de Reims, t. IV, Reims, 1843.

Meaux (de), Les Luttes religieuses en France au seizième siècle, chap. IV-VI, Paris, 1879.

Mémoires de la Ligue sous Henri III et Henri IIII, rois de France (les), 1602.

Mémoires de plusieurs choses advenues en France ès guerres civiles depuis l'an mil cinq cens soixante jusques en l'an mil cinq cens quatre-vingt-seize, par messire Guillaume de Saulx, 1596.

Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne (Bibl. nat., Collect. de Champagne, t. XXXVII, fol. 115), publié par Hérelle, Reims, 1882.

Migneret (S.), Précis de l'Histoire de Langres, 1835.

Monluc (de), Commentaires, t. XXII de la Collection Petitot, Paris, 1re série.

Nevers (duc de), Mémoires, Paris, 1625.

Palma-Cayet, Chronologie novenaire, Paris, 1608.

Poirson, Histoire du règne de Henri IV, Paris, 1862.

ROMIER (LUC.), Les guerres d'Henri II et le traité de Cateau-Cambrésis, Paris, 1910.

THOU (DE), Histoire de mon temps, traduct., Londres, 1734.

VILLEROY (DE), Mémoires d'Estat, t. XLIV de la Collection Petitot, Paris, 1re série.

II. — Bibliographie par chapitres.

CHAPITRE Ier.

1567-1584.

Archives de l'Aube, série G 1288-1290, années 1584 à 1590.

BEZOLD (F. VON), Briefe des Pfalzgrafen Johann-Casimir mit verwandten Schriftstücken, Munich, 1882-1884.

Bibl. nat., Collect. Dupuy, ms. 87.

BOURQUELOT, Histoire de Provins, t. II, 1840.

CAMUZAT, Meslanges historiques ou recueil de plusieurs actes, traités, lettres missives et autres mémoires qui peuvent servir en la déduction de l'histoire depuis 1390 jusqu'à 1580, fol. 1 à 66.

DUBOIS (AL.-A.), La Ligue, documents relatifs à la Picardie. Amiens, 1859.

Mémoire abrégé sur la Ligue en Bourgogne, p. 1 du ms. 219 du fonds Baudot à la Bibl. de Dijon. Voir aussi dans le même fonds ms. 462 , La Ligue à Dijon (1588-1595). Le ms. 63, p. 154, renferme les « Notes de l'abbé Courtépée sur la Ligue en Bourgogne. »

MARIÉJOL, Histoire de France publiée sous la direction d'E. Lavisse, Paris, 1904, t. VI, chap. III et IV.

MUTEAU, Les capitaines de la Sainte-Union, Dijon, 1863.

Le texte de la Paix de Monsieur se trouve dans la France protestante de Haag, t. X, p. 127 à 141.

Le traité de la Confédération entre les catholiques conclue à Péronne, dite la Sainte-Ligue, est dans Haag, La France protestante, t. X, p. 141 à 156. Le même ouvrage, t. X, p. 184-187, donne le texte du traité de Nemours, Paris, juillet 1585.

CHAPITRE II.

1584-1587.

Archives de la Marne, G. 156, fol. 563.

Barthélemy (E. de), Catherine de Médicis, le duc de Guise et le traité de Nemours, d'après des documents inédits, dans la Revue des Questions historiques, 1880.

Discours au vray de la prise et reddition de la ville de Roquecroix, 1587.

La Huguerye (Michel de), Mémoires inédits, t. II.

Plainte et doléances faicte au Roy et à la Royne sa mère par monseigneur le duc de Guise, 1587.

Richard (Paul), Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, Paris, 1901.

Robiquet (Paul), Paris et la Ligue, Paris, 1886.

Theiner, Annales ecclesiastici, t. III.

CHAPITRE III.

1587-1588.

Addition d'information faite par deux commissaires du Parlement de Paris à requeste de dame Catherine de Clèves... concernant la mort de MM. les duc et cardinal de Guyse... 1589, ms. 238, ancien fonds de la Bibl. de Dijon.

Archives de Seine-et-Marne, B. 244.

Bibl. nat., fonds français, vol. 3614, fol. 72.

Copie du sermon prononcé en l'église cathédrale de Troyes au retour de la procession générale le dimanche 30e jour d'août 1587, par Fr. Chrestofle Blaiseau, gardien des Cordeliers, Troyes, in-8o.

Discours véritable de la desfaicte des Reistres protestants à Aulneau par les armes de Monseigneur le Duc de Guyse.

Discours véritable des cruautés qui se sont exercées à Bar-sur-Aulbe et autres lieux de ce royaume depuis un moys en ça par N. D. L. S. G., Paris, 1598.

Documents historiques sur l'assassinat des duc et cardinal de Guise, dans la Revue rétrospective, 1834.

Henry, Etat et déclarations de la ville de Reims après les assassinats de Blois, 1857-1858.

Hérelle, Documents inédits sur le Protestantisme à Vitry-le-François... Vitry, 1907-1910.

La Huguerye (Michel de), Ephéméride de l'expédition des Allemands en France, publié par MM. Marlet et de Laubespin, 1892.

Lapérouse, Histoire de Châtillon, 1837.

Ms. Sémilliard, t. III, à la Bibl. de Troyes.

Relation de la mort du duc de Guise et du cardinal son frère, aux Etats de Blois tenus en 1588, par François Miron, médecin d'Henri III, ms. 411 de l'ancien fonds de la Bibl. de Dijon.

Relation du siège de Clairvaux en 1587, dans Migne, Patrol. lat., tome 185, p. 1755-1757.

Tuetey (A.), Les Allemands en France et l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains (1587-1588), 2 vol. Paris, 1883.

CHAPITRE IV.

1588-1589.

Archives de Dijon, A 13, Articles de la trêve conclue entre Chaumont et Langres.

Archives de la Marne, E suppl., 304.

Challe, Histoire des guerres du Calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais.... Auxerre, 1863-1864.

Jolibois, Histoire de la Ville de Rethel... Rethel, 1847.

La deffaite des troupes huguenottes et politiques en Champagne par le Sr de Saint-Paul, ensemble la prise de Bisseuil et la honteuse retraite du baron de Thermes, à Paris, chez Didier Millot, 1589.

La trahison descouverte des politiques de la ville de Troyes en Champaigne, Paris, 1589.

Mémoires de Carorguy, greffier de Bar-sur-Seine (et non de Bar-sur-Aube, comme l'indique Monod, Bibliographie de l'histoire de France, no 3416).

Pistollet de Saint-Ferjeux, Histoire de Langres pendant la Ligue, Langres, 1869.

Traité des causes et des raisons de la prise d'armes faite en janvier 1589, dans les Mémoires du duc de Nevers.

CHAPITRE V.

1589-1591.

Brocard (H.), Une page de l'histoire de Langres dans le Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. I.

Copie d'une lettre du roy de Navarre de l'entreprise faicte sur la ville de Troyes par le comte de Grand-Pré, le xviie jour de septembre 1590, avec deux aultres lettres de Eustache de Mesgrigny sur la dicte entreprise ; ensemble les efforts sur aucunes villes de France faicts par les alliéz dudict roy de Navarre, après la rupture de son camp devant Paris. — Troyes.

Discours des vaillantises de M. de Champvallon et des habitants catholiques de la ville de Sens contre l'armée et siège quy avoit mis le roy de Navarre, Paris, 1590.

Discours sur l'entreprise de Troyes, dans l'Annuaire de l'Aube de 1850.

Gourjault (de), Mémoires du maréchal de Saint-Paul, 1886, d'après Bibl. nat., fonds français, ms. 4018.

Journal du siège de Paris en 1590, Paris, 1876.

Lettre du Roy de Navarre aux illustrissimes seigneurs de la République de Berne, leüe publiquement en l'église cathédrale de Troyes le 20 de ce mois de septembre 1589.

Paris (L.), Histoire de l'abbaye d'Avenay, t. I, Reims, 1876.

Sommaire de la défaicte de quelques trouppes des reistres exploictée par Messieurs de Clermond, Melley et Guyonvelle, gouverneur de Chaumont en Bassigny, au nom des princes de l'Union près de Langres, Lyon, 1589.

CHAPITRE VI.

1591-1592.

Annuaire de la Marne pour 1855.

Archives de Châlons-sur-Marne, Registre XIX du Conseil de Ville, et Lettres missives.

Archives de la Marne, C. 2621.

Archives de Reims, Registre XVI du Conseil de Ville.

Archives de Sainte-Menehould, Registre V du Conseil de Ville.

Bibl. nat., Topographie de Champagne, ms., t. XXVI.

Bibl. nat., fonds français, ms. 3980, fol. 325.

Correspondance politique et militaire de Henri le Grand avec J. Roussat, maire de Langres..., 1816.

GOURJAULT (DE), Notes sur le maréchal de Saint-Paul, Arcis, 1882.

LABITTE, De la démocratie chez les prédicateurs de la Ligue, Paris, 1841.

LÉGER, Le siège de Rouen par Henri IV, d'après des Documents tschèques, 1878.

NICAISE, Epernay et l'abbaye de Saint-Martin, t. I.

Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris, édité par P. Guérin, t. X.

CHAPITRE VII.

1592-1593.

Archives de Châlons, Regist. XX du Conseil de Ville.

Archives de Reims, Regist. XVII et XVIII du Conseil de Ville.

BERNARD, Procès-verbaux des Etats généraux de 1593, Paris, 1842.

Bibl. nat., fonds français, ms. 3624 et 3982.

Bibl. nat., fonds Dupuy, ms. 582.

Collection de Documents inédits relatifs à la ville de Troyes, t. I, 1878, Troyes.

Discours et rapport véritable de la conférence par Honoré de Laurens ou du Laurens, Paris, 1593.

Discours et rapport véritable de la conférence tenue entre les députez de la part de Monsieur le duc de Mayenne... avec les députez de Messieurs les Princes, Prélats, Seigneurs et autres Catholiques estants du party du roy de Navarre, Troyes, 1593.

Forneron, Histoire de Philippe II, Paris, 4 vol.

CHAPITRE VIII.

1593-1595.

Archives de Châlons, Regist. XX du Conseil de Ville.

Archives de Chaumont, série I, cote B, nº 1.

Archives de Dijon, A. 13.

Archives de l'Aube, E. 415.

Archives de la Marne, série C. 2489.

Archives de Reims, Regist. XVIII du Conseil de Ville.

Edict du Roy sur les articles accordez à Monsieur le Duc de Mayenne pour la Paix en ce Royaume, Paris, 1596.

Lettre d'un gentilhomme de Champagne à un conseiller de Paris sur la mort et punition divine du capitaine de Saint-Paul..., Lyon, 1594.

Paris, Histoire de l'abbaye d'Avenay, t. I et II, Reims, 1876-1877.

Recueil tiré des registres de la Cour de Parlement, contenant ce qui s'est passé concernant les troubles qui commencèrent en l'an 1588, et ce qui fut fait en l'an 1594, en la pacification d'iceux. Paris, 1652.

Nous ne voulons pas clore cette bibliographie sans remercier M. Charles Valois, archiviste-paléographe, de nous avoir indiqué quelques-unes de ces sources.

INTRODUCTION

La Champagne occupe, dans l'histoire de la France, une place des plus considérables. Elle doit cette prééminence principalement à sa situation géographique. Limitrophe en effet, au nord, des Pays-Bas, au sud, de la Bourgogne, à l'ouest, de l'Ile-de-France, à l'est, de la Lorraine, elle se trouve naturellement sur le chemin de la capitale pour la plupart des peuples de l'Europe. Aussi, peu de provinces ont-elles été, autant qu'elle, le théâtre de ces formidables rencontres dont presque tous les siècles de la monarchie furent les témoins, depuis la défaite d'Attila dans les champs catalauniens, en l'an 451, jusqu'au désastre de Sedan, en 1870.

Non seulement c'est dans ses vastes plaines que les armées françaises ont battu l'ennemi : à Rocroi, à Valmy, à Brienne, à Montmirail ; mais ses populations ont elles-mêmes lutté, à toutes les époques, pour l'intégrité du territoire comme pour la conservation de la religion nationale ;

et quand, au XVIe siècle, ce double patrimoine a été particulièrement menacé, elles se sont unies aux autres Français pour le maintenir tel que le fit, pendant une période de douze siècles, la monarchie de concert avec l'épiscopat.

La Champagne a vu naître, en effet, une des premières de ces associations qui devaient bientôt enrôler non seulement la plupart des ecclésiastiques, mais aussi un très grand nombre de catholiques et non des moindres. Elle a fourni à la Sainte-Union ses deux grands chefs : Henri de Guise, gouverneur de la province, et son frère, le cardinal-archevêque de Reims. Sous leur influence, elle s'est montrée des plus fidèles et des plus vaillantes à défendre le principe alors admis : une foi, une loi en ce royaume. Ses cités, telles que Joinville-sur-Marne, Epernay, Attigny, Reims, Avenay, ont servi de lieux de réunions pour conclure, soit des alliances en vue de la lutte, soit des armistices, soit des traités de paix. Plus d'une fois ses rivières, la Seine, l'Aube, la Marne, l'Aisne, l'Yonne même, ont été rougies du sang des malheureuses victimes de ces guerres. C'est au cours ou à la suite de sa résistance qu'un grand nombre de ses forteresses et de ses places ont été démolies ou démantelées.

D'autre part, si les batailles livrées sur le territoire champenois n'eurent pas une influence décisive sur la marche générale des affaires du royaume, elles n'ont pas moins été une terrible épreuve pour les paisibles populations pendant si longtemps en proie aux violences sans nom de la soldatesque étrangère.

Enfin, c'est un Champenois, Jacques Clément, qui, en assassinant Henri III, a fait disparaître l'allié du Béarnais, l'adversaire de la Ligue, de la même manière que cet indigne monarque s'était débarrassé des deux princes de Guise si dévoués à la Champagne.

Voilà ce que nous allons raconter, en nous appuyant sur des documents pour la plupart inédits et jamais mis en œuvre, en utilisant aussi quelques-uns des travaux de nos devanciers (1), heureux de contribuer, selon notre pouvoir, à rappeler un passé qui n'a pas été sans gloire et de montrer qu'au XVIe siècle, comme à toutes les époques, l'union des catholiques les sauva d'un grand péril.

(1) Les Archives municipales de Troyes renferment de nombreux documents sur la Ligue. M. Boutiot les ayant consultés pour son *Histoire de Troyes*, nous avons jugé inutile de nous reporter aux originaux qui ne nous auraient rien appris de nouveau.

L'histoire de la Ligue dans notre pays a paru digne de retenir l'attention des Champenois actuels : c'est à eux que nous dédions ce livre.

Qu'ils nous permettent de leur exposer la manière dont nous l'avons écrit. Nous avons généralement lu les documents originaux, sans trop nous préoccuper de toute la littérature que ceux-ci ont inspirée. Aussi trouvera-t-on peu de notes au bas des pages. Même pour la documentation de première main, nous avons été sobre de références, nombre de détails se trouvant expliqués dans les histoires générales ; le lecteur érudit est prié de s'y reporter au besoin. Les petits livres comme celui-ci sont faits pour les simples lettrés.

En terminant, nous exprimons notre reconnaissance à ceux qui ont bien voulu lire nos épreuves et nous faire participer à leur érudition et à leurs conseils.

Troyes, 4 janvier 1911.

LES
LUTTES RELIGIEUSES
EN CHAMPAGNE
AU SEIZIÈME SIÈCLE



CHAPITRE Ier.

De l'origine de la Ligue en Champagne à la mort du duc d'Anjou. 1567-1584.

Avant la formation de la Ligue, le Protestantisme, contre lequel elle se proposait de rallier tous les catholiques de France, avait passé par deux phases distinctes. Pendant une première période (1519-1560), il s'était propagé par la prédication secrète ou publique, avec plus ou moins de liberté ; durant la seconde (1560-1576), il créa un parti dans l'État ; et, non content de réclamer l'exercice du nouveau culte les armes à la main, il prétendit dominer et s'emparer du gouvernement même du royaume.

Les trois faits principaux qui caractérisent la première moitié du seizième siècle lui formèrent comme autant de points d'appui : d'abord, l'accroissement du pouvoir royal qui amena, entre autres conséquences, l'établissement d'une cour, foyer permanent de cor-

ruption pour la noblesse et les classes qui s'en rapprochent ; en second lieu, la guerre avec la maison d'Autriche et par suite l'alliance antichrétienne de la France avec les sectateurs de Mahomet comme avec ceux de Luther ; troisièmement enfin, sous l'influence des auteurs de l'antiquité, la renaissance des lettres et des arts qui eut pour résultat de mettre en relief les idées, sinon la morale, du paganisme. Ces trois faits ne pouvaient, on le comprend, que venir en aide à la propagation de l'hérésie protestante, et ce fut effectivement pendant le cours de cette période qu'elle réussit à prendre pied en France, où elle constitua un grave péril pour la foi catholique.

C'était en 1517 que Luther avait commencé ses attaques contre l'Église romaine. François Ier, loin de s'en alarmer, laissa prêcher les nouvelles doctrines avec assez de liberté, même à sa cour, où la reine de Navarre, sa sœur, les patronnait.

Le supplice de quelques protestants sous son successeur Henri II n'empêcha pas les religionnaires de former, pendant le règne suivant, un parti politique, s'efforçant d'établir l'empire de leurs erreurs par les armes et non plus seulement par la prédication.

Ils obtiennent, en 1562, le droit de se réunir en dehors des villes Leur ambition grandit sans cesse. A la révolte contre le roi, à la guerre civile, ils joignent la trahison contre la France en faisant appel aux troupes étrangères pour s'emparer de plusieurs places. Enfin ils se déshonorent en conseillant le lâche assassinat du duc François de Guise, le magnanime et dévoué défenseur de la cause catholique.

Inquiets des progrès successifs et des continuels complots des Huguenots, des esprits sérieux eurent la pensée de constituer une association nationale pour la conservation de la vraie religion. Peuple des villes et des campagnes, bourgeoisie, magistrature, clergé et noblesse se montraient, en grande partie, inébranlablement attachés à la foi catholique. Ils étaient la nation elle-même ; de plus, le droit et la possession étaient de leur côté ; le droit : puisque la religion catholique, seule véritable, formait une des institutions fondamentales de la société française ; la possession : puisque, loin de vouloir innover, ils ne demandaient qu'à maintenir ce qui existait.

A ces associés une seule chose manquait : l'appui loyal et sincère de la royauté ; et c'est ce qui leur donnait l'attitude et, à certains égards, le caractère d'un parti ; car, ne pouvant compter que sur eux-mêmes pour défendre leurs croyances religieuses, ils se trouvaient contraints de substituer leur action propre à celle du pouvoir royal, et s'exposaient à paraître une menace pour la couronne.

La plus ancienne ligue ou association intéresse précisément la province de Champagne. Elle se forma à Dijon en 1567 (1), sous le titre de *Confrérie du Saint-Esprit*, à l'instar de quelques confédérations particulières qui s'étaient constituées dès 1563, à l'instar aussi de ce que les Huguenots avaient établi entre eux dès le début des guerres de religion (2).

(1) Et non en 1568, comme le dit Boutiot, *Histoire de la Ville de Troyes*, t. III, p. 621.

(2) Léonce Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*, p. 3, 4, 8.

La ligue de Dijon eut pour auteur de Saulx de Tavannes, alors lieutenant général de Bourgogne (1). Adversaire acharné des protestants, brûlant de zèle pour la foi, il pensa pouvoir élever ligue contre ligue. Il la composa, comme celle que le lieutenant du roi, Montluc, avait formée en 1563 en Gascogne, d'ecclésiastiques, de gentilshommes et de riches bourgeois, enrôla parmi eux ses enfants encore en bas âge, fit prêter à tous serment de se défendre les uns les autres envers et contre tous ; enfin, il entendit que la confrérie eût une caisse commune pour lever au besoin des soldats (2).

Chaque adhérent devait payer une cotisation mensuelle et jurer d'exécuter ce qu'auraient décidé les chefs.

Les principaux auteurs de l'association de Dijon adressèrent aux habitants de Troyes, dès 1568, un livre ou registre destiné à inscrire les noms des affiliés ; mais, sous l'inspiration du maire, Guillaume Format, la capitale de la CHAMPAGNE refusa d'entrer dans cette *Ligue chrétienne et royale*. Le motif était que le roi, bien qu'on prétendît le contraire, ne l'avait pas approuvée ; puis, de ce chef, n'y aurait-il pas à craindre de nouveaux troubles pour la ville, trop souvent le théâtre

(1) *Lieutenant* et non *gouverneur*, comme l'écrit M. de Meaux, *Les luttes religieuses en France au seizième siècle*, p. 177. Sur la Ligue en Bourgogne, voir dans la Collect. de Bourgogne, t. 74, à la Biblioth. nat., *Extrait des registres du Parlement de Dijon de tout ce qui s'est passé pendant la Ligue*.

(2) De Tavannes, *Mémoires*, *Collection Petitot*, t. XXIV, p. 440. A Bourges, l'archevêque, Jacques Leroy, forma une association semblable en 1568. (Raynal, *Histoire du Berry*, t. IV, p. 81 à 83.)

de stériles et sanglantes agitations ? Seuls vingt-huit membres du clergé, ayant à leur tête l'évêque Claude de Bauffremont, signèrent le 7 juin l'acte qui leur était demandé. Ils s'engageaient, dit le serment dont une copie a été conservée, à maintenir la vraie Église de Dieu, catholique et romaine (1), à sacrifier jusqu'à leurs personnes pour la conservation de la couronne dans la maison de Valois (2).

En montrant si peu d'empressement à accepter un projet dont l'exécution semblait échapper à l'autorité du roi, les Troyens devaient s'attendre à subir les tristes conséquences de la *paix boiteuse et mal assise.* « Tout le pays de CHAMPAGNE et de Brie, raconte Claude Haton (3), comme aussi tout le reste de la France, fut à l'instant plein et peuplé de gens de guerre, qui firent moult de mal aux laboureurs et gens des villages », déjà ruinés par les pilleries de l'année précédente, car le soldat mettait la main sur

(1) Le texte du serment des associés de la *Ligue chrétienne et royale* existait en original à la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, ms. de Mesmes, vol. coté 2, in-fol. n° $\frac{8677}{3}$, fol. 123. Une copie s'en trouve aux Archives de l'Aube, fonds de Clairvaux.

(2) Les signataires n'appartenaient pas tous aux chapitres de la ville, comme le dit Boutiot, *ouv. cit.*, t. III, p. 622.

(3) Claude *Haton* et non *Hatton*, comme l'écrit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 107, curé du Mériot (Aube), et non de Nogent, comme le dit Hérelle, *La Réforme et la Ligue en Champagne*, t. I, p. IV, est l'auteur de *Mémoires* intéressant l'histoire de la Champagne et surtout de la Brie. Ils ont été utilisés par Hérelle qui a puisé le reste de son ouvrage, *Lettres et Documents*, dans les dépôts de la Marne et de Saint-Dizier seulement, et encore ces Documents ne remontent-ils pas au-delà de 1585.

tous les chevaux, « et ne les pouvait-on retirer de ses mains qu'à grande somme de rançon » ; de rançon même il ne fallait parler, si le cheval était au gré du voleur (1).

Après une alternative de défaites et de victoires, le 8 août 1570, un traité fut conclu à Saint-Germain-en-Laye, tout en faveur des protestants : l'exercice de leur religion était en effet autorisé dans deux villes de chaque grand gouvernement. On indiqua les faubourgs de Villenauxe pour ceux de la CHAMPAGNE et de la Brie (2). Plus tard les réformés du bailliage de Vitry-le-François réclamèrent pour eux les faubourgs de cette ville ou les villages de Blacy et de Luxémont (3).

Les dernières années du règne de Charles IX furent marquées par la quatrième guerre de religion qui éclata au massacre de la Saint-Barthélemy et se termina par la paix de La Rochelle (1572-1573).

A peine Henri III, fuyant volontairement le trône de Pologne, fut-il monté sur celui de saint Louis que la guerre entre catholiques et protestants recommença. Les réformés avaient pour chef le roi de Navarre, Henri de Bourbon. Leurs coreligionnaires, les reîtres d'Allemagne, n'attendaient que le signal pour venir à leur secours. C'est alors que, pour s'opposer à cette

(1) Haton, *Mémoires*, t. II, p. 540. Cf. Le Clert, *Pillage de l'église de Montiéramey par les reitres en 1570.*

(2) Courtalon, *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, t. I, p. 124.

(3) *Correspondance inédite de M. de Dinteville* apud *Revue de Champagne et de Brie*, années 1878 et suiv. Blacy et Luxémont sont deux villages situés près de Vitry (Marne).

invasion menaçant à la fois l'Église et l'État, le roi autorisa une levée de troupes dans le nord et dans l'est, par conséquent dans la CHAMPAGNE, par où devait naturellement passer l'ennemi. Cette province avait pour gouverneur le duc Henri de Guise. Il appartenait à cette famille dont un des auteurs, Claude de Lorraine, fixé en France sous le règne de François Ier, n'avait pas tardé à se placer au premier rang par sa valeur et ses grandes qualités.

Son petit-fils, Henri, devait jouer, lui aussi, un rôle politique des plus importants. Dès que ses forces le lui avaient permis, on l'avait vu mettre sa vie et son épée au service de la cause catholique. A treize ans il succédait à son père comme grand maître de France et gouverneur de CHAMPAGNE. Seulement son âge obligea à lui donner un tuteur, son oncle, Claude de Lorraine, duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, qui prit la qualité de lieutenant au gouvernement de CHAMPAGNE.

La valeur chez le troisième duc de Guise n'attendit point les années. A seize ans, il servait en Hongrie contre les Turcs. A dix-neuf ans, il se couvrait de gloire en défendant Poitiers contre l'armée de Coligny; à vingt-cinq, il battait les Huguenots à Fismes en CHAMPAGNE, au prix d'une blessure très grave reçue au visage, ce qui lui valut le surnom de Balafré (1). Son brillant courage, sa bonne mine, son caractère chevaleresque lui avaient dès l'abord concilié tous les cœurs. Idole

(1) Son père porta également ce surnom à la suite d'une blessure au front au siège de Boulogne-sur-Mer en 1545 (De Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. I, p. 153).

du peuple et des soldats, il eût pu tout entreprendre, si le sentiment du devoir et une certaine prudence ne l'eussent retenu dans les bornes.

Tel était le prince à qui le parti catholique confia la lourde charge de défendre la patrie contre le mouvement armé des Calvinistes. Il avait rempli le mieux possible, en 1572, les ordres de Charles IX qui, jaloux de rendre à l'État un calme à la faveur duquel son propre pouvoir pût se raffermir, avait retiré leurs charges aux Protestants (22 septembre) et renvoyé tous les gouverneurs dans leur province respective, chargeant le 3 novembre l'un d'eux, le duc de Guise, de « faire venir devers lui en CHAMPAGNE les gentilshommes de la nouvelle opinion pour leur dire le vouloir et intention royale de les protéger, pour les engager à la fidélité et obéissance et pour les admonester aimablement de ne persévérer plus longuement en l'erreur. » Le duc devait, au moyen d'arguments détaillés dans ses instructions, « s'efforcer à persuader à la noblesse et autres personnes qualifiées de ladite nouvelle opinion de retourner d'eux-mêmes et franchement à la religion catholique. »

Il commença aussitôt cette sorte d'apostolat politique en visitant successivement les villes de Meaux, Reims, Troyes, Sens, Provins, Châlons-sur-Marne, Vitry. Dans chacune d'elles il faisait assigner les gentilshommes de la nouvelle religion habitant la contrée à comparaître devant lui. Quelques-uns : sept ou huit à Meaux, autant à peu près à Reims, deux à Troyes, six à Sens, sept à Provins, se présentaient et formulaient une profession de foi catholique signée de leur main. Une assez grande

quantité d'autres, obstinés à ne point se convertir, n'avaient osé rentrer chez eux et, par crainte de la colère du roi, s'étaient éloignés, retirés même en Allemagne, en Franche-Comté, en Suisse, dans le pays de Genève. Guise fit en vain donner assignation à tous ceux qui demeuraient ordinairement aux environs de Langres, de Chaumont, de Bar-sur-Aube, et qu'il attendit pendant deux jours dans sa résidence de Joinville. Trois seulement comparurent.

En réalité, le parti calviniste se montrait toujours rebelle. La guerre éclata. Les Réformés appelèrent à leur secours des troupes étrangères. La CHAMPAGNE se couvrit de gens de guerre. On composa à la hâte au gouverneur une armée de trois mille cavaliers et de six à sept mille fantassins. Pendant qu'il livrait combat à Port-à-Binson (1) aux reîtres qui avaient pénétré presque sans obstacle jusque sur la Marne, le duc d'Anjou, frère du roi (2), mécontent de la politique équivoque du monarque indolent, se joignit aux rebelles du Midi. En vain le faible Henri autorisa-t-il, le 22 novembre 1575 (3), l'exercice du culte protestant dans les villes occupées par les confédérés, la guerre continua, en particulier en CHAMPAGNE, renouvelant les brigandages, les cruautés les plus inouïes.

(1) Port-à-Binson (Marne), arrond. d'Epernay, cant. de Dormans.

(2) Le duc d'Alençon avait pris le titre de duc d'Anjou depuis la mort de Charles IX.

(3) Et non le 24 novembre, comme le dit Poinsignon, *Histoire génér. de la Champ.*, t. II, p. 206.

Dès le 3 octobre, les habitants de Troyes avaient avisé aux mesures de sécurité nécessitées par la révolte du frère du roi. Des arquebusiers furent placés aux barrières et on doubla la garde ; le clergé même fournit des hommes pour surveiller la porte Saint-Jacques (1) ; mais ce fut aux premiers jours du mois de mai seulement que les rebelles se présentèrent sous les murs de la ville, après avoir mis le feu à un grand nombre de villages, pendant que les reîtres ravageaient les autres (2).

La *paix de Monsieur*, signée le 6 mai (3), mit fin à ces violences. Malheureusement, en cédant de grands avantages aux Réformés (4), au lieu de satisfaire leurs prétentions, on ne fit qu'accroître leur hardiesse et leur insolence. « Ce n'était pas seulement, dit un historien, la foi de tout un peuple sacrifiée aux injustes exigences de quelques sectaires, c'était la monarchie elle-même livrée par lambeaux à l'ambition des princes du sang ; c'était l'unité nationale brisée et détruite au profit d'une féodalité nouvelle, que le roi consentait à reconstituer de ses propres mains (5). »

(1) Arch. départem. de l'Aube, G, 1288 et G, 159.

(2) Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 70.

(3) Et non le 9 mai, comme l'écrit Bouillé, *ouv. cit.*, t. III, p. 27.

(4) Ce traité promettait la convocation des États généraux dans un délai de six mois, reconnaissait aux Réformés le libre exercice de leur religion, leur accordait des chambres mi-partie dans les huit parlements du royaume, leur cédait des villes de sûreté et désavouait la Saint-Barthélemy.

(5) De Chalambert, *Histoire de la Ligue*, Introduction, p. LXIV, Paris, 1898.

A une plus lourde somme de sacrifices était-il possible d'ajouter un plus fort appoint d'humiliation ?

Pour le roi comme pour le royaume, la situation ne pouvait être plus lamentable. Les armes étrangères dominaient sur le territoire de la France. La loi que, à leur faveur, les Protestants venaient de lui dicter, faisait l'objet de l'irritation la plus vive des catholiques et surtout des Guises. L'impuissance du gouvernement à protéger l'intégrité de la religion n'était que trop manifeste. Tout secours matériel, efficace, tout appui moral manquant du côté de la cour, les partisans dévoués, exaltés ou seulement intéressés de l'ancienne foi, dans la conscience d'une telle situation, ne pouvaient donc plus envisager comme unique ressource que la ferme résolution de se défendre par eux-mêmes.

Les ligues que ce sentiment avait déjà fait éclore devaient aboutir à créer dans l'État mieux qu'un parti, un véritable pouvoir, parallèle à celui de la couronne, supérieur même par les effets qu'on s'en promettait, par l'espèce d'anarchie qu'il constatait, par les moyens qu'il mettrait en usage pour fonctionner avec résultats.

La Réforme n'ayant pu être vaincue par la guerre, par la royauté, par la noblesse, il sembla naturel de lui opposer d'autres forces plus générales, plus irrésistibles, au moyen d'une association dont la bourgeoisie et le peuple seraient appelés à faire partie. Le mécontentement causé aux catholiques par le récent édit éclata d'abord en Picardie.

Le maréchal d'Humières, gouverneur de Péronne, faisait jurer la Sainte-Union aux prélats, aux seigneurs et aux bourgeois, afin de fermer la Picardie au prince

de Condé à qui le traité du 6 mai livrait la province, dans le même temps où un parfumeur, nommé Bruyère, et son fils, conseiller au Châtelet, commençaient à enrôler dans une pareille union les magistrats et la basoche, les marchands et les corps de métiers de Paris. Comme toutes ces unions étaient issues du même principe et tendaient au même but, il ne devait pas leur être difficile de se lier entre elles. Elles pouvaient, sous un chef unique à qui leurs membres promettaient d'avance « prompte obéissance et fidèle service », embrasser tout le royaume dans leur confédération (1).

Le duc Henri de Guise était le chef mystérieux, mais désigné et certain de cette formidable entreprise. Il l'excitait avec tant d'adresse et de discrétion que Mayenne, son frère, l'ignora un certain temps et y demeura d'abord tout à fait étranger.

Prélats, haut et bas clergé, prédicateurs et curés, secondèrent énergiquement l'organisation de la Ligue. La bourgeoisie et le peuple lui fournirent ses soutiens. Aussi de même que les Ligueurs juraient de « demeurer tous en l'obéissance de Dieu et de son Église, en la fidélité au roi et à ses lieutenants et gouverneurs, d'honorer, suivre et servir le chef principal de la confédération en tout et partout et contre tous », les catholiques ennemis de la paix établie en France prenaient l'engagement de garder « de toute oppression et violence tant les ecclésiastiques que le pauvre peuple, à ce qu'ils pussent vivre en repos (2). »

(1) De Thou, *Hist.*, liv. LXIII. Cayet, *Chronologie novennaire*, Introduction (Collection Petitot) 1re série, t. XXXVIII, p. 254.
(2) Articles imprimés en 1576.

De la province, la Ligue gagna Paris, ardent foyer du catholicisme où les Guises jouissaient d'une très grande influence. La cour en conçut de vives alarmes.

La CHAMPAGNE, gouvernée par le jeune duc de Guise, fut naturellement une des provinces où la Ligue compta bientôt le plus d'affiliés. Le nombre de ceux-ci était déjà considérable ; et par l'unité du commandement, la précision du but, la puissance des moyens, elle apparaissait comme autrement menaçante que celle des Protestants, quand Henri III, en exécution d'une des conditions de la *paix de Monsieur*, annonça la convocation des États généraux pour dissiper les projets des Ligueurs. Mais le temps des surprises était passé et les rôles changés. Le catholicisme avait repris toute son énergie, le clergé tout son zèle. Les élections des députés furent travaillées par les prédicateurs et les pamphlétaires avec tant d'ardeur que les Protestants n'osèrent y venir ou ne purent y prévaloir, et elles furent faites dans un sens si catholique que toutes les instructions données aux députés portaient *une foi et une loi en ce royaume*.

De vives discussions éclatèrent dans quelques villes seulement au sujet des doléances à présenter sur le fait de la diversité de la religion (1). A Provins, les débats durèrent deux jours (8 et 9 octobre), et bien que le nombre des catholiques excédât dix fois celui des huguenots, on dut convenir que ceux-ci seraient libres

(1) Voir dans Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 86, l'assemblée du bailliage de Vitry-le-François.

d'exposer leurs vœux dans un cahier à part qu'ils signeraient seuls (1).

Le clergé troyen élut pour députés aux États de Blois le doyen de la cathédrale, Guillaume de Taix (2) et l'archidiacre d'Arcis, François Perrard (3).

A la séance royale d'ouverture qui eut lieu le 6 décembre, le monarque ne cacha point la triste situation de la France. Le 11, il approuva l'association particulière de la CHAMPAGNE, en substituant spécialement pour cette province aux mots « l'exécution de la résolution prise par les États » ceux-ci « l'exécution de ce qui sera commandé par Sa Majesté, après avoir ouï les remontrances des États. »

Le lendemain, pour prévenir les attaques de l'assemblée et sauver sa couronne, Henri III se déclara le chef de la sainte Ligue et, faisant dresser un formulaire d'union, il le soumit aux députés. Les représentants du tiers état de CHAMPAGNE, parmi lesquels le maire de Troyes et le lieutenant criminel du bailliage, refusèrent leur signature, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de pouvoir (4).

(1) Haton, *ouv. cit.*, t. II, p. 863.

(2) De Taix et non de Laix, comme écrit Hérelle dans *Mémoires des choses plus notables advenues en la province de Champagne*, p. 201, né à Fresnay, commune de Cloyes (Eure-et-Loir), fut élu doyen de la cathédrale en 1572 et mourut le 7 septembre 1599. (Lalore, *Obituaire de Saint-Pierre*, p. 51-52).

(3) Et non Perricard, comme le croit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 88, ni Perret, comme le suppose Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 499. Sur ce Perrard, voir Arch. départ. de l'Aube, G, 1288 et G, 1954. Au lieu de Perrard, Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 91, écrit Pérard.

(4) Duc de Nevers, *Journal des premiers Estats tenus à Blois*, 1576.

La noblesse le 19 décembre, le clergé le 22, le tiers le 26 votèrent des propositions par lesquelles il était demandé au roi, en termes plus ou moins accentués, de ramener tous les sujets à la religion catholique. Cette requête, en désaccord avec les précédents édits de pacification, eut pour résultat de faire immédiatement éclater la guerre civile dans le Midi.

Vinrent ensuite les questions de finance, au fond l'unique cause de la convocation des États, et la rédaction des cahiers de doléances (1).

Dans la séance du 14 janvier 1577, de Taix objecta à une demande d'impôts l'entretien à la charge du clergé des ligues qui s'étaient formées en CHAMPAGNE. Ce n'était pas un refus de contribuer aux charges publiques, car les bénéficiers du diocèse de Troyes consentirent à payer trois mille neuf cent soixante-six livres neuf sous pour la solde des gens de guerre et à aliéner une partie de leurs biens jusqu'à concurrence de huit cents écus de rente.

Pendant que l'assemblée de Blois faisait d'inutiles efforts pour la paix, les Réformés appelaient à leur secours les Anglais, les Ecossais et les Suisses, et occupaient brusquement les villes du Languedoc. Plus que jamais il devenait nécessaire d'opposer à leurs révoltes une résistance générale.

(1) Le clergé de Troyes demanda la réduction de 2.000 livres, somme à laquelle avait été fixée sa part du million accordé au roi pour l'aliénation des biens d'Église (Arch. G, 229).

Henri III envoya dans les provinces un formulaire d'association. Il y reçut un accueil assez froid. Un jeune gentilhomme de la maison du duc d'Anjou, de Rosne, eut mission de convoquer les États de Champagne et de les exhorter à prendre la Ligue. Après avoir passé par Meaux et Sézanne, il se présenta au mois de février à Provins en compagnie du bailli d'Epernay. Ce magistrat, après avoir exposé la mission du sieur de Rosne, laissa à chacun des trois ordres une copie des articles de la Ligue pour qu'ils pussent en délibérer sans retard et rendre réponse le lendemain au commissaire du roi. Une autre copie fut envoyée aux chanoines de l'église métropolitaine de Sens, afin d'avoir leur avis, en même temps qu'on dépêchait à Meaux pour savoir quel sort y avait rencontré la Ligue.

Les trois États réunis le 2 mars ne surent que manifester leur irrésolution. Ils chargèrent leurs délégués de le rapporter au commissaire. « La Ligue, disaient-ils, nous semble chose nouvelle dont on n'a jamais usé en France, ni ouï parler en la forme qu'elle contient : les députés du bailliage étant encore à Blois, nous ne savons ce qu'ils ont décidé. Du reste, dans notre pays, on ne pratique que la religion catholique ; jamais nous n'avons refusé soumission ni argent pour la défense du roi et du royaume ; qu'est-il besoin de nous y obliger aujourd'hui par signatures ? Encore serait-il bon, avant de prendre un pareil engagement, de savoir ce qu'ont fait les autres villes et bailliages de France, nommément la ville de Paris, la capitale du royaume et la mère nourrice des rois, à laquelle nous prétendons

nous conformer. » Finalement ils refusaient signature et serment (1).

Dans le bailliage de Troyes, l'évêque Claude de Bauffremont, le commandant Jean de Luxembourg, le lieutenant de Barbezieux, le bailli Anne de Vaudrey, s'employèrent à faire accepter la Ligue par les habitants. L'échevin Claude Lardot se rendit à Châlons et à Reims, afin de s'enquérir des dispositions de ces villes à l'égard de la Sainte-Union, tandis que Nicolas Largentier (2) visitait dans le même but celle de Sens, et qu'un autre échevin allait s'informer à Paris si la capitale soutenait la Ligue.

Le 10 février, toute la noblesse du bailliage de Troyes fut convoquée pour la signature, mais elle ne fit aucune concession et ne voulut rien entendre à ce sujet. Le capitaine de Dinteville, se faisant l'interprète des notables, représenta que la noblesse « avait le serment de fidélité à Sa Majesté et était née avec l'obligation de lui faire service ; elle n'avait oncques fait acte contraire ; sa loyauté était connue du roi ; partant elle était tenue ni ne voulait prêter autre serment et s'astreindre da-

(1) Haton, *ouv. cit.*, t. II, p. 881 et suiv. De Rosne se vengea de ce refus en passant, au retour d'une promenade, par-dessus les murailles de Provins, au lieu d'entrer par la porte, ce qui donna lieu de dire que Provins avait été « noyée et perdue, parce que le Rosne était venu passer par-dessus ses murailles. » Sur la Ligue à Provins, voir t. 26, fol. 234, de la Collection de Champagne, à la Biblioth. nat.

(2) Nous donnons à Largentier le prénom de Nicolas, que portait l'échevin qui figure au procès-verbal de l'assemblée de la ville de Troyes conservé aux Archives municipales. BB, 15 c., 3 l. orig.

vantage. » Le conseil de ville ordonna de doubler la garde des portes, de fouiller les hôtelleries et les tavernes pour s'assurer si des gens étrangers séjournaient dans la cité.

L'évêque convoqua le même jour (1) son clergé au sujet de l'association que Sa Majesté voulait établir. Le chapitre de Saint-Pierre délégua les chanoines Perrard, Hennequin, Format et Charles pour le représenter et leur dicta le sens des réponses qu'ils étaient chargés de faire aux demandes relatives à la Ligue (2).

Aucune résolution ne devait être prise, avant que l'on connût les dispositions de tous les députés de la province. En attendant, sur la prière du doyen, les chanoines firent une procession générale, comme le clergé de Paris leur en donnait l'exemple (3).

Après la clôture des États généraux, le duc de Guise vint passer à Troyes la deuxième semaine de mars. Ils lui firent présenter du vin à son dîner chaque jour en signe de dévouement (4). Enfin, le 18 mars, à la demande du gouverneur, ils approuvèrent la Ligue, réservant toutefois d'en « délibérer plus mûrement et sainement, non-seulement avec les autres bénéficiers du bailliage de Troyes sans lesquels il est, dit-on, impossible de résoudre une chose de si grande

(1) Le 10 et non le 16 février, comme le dit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 98.

(2) Arch., G. 1288, reg., fol. 87.

(3) Arch., G. 1288, reg., fol. 74.

(4) Arch., G. 1288, reg., fol. 95.

importance, mais encore avec tout le clergé de toute la province de CHAMPAGNE (1). »

Cette résolution était suivie de la protestation des chanoines déclarant, en très humbles et très obéissants sujets, « que la bonne volonté qu'ils ont toujours eue de faire service au roi n'est en rien diminuée. »

Non satisfait de cette réponse, le duc de Guise obligea immédiatement l'évêque à une nouvelle convocation du clergé. Aussi dès le lendemain 19 mars, devenus plus souples et plus dociles, les députés du chapitre de Saint-Pierre assurèrent-ils « que de leur part ils trouvent la Ligue bonne et sainte, attendu qu'elle se fait pour la défense de la religion catholique, apostolique et romaine, pour le service du roi et la conservation du plat pays (2). » Ils décidaient « pour ces causes d'y entrer, pourvu toutefois que les autres ecclésiastiques et l'état de la noblesse et le tiers état y entrent aussi. »

A se soumettre ainsi, même avec cette prudente réserve, ils avaient d'autant plus de mérite que, eux-mêmes le font remarquer, il leur fallait supporter de lourdes charges : subventions, décimes, aliénations, ventes de leur temporel, entretien de la solde de quatre mille hommes de pied et de mille chevaux pendant six mois, alors déjà que le revenu des prébendes se trouvait diminué des trois quarts par suite des troubles de la guerre, et de l'impossibilité qu'éprouvaient les fermiers de payer leur loyer.

(1) Arch., G. 1288, reg., fol. 95.

(2) Nom vulgaire de la campagne (*Dictionn. de Trévoux*).

Comme marque effective de leur entière adhésion, ils assument une nouvelle charge : celle de contribuer, pendant trois mois, à l'entretien des soldats de la Ligue pour une somme représentant le produit annuel d'une demi-décime. L'unique condition qu'ils y mettaient, c'est que les soldats défendraient de leur mieux les églises, les maisons, les fermes, les métairies et les autres biens ecclésiastiques, et que le gouverneur de la province maintiendrait les privilèges du chapitre, entre autres celui d'être exempt du guet et de la garde des portes, sauf en cas de péril imminent (1).

Guise se rendit sans délai à ce dernier vœu. En remercîment ils accordèrent dix écus-sol à son secrétaire, nommé Leseurre, et trois écus au clerc de celui-ci (2).

Le 20 mars (3), le gouverneur invita le tiers état à venir à son tour en aide à Sa Majesté, à « obvier aux incursions des gens d'armes, à la descente des étrangers et ennemis du repos public. »

Sur cette exposition habile, les Troyens furent d'avis que trois cents hommes de pied et soixante hommes de cheval seraient levés dans les villes du bailliage et soldés par le clergé, la noblesse et le tiers état, à la

(1) Arch., G. 1288, reg., fol. 95.

(2) Arch., G. 1288, reg., fol. 95.

(3) D'après Courtalon, *ouv. cit.*, t. I, p. 133, Henri de Guise serait venu à Troyes le 15 mai proposer la Ligue. Cette date est erronée. Le duc de Guise, en effet, était au siège de La Charité-sur-Loire à la fin d'avril ; de là il se rendit en Auvergne, nous le voyons du 20 mai au 12 juin assiéger Issoire avec le régiment du sieur de Champagne (De Bouillé, *ouv. cit.*, t. III, p. 53-56).

condition expresse que les autres villes de la province fussent tenues aux mêmes devoirs (1).

(1) Le serment fut signé le 22 mars. Il y est rappelé les diverses résolutions prises les jours précédents ; nous le donnons en entier :

« Au nom de la sainte Trinité et de la communication du précieux corps de Jésus-Christ, nous évêque et chapitre de la ville de Troyes, avons promis et juré sur les Saints Evangiles de garder inviolablement les choses par nous ici accordées soussignées:

« Premièrement, considéré notre profession et la foi que nous avons promise et jurée à notre Dieu et à notre roi, nous voulons vivre et mourir en la sainte religion catholique, apostolique et romaine, aussi promettons et jurons toute obéissance, honneur et très humble service au roi Henri à présent régnant, que Dieu nous a donné pour notre souverain seigneur et qui est légitimement appelé à la succession de ses prédécesseurs par la loi du royaume.

« Et d'autant que la présente association se fait principalement pour la manutention et entretenement de la dite religion, nous avons estimé être chose très nécessaire et salutaire d'entrer en icelle avec messieurs de la noblesse et tiers état, tant pour la considération de l'article susdit qu'aussi pour la conservation de l'état du roi, ensemble du repos public de toute cette CHAMPAGNE.

« Et ne se pouvant ladite association maintenir ni parvenir à l'effet qu'elle désire sans le secours de Dieu premièrement, et puis l'aide humain qui dépend de quelques gens de guerre qui soient prêts à toutes occasions de s'opposer à la violence des ennemis de Dieu, de son Église, du roi et du bien public,

« Nous sommes prêts à employer nos armes spirituelles de jour et de nuit, à implorer de sa divine bonté le secours susdit,et consentons que, suivant le commandement du roi qui nous a été déclaré par M. de Guise, gouverneur de ladite province, trois cents hommes de pied et soixante chevaux soient levés et entretenus en ce bailliage, pourvu toutefois que les autres bailliages de ladite province prêtent semblable consentement de levées d'hommes selon leurs facultés et ordonnance du dit seigneur,

« Offrant, pour notre part de l'entretenement des dits gens de cheval et de pied, contribuer autant que monte une demie décime du bien que nous tenons de l'Église, en quelque part qu'il soit,

Le prince s'engagea de son côté à faire connaître au roi l'extrême pauvreté du pays. Mais ses démarches demeurèrent infructueuses, le consentement des trois ordres étant pour ainsi dire annulé par les conditions qu'ils y apportèrent.

Cependant l'exemple donné par la capitale de la Champagne allait inspirer les résolutions des autres cités.

Reims, en effet, envoya « vers Troyes et autres villes du voisinage, pour se gouverner comme elles sur le fait

attendant que le clergé du dit bailliage soit assemblé par l'ordonnance dudit seigneur pour lui faire, par l'avis dudit clergé, plus grande offre, si la nécessité du temps le requiert.

« N'entendons que ès compagnies tant de cheval que de pied soient élus capitaines ni soldats qui ne soient bien catholiques et non suspects de la nouvelle opinion et qui ne logent aucunement ès maisons ecclésiastiques, et qu'ils paient leurs hôtes où ils logeront, de sorte qu'il n'en advienne aucune plainte,

« Que, moyennant l'offre susdite, lesdits sieurs de la noblesse et tiers état ne nous puissent appeler ni contraindre aux contributions qu'ils feront en leur part,

« Que l'argent provenant de l'offre susdite ne soit reçu ni employé par autre que par un député par nous de l'avis de notre clergé, et que les capitaines et soldats ne puissent contraindre de payer en autre monnaie que celle qui aura cours en ladite Champagne.

« Et pour plus facile exécution des choses susdites, sommes bien d'avis que M[gr] de Guise, gouverneur, ou M[gr] de Barbezieux, lieutenant audit gouvernement, appelle six des principaux de la province pour, avec leur avis, pourvoir aux choses nécessaires pour ladite association, desquels six nous entendons en nommer deux.

« Sommes bien d'avis aussi et entendons que les susdits sieurs aient intelligence avec les provinces voisines pour, par une correspondance mutuelle, s'entre-secourir l'un l'autre toutes et quantesfois que la nécessité et le besoin le requerront. » Haton, *ouv. cit.*, t. II, p. 1155-1156.

de la Sainte Ligue. » Informations prises, le conseil opposa les mêmes fins de non-recevoir que Troyes et Provins.

Les habitants de Châlons ne se montrèrent pas moins indécis. Barbezieux les avait invités le 24 février à l'assemblée des trois États pour délibérer sur l'acceptation de la Ligue (1).

Dans la réunion préalable tenue à Châlons pour l'élection des députés, ceux des cinquantaines déclarèrent « que plusieurs de leurs compagnies refusent de signer, que pour eux ils ne peuvent et n'entendent rapporter leurs billets ni iceux signer, sinon avec les gens du conseil de ville (2). »

Sens et Chaumont paraissent avoir prêté une oreille plus complaisante aux propositions du gouvernement, bien que chacune n'ait clairement manifesté son adhésion que plus tard (3).

Quant aux habitants de Langres, ils se rangèrent dans le parti des *Politiques* (4), et telle fut leur opposition à la propagande des Guises qu'ils ordonnèrent (15 février) aux gardiens des portes « d'empêcher d'entrer ceux de Chaumont, ardents ligueurs. »

(1) Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 110.

(2) Henri, *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, p. 67.

(3) Larcher de Lavernade, *Histoire de Sens*, p. 197, et Jolibois, *Histoire de Chaumont*, p. 115.

(4) Les ligueurs appelaient *politiques* ceux qui étaient attachés au parti du roi et qui voulaient, sous prétexte de maintenir la paix, que l'autorité royale tolérât les Huguenots en France.

En résumé, en Champagne, la Ligue n'eut qu'un médiocre succès, et en Brie, rapporte Claude Haton, « personne n'en voulut manger. »

Non-seulement les propositions d'y adhérer furent peu goûtées, mais les ordres du roi, prescrivant une nouvelle levée de troupes, ne rencontrèrent presque aucune obéissance. Très peu de nobles en effet répondirent à son appel, le spectacle des incursions commises jusqu'aux portes de Troyes par la garnison huguenote de La Charité-sur-Loire les laissant pour la plupart indifférents.

Enfin le 17 septembre 1577, Henri III signa à Poitiers la paix avec le roi de Navarre. L'article essentiel du traité cassait et annulait toutes les ligues, associations, confréries faites ou à faire. Les catholiques furent extrêmement mécontents, la Sainte-Union se trouvant habilement enveloppée dans une clause qui interdisait la confédération protestante.

S'il voulait la paix, Henri III ne faisait rien pour la conserver. Sa conduite décida, en février 1578, son frère le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, à prendre la fuite et à passer dans les Pays-Bas, qui l'invitaient à venir les délivrer de l'oppression espagnole. Prévoyant le parti que prendrait probablement son frère, le roi avait donné des ordres (fin de mars), pour empêcher toute levée de gens de guerre, défendre à tous ses sujets de sortir du royaume au service de qui que ce fût. Une invasion des reîtres de Jean-Casimir, prince allemand, et des réformés des Pays-Bas lui inspirait des craintes. Les villes de la Champagne reçurent l'ordre de garder

leurs portes (1). A la fin de l'hiver, les environs de Troyes furent ravagés par les troupes royales chargées de poursuivre l'ennemi.

Les brigandages dont la province fut alors le théâtre n'empêchèrent pas le développement de l'Union. Au cours de 1579, la ville de Chaumont vit se former une confédération dans ses murs. Les gentilshommes du comté de Bassigny s'unissaient à leur tour, en vue de la conservation de la religion, de la liberté, de la patrie et de leurs droits personnels. Les six articles de cette nouvelle ligue ne mentionnaient même pas le roi, ce qui ne pouvait être considéré que comme une injure envers Sa Majesté.

Le Bassigny faisait partie du gouvernement de Champagne. Le lieutenant de la province, Charles de la Rochefoucauld de Barbezieux, seigneur de Vendeuvre, étant trop âgé et infirme, le roi le remplaça, le 20 décembre 1579, par le capitaine Joachim de Dinteville, seigneur de Thennelières et de Spoy. Le nouveau lieutenant, né à Chaumont en 1540, appartenait à une ancienne famille champenoise qu'on fait remonter, au quatorzième siècle, à Pierre de Jaucourt, seigneur d'Ormoy, qui prit, par substitution probablement, le

(1) Haton, *ouv. cit.*, t. II, p. 919, et Arch. départem. de l'Aube, G. 1289, reg., fol. 235 et fol. 241. Sur Jean-Casimir, lire ses lettres (texte allemand) publiées en 1882 à Munich par Bezold. En 1578, on envoya du vin en bouteilles au bailli de Troyes et à d'autres seigneurs de la noblesse assemblés au Pont-Hubert pour aller chasser les gens de guerre qui pillaient le pays (Arch. départ., G. 221, lias.)

nom de Dinteville, village voisin de Châteauvillain dans le Bassigny.

Tout le temps de la Ligue il joua un rôle considérable. Son dévouement sans bornes à la cause du souverain et ses nombreux services pendant les guerres de religion lui avaient gagné la confiance du monarque. Sa correspondance avec Henri III, avec Catherine de Médicis et les grands personnages de la province, attestent son zèle et aussi l'habileté avec laquelle il essaya de conserver les Champenois dans la fidélité à la monarchie (1).

Dès qu'il apprit les desseins des gentilshommes du Bassigny, il en avisa Henri III, qui l'invita à informer promptement sur cette ligue et à en punir les auteurs d'une façon exemplaire. Il quitta Paris aussitôt pour se rendre sur place. Chemin faisant, il travailla les esprits en faveur des volontés de son souverain. A Provins, à Nogent-sur-Seine, à Troyes, partout, on le vit insister sur la nécessité de se conformer à l'édit de pacification de Poitiers (2).

Arrivé à Chaumont, il y convoqua, pour le 2 février 1580, tous les gentilshommes du pays avec les maires et les échevins des villes et les gens les plus influents du tiers état ; il ne leur parla point d'abord de la fédération ; mais, suivant le conseil qu'il en avait reçu en haut lieu, il leur peignit de couleurs si vives les

(1) Il est regrettable que cette correspondance ait été publiée sans ordre, sans notes et quelquefois sans dates, ou avec des errata faciles à faire disparaître.

(2) *Correspondance inédite de M. de Dinteville.*

dangers de la situation et les convoitises de *l'ennemi étranger affriandé de leurs dépouilles ;* il fit un si pressant appel à leur amour de la patrie, « qui est ce que toute âme bien née a toujours eu de plus cher ; » il les intéressa si habilement à la cause du roi ; il sut en un mot si bien flatter leurs sentiments d'honneur et de loyauté que l'assemblée, pressée de répondre à la confiance qui lui était témoignée, protesta immédiatement contre les bruits de ligue et d'association qui ont pu parvenir aux oreilles de Henri III. « Ce serait, s'écria-t-on, crime de lèse-majesté : nous n'avons jamais voulu que nous entr'aider contre les voleurs et les pillards (1). »

C'était dire le peu de sécurité qu'offrait le pays. De Montigny-le-Roi, René d'Anglure, baron de Bourlemont, chargé de la place, faisait savoir à Dinteville ce mauvais état de toute la région et sollicitait du roi le remède à y apporter. Mêmes dangers d'être surpris pour Coiffy-le-Haut (2) et Nogent-le-Roi.

Reims, Sainte-Menehould, Saint-Dizier, que visita le lieutenant, étaient « on ne peut mieux disposées pour le roi. » Le 30 mars, jour auquel il informait Sa Majesté de cette situation, il annonçait que la ligue du Bassigny était complètement dissoute, « tellement, ajoutait-il, que j'estime ce feu éteint, » et la reine mère lui mandait la satisfaction que lui causaient ces nouvelles.

(1) Jolibois, *Histoire de Chaumont*, p. 117, et *Correspondance inédite...*

(2) Coiffy-le-Haut, ou le-Château (Haute-Marne), arrond. de Langres, cant. de Bourbonne, distinct de Coiffy-le-Bas ou la-Ville, cant. de Varennes.

Si Langres et Chaumont paraissaient rassurés contre les entreprises des ligueurs, il n'en était pas de même à l'égard des reîtres, dont l'invasion inspirait assez de craintes pour que Dinteville dût inviter, le 10 avril 1580, les habitants des deux villes à se tenir sur leurs gardes.

Ces bandes d'Allemands appelés par Henri III occupaient encore la CHAMPAGNE l'année suivante. Les lansquenets en particulier, conduits par le colonel Hans Frédérich, commettaient les plus déplorables excès. Le roi ordonna le licenciement de cette vile soldatesque ; mais elle se mutina auprès de Saint-Martin (1), non loin de Chaumont, et fit prisonnier le commissaire La Saussaie envoyé par Henri III pour régler leur compte et leur solde. Dinteville reçut l'ordre de les poursuivre et de les mettre hors des frontières.

Tout comme la soldatesque étrangère, la populace commettait des excès qu'il était difficile de prévenir. Le lundi de Pâques 1581, un protestant ayant été enterré au cimetière de Bérulles, une partie de la population considéra cette sépulture comme une profanation. Des gens sans aveu de la contrée le déterrèrent et pillèrent sa maison comme pour se venger des violences des hérétiques (2).

Le pays souffrait encore de ces excès, quand il dut supporter les charges qu'entraînait le passage des

(1) Saint-Martin (Haute-Marne), arrond. de Chaumont, cant. de Juzennecourt.

(2) *Correspondance inédite de M. de Dinteville.*

troupes du duc d'Anjou (1). Bien que Henri III eût défendu à son frère de faire aucun enrôlement de soldats en Champagne sans sa permission, Nicolas Pradel, seigneur de Montaulin, se vit autorisé à lever deux compagnies dans la province. Quelques capitaines ayant enrôlé des soldats du côté d'Auxerre et de Tonnerre, Dinteville s'unit au duc de Nevers pour les mettre en pièces.

Par contre, la CHAMPAGNE fournit des troupes régulières dont le duc de Mayenne avait besoin pour compléter son armée en Dauphiné. Elles n'épargnaient guère plus le pays que les bandes indisciplinées qui à plusieurs reprises l'avaient réduit à la misère (2). Ce fâcheux état de choses ne devait cesser qu'en 1584. Cette année, en effet, le 10 juin, le duc d'Anjou mourait à Château-Thierry, ville de son apanage, où il s'était retiré après avoir été dépossédé des Pays-Bas (3). Nous allons dire les conséquences de la mort du frère du roi pour la Ligue, particulièrement en Champagne. Pendant les années qui se sont écoulées depuis la création de la Sainte-Union, la province n'a presque connu aucun repos ; la guerre y a été à l'état continu, sinon très grave. La cause de toutes les calamités que

(1) Le 23 avril 1584, le chapitre de Saint-Pierre de Troyes est averti par le roi des dangers qui menacent la ville (Arch., G, 1289, reg.).

(2) La reine mère écrit aux Troyens, le 5 juin 1584, que les princes qui ont pris les armes tentent d'assiéger Troyes (Arch., G. 1289, rég.)

(3) Voir Deraine, *Les guerres de religion et la Ligue en Champagne*, 1908.

nous avons racontées très brièvement est l'obstination des calvinistes qui, ne se sentant pas en force de résister aux catholiques, poussèrent l'oubli du patriotisme et la haine sectaire jusqu'à appeler à leur aide les soldats allemands, suisses, etc.

A cette invasion les populations champenoises ont su opposer leur courageux et naturel sang-froid. Leur endurance a égalé l'étendue et la profondeur de la misère. En entrant, après bien des hésitations, dans les rangs de la Ligue, elles ont mérité de conserver l'intégrité de leur foi comme celle de leur territoire.

CHAPITRE II.

De la mort du duc d'Anjou à la trève de Reims. 1584-1587.

La liberté et les sûretés accordées au culte protestant par l'édit de Poitiers, si impatiemment qu'elles fussent parfois supportées par les catholiques, n'avaient réussi à provoquer parmi eux ni guerre ni soulèvement. Cependant le moment arriva où le danger d'avoir un roi hérétique leur parut imminent et manifeste (1). Quand Henri III perdit son dernier frère, il avait à peine trente-quatre ans; avec la reine il faisait des pélerinages « à l'intention d'avoir lignée qui pût succéder à la couronne (2) », mais personne ne l'en croyait capable. La continuité de la débauche avait usé une race longtemps forte et féconde, et la condamnait enfin

(1) « La mort de M. le duc a été le premier acheminement de nos maux, m'assurant que s'il eût vécu, nul n'aurait jamais osé lever la tête. » Et. Pasquier, *Lettres*, livre XI, lettre 2.

(2) L'Estoile, *Journal de Henri III*, 1582.

à disparaître. La maison de Bourbon touchait donc au trône.

Pour trouver entre elle et le roi un auteur commun, il fallait, il est vrai, franchir vingt-deux degrés et arriver à saint Louis. Si la succession de Henri III avait dû être réglée par le droit civil, elle n'aurait pu s'ouvrir au profit de Henri IV, mais il en allait autrement de la couronne. Une tradition six fois séculaire, les déclarations réitérées des États généraux, tous les événements de notre histoire, et durant le siècle précédent en particulier le salut de la France attaché au triomphe de la loi salique dans la personne de Charles VII, consacraient aux yeux de tous et sans qu'il fût permis d'en restreindre la portée cette loi politique assurant la perpétuité de la charge royale de mâle en mâle au sein de la même race. Vainement les Guises ou leurs courtisans et les écrivains à leurs gages prétendaient-ils faire remonter la maison de Lorraine plus haut que les Capétiens, à Charlemagne (1), les droits héréditaires de la maison de Bourbon n'étaient contestés que par les hommes qui avaient formé le dessein de substituer l'élection, soit par le pape, soit par le peuple, à l'hérédité ; et la Ligue même leur rendait hommage, puisqu'elle chercha d'abord un roi dans cette maison, se contentant d'opposer l'oncle au neveu, le cardinal de Bourbon à Henri IV.

Mais celui-ci n'était pas seulement un parent bien éloigné et un prince presque étranger, il était encore et

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 7 et 11. Cf. *Satire Ménippée*, t. III, édition de 1711.

surtout un hérétique, hérétique relaps et chef d'un parti qui, depuis vingt-cinq ans, désolait et ruinait la France. Était-il possible que ce parti tant de fois vaincu arrivât à gouverner le royaume? Et que pouvait en attendre la religion nationale, disaient les prédicateurs, sinon une persécution aussi funeste que celle dont avaient à souffrir les catholiques d'Angleterre ?

En se liguant contre les protestants, les catholiques n'entendaient combattre qu'au nom et au commandement du roi. Pour écarter Henri de Navarre de la succession au trône, ils sont dans la nécessité d'avoir une armée à leur propre compte, un chef, des alliés. Leur ennemi d'ailleurs n'avait pas attendu la mort du duc d'Anjou pour préparer la guerre et la préparer en réclamant l'appui de l'étranger.

Comme lui-même prévoyait « qu'il aurait un grand coup à soutenir », il sollicitait au dehors, « pour fortifier ses amis, pour étonner ses ennemis », des secours d'hommes et d'argent (1). Le 15 décembre 1584, la despotique reine d'Angleterre, Elisabeth, plusieurs princes allemands et la Suisse d'une part, le roi de Navarre, le prince de Condé et la ville de La Rochelle d'autre part (2), s'engagèrent à sommer le roi de France de tenir l'édit de pacification et de le faire jurer de nouveau par les États du royaume ; faute de quoi ils l'y contraindraient par les armes. Hors de France, ces associés ne s'étaient promis les uns aux autres qu'une

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 523 et 554.

(2) La ville de La Rochelle était une des places fortes du parti protestant.

seule chose : dépouiller le pape de son domaine et réunir celui-ci à l'Empire. La France était donc le champ clos et Rome le prix du combat.

De leur côté, les Ligueurs ou plutôt leurs chefs ne restaient pas inactifs. Les Guises signaient, en effet, le 31 décembre de la même année, dans leur château de Joinville-sur-Marne, un traité avec le roi d'Espagne, Philippe II. Le préambule exposait l'unique intention d'assurer le maintien de la religion catholique, en vain si souvent réclamé du roi, l'extirpation de l'hérésie tant en France que dans les Pays-Bas et l'exclusion de tout prince hérétique de la succession au trône. Conséquemment, le cardinal de Bourbon devait être regardé comme légitime et plus proche héritier, et, en cas de mort de Henri III sans enfants mâles, reconnu roi par les confédérés. Il ratifierait alors le traité de Cateau-Cambrésis (1) passé en 1559 entre la France et l'Espagne, ne tolèrerait que l'exercice exclusif de la religion catholique dans le royaume et poursuivrait une guerre d'extermination contre les hérétiques. Pour réformer les abus introduits dans l'Église, il recevrait et ferait exécuter tous les décrets du concile de Trente. Il renoncerait à jamais à toute alliance avec la Turquie et interdirait à ses sujets les expéditions maritimes de nature à porter préjudice au commerce des Espagnols dans les Indes.

La Ligue promettait à Philippe II appui contre les

(1) Ce traité réconcilia la France avec la maison d'Autriche. Cf. Biblioth. nat., Collection de Lorraine, tome 436, ms., fol. 62.

rebelles des Pays-Bas, restitution de Cambrai, et réciproquement, obtiendrait de ce monarque des secours en troupes, ainsi qu'une subvention de cinquante mille écus par mois, pour soutenir la guerre dès qu'elle serait déclarée. Par ce traité, une alliance offensive, défensive et perpétuelle, était stipulée entre Philippe II et les Guises ; et le roi de Navarre, ainsi que le prince de Condé, comme hérétiques relaps, se trouvaient frappés d'une exclusion étendue à leur postérité, dût-elle professer la religion catholique (1).

Déjà, dans le courant du mois de mars 1584, les ducs de Guise et de Mayenne, réunis à Nancy avec les principaux seigneurs catholiques, avaient rédigé en présence des agents du roi d'Espagne un manifeste par lequel ils proclamèrent le cardinal de Bourbon, héritier présomptif de la couronne de France, et déclarèrent que l'association formée huit années auparavant à Péronne était la seule ressource qui restât à la nation pour porter remède aux maux dont on avait à se plaindre.

Tandis que se reconstituait ainsi l'ancienne ligue de 1576, un fait de même nature se passait à Paris. Un bourgeois nommé Hotoman, dit La Roche-Bond, avait pensé qu'en présence des dangers qui menaçaient la religion catholique, il convenait de former une association particulière, ayant le même but que celle de

(1) Le traité de Joinville publié dans le *Corps diplomatique*, Amsterdam, 1728, page 441, a été signé le 31 et non le 1er décembre, comme l'écrit M. de Meaux, *Les luttes religieuses en France au seizième siècle*, p. 205.

Péronne, mais dont l'action plus restreinte aurait son point d'appui dans la bourgeoisie parisienne.

En peu de temps, un grand nombre de bourgeois, d'avocats, de marchands, de membres de diverses corporations de métiers s'affilièrent et prêtèrent le serment de tout sacrifier, même la vie, pour la sainte cause à la défense de laquelle ils se consacraient.

Un conseil de six membres fut constitué pour diriger cette association. Ils s'assurèrent du concours du Balafré et du cardinal de Bourbon, puis se mirent en rapport avec le roi d'Espagne. Philippe II s'engagea à fournir à la confédération ce qui lui manquait le plus : des soldats et de l'argent.

Pendant que l'Union assemblait tous les éléments de nature à rendre son succès certain, Henri III consentait, après quelques hésitations, à reconnaître ouvertement le roi de Navarre pour l'héritier présomptif de la couronne. De plus, ne voulant laisser aucun doute sur ses sentiments et sur la règle de conduite qu'il entendait suivre, il publia, le 11 novembre 1584, un édit par lequel les peines les plus sévères étaient portées contre quiconque n'aurait pas renoncé, dans l'espace d'un mois, à toute ligue et association.

Toutes les craintes des catholiques se trouvaient ainsi justifiées. Dès lors ils ne pouvaient hésiter. Pleins de confiance en la légitimité de leur cause, ils résolurent d'en appeler immédiatement aux armes.

Ils commencèrent à organiser leurs forces dans l'intérieur de la capitale ; ensuite, aidés des encouragements du pape Grégoire XIII, ils travaillèrent avec non moins d'ardeur à étendre le mouvement aux provinces.

Dès les mois de mars et d'avril 1585, Henri III attira l'attention des villes de la Champagne sur les dangers qu'elles couraient ; par lettres closes il leur prescrivait de faire bonne garde de peur de surprise. Les hôtelleries de Troyes furent visitées, les rues éclairées de quatre en quatre maisons, et, par crainte d'incendie, de l'eau fut placée à l'extérieur des habitations.

On prit des mesures analogues à Châlons, où les corps de garde reçurent une demi-compagnie (1). La municipalité alla même jusqu'à faire changer les clefs des portes (2).

Pendant ce temps, le Balafré effectuait plusieurs levées et faisait expédier des armes de Paris à Joinville. A son appel, des Suisses et des reîtres se joignaient à une portion, petite il est vrai, de la noblesse de CHAMPAGNE et de Bourgogne. Avec une incomparable hardiesse de coup d'œil, il jugeait qu'il convenait d'agir par surprise, dès qu'on aurait sous la main « quatre ou cinq mille hommes avec deux grandes coulevrines et six bâtardes (3) », afin d'enlever les chances d'initiative à Henri III, qui aurait pu dans ce premier moment, disait Guise lui-même, le « forcer de se retirer au plus vite en Allemagne, en attendant une occasion plus favorable. »

Quittant donc Joinville, il s'assura d'abord de Saint-Dizier et de Vitry-le-François, et entra le 21 mars à

(1) Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 132.
(2) Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 134.
(3) Coulevrine, espèce de canon plus long que les autres. — Bâtarde, pièce de canon de moyenne grandeur.

Châlons par la porte d'Allemagne. Au même moment, par la porte opposée, arrivait de Troyes Dinteville, qu'une dépêche du roi, datée du 16, amenait pour fermer au duc l'entrée de la ville.

Aussitôt le gouverneur manda son lieutenant pour le rassurer contre les propos qui couraient. Il pensait, se plaisait-il à affirmer, avoir assez témoigné jusqu'ici la fidélité qu'il avait toujours rendue au service de Sa Majesté, suivant en cela les vestiges des siens, pour qu'on n'en pût douter un instant. « A son très grand regret, ajoutait intentionnellement le Balafré, on était encore en des soupçons, en défiances si étranges de ses actions. » Ces malveillances provenaient, d'après lui, de l'entourage du roi.

Dinteville lui répondit qu'il ne pouvait s'imaginer qu'une fidélité si parfaite fût capable de s'altérer, surtout en la place qu'il remplissait. En rapportant à Henri III cet entretien qui avait duré trois heures, le lieutenant était persuadé que le duc n'entreprendrait rien de désagréable à Sa Majesté et il conseillait l'intervention de Catherine de Médicis. Il ne restait plus à Dinteville qu'à se retirer et à regagner sa résidence.

Une lettre de Henri III l'y avait devancé, félicitant les Troyens de leur dévouement et leur recommandant de veiller plus que jamais à la garde de la ville pour éviter une surprise au préjudice de son pouvoir, de la sûreté des biens et de la vie des habitants (1).

C'était la réponse à la promesse qu'ils lui avaient donnée de leur fidélité en même temps qu'ils s'étaient

(1) *Correspondance inédite de M. de Dinteville.*

plaints d'être l'objet de manœuvres de la part des ennemis de Henri III.

Ces bonnes dispositions des Troyens décidèrent Dinteville à demander au roi de surseoir à la levée de quatre mille écus qui était projetée ; cette imposition aurait troublé les esprits et excité un mécontentement inutile, sinon funeste (1).

Le lieutenant trouva aussi à Troyes des instructions où Sa Majesté déclarait qu'elle ne cèderait à quelque prince que ce fût. Elle voulait, affirmait-elle, faire vivre tous ses sujets en bonne union, concorde et repos, sans aucune innovation ; elle avait diminué les impôts de sept cent cinquante mille livres ; elle avait toujours fait grand état de la noblesse qui est la force d'une nation ; quelques turbulents esprits paraissaient s'émouvoir et vouloir essayer de tromper et d'abuser les plus simples et les moins avisés pour les attirer à eux ; les gouverneurs, les parlements et les baillis devaient détourner ses fidèles sujets de s'affilier à aucune ligue (2).

Ignorant ce qui s'était passé à Châlons, le roi ordonna le 23 mars aux Troyens de ne laisser entrer dans leurs murs que Dinteville, à moins que, retenu pour son service, il n'envoyât à sa place un personnage de qualité avec un pouvoir suffisant et une armée (3).

Un des premiers soins du fidèle lieutenant fut de visiter avec les échevins une partie de la cité. Il la

(1) *Lettres de M. de Dinteville*, apud *Revue de Champagne et de Brie*, 1882.

(2) Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 136.

(3) Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 136.

trouva en piteux état. Il lui parut urgent de faire exécuter des travaux aux remparts où il y avait plusieurs brèches et que soixante hommes étaient capables d'escalader à la fois ; de hautes palissades furent mises aux endroits les plus faibles et l'artillerie amenée sur les fortifications. Il serait bon, mandait-il au roi, de remettre les quatre mille écus pour cet objet. L'effet serait excellent dans une ville qui est la capitale de la province « et sert de miroir et d'exemple aux autres », on y recueillerait des fruits au centuple.

Il serait trop tard d'attendre au premier mai pour faire la revue des soldats ; aussi demande-t-il à arborer dès ce jour son enseigne et à rassembler les hommes de sa compagnie. La noblesse est très divisée ; mais la troupe ne pourrait demeurer plus de deux ou trois jours en ville à cause de la cherté des vivres (1).

Il s'agissait d'amener le roi à faire de sérieux préparatifs ; partout s'en montrait la nécessité. Dans les Ardennes, Maubert-Fontaine était si ouvert que les portes n'y servaient plus ; il y avait cependant quinze ou seize canons abandonnés qui, avec ceux de Saint-Dizier et la poudre de Châlons, pourraient être utilisés. « Celui qui a les armes en main, écrivait Dinteville au monarque, n'est jamais empêché de prêter l'oreille à la paix ; au contraire, c'est le moyen d'y parvenir. Pendant que rien ne remue de la part de Votre Majesté, le soldat est pratiqué et sollicité (2). »

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*
(2) *Lettres de M. de Dinteville.*

Les Troyens étaient excités à adhérer plus promptement à la Ligue ; de Châlons le duc de Guise ne manquait aucune occasion de les assurer de ses bonnes intentions et de son dévouement à leurs intérêts. Surtout il les engageait « à ne pas croire aux bruits qui l'accusent de certains déportements dont il est incapable. » Leur réponse fut qu'ils lui étaient dévoués, mais qu'avant tout ils rendaient l'honneur dû à Dieu et l'obéissance au roi. Aussi, quand un peu plus tard Dinteville voulut faire entrer en ville une garnison de trois mille hommes et sa compagnie de cinquante hommes d'armes, s'y opposèrent-ils, affirmant qu'ils se garderaient bien seuls.

Comme Troyes et Châlons, les petites villes de Méry-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Plancy, Sainte-Menehould, Roucy, résistaient encore à la Ligue, malgré les intrigues que les Guises y entretenaient savamment. Le roi recommandait néanmoins à Dinteville d'avoir « soigneusement l'œil ouvert », les habitants de ces villes, ceux de Troyes en particulier, commençant à manifester en faveur des princes (1).

A Châlons, le duc avait mis une garnison sous les ordres de Rosne ; puis, le 26 mars, après avoir occupé Epernay, il s'était avancé sur Reims dans l'intention d'y entrer le lendemain. En même temps, ordre arrivait au conseil de cette ville de ne pas le recevoir. L'assemblée, tout d'abord décidée à s'y conformer, avait confié la garde de la porte à un capitaine d'une fidélité si

(1) *Correspondance inédite de M. de Dinteville.*

éprouvée que le changement de résolution du conseil ne put l'ébranler. Le cardinal archevêque, frère du duc de Guise, qui était présent, prit le parti de tourner la difficulté en faisant conduire le prince par Cormontreuil (1) à la porte Dieu-Lumière, et en s'y transportant lui-même à la tête de quelques-uns de ses gardes. Bientôt apparaît le duc qui, feignant d'être surpris à la vue du prélat, lui dit : « Que faites-vous là, monsieur le cardinal ? » — « Je suis de garde, vous n'y entrerez pas. » Puis riant de l'ébahissement du bon peuple et des portiers, tous deux se prennent par la main et se rendent à l'abbaye de Saint-Remy. Le conseil devait bien refuser les clefs de la ville au duc, mais celui-ci eut le bon esprit de ne point paraître offensé de sa résistance et laissa au cardinal le soin de lui rallier toutes les sympathies.

Quatre jours après (31 mars) paraissait, sous le nom du cardinal de Bourbon, le manifeste de la Ligue imprimé à Reims et publié à Péronne. Le point principal sur lequel insistait le chef des Ligueurs était que, Henri III n'ayant pas d'enfants, la France se trouvait menacée d'avoir un jour pour roi un prince hérétique relaps, ce qui serait contraire à la constitution du royaume et au serment que faisaient les rois à leur sacre de maintenir sur toute chose la religion catholique, apostolique et romaine ; danger, ajoutait-il, d'autant plus à redouter que, tandis que les Huguenots refusent de rendre leurs places de sûreté, appellent à

(1) Cormontreuil (Marne), 3e cant. de Reims.

leur secours la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne pour établir, de concert avec eux, l'hérésie en France, les seigneurs les plus dévoués à la foi catholique sont privés par le roi de leurs charges et de leurs fonctions.

Ce manifeste produisit dans les esprits une impression d'autant plus vive qu'en tête de la publication se trouvaient les adhésions du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne et de plusieurs princes.

Henri III, malgré son incurable apathie, ne put echapper à l'émotion générale et, sentant le besoin de se justifier auprès de son peuple, il se hâta de faire paraître un contre-manifeste en réponse à celui du cardinal de Bourbon. Il s'y excusait de s'être réconcilié avec les Protestants ; puis il essayait de dissiper les craintes des catholiques au sujet de la succession future ; il rappelait ensuite les efforts accomplis par lui en vue de réformer les abus ; il renouvelait enfin l'invitation à ses sujets de renoncer à toute ligue et association (1).

Comme la guerre qui se préparait était une guerre de religion, des deux côtés on éprouvait le besoin d'intéresser les consciences ; et ce n'était pas seulement par des déclarations officielles, mais encore par des mémoires que les partis s'efforçaient d'agir sur l'opinion. Le fait le plus digne d'attention qui ressortait de cette polémique, c'est que la cause de Henri III se trouvait définitivement liée à la cause de l'hérésie.

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 63 à 73.

Dans tous les libelles consacrés à la défense de ce prince on se déterminait également pour les Protestants (1).

Le roi, décidé à commencer la guerre, pourvut d'abord à la sûreté de la capitale, puis il donna l'ordre d'ouvrir la campagne. Le duc de Guise, dont les partisans triomphaient presque partout, menaçait de marcher sur Paris à la tête de douze mille hommes. C'est alors que la reine mère proposa sa médiation. Le 30 mars, elle s'achemina vers la Champagne avec l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, et le sire de La Chapelle-aux-Ursins. On avait pensé négocier à Châlons ; mais il fallut s'arrêter à Epernay où la reine arrivait le 2 avril, saisie d'une fièvre ardente. Mandé tout aussitôt, le duc ne songea qu'à se fortifier en dépêchant ses agents dans les villes de la Champagne, en se ménageant des intelligences dans les Trois-Évêchés et en mettant la main sur l'argent que Catherine envoyait à la garnison de Metz (2). Puis, laissant à Pontfaverger (3) quelques troupes afin de surveiller Reims, il part pour Sainte-Menehould dont il avait tenté en vain un mois auparavant (20 mars) d'ébranler l'attachement au roi. De là il court à Verdun que les habitants venaient de livrer (20 avril) à Saint-Paul, un de ses capitaines. A peine de retour à Châlons, dont

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 120 à 148.

(2) E. de Barthélemy, *Catherine de Médicis, le duc de Guise et le traité de Nemours*, 1880.

(3) Pontfaverger (Marne), arrond. de Reims, cant. de Beine.

il avait fait son quartier général, il apprend que Toul, Villefranche, Mouzon, Rocroy, Châtillon-sur-Marne et Mézières ont reconnu son autorité. En même temps ses agents l'avertissaient qu'ils tenaient trente-six mille hommes à sa disposition, qu'il aurait tout ce qu'il voudrait, notamment de la noblesse lorraine.

Alors Henri de Guise se décida à se rendre à l'appel réitéré de Catherine et arriva à Epernay le 25 avril avec le cardinal de Bourbon. Une première entrevue, suivie d'une seconde qui eut lieu le 30 chez la reine, laissa les choses en l'état. Catherine lui dit « qu'il avait assez de faculté pour accommoder en les prenant entre ses mains les affaires de son fils, » et elle le pria « d'être disposé comme un bon vassal de lui expliquer ses prétentions. »

Dans sa réponse, Guise se borna à demander l'interdiction absolue de tout culte non catholique et l'obligation, la nécessité pour le roi de déclarer, d'accord avec les parlements, tout prince actuellement ou précédemment hérétique incapable de succéder au trône.

En résumé, Catherine ne gagna rien ; elle ne se découragea pas cependant et donna au duc un nouveau rendez-vous pour le 6 mai ; mais la veille Henri tourna le dos à Epernay et alla coucher à Châlons. Si ce n'est à Epernay, l'entrevue aura donc lieu à Jâlons qui est entre les deux villes. La reine y viendra déjeuner avec son conseil et compte sur son neveu. Contraint de s'y transporter, le duc n'y parut que pour traîner en longueur les négociations et rendre nécessaires de nouvelles entrevues, à la faveur desquelles il eut le temps d'installer aux environs de Verdun trois mille

reîtres et trois mille lansquenets, et pressa l'arrivée de huit mille Suisses.

Une conférence solennelle, à laquelle assistèrent le duc de Lorraine, Charles II, et l'évêque de Châlons, Cosme Clausse, le 30 mai, ne fut guère plus fructueuse que les précédentes ; et la reine, fatiguée, annonça son départ pour le lendemain. Sur cette déclaration, l'on se décida à examiner et à discuter article par article les propositions qu'avait adressées le roi. Catherine cherchait à défendre pied à pied l'autorité et l'avenir de son fils, qu'elle aurait voulu sauver sans l'avilir, quoi qu'en ait dit un historien (1). Au reproche de « demander à partir (2) le royaume » avec Henri III, Guise répondait qu'il « était bien marri de ne pouvoir les contenter en cela, ne désirant rien que pour la sûreté de la religion » et énumérant les villes occupées par ses partisans, où il était nécessaire que ceux-ci fussent maintenus, sous peine de manquer le but.

Personnellement même il ne se bornait point à accepter Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Maubert-Fontaine, Châlons et Reims que lui offrait la reine mère. Dans les deux dernières villes, objectait-il, on ne devait pas, conformément au désir des habitants, établir de garnisons ; quant aux autres, ajoutait-il, « il n'y avait pas lieu pour y pouvoir guère mettre

(1) Lacretelle, *Histoire de France pendant les guerres de religion*, liv. IX.

« Des Guises cependant le rapide bonheur
Sur son abaissement élevait leur grandeur »,

a dit l'auteur de la Henriade.

(2) Partir, c'est-à-dire partager.

des gens ; et un beau matin, s'il s'en contentait, il adviendrait qu'on le viendrait assiéger en sa maison avec de l'artillerie qu'on ferait sortir de Metz et l'attraperait-on bien aisément, ce qu'il voulait éviter (1). » Il tenait aussi en particulier à procurer des garanties au duc d'Aumale, en Picardie.

Au total, les demandes présentées le 2 juin à Catherine, de la part des princes et des seigneurs ligués, semblaient devoir empêcher tout rapprochement. Les conjonctures cependant rendaient également dangereux le refus ou l'acquiescement à de telles exigences. Le Balafré toujours méfiant, toujours prêt à l'attaque, ordonnait de surprendre et de mettre en déroute des renforts expédiés par le roi à la garnison de Metz. D'Aumale, presque au même instant, serrait de près la ville de Reims et faisait occuper tous les villages environnants par ses troupes devant lesquelles les habitants « s'enfuyaient comme si ç'eût été diables. » Les conseillers de la reine mère pensaient que « tout était perdu si ceci durait. »

Les compagnies de Hautefort occupaient Arcis et Ramerupt. Celles de la Rochette s'étaient installées le long de l'Aube à Dienville, à Lesmont, à Anglure. Celles de Rosne et de Beauveau étaient maîtresses de Nangis. Les trente-six enseignes du duc de Mayenne, cinq ou six mille hommes avec six cents chevaux et quatre canons, venaient de quitter Leffonds (2) et

(1) Bouillé, *ouv. cit* , t. III, p. 151.

(2) Leffonds (Haute-Marne), arrond. de Chaumont, cant. d'Arc-en-Barrois.

s'avançaient sur Laferté-sur-Aube dans la direction de Troyes.

Méry-sur-Seine refusait toute garnison ; le danger était grand. En le signalant au roi, Dinteville réclamait des troupes. Ce renfort était d'autant plus nécessaire que des soldats du duc de Guise cherchaient à passer la Seine à Pont et à Nogent, villes dont Madame de Nemours, mère du Lorrain, avait la seigneurie.

La situation était critique ; mais comment faire cesser un état de choses aussi anarchique autrement qu'en cédant, c'est-à-dire en le légitimant ? Henri III cependant ne pouvait s'y décider. Guise, impatient de connaître ses réponses, chargeait, le 7 juin, son secrétaire Odard Perricard (1), de pénétrer les nouvelles que le général Schomberg apportait de Paris ; en dépit des expressions de « respect et très humble service à leur roi » contenues dans la *Requête et dernière résolution des Confédérés*, il ne se laissait pas persuader par les conversations de Catherine ou de son entourage ; il s'enquérait toujours de la volonté du roi sur chaque article, sans jamais dire s'il s'en contenterait (2).

L'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, le général Schomberg et le premier médecin Miron (3) se rendirent cependant le 11 juin à Châlons pour tenter de renouer des négociations sans cesse entravées par les mêmes obstacles et dont Catherine dépeignait l'état à Henri III,

(1) On écrit tantôt Péricard, tantôt Perricard.
(2) Mss. Béthune, v. 8871, fol. 34.
(3) Le médecin Miron était envoyé, disait-on plaisamment, pour « aller voir la paix qui était malade. »

en redoublant d'activité dans sa correspondance, comme dans ses efforts pour conclure un arrangement avant l'explosion si prochainement probable des hostilités. Enfin le 20, au moment où les forces des Guises allaient se concentrer vers Montargis, la reine put rendre grâces à Dieu d'avoir « fait à ce bon jour ung bon œuvre », les deux parties étant « demeurées d'accord de la paix. »

Il ne restait plus qu'à en rédiger les articles, qu'à régler quelques détails pécuniaires. Ce fut à Nemours que se tinrent les dernières conférences dans lesquelles le duc de Guise souleva et discuta la question d'une armée catholique et royale destinée à combattre les Huguenots. Il voulut en faire exclure les Suisses levés pour Henri III et appartenant presque tous aux cantons protestants ; mais ce point, dit-il lui-même, ne devait pas retarder le traité. Mayenne, arrivé le 3 juillet, se montra aussi « en fort bonne délibération. » Le roi, qui conservait encore confiance dans la franchise et le dévouement de ce prince, aurait beaucoup désiré de s'aboucher directement avec lui ; il espérait le captiver à force de bonne grâce et de douceur. Mais en des circonstances aussi difficiles, Mayenne, prenant conseil de ses amis, s'était refusé à venir à Paris et avait énoncé comme excuse « qu'un vassal ne saurait rien débattre avec son roi, dont la présence est trop imposante pour les sujets. »

Jusqu'au 5 juillet, les choses à la cour ne cessaient de paraître « si instables que celui qui écrivait ne savait si ce qu'il mandait n'était pas changé pendant qu'il écrivait. » Pourtant on touchait à une conclusion

adoptée le 7 juillet, qui reçut le nom de paix de Nemours, et par laquelle Henri III s'engageait à rendre un édit perpétuel et irrévocable pour prohiber absolument l'exercice de la nouvelle religion. On n'admettait dorénavant dans le royaume que le culte catholique, en obligeant tous les Français à en faire profession dans les six mois suivants. Les hérétiques, de quelque qualité qu'ils fussent, étaient déclarés incapables de remplir aucune fonction publique. Les places occupées par les réformés devaient être immédiatement évacuées et restituées au roi. Il était reconnu que les chefs de la Ligue et leurs partisans avaient dans leurs belliqueux préparatifs agi par zèle pour le maintien de la religion catholique ; les gouverneurs et officiers institués par eux conservaient leurs charges ; les places de leur parti demeuraient exemptes de garnisons et de tout châtiment. Enfin le roi accordait pour sûreté au cardinal de Bourbon la ville de Soissons avec une garde de soixante-dix cavaliers et de trente arquebusiers ; au cardinal de Guise, également trente arquebusiers à cheval ; au duc de Mercœur, Dinan et Le Conquet, avec confirmation des lieutenants actuels du château de Nantes ; au duc de Guise, Verdun, Toul, Saint-Dizier, avec leurs garnisons ordinaires, ainsi que Châlons-sur-Marne occupé par cinquante (1) hallebardiers seulement ; à Mayenne, le château de Dijon, la ville et le château de Beaune dans lesquels il pourrait répartir soixante hommes ; à d'Aumale, Saint-Esprit de

(1) Et non cinq, comme l'écrit Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 142.

Rue (1) et une garde de quarante soldats ; à d'Elbeuf, le gouvernement du Bourbonnais, avec seulement vingt-quatre arquebusiers de garde.

Avant même l'ouverture de ces laborieuses négociations, un émissaire des Guises, le Père Bourgoing, prieur des Jacobins de Paris et peut-être originaire de Troyes, avait tenté dans ses prédications d'émouvoir les Troyens contre le roi. Dinteville le fit chasser de la ville ; s'il y avait reparu, Henri III avait donné l'ordre de l'étrangler et jeter à la Seine dans un sac.

Depuis son retour de Châlons, le lieutenant activait dans la capitale de la Champagne la réorganisation de la force armée. Des malavisés s'étant permis de lui dénoncer le clergé comme opposé à ses vues, le chapitre de Saint-Pierre protesta le 30 mars contre ces calomnies (2). Il fit plus : le 4 avril, une assemblée générale ayant décidé de fournir des soldats pour la défense de la ville, il s'engagea à en prendre seize à sa charge (3). Pour montrer davantage encore son dévouement aux intérêts de la cité, il délégua deux de ses membres à toutes les assemblées qui devaient se tenir très fréquemment pendant les troubles (4). A celle enfin qui eut lieu le 6 mai, à l'hôtel de ville, les trois chapitres, Saint-Pierre, Saint-Etienne, Saint-Urbain,

(1) Rue (Somme), arrond. d'Abbeville, chef-lieu de canton. Saint-Esprit est le nom d'une des paroisses d'alors.

(2) Arch. départem., G, 1289, fol. 424.

(3) Arch. départem., G, 1289, fol. 425.

(4) Arch. départem., G, 1289, fol. 426.

promirent d'entretenir vingt soldats sur les quatre cents jugés nécessaires (1).

Pour parer à tout événement, Dinteville fit mettre de la poudre et de l'artillerie à la disposition des habitants. Cette conduite des Troyens satisfaisait la reine mère qui, d'Epernay, le leur mandait expressément le 26 mai. La ville se croyait à tort cependant menacée d'un siège. Le Balafré chercha le 10 juin à dissiper cette crainte, en écrivant aux Troyens « que l'on a nui à leur repos en remplissant leurs oreilles de fausses persuasions qu'il avait volonté de troubler la ville d'un siège, et que l'on faisait mal sentir l'affection particulière qu'il a toujours eue à sa conservation (2). »

Quoi qu'il en fût de ces assurances, le lieutenant crut prudent de mettre une garnison dans la ville. Les échevins s'y refusèrent : la plupart des soldats auraient été de la religion nouvelle. Les troupes durent cantonner dans la banlieue : à Bréviandes, à Saint-Julien, au Pont-Hubert. Le gouverneur ne les y laissa pas séjourner ; il ne voulait pas voir cette garde autour de la ville, toute occupation de la banlieue aurait paru porter préjudice aux privilèges de la cité (3).

A la nouvelle de la paix, cependant, les Troyens partagèrent la joie qu'éprouva la France catholique et firent chanter un *Te Deum*. Sans doute le traité signé à Nemours était excessif et plusieurs de ses dispositions n'auraient pu être exécutées ; mais il n'en consacrait

(1) Arch. départem., G, 1289, fol. 431.
(2) Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 138.
(3) *Lettre du duc de Guise du 13 août 1585.*

que d'une façon plus éclatante le triomphe des catholiques ; aussi fut-il reçu avec transports par tous ceux qui confondaient non à tort la cause de la nation avec celle de la Sainte Union.

Nonobstant cet accord, la guerre recommença. A Châlons, le commandant de Rosne se fit prêter serment d'obéissance par le conseil de la ville le 11 août. Deux mois après, les Protestants reçurent l'ordre de remettre toutes leurs armes offensives et défensives (1) et de déclarer chaque jour les noms de leurs hôtes et visiteurs, sous peine d'amende et de prison (2). Rosne augmenta les fortifications, établit dans les villages voisins ses compagnies françaises, allemandes, italiennes, albanaises, en recommandant sans cesse de faire bonne garde. La Champagne subissait de plus en plus l'ascendant de son gouverneur.

Beaucoup de réformés quittèrent la ville de Troyes et se retirèrent à Genève, à Bâle, à Montbéliard (3) ; d'autres abjurèrent. Cependant, ni les officiers du roi, ni les échevins, n'étaient assouplis à la volonté du duc. Leur remplacement seul produisit la docilité nécessaire. Et pourtant, le duc de Guise, le duc de Mayenne, leurs femmes, le cardinal de Guise, le prince de Joinville, Olivier de la Roère, Odard Perricard et une nombreuse

(1) De Barthélemy, *Histoire de la Ville de Châlons-sur-Marne*, p. 213.

(2) Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 135. On a donné le nom de guerre des Trois Henri à la guerre qui suivit le traité de Nemours.

(3) Montbéliard, chef-lieu du comté de ce nom, appartenait alors à la maison de Wurtemberg, qui le garda jusqu'à la Révolution.

suite arrivèrent le 9 septembre à Troyes, le jour même où le pape Sixte Quint lançait une bulle d'excommunication contre le roi de Navarre, le prince de Condé, hérétiques relaps, et contre leur postérité. Ils logèrent à l'évêché (1). Des fêtes furent données pendant leur séjour ; et pour ne pas laisser refroidir le zèle de certains catholiques, on brûla la figure de l'hérésie dans les feux de joie.

De Troyes, les princes lorrains se dirigèrent le 26 sur Châlons. Seul le duc de Mayenne retourna à Paris. Provins était sur son chemin. Cette ville appartenait au diocèse de Sens dont l'archevêque, Nicolas de Pellevé, était un ardent ligueur. Entraîné par le zèle du prélat, le clergé sénonais fit le 20 août le serment de la Ligue. La noblesse l'imita le lendemain, après avoir communié; le peuple suivit bientôt leur exemple (2).

A Troyes, ville très agitée, les élections qui avaient suivi le départ des Lorrains s'étaient ressenties de leur passage. Les esprits n'avaient pas besoin, pour s'échauffer, des excitations des prédicateurs. Ceux-ci

(1) « Le lundi neufviesme septembre, V[c] quatre vingts cinq, Monseigneur de Guyse arriva en ceste ville de Troyes au giste avec M. du Maine ausquels me fut ordonné par messieurs envoyer du vin. Le dict jour pour six pintes à M[gr] de Guise à raison de trois sols la pinte ; à M[r] du Maine, quatre pintes, à raison que dessus, XIII s. IIII d. A mardi : disner à M[gr] de Guise, six pintes, XX s. III d., à souppé six pintes, XX. s. III d.; à M. du Maine, quatre pintes, XIIII s. III d. Le mercredi : à disner six pintes, XX s. III d.; à souppé, six pintes, XX s. III d.; jeudy, à disner, six pintes, XX s. III d., à souppé, six pintes, XX s. III d., etc. » Arch. départ., G, 1888, fol. 47-49. Cf. Arch. départ., G, 221.

(2) Bourquelot, *Histoire de Provins*, t. II, p. 171 et 172.

eurent à célébrer, en février 1586, la prise de la petite ville de Douzy (1). Cette place se trouvait près du duché de Bouillon, que le Balafré avait résolu d'attaquer, le duc étant un chaud partisan des réformés. Deux motifs s'unissaient pour attirer de ce côté les coups de Guise. En occupant les places du duc de Bouillon, tout à la fois il dominait la principale entrée par laquelle les renforts ennemis pouvaient passer, et il s'assurait une communication directe avec le prince de Parme dont il espérait des secours.

Les hostilités, ouvertes par la prise de Douzy, continuèrent après plusieurs mois de suspension par le siège de Rocroy. Au cours de la trève, Henri de Guise séjourna à Troyes près d'une semaine en février, et le chapitre de Saint-Pierre le reçut avec les honneurs dus à un gouverneur (2). Il s'y trouva encore le 7 septembre avec le duc d'Elbeuf, et demanda des processions générales dans toutes les paroisses pour le dimanche suivant (3). De son côté, pendant le même temps, le roi fit lever sur les villes du royaume la somme considérable de cinq cent seize mille huit cents écus pour l'entretien, pendant quatre mois, de vingt-sept cornettes de reîtres ou huit mille cent hommes et vingt enseignes de Suisses ou six mille hommes. Les cités closes de murs, les gros bourgs du bailliage, au nombre de dix-neuf, furent chargés de fournir treize

(1) Douzy (Ardennes), arrond. de Sedan, canton de Mouzon.
(2) Arch. départem., G, 1290 ; G, 1888, fol. 47-49.
(3) Arch. départem., G, 1888, fol. 181-182.

mille cinq cent dix écus, somme dans laquelle Troyes figure pour neuf mille (1).

A peine ces ressources allaient-elles suffire, tant les besoins étaient grands. En effet, la ville de Rocroy tomba le 19 novembre (2) entre les mains d'un officier de la garnison protestante de Sedan, nommé Montmarin. Introduit sous un déguisement dans la place, il s'était mis au courant de ses moyens de défense, de ses côtés faibles, de la négligence de ses gardes ; puis, ressortant sans qu'on l'eût remarqué, il avait profité de l'extrême obscurité de la nuit pour escalader en silence le point le plus accessible. Parvenu sans obstacle sur le rempart, il fit égorger les sentinelles, les postes ; le gouverneur lui-même, le sieur de Chambéry, accouru au bruit, périt dans une lutte inégale et désespérée. La petite troupe de Montmarin restait ainsi en possession absolue de Rocroy.

Aussitôt que Guise connut l'événement, il n'hésita pas à en profiter comme d'un opportun signal de guerre. Disposé à n'admettre aucune excuse, à n'attendre aucune instruction, il partit de Châlons avec son fils aîné, le prince de Joinville, Charles de Lorraine, dirigeant à marches forcées quelques enseignes et quelques cornettes sur Rocroy. Il accéléra les attaques que nécessitait l'énergie de la résistance ; puis, pour ne pas perdre de temps à une expédition non encore

(1) Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 148.
(2) Et non le 20 novembre, comme l'écrit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 149.

approuvée par le roi, il la termina le 24 décembre (1), en transigeant au prix de cinq mille écus d'or avec Montmarin et ses principaux compagnons qui s'engagèrent à sortir du royaume (2).

Vainement le duc de Bouillon, pour se disculper de toute coopération à la surprise de Rocroy, s'était-il empressé d'écrire au Balafré, au duc de Montpensier, à Henri III lui-même, affirmant qu'elle avait eu lieu à son insu, se plaignant des envieux et des calomniateurs et reprochant au prince lorrain d'avoir pris l'initiative des violences. Guise, lui renvoyant ses accusations, lui imputant d'avoir donné refuge à de nombreux gentilshommes et soldats réformés qui projetaient de marcher contre les places de la frontière de France (3), répondit : « Aux offres que vous faites de vous employer à ce que Rocroy demeure en l'obéissance du roi, je vous dirai qu'avant la surprise je crois que vous aviez pouvoir de ce faire autant que homme du monde... Maintenant que je m'en suis approché, je sais que sous l'autorité du roi je puis plus que vous ni autre qui soit de la religion, pour avoir plus de moyen de les châtier que vous n'avez de m'assurer d'eux ».

Par les articles de sa capitulation précipitée, le Balafré avait réglé que trois des compagnies de Montmarin, de cinquante hommes chacune, resteraient

(1) Et non le 15, comme le dit Bouillé, *ouv. cit.*, t. III, p. 193.
(2) Voir dans Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 164-166, le texte de la capitulation.
(3) Voir dans Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 161-163, la lettre du duc de Bouillon et la réponse de Guise.

dans Rocroy pendant six semaines et que si elles ne recevaient pas de secours, la place serait remise le 31 janvier suivant entre les mains de Launay, désigné pour en être gouverneur. Comme garantie de l'accomplissement de cette clause, Guise fit préalablement entrer, au nom du roi, quatre compagnies de deux cents hommes. Il comptait bien qu'elles ne ressortiraient pas ; et se tenant lui-même à cheval jour et nuit, il déployait une extrême vigilance pour intercepter tout renfort ennemi.

Dans sa correspondance avec l'ambassadeur d'Espagne, Bernardin de Mendoza, exposant ses motifs, ses desseins et ses actes : « J'ai choisi, lui mandait-il le 30 décembre, cette façon de traiter afin de demeurer armé le plus longtemps possible, et que durant le séjour de mon frère à la cour, il puisse être assuré de ses forces qui demeureront en état... J'ai fait coucher les articles de cette sorte, afin que je puisse mettre un homme à ma dévotion, ayant fait nommer le sieur de Launay, écuyer de mon fils, qui m'est fort fidèle serviteur... Je suis venu en ce lieu pour établir mes troupes aux portes de Sedan et attends la réponse du roi sur l'offre de remettre Sedan et Jametz (1) et autres terres du duc de Bouillon en son obéissance... Toutes villes de Picardie et de Champagne se sont unies ensemble pour présenter requête à Sa Majesté, afin d'être délivrées des malheurs que les places de Sedan et Jametz leur apportent, et nous verrons si l'on aimera

(1) Jametz (Meuse), arrond. et cant. de Montmédy.

mieux conserver les hérétiques que les ruiner. J'en ai déjà fait exécuter deux de ceux qui ont rompu les églises et commis blasphèmes contre les images et ferai demain mettre en quatre quartiers un qui est à M. de Bouillon, pour avoir coupé le nez et les oreilles à un crucifix, traîné par les rues, puis mis sur un bastion avec une pique sur cou, tels gens n'étant comptés à la capitulation. »

Par de semblables aveux, tout doute historique, s'il pouvait jamais en être élevé, serait complètement dissipé quant à la nature des projets dont la connaissance stimulait les efforts du roi en faveur du rétablissement de la paix. « Persévérant en la même volonté que la reine mère avait fait savoir ci-devant au duc de Guise, de ramener les choses du côté de Sedan et Jametz plutôt à une douceur et tranquillité qu'à une aigreur », Henri III allait lui envoyer (20 février 1587) par MM. de Rambouillet et le président de Forget vingt mille écus, avec recommandation de se retirer de cette contrée (1). Mais, peu soucieux d'obtempérer aux ordres du souverain, le Balafré, s'emparant du bourg de Raucourt (2), franchissant la Meuse, ravageant les terres du duc de Bouillon, avait mis le siège devant Sedan. Comptant trop légèrement sur des intelligences dans l'intérieur, il essaya d'y introduire à quatre heures du matin, par le fossé et le pont des ouvriers, une

(1) L'Estoile, *Journal du règne de Henri III.*
(2) Raucourt (Ardennes), arrond. de Sedan, chef-lieu de canton.

troupe d'hommes déterminés, au nombre de soixante et quelques, « la plupart gens de commandement ». L'éveil bientôt donné toutefois, les gardes coururent aux armes ; un combat de nuit s'engagea corps à corps ; quarante-sept des assaillants succombèrent immédiatement ; quatorze demeurés prisonniers périrent le lendemain par le supplice ou moururent de leurs blessures, et la tête de leur commandant fut placée sur une perche, au bout du pont, comme épouvantail pour ceux qui auraient pu être tentés de renouveler une aussi téméraire entreprise (1).

Pendant ce temps, la garnison protestante de Jametz, afin de produire une utile diversion, allait porter les représailles des ravages sur le territoire français et menacer même la ville de Verdun, mal fortifiée, au secours de laquelle Guise fut ainsi brusquement rappelé avec la totalité de ses troupes peu nombreuses, ce qui le contraignit de renoncer à tirer vengeance de l'échec subi devant Sedan.

Le siège de cette place cependant lui paraissait comme un moyen de conserver des forces assemblées et il s'y obstinait malgré les défenses de la cour ; mais, prévoyant qu'il faudrait enfin obéir, il songea à se créer des ressources de toutes parts. Pendant les premiers mois de l'année 1587, il fit menacer par son artillerie le château de Rubecourt (2) et tint toujours devant la ville de Sedan. Son ardeur le poussa à s'aventurer lui-même

(1) Mss. Dupuy, V. 30 : « *Entreprise par M. de Guise faite sur Sedan qui a mal réussi.* »

(2) Rubecourt (Ardennes), arrond. et cant. de Sedan.

pour secourir son cousin, le chevalier d'Aumale, et l'exposa à être fait prisonnier dans une mêlée d'où il ne s'échappa qu'en y laissant son manteau (1). S'il obtint peu de succès sur ce terrain, le Balafré fut en même temps bien secondé en Picardie, où un autre cousin, le duc d'Aumale, occupant Montreuil (2) combattait et défaisait les troupes royales détachées par d'Epernon, et où les capitaines de la Ligue le rendirent maître de Corbie, de Pont-Remy (3), de Doullens, du Crotoy, postes importants (4).

En vain pour lui ôter tout prétexte d'agression, Henri III avait-il donné en mars une déclaration contre « ceux qui se sont retirés dans Sedan, à Jametz et autres terres au-delà de la Meuse qui ne seront tenus, censés ni réputés avoir satisfait à l'édit du mois de juillet 1585 et desquels le séjour pour la proximité de lieu peut être grandement suspect », le Balafré ne voulut voir dans cet acte que l'exécution de l'édit lui-même et des lettres du 7 octobre suivant. En vain le roi envoya-t-il à Attigny (5) Bellièvre, le président Jeannin et Zamet pour ménager un accord entre les Guises et le duc d'Epernon : Henri de Lorraine, en retirant les garnisons de Francheval (6) et de Douzy, et en se rendant à cette

(1) Pérau, *Vie du duc Henri de Guise.*

(2) Montreuil (Pas-de-Calais), chef-lieu d'arrondissement.

(3) Et non Pontdhormy, comme l'écrit Bouillé, *ouv. cit.*, t. III, p. 208.

(4) Villes du département de la Somme.

(5) Attigny (Ardennes), arrond. de Vouziers, chef-lieu de canton.

(6) Francheval (Ardennes), arrond. et cant. de Sedan.

conférence, ne donna qu'une courte joie à ses adversaires. Ils avaient à craindre, « si promptement ils n'effectuent ce qu'on requiert d'eux », que ce prince, après avoir demandé « un secours de fortes lances », n'obligeât Henri III à lui fournir trois ou quatre régiments d'infanterie et une douzaine de compagnies d'hommes d'armes.

Guise n'avait pu méconnaître que l'abouchement d'Attigny n'eût pour principal but de lui faire abandonner son entreprise contre Sedan ; il ne pouvait que « se malfier à ce que le roi lui offre ». Aussi rendit-il les pourparlers stériles en conclusions et exprima-t-il nettement le désir que, comme complément de l'édit, le roi fît une guerre déclarée aux huguenots. Il promit qu'en ce cas les princes confédérés emploieraient sans réserve leurs personnes et leurs biens et proposeraient, comme garantie de leurs intentions, de remettre leurs fils en otage entre les mains de Sa Majesté. Il compliqua encore les difficultés par des exigences auxquelles le monarque était peu disposé à souscrire ; il réclama la restitution de Mâcon, de Valence, de Vienne, du château d'Angers et du Château-Trompette de Bordeaux. Quant aux deux places prises en Picardie, il consentirait à les rendre si d'Epernon, réciproquement, voulait lui abandonner la citadelle de Calais.

En dépit des apparences imposées au roi par un système de modération dilatoire qu'il jugeait utile aux intérêts de sa cause vis-à-vis du Balafré, en dépit même des ordres officiels que ce dernier recevait pour garantir soigneusement la sûreté de la frontière de Champagne

et de Thiérache, il n'y avait point lieu de se méprendre sur les intentions véritables de Henri III. Aussi n'était-ce nullement dans les rapports qu'il pouvait en obtenir que Guise plaçait l'espoir d'une résistance dont le roi venait de faire les préparatifs.

Henri de Lorraine ne négligeait rien pour multiplier les adhérents de l'intérieur. Il savait que par ordre du roi les Troyens avaient démoli les restes de leur beffroi et employé les matériaux aux réparations de leurs murailles ; c'était le moyen de les empêcher d'en faire une citadelle. Toujours par ordre royal, Dinteville interdisait sévèrement toute assemblée de huguenots. Les secours de Philippe II lui paraissant chaque jour plus nécessaires, le duc de Guise les implorait avec instance : « Son premier dessein, après avoir obtenu victoire sur les étrangers, était de ne descendre jamais de cheval, tant que la religion catholique ne serait pas établie au royaume et ceux du parti contraire ruinés (1). » Suivant ce que lui avait assuré Charles de Mansfeld, il comptait que la levée des reîtres italiens s'opèrerait ainsi qu'on le lui avait promis. Il désirait vivement que le prince de Parme remît « ses forces en bon et suffisant état », et logeât des troupes d'infanterie et de cavalerie sur la frontière.

Tout en préparant ses ressources, le Balafré ne laissait pas d'agir immédiatement. Sur la fin d'avril il mit, contre le vœu des habitants, une garnison dans la

(1) Bouillé, *ouv. cit.*, t. III, p. 210.

ville de Mézières, obtenue du roi comme place de sûreté (1).

Sur la plainte des intéressés, le roi lui signifia dès le 3 mai de les décharger de cette garnison, composée d'une compagnie de gens de pied. En vain la duchesse de Nevers, en sa qualité de suzeraine, promettait-elle son concours pour cette décharge, « sachant d'ailleurs, disait-elle aux échevins, cette ville assez assurée » ; en vain protestait-elle à la duchesse de Guise que jamais, sauf en temps de guerre, on n'avait mis de garnison à Mézières. « La ville se garde très bien, ajoutait-elle naïvement, est très catholique et il ne s'y trouve pas un seul protestant ». C'était bien une raison pour réclamer contre les trois compagnies de gens de pied (2) et celle d'Albanais que le duc y avait fait entrer.

D'Aumale, de son côté, donnait tout lieu de penser qu'il n'était nullement disposé à rendre les villes occupées par lui en Picardie.

La situation devenait inquiétante. La présence de l'armée étrangère accourue à la demande des Ligueurs inspirait surtout de vives craintes au roi. Nous allons dire comment il essaya de triompher d'une résistance qu'il eût été incapable de vaincre directement. C'est encore dans la province de Champagne que les adversaires depuis longtemps aux prises sans résultat appréciable vont tenter de chercher une solution à une question qui devait leur causer les plus graves embarras.

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) La garnison est dite composée tantôt d'une compagnie, tantôt de trois. Ce dernier chiffre paraît exact.

CHAPITRE III.

De la trève de Reims à la mort du duc de Guise. 1587-1588.

Les succès de la Ligue portaient les alarmes au plus haut degré dans l'esprit de Henri III. Pour conserver ou plutôt pour rétablir une paix qu'il s'obstinait à espérer, parce qu'il la considérait comme son unique égide, le monarque comptait toujours sur l'art et les ressources de négociation de Catherine de Médicis sa mère, que ni l'âge ni les douleurs de la goutte n'avaient rendue incapable d'efforts dans l'intérêt de son fils. D'après le désir de ce dernier, la reine mère accompagnée du cardinal de Bourbon, des duchesses de Nemours et de Montpensier, allait donc encore une fois (au milieu de mai) essayer de s'aboucher avec les Guises, à l'égard desquels Henri III prescrivait à ses commandants d'user, en pareilles conjonctures, de tous les ménagements conciliables avec la prudence.

En passant par Montceaux (1), Catherine se porta vers Fère-en-Tardenois, à proximité de Châlons et de Reims, d'où le Balafré témoignait une désespérante répugnance à s'avancer à la rencontre de la reine mère. Ainsi que les autres confédérés, il établit et entretint avec elle le moins de rapports qu'il put pendant leur réunion. A son arrivée pourtant, le 24 mai, elle lui demanda tout d'abord de quoi il se plaignait, puis elle lui dit qu'elle avait plein pouvoir de conférer avec lui seul et ne ménagea pas les promesses. « Madame, lui répondit Guise, j'ai toujours été honoré des faveurs et grâces du roi, j'ai toujours essayé de révérer ses commandements, d'employer ma vie à leur exécution ; je n'ai aucune occasion de mécontentement pour mon particulier ; mais venons, s'il vous plaît, au public auquel je proteste que je suis tout dédié. » Puis il lui renouvela l'exposé des causes qui le faisaient agir, se plaignant avec détail des outrages journellement prodigués à la religion, et proposant encore la réduction de Sedan et de Jametz.

Incapable d'étouffer ces récriminations sous l'autorité de son fils, Catherine ne put les apaiser que par la conclusion à Reims d'un armistice de deux mois également bien accueilli de part et d'autre. Trève fallacieuse durant laquelle allait couver le feu de la guerre et où les deux adversaires ne voyaient, l'un que le moyen de se mieux préparer à repousser l'invasion des reîtres, l'autre qu'un délai favorable jusqu'au moment de se mettre à leur tête.

(1) Montceaux (Seine-et-Marne), arrond. et cant. de Meaux.

Les faibles semblants de fidélité et de modération encore conservés par le Balafré dans son langage et dans sa correspondance vis-à-vis de Catherine et de Henri III disparaissaient au surplus dans ses démarches. Il s'irritait ostensiblement contre Dinteville, son lieutenant en Champagne, qui de préférence obéissait aux ordres et servait les intérêts du roi ; il encourageait même les actes de résistance à l'autorité royale. Il alla jusqu'à se plaindre à la reine de la conduite de Dinteville. Celui-ci, au lieu de se justifier, se borna à déclarer le 21 juin qu'il ne pouvait rien répondre dans l'ignorance complète des causes du mécontentement. Cependant il levait des troupes dans le gouvernement de Guise sans son consentement ; mais, faisait-il observer, cela a toujours lieu, quand les gouverneurs sont absents et quand il y a urgence. Il ne l'a d'ailleurs fait qu'une fois sur la demande expresse du duc de Joyeuse, et il protestait de sa déférence à son supérieur hiérarchique : « Je sais le sang de Mgr de Guise, ses vertus et ses mérites (1). »

La stérilité des efforts tentés vis-à-vis du Balafré avait ramené Catherine près de son fils. Chez Henri III les illusions pacifiques évanouies faisaient place maintenant à la nécessité évidente de subir l'ascendant de Guise et de conférer directement avec lui sur les préparatifs de la guerre, retardés par le peu d'empressement de celui-ci à se rendre à Meaux comme l'y avait invité la reine mère. Dans l'espoir de mieux le

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

persuader, le roi venait de donner un « Mandement sur la montre (1) des compagnies de sa gendarmerie » et des « Lettres patentes sur la convocation du ban et arrière-ban. » Ces ordres, motivés par l'irruption probable des reîtres hérétiques, devaient recevoir leur exécution à la fin de juillet et au commencement d'août suivants, à Chaumont, à Saint-Florentin, sur les routes de Troyes et d'Auxerre, afin de résister ouvertement, comme il convenait à un prince magnanime.

Dès le 4 juillet, Guise arriva à Meaux et eut avec le roi des conférences qui durèrent trois jours et où ils arrêtèrent un plan de résistance à l'entrée des reîtres. Les circonstances étaient graves ; une armée de quarante mille Allemands se disposait à envahir la France au nom et pour le compte de l'hérésie. Le chef de l'Union n'avait à leur opposer que quelques milliers de soldats. Il était dès lors nécessaire de faire appel au peuple des villes sous l'initiative de la bourgeoisie parisienne.

Les Seize rédigèrent en conséquence un manifeste dévoilant leurs intentions et leurs projets. On y voit que la Ligue n'était plus une simple association et qu'elle prenait déjà l'attitude et les allures d'un véritable gouvernement qui se substituait à celui de la royauté incapable ; elle levait des impôts et des armées, nommait les chefs militaires, indiquait les mesures à prendre non-seulement pour soutenir la guerre, mais encore pour pourvoir à la succession royale dans le cas où le trône deviendrait vacant.

(1) *Montre*, vieux mot synonyme de *Revue*.

La Ligue de Paris semblait assumer la direction suprême de l'organisation et des préparatifs en vue de repousser l'ennemi dès qu'il apparaîtrait. En attendant, la cause représentée par les Guises s'étayait sur la défense de la foi et du territoire et sur le concours peu volontaire, il est vrai, de l'autorité légitime.

Pénétrer à travers l'Alsace dans la Lorraine, remonter ensuite par la Champagne et la Bourgogne, franchir la Loire pour rejoindre Henri de Bourbon et marcher avec lui sur Paris : tel était le plan tracé par ce prince à ses alliés ; telle était la tentative à laquelle allaient s'opposer d'abord Guise et sa famille, en second lieu l'armée de Henri III établie le long de la Seine, enfin Joyeuse, chargé de contenir le roi de Navarre dans l'ouest et de l'empêcher de se porter à la rencontre de ses puissants renforts.

Dans les sermons prononcés le dimanche 9 août, les prédicateurs de Paris exhortèrent le peuple à prier Dieu pour le succès des armes des ducs de Guise et de Joyeuse. A Troyes il y eut des prières et des processions publiques. Les prédicateurs se prononcèrent les uns pour, les autres contre le roi. Le doyen de Saint-Etienne, Le Tartrier, prêcha sur ce texte : *Interficite ! Interficite !* (1) ; Tuez, massacrez, en désignant les partisans du roi. Un autre prédicateur, le Frère Christophe Blaiseau, gardien des Cordeliers, réfuta à la cathédrale, le 30 août, ce sermon sanguinaire (2).

(1) Cette parole est empruntée à l'Ancien Testament où elle se trouve plusieurs fois répétée.

(2) Ms. Sémilliard, t. III, p. 248. Ce sermon fut imprimé chez Denis de Villerval.

Le duc de Guise était de retour en CHAMPAGNE, lorsqu'il tenta de s'opposer à l'invasion de l'armée allemande. Dès qu'elle eut traversé le Rhin, décidé à agir seul avec ardeur, il s'avança sur le flanc des Allemands pour leur disputer les passages. Mais si faibles étaient ses troupes qu'il envoyait chaque jour des gentilshommes représenter au roi qu'il ne tenait pas ses promesses. Pour comble d'embarras, il découvrit un complot formé par les Huguenots à Saint-Dizier, au cœur de son gouvernement. Aussitôt il dépêcha un exprès à Dinteville qui revenait de Nogent-sur-Seine où il était allé passer les Suisses en revue. Au moment où le seigneur de Thennelières montait à cheval et allait franchir le pont-levis de son château, arrivèrent deux conseillers envoyés par le maire de Troyes pour l'informer d'une mutinerie de la populace causée par la présence de deux exprès du duc de Guise qui paraissaient chargés d'une entreprise contre Saint-Dizier (1).

Depuis quelque temps, le duc de Bouillon, se disant « lieutenant du roi de Navarre en l'armée », avait rejoint les Allemands dès leur passage du Rhin. Les Langrois, qui avaient de ce côté un émissaire, en donnèrent avis le 4 août à leurs voisins de Chaumont qui se mirent aussitôt en défense. Mais la concentration de cette armée aux environs de Sarrebourg ne fut pas terminée avant le 27 ; et dès le 18 juillet, le duc de Lorraine, en prévision du danger qui le menaçait, avait envoyé le baron d'Haussonville et de Lenoncourt

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

sur la Sarre et la Moselle avec mission d'empêcher l'ennemi de s'emparer de Sarrebourg. Le duc de Guise s'était rendu à Nancy afin de passer ses troupes en revue près de Saint-Nicolas. Bientôt il apprit que l'ennemi avait pu marcher jusqu'en deçà de Blamont (1), sans essuyer d'autre difficulté qu'une escarmouche engagée contre six cornettes du colonel Boucq par Rosne et La Route à la tête de quelques escadrons détachés exprès en avant.

Si les Lorrains ne furent point toujours heureux dans leurs rencontres avec l'ennemi, ils parvinrent à faire échouer toutes ses tentatives sur les moindres bicoques. Ils bravèrent même toutes ses forces à Pont-Saint-Vincent et leur duc put célébrer cet exploit par une fastueuse médaille. Pressés par la faim, fatigués, affaiblis par les divisions des chefs et par l'indiscipline des soldats friands de vin et de pillage, ce ne fut qu'après trois semaines de marche, le 18 septembre, que les Allemands atteignirent la Champagne.

Ils campèrent près de Joinville-sur-Marne autour de Saint-Urbain, abbaye du cardinal de Guise, le Balafré et les catholiques français les côtoyant toujours sur la droite. Le duc de Lorraine ne voulut pas entrer en France à main armée, même pour le service et la défense du souverain, sans commandement exprès. Afin de protéger Joinville, presque totalement dégarnie de défenseurs, il se hâta d'y faire passer quatre

(1) Blamont (Meurthe-et Moselle), arrond. de Lunéville, chef-lieu de canton.

cents arquebusiers, tandis que lui-même arrivait avec l'espoir de défaire les Suisses, séparés du reste de l'armée protestante. Il conduisit rapidement mille hommes d'armes et douze cents arquebusiers, sans bagages, à Montiers-sur-Saulx ; d'ailleurs la persistance des pluies s'opposait aux entreprises réciproques ; en sorte que les ennemis, pendant leur séjour dans la principauté, ne firent guère que conserver leurs positions.

A la nouvelle de leur approche les Troyens se crurent en péril et gardèrent leurs murailles. Le gouverneur les informa qu'il envoyait des troupes à la rencontre des reîtres et demandait des munitions pour La Châtre qui, de son côté, les avertit de la prochaine traversée de la Seine à Etrochey (1) par les ennemis. La ville expédia des lances au duc qui donna ensuite ordre de punir exemplairement les gens de guerre qui tenaient la campagne.

Parmi les chefs de l'armée étrangère, les uns voulaient pousser par la rive droite de la Loire jusque vers ses sources ; d'autres objectaient le danger de la désertion des Suisses, en longeant ainsi d'assez près leurs frontières et soulevèrent l'avis de faire sur la Picardie une marche avantageuse, pour se ravitailler abondamment et pour recevoir des renforts. Le duc de Bouillon désirait surtout se rapprocher de ses états, dans la crainte que son absence ne les exposât aux

(1) Etrochey (Côte-d'Or), arrond. et cant. de Châtillon-sur-Seine.

représailles des Lorrains contre Sedan. Après s'être enfin arrêtés au premier de ces plans, ils apprirent tout à coup l'arrivée à Griselles (1) d'un corps de douze cents arquebusiers à cheval et de cent hommes d'armes que leur amenait du Languedoc par la Bourgogne François de Châtillon, fils de l'amiral de Coligny. Guise, de son côté, envoyait aussitôt un important détachement pour essayer de l'enlever ; mais, forcé de se retirer momentanément à Neufchâteau, à la suite d'une charge assez meurtrière, Châtillon put pourtant effectuer, le 22 septembre, sa jonction avec ses alliés.

Le duc de Guise descendait, pendant ce temps, avec quatre cents lances et trois mille arquebusiers vers Bar-sur-Aube. Pour défendre le passage des gués de la rivière d'Aube ainsi que ceux de la Seine, il détacha son mestre de camp La Châtre à la tête de deux cents chevaux et du régiment du sieur de Gyé. La riche abbaye de Clairvaux présentait à l'ennemi un appât séduisant ; mais le Balafré se mit « entre la bourse et l'argent », et vint se loger dans le monastère avec mille arquebusiers et trois cents chevaux. Le lendemain, les étrangers y trouvèrent donc son infanterie solidement postée et prirent le parti de repasser l'Aube presque à la nage. Quelque diligence pourtant qu'ils missent dans leur retraite, les troupes du duc les poursuivirent et leur enlevèrent un assez grand nombre de prisonniers.

Clairvaux ainsi préservé, c'est sur la ville de Châtillon-sur-Seine, commerçante, bien pourvue et mal

(1) Griselles (Côte-d'Or), arrond. de Châtillon, canton de Laignes.

fortifiée, que les reîtres portèrent leur convoitise. Après quatre jours de marche, ils s'en rapprochèrent le 3 ou le 4 octobre ; mais La Châtre, avec trois cents chevaux, s'y était renfermé depuis le 28 septembre et y avait trouvé trois mille arquebusiers envoyés par Mayenne. Il prit aussitôt de vigilantes dispositions et assura ses rapports avec ce prince, qui, de Bourgogne, amena encore douze cents arquebusiers et six cents chevaux, et avec le duc de Guise venu de Clairvaux à Bar-sur-Seine pour être « sur les épaules » de l'ennemi.

Henri de Lorraine attendait bientôt près de lui les ducs d'Elbeuf et d'Aumale suivis de leur cavalerie, le marquis de Pont (1) avec quatre mille reîtres et lances italiennes ; enfin il sollicitait toujours instamment l'envoi des secours du prince de Parme, Alexandre Farnèse : « Je vous remercie, écrivait-il le 2 octobre à Bernardin de Mendoza, des bons conseils et avertissements que vous m'avez donnés, lesquels j'estime comme de celui qui désire l'avancement de la cause que j'ai prise sur mes épaules... Les retardements nous sont très importants et pouvez juger le préjudice que les longueurs nous ont causé (2). »

Si le Balafré était fondé à se plaindre de l'effet de ces délais, il n'avait pas moins sujet de s'irriter de leurs motifs : Henri III cherchait toujours à paralyser son action personnelle et à le contraindre à se laisser absorber lui-même.

(1) Fils du duc Charles de Lorraine, distinct de Henri de Lorraine ou de Guise.

(2) Papiers de Simancas, B 58, pièce 189.

Par l'occupation de Châtillon-sur-Seine et par une embuscade dressée en avant de cette ville, La Châtre n'avait pu empêcher l'armée ennemie, marchant en bon ordre quoique commandée par deux généraux malades, Bouillon et La Mark son frère, de franchir la Seine à gué, peu au-dessus du pont d'Etrochey le 5 octobre. Un petit combat, livré à l'arrière-garde, avait même tourné plutôt à l'avantage des réformés qui se dirigèrent entre Auxerre et Vézelay pour aller traverser la Loire à La Charité.

Ces succès des Ligueurs n'étaient pas sans causer quelque surprise à la reine mère. Elle recommandait aux Troyens de faire bonne garde en ville, d'autant plus que celle-ci était menacée par les troupes du duc d'Aumale qui occupaient Arcis-sur-Aube et se préparaient à gagner Joigny.

Cependant l'incommodité des logements, les privations et les embarras de toute nature, excitaient l'indiscipline parmi les Allemands ; les chefs étaient sans autorité sur leurs subordonnés, comme sans accord entre eux ; et leurs divisions, dont le duc de Guise songea dès lors à profiter, s'augmentèrent encore par la rencontre qu'ils firent à Varzy (1) de Louis de Harlay, sieur de Montglas, porteur des ordres du roi de Navarre.

De ce point ils résolurent de poursuivre leur marche dans le cœur du royaume en descendant le cours de la Loire. Pouvaient-ils mieux répondre aux vœux du duc

(1) Varzy (Nièvre), arrond. de Clamecy, chef-lieu de canton.

de Guise ? Il est vrai qu'en se dirigeant vers la Beauce, ils menaçaient de prendre position entre le roi et Paris. Mais le Balafré veillait et se faisait instruire de moment en moment des desseins de l'ennemi. Le 26 octobre, pendant qu'il était à table, on l'avertit que les Réformés s'étaient arrêtés à Vimory, village situé près de Montargis. La résolution de les attaquer est aussitôt prise. En moins d'une heure tout le monde est à cheval : le chef s'élance en donnant pour mot d'ordre le nom de la Vierge Marie.

Le baron de Donau, commandant des ennemis, se disposa à repousser l'attaque, et bientôt s'engagea une mêlée furieuse dans laquelle le duc de Mayenne eut à lutter corps à corps avec le chef même des Allemands. L'affaire fut assez chaudement disputée pour qu'en se retirant on pût, des deux côtés, s'attribuer la victoire (1).

Quelques jours avant la bataille de Vimory, huit ou neuf gentilshommes et soldats, partisans des princes lorrains, avaient, au mépris d'une trève conclue entre les officiers du roi commandant sur la frontière et les autorités de Sedan, tenté de surprendre cette place et sa citadelle. Arrêtés et convaincus, les conspirateurs subirent immédiatement le supplice malgré les vives réclamations du cardinal de Guise suspect de les avoir excités.

(1) Là périt Anne de Vienne, marquis d'Arc-en-Barrois, neveu de Claude de Bauffremont, évêque de Troyes. Son trépas a été relaté en vers et son tombeau orné d'épitaphes dont le texte, imprimé à Troyes, chez Denis de Villerval, ne peut être reproduit ici, bien qu'il n'en existe qu'un seul exemplaire connu.

Tandis que les reîtres pénétraient dans la Beauce, le Balafré, par un mouvement inattendu, quitta Montargis pour aller prendre position à Montereau (1). Cette manœuvre, qui ressemblait à une retraite, jeta aussitôt dans l'esprit ombrageux de Henri III le soupçon que Guise viserait peut-être à rentrer en Champagne ou à s'établir à Paris avec ses troupes pour s'y emparer de toute l'autorité du gouvernement. De la part du roi, Dinteville quitta Troyes pour s'informer des motifs d'un éloignement que les circonstances rendaient si préjudiciable, mais que le duc n'eut pas de peine à expliquer. La victoire que celui-ci remporta le 24 novembre à Auneau (2) acheva son triomphe, mais inspira au monarque un profond dépit dont les conséquences devaient être terribles.

Si les succès du Balafré inquiétaient Henri III, ils réjouissaient fort les Troyens qui faisaient célébrer des *Paradis* dans toutes les églises, pour appeler sur le roi et les princes catholiques les bénédictions du ciel. Henri III leur envoya en janvier 1588 Jean Lubert, conseiller au grand conseil, pour les mettre en garde contre les courageux desseins des Guises. Cet émissaire royal resta en ville jusqu'à l'arrivée du cardinal (juin 1588). Celui-ci secondait de tout son pouvoir les impressions favorables que les triomphes de son frère faisaient sur l'esprit du peuple. Dès le

(1) Les Troyens prêtèrent à Montereau des coulevrines précédemment achetées au roi pour un millier d'écus (*Lettres de M. de Dinteville*).

(2) Auneau (Eure-et-Loir), arrond. et cant. de Chartres.

14 décembre, sur son invitation, les députés de la province ecclésiastique s'étaient réunis à Reims ; et dans cette assemblée le théologal Hubert Morus s'étant écrié que c'en était fait de l'Église, s'il n'était pourvu par l'union des catholiques entre eux à « la connivence qui se trouve au gouvernement des affaires », le doyen Pierre Frizon fit la proposition suivante : « Que chaque diocèse de la province choisisse un personnage capable, zélé à la cause de Dieu. » Tous les délégués correspondront à Reims avec un syndic provincial, celui-ci avec un conseil permanent aussi provincial, le conseil avec un syndic ou solliciteur général résidant à Paris. Le synode vota cette proposition et organisa cette ligue cléricale. Puis il formula son opposition à toute levée sur le clergé.

Le cardinal archevêque n'omettait pas d'ailleurs de prodiguer les complaisances et les présents à la bourgeoisie municipale ; en même temps que, par une sollicitude intéressée pour la garde de Reims, il tenait en haleine sa compagnie et la menait quelquefois au dehors.

Cette conduite, ainsi que la requête impérieuse qu'à la suite de la réunion de Nancy (février 1588) le duc adressa à Henri III, étaient bien faites pour inspirer à celui-ci la crainte que la Ligue ne tentât quelque entreprise sur la ville de Troyes. Ne savait-il pas, d'ailleurs, que le Balafré persistait dans sa résolution d'attaquer Jametz et de fermer Sedan pour entretenir des forces convenables sur ces frontières ? Guise, en effet, comme l'écrivait Bellièvre au ministre du roi, ne veut pas céder pour Jametz, « encore, ajoutait-il, que

je lui aie remontré que M. de Bouillon étant mort, la vengeance tomberait sur une pupille qui n'a pas fait la faute et qui est héréditairement en la protection du roi (1). »

Le prince avait cependant exprimé alors, au rapport du même Bellièvre, le désir de voir ses cousins réconciliés avec le monarque, et il se proposait de les presser de lui donner ce facile contentement. Les douze mille Allemands, levés pour la cause du Béarnais, devaient s'avancer sans chariots. Le roi était dans l'intention de fournir à Guise quatre mille fantassins et mille chevaux pour l'aider contre eux : naturellement le duc acceptait ce renfort, tout en conservant ses prétentions sur Sedan et sur Jametz, qu'il réclamait comme une juste indemnité du mal causé par le duc de Bouillon et qu'il estimait devoir être plus facilement au roi entre ses mains qu'autrement (2).

A cette fermeté du prince lorrain n'était égal que le mécontentement du souverain. Le mémoire déféré à la conférence de Nancy posait des conditions difficiles à réaliser : prendre avec plus d'efficacité que par le passé la défense de la religion catholique et éloigner les personnes suspectes de la cour ; pour atteindre ce but, publier le concile de Trente, établir le tribunal de l'Inquisition, remettre entre les mains des catholiques plusieurs places de sûreté, lever un impôt du dixième du revenu sur les catholiques et du quart et du tiers

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*
(2) *Lettres de M. de Dinteville.*

sur ceux qui avaient été hérétiques depuis 1560 ou tenus pour tels, employer les deniers en provenant à payer les dettes contractées par les chefs dans l'intérêt du parti, obliger les parents des hérétiques à acheter leurs biens, enfin n'accorder la vie à aucun prisonnier ennemi, s'il ne jurait de vivre en bon catholique, après avoir abandonné tous ses biens.

Ce mémoire, ce manifeste, équivalait à une déclaration de guerre. Si Paris, où le Conseil des Seize était de plus en plus actif, approuvait les conditions faites au monarque, la ville de Troyes continuait à résister aux entreprises des Ligueurs. Le roi avait prémuni le conseil contre les desseins énergiques des Guises, et lorsque le duc avait fait présenter aux échevins des lettres particulières, ils lui avaient répondu que « les habitants étant nés sujets du roi, avec l'obligation de lui faire service de corps et de biens, et ayant jusqu'alors persévéré dans leur loyauté et fidélité, ils n'avaient point d'autre engagement à prendre ». Ils firent part de ces dispositions à Henri III qui les félicita par une longue lettre du 22 janvier.

A l'appel des Seize cependant, le duc lorrain, malgré tous les dangers, se dirigea sur Paris où il arriva le 9 mai en plein jour. Reconnu par le peuple, il fut aussitôt salué des plus vives acclamations. Tous les organes du parti faisaient retentir les louanges de son héros ; les poètes, rivalisant d'hymnes et d'hyperboles, disaient de lui :

Il donne autant de morts qu'il va donnant de coups,
Il bat, il frappe, il fausse et les renverse tous,
Plutôt qu'un tourbillon, qu'un canon, qu'un tonnerre,
Ne jette un arbre, un mur, une grand-tour par terre.

On représentait hautement le roi « comme un autre Sertorius, craignant d'avoir un capitaine de plus grande valeur et mérite que lui »; et en exagérant les prouesses de Guise pour le venger de l'envie, on semblait indiquer le prix auquel il avait droit :

Race de Godefroi, généreuse semence,
Qui t'armes pour ton Dieu, qui combats pour la France,
Germe heureux de ces trois courageux et vaillants,
Qu'on a vus pour la foi tant de fois bataillants :
De quel digne laurier donnerons-nous ombrage
A cet auguste front qui pousse ton courage ?... . (1).

La présence inattendue du Balafré indigna le roi, qui le reçut cependant. « Je puis assurer Votre Majesté, affirmait-il, que je n'entreprendrai jamais rien contre sa personne ou son état ; mais je déclare en même temps que je ferai tous mes efforts, si Votre Majesté venait à prédécéder, pour que le roi de Navarre ne vienne pas à la couronne. Tel est mon vouloir et le souhait universel des catholiques (2) ».

Le Balafré paraissait tellement redoutable à son souverain que celui-ci prit la fuite le 13 mai, lendemain de la *Journée des Barricades*. Si grandes que fussent les perplexités du roi, elles ne l'empêchaient pas cependant de prémunir les villes du royaume contre les entreprises que ses ennemis pouvaient tenter. Il avait écrit aux Troyens qu'étant bruit dans Paris qu'une émotion pouvait s'élever, il y avait appelé

(1) Oudin, *Histoire de la maison de Guise*, liv. III, chap. 36.

(2) « Enfin Guise attenta, quel que fût son projet,
Trop peu pour un tyran, mais trop pour un sujet. »
(Voltaire, *La Henriade*).

des Suisses et des hommes de sa garde, qu'il les avait ensuite retirés dans l'espoir que la paix ne serait pas troublée. Il invitait en même temps les habitants à veiller et à demeurer sous son obéissance.

Par ses ordres exprès, Châlons dut recevoir dans le même but le capitaine Joannès avec une compagnie que seuls les Huguenots devaient loger et héberger (1).

Grande était la tentation de se soustraire aux ordres du duc et l'occasion facile. Les Ligueurs de Paris, de leur côté, reprochaient aux Troyens le 14 mai leur tiédeur et leur faible pour l'hérésie. Ils leur apprenaient que les hérétiques avaient eu l'intention de s'emparer de Paris, mais que Dieu ne l'avait pas permis. Ils les suppliaient de leur continuer leur ancienne amitié et leurs relations commerciales (2). Ils ne voudraient en rien diminuer ni altérer l'alliance et la bonne intelligence qui a toujours existé entre eux (3).

Plus que jamais éveillé sur le soin de ses intérêts, le duc de Guise instruisait de son côté les Troyens de la lutte qu'il avait dû, en plein cœur de Paris, soutenir contre les Suisses, sans qu'il en fût d'ailleurs résulté pour personne aucun dommage. Puis il leur défendit de recevoir dans leurs murs Dinteville, coupable d'avoir amené les étrangers. A cette lettre apportée par le

(1) Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 142.

(2) *Mémoires de Nicolas Dare* dans la *Collection des Documents inédits relatifs à la ville de Troyes*, t. III, p. 73.

(3) Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 152, n'a pas saisi le sens de la ettre des Ligueurs aux Troyens.

bailli de la Roère d'Esclavolles (1) en était jointe une autre, souscrite par « les catholiques unis de Paris », exprimant aux Troyens le vœu de rester alliés avec eux contre les hérétiques (2). « Le temps est venu, ajoutaient-ils, ou qu'il faut mourir ensemble, ou qu'il faut conserver la religion catholique ». Le 17 mai, une autre lettre du gouverneur est remise par Trutat, lieutenant du prévôt des maréchaux, recommandant de nouveau de veiller, de ne pas se laisser surprendre.

Pendant ce temps-là, le roi, retiré à Chartres depuis la *Journée des Barricades*, envoyait de son côté « à ses chers et bien amez les maire et échevins » de Troyes un récit des événements de cette fameuse insurrection,et de ce qu'il y avait fait pour les Parisiens. Comme toujours la conclusion était de conserver la ville en son pouvoir. Puis aussitôt,par son ordre,Dinteville parcourut la Champagne avec les instructions nécessaires pour paralyser l'action du duc de Guise et de ses partisans dans la province et lui interdire l'entrée dans les villes de Langres, de Chaumont, de Sens et de Troyes. Dans cette dernière, le lieutenant se fit remplacer par le sieur de Chesley, tandis que lui-même allait à Paris accompagner les délégués troyens auprès du roi.

Rien ne montre mieux que cette active correspondance et ces démarches multipliées combien chaque

(1) Sur les la Roère voir Arch. de l'Aube, E. 52, 64, 70, 86, 88 et 89.

(2) Les échevins de Paris adressèrent même recommandation aux habitants de Châlons (Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 143).

parti tenait à se mettre en possession de la capitale de la CHAMPAGNE. Seul le roi de Navarre gardait alors le silence. La Ligue, qui faisait tant d'efforts couronnés d'ailleurs de réels succès pour l'empêcher d'arriver au trône, dominait à Reims et à Châlons. Troyes au contraire, en dépit de toutes les tentatives des Lorrains et de leurs émissaires, n'avait point encore cédé à leurs obsessions. Seul le clergé comptait dans ses rangs quelques ligueurs dont l'activité était bien digne de la cause.

Cette cause allait bientôt triompher. En effet, dans l'assemblée générale où d'Esclavolles fit lire les lettres qu'il avait apportées, il avait appelé à son aide un avocat, Philippe de Vert, un médecin, Le Tartrier, et un contrôleur, Guillemet.

La harangue de Vert fut remplie d'outrages envers Dinteville. Mais ces menaces, les cris des gens du peuple, pas plus que les excitations à « assommer les révoltés de la religion », n'eurent de succès dans cette journée ; car, outre l'esprit national qui régnait en ville, un conseiller, guidé par l'affection pour son légitime souverain, rappela que le roi avait fait recommander aux habitants de se tenir sur leurs gardes, de ne pas ouvrir les portes aux Guises et de persévérer dans leur fidélité. D'Esclavolles dut sortir de la ville, ce qu'il fit après avoir obtenu la promesse que Dinteville n'y entrerait pas. Il se retira, mais sans aucun doute emportant des projets concertés avec son parti. La ville restait donc affectionnée au roi. Mais il y avait dans son sein des ligueurs qui ne s'étaient pas encore produits. Les *royaux* ou *réalistes*

se composaient des chefs de justice, des plus riches et des plus apparents marchands et d'autres habitants. Au contraire, les Ligueurs appartenaient principalement aux basses classes de la société (1). Or il se trouvait parmi ceux-ci un personnage natif de Sommevoire près de l'abbaye de Montier-en-Der, que le cardinal de Guise avait héritée en commende de son oncle mort en 1574 (2). Cette créature des Lorrains était receveur des décimes du diocèse et se nommait Nicolas Dehault (3). Trésorier et favori du cardinal, il s'était marié en secondes noces à Troyes, et ses deux filles avaient épousé l'une un Hennequin, l'autre un Mauroy, tous deux négociants et capitaines de compagnies bourgeoises. On dit que les gendres entraînèrent le beau-père dans le parti pour ne pas perdre l'argent que lui devait le cardinal. Tous trois travaillaient pour les Lorrains et usaient de leur influence sur les gens qu'ils cherchaient par tous les moyens à gagner à la cause.

C'était principalement sur le terrain religieux que se plaçait le clergé. Conformément au vœu exprimé dans une assemblée des trois États de la ville, les chanoines de la cathédrale émirent, le 1er juin, l'avis d'enlever leurs charges à tous ceux qui avaient été et qui étaient encore hérétiques ou suspects au peuple (4).

(1) On lit dans la *Satyre Ménippée* : « Que vous semble de tant de caboches qui se sont trouvés et que Dieu a suscités à Paris, Rouen, Lyon, Orléans, Troyes...? »

(2) Bouillevaux, *Les Moines du Der*, p. 261.

(3) Cette charge lui avait été vendue 10.500 livres par les députés du clergé de France (Arch. de l'Aube, G. 222).

(4) Arch. de l'Aube, G. 1290.

En formulant le désir de voir confier les fonctions publiques aux seuls catholiques, le chapitre témoignait des sentiments qui étaient de bon augure pour le cardinal de Guise. Celui-ci, en effet, sur les avis qu'il en reçut à la suite de quelques troubles, crut avoir trouvé l'occasion de pénétrer dans la place; et le 4 juin, il se présenta sous un déguisement à la porte Saint-Jacques, accompagné de trois hommes seulement. Reconnu et obligé de se retirer, il courut à la porte de Croncels, mais sans plus de succès. Il entra alors dans une auberge du faubourg, où des échevins le prièrent de ne pas continuer ses démarches. Selon l'usage, les magistrats lui offrirent le vin de la ville et des confitures. Courroucé, il reçut mal les délégués, repoussa leurs dons en leur présence, brisa les bouteilles de vin et retint les envoyés pendant plusieurs heures. Enfin il se retira à Saint-Sépulcre, aujourd'hui Villacerf, d'où il se serait dirigé sur Paris, fort mécontent des Troyens et menaçant de brûler leurs maisons de la campagne.

Se ravisant, après quelques jours de vaine attente, il informa les échevins qu'il désirait parler à cinq ou six d'entre eux pour leur faire entendre la volonté du roi à son sujet. Il les priait donc de venir s'aboucher avec lui, puisqu'il ne pouvait entrer en ville. Cette demande fut communiquée au chapitre de la cathédrale le 9 juin, avec la réponse faite par l'échevinage au prélat de choisir les membres du conseil ou du présidial qu'il lui plairait (1).

(1) Arch. de l'Aube, G. 1290.

Ces négociations n'empêchaient pas toutefois l'habile cardinal de se ménager des intelligences secrètes dans la place. Selon l'usage, l'élection à la mairie devait avoir lieu le 11 juin, fête de Saint Barnabé. La veille, un Ligueur du nom de Ladresse, ayant pris à la porte de Croncels la place d'un royaliste, laissa le cardinal entrer dans la ville, selon qu'il était convenu entre eux. Il l'envoya en effet chercher en toute hâte ; et à six heures, le cardinal franchissait la porte, escorté de quatre compagnons parmi lesquels d'Esclavolles, gouverneur de la cité, ayant un coutelas au poing (des amis dévoués, le sieur de Bossancourt, les Mignard, les Faulcon, Hennequin, avaient empêché de lever les ponts) (1).

Guise se dirigea vers l'évêché. Rue de l'Epicerie (depuis rue Notre-Dame), la garde de Saint-Jacques, qui descendait, se mit en bataille sur son passage, et l'un des hommes tira sur lui un coup d'arquebuse sans l'atteindre. Arrivé au palais épiscopal dont l'évêque, de Bauffremont, était absent, le cardinal se fit conduire à la cathédrale pour y chanter un *Te Deum* d'action de grâces. A partir de ce moment, la ville était aux Guises et à la Ligue. Aussitôt le cardinal fit établir de nombreux corps de garde pour empêcher des désordres de se produire pendant la nuit.

Il avait intérêt à assister à l'élection du maire. Bien que d'Aubeterre de Villechétif eût en quelque sorte

(1) Le fait est du 10 juin et non du 11, comme le dit Poinsignon, *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, t. II, p. 250, ni du 16 comme le raconte Bouillé, *ouv. cit.*, t. III, p. 281.

favorisé l'entrée du prélat en donnant des ordres insuffisants, il se vit remplacer par l'ardent ligueur Nicolas Dehault (1) que nous connaissons.

Dinteville n'était pas alors à Troyes. François de Luxembourg fut appelé de Pougy par les échevins. Ils voulaient, dans l'intérêt du roi, opposer son influence à celle du cardinal. Ce fut peine perdue. Luxembourg vint en ville, eut une conférence avec le prélat, mais ne put rien gagner sur lui ni sur le peuple. Il retourna sans retard à Pougy (2).

Pour soulever les habitants contre le parti de Henri III, Guise fit couper les têtes des digues de la Seine et répandre le bruit que cet acte était l'œuvre des royalistes et avait été exécuté dans le but de ruiner les manufactures.

Les partisans du roi furent consternés ; le cardinal, après s'être rendu maître des caisses publiques, leva une contribution par capitation (3). Ne se contentant pas de l'élévation d'une de ses créatures à la mairie, il fit procéder dans une assemblée tenue à l'évêché contrairement au droit à l'élection de vingt-quatre nouveaux conseillers de ville en remplacement des anciens forcés de démissionner. Les dix-sept nouveaux ne voulaient point prêter serment : ils ne cédèrent qu'à

(1) Et non Dehaulte, comme écrit Chalambert, *ouv. cit.*, p. 96.

(2) F. de Luxembourg devint plus tard ambassadeur de Henri IV auprès du Saint-Siège.

(3) Aussi, lorsqu'en septembre suivant, le cardinal vint saluer Henri III à Blois, le monarque dit tout haut : « Voici mon receveur général de Champagne » (Arch. nat., carton des rois K 103, registre n° 1, p. 2).

un commandement réitéré et s'exécutèrent devant un conseiller au bailliage, Nicolas Gauthier, et le maire (1), en dehors de la loi et de l'usage.

Sur les sept conseillers réélus cinq furent remplacés. Parmi les nouveaux on compta Louis Douinet, procureur, Denis Latrecey, Philippe de Vert, Nicole Guichard, avocat originaire de Chaource, et deux cabaretiers.

C'était un bouleversement général. On vit des gens de la lie du peuple appelés aux charges publiques ; les plus mutins, placés à la tête des compagnies nouvelles ; les juges et les consuls, remplacés par des *Guisards*. Les plus à craindre furent expulsés : tels Eustache de Mesgrigny, lieutenant général et président au bailliage, le conseiller Pierre Trutat, Pierre Regnault, prévôt et ancien avocat, Chérubin Fabvier et Claude Pinette procureur, Guillaume de Taix, plusieurs chanoines : Vauluisant, Tristan Beaufils, Thévignon et le cordelier Etienne Blaiseau.

Trois cents ménages environ quittèrent la ville. Louis Douinet devint receveur de la cause ; « homme d'étoupes », il se comporta avec tant de loyauté que sa maison qui était vide s'emplit rapidement d'objets précieux et de vaisselle d'argent. Il avait prêté douze mille écus, et par les comptes qu'il rendit il en demandait encore dix mille qui ne lui furent jamais payés.

Le cardinal fit une ample provision de vin de Beaune. Pour se rendre populaire, il donnait à boire non-seulement aux compagnons qui avaient favorisé son entrée,

(1) D'après Courtalon, *Topog. histor.*, t. I, p. 146, le serment fut prêté devant Gauthier représentant le maire.

mais encore à tout venant, même dans sa chambre, et il recevait à sa table les artisans de tout métier. On cite une scène d'orgie où figurèrent conseillers au bailliage, avocats et procureurs.

De plus pour stimuler le zèle de ses partisans autant que pour les amuser, il fit faire dans tous les quartiers des feux de joie où l'on brûlait la figure de l'hérésie tenant d'une main une épée sanglante et de l'autre un livre, et la figure de Théodore de Bèze. Sur des théâtres en plein vent on jouait des satires contre la Réforme, et pour qu'on ne l'accusât pas de détourner les fonds revenant au roi, il tenait table ouverte, et ces fêtes se terminaient par les cris de Vive Mgr le duc ! Vive Mgr le cardinal !

Sans aucun retard le 11 juin, il avait annoncé sa victoire aux Orléanais et aux Parisiens, mais plus particulièrement encore aux habitants de la Champagne, les invitant à se réjouir avec lui et à lui envoyer deux d'entre eux « pour voir à s'unir avec les Troyens». Son appel fut entendu. Châlons députa deux conseillers, Pierre du Moulinet et Pierre d'Aoust (1). Sur leur rapport le conseil de ville décida le 18 juin de remontrer au cardinal qu'il s'en remettait aux résolutions des Etats de Blois qui venaient d'être annoncés par mandement du roi. Cette conclusion n'ayant pas satisfait le prélat, les députés durent revenir à Troyes ; ils s'y rencontrèrent avec ceux de Chaumont et de Reims. Cette dernière ville, où s'imprimaient des pamphlets

(1) Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 148.

contre les partisans des Guises, se fit représenter par le lieutenant Souyn et le sieur de Bouzy (1). Déjà soixante bonnes villes étaient d'accord sur les points suivants : 1° maintenir la religion catholique, apostolique et romaine ; 2° soutenir l'Etat ; 3° reconnaître l'obéissance et l'honneur dus au roi ; 4° demander le soulagement du peuple.

Le lundi 20 eut lieu à l'hôtel de ville l'assemblée générale ; y assistaient le cardinal, le clergé, les gens du roi, le corps de ville et des bourgeois, Guillaume Rousselet, échevin de Paris, etc. Les chanoines de Saint-Pierre confièrent à leurs députés le mandat de s'associer et de s'unir à la capitale et aux autres villes du royaume, de passer procuration spéciale pour le maintien de la religion catholique, apostolique et romaine, la conservation de la personne du roi et le soulagement du peuple (2). Ce vœu fut adopté à l'unanimité. Le conseiller Douinet et Sébastien Mauroy reçurent semblable pouvoir de traiter au nom de la ville avec les prévôt et échevins de Paris pour le même objet (3).

Dès le lendemain de cette importante assemblée qui avait duré deux jours, les députés, sous la conduite de Rousselet, partirent pour Paris où ne tardèrent pas à les rejoindre ceux de Chaumont, l'avocat Jacques

(1) Ou Le Soin, d'après Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 502 ; au lieu de Bouzy, on lit Bourgy dans une copie publiée par Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 202.

(2) Arch. de l'Aube, G. 1290.

(3) Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 201, a publié le texte de l'*Union des villes de Paris, Reims et Troyes.*

d'Hartel et François Brottes. Cette ville, à qui le roi avait interdit le 20 mai de recevoir le duc de Guise et qui le 7 juin protestait encore de sa fidélité à la couronne, pressée d'accueillir le prince de Joinville, avait fini par lui ouvrir ses portes; et dans une réunion générale qui se tint le dimanche 26 juin, le Lorrain avait sollicité les habitants d'entrer dans l'Union. La requête leur avait paru « très civile, juste et raisonnable », mais l'affaire était grave ; et on trouva bon de s'informer à Troyes des conditions de l'Union, afin de ne pas s'écarter de ce qui était dû au roi.

On y avait donc, avec l'assentiment de Joinville, dépêché un notaire. A son retour, le 29, on s'était réuni de nouveau ; et après s'être bien fait rendre compte de ce qui avait été arrêté dans la capitale de la CHAMPAGNE, l'assistance avait déclaré unanimement qu'elle entendait agir de même (1). Quelques jours après, ayant obtenu audience du duc de Guise, les députés champenois furent admis à l'assemblée générale de la Ligue où les Parisiens et l'évêque de Senlis, Guillaume Rose — un autre champenois — les reçurent avec grandes démonstrations de joie et les déterminèrent à s'unir avec Paris.

Cet arrangement devait leur coûter d'autant moins que le 15 juillet, Henri III, alarmé des nouvelles des provinces, s'était décidé à traiter avec la Ligue. Le cardinal de Guise venait de faire violemment dépouiller un courrier des lettres et des instructions adressées par

(1) Jolibois, *Histoire de Chaumont*, p. 129 et suiv.

le monarque à son représentant en Suisse, ainsi qu'un laquais porteur d'ordres de convocations pour la noblesse et même pour des huguenots du Rethelois émanant du duc de Nevers. Le roi d'Espagne, le duc de Savoie Charles-Emmanuel, le pape Sixte-Quint, se montraient chaque jour plus favorables à la Ligue, depuis qu'elle prenait tant de force et qu'on avait lieu d'en attendre d'efficaces résultats, non-seulement pour la défense de la religion, mais encore pour le développement de la puissance pontificale.

Enfin resserré entre les impérieuses exigences de la Ligue et le progrès des mouvements hostiles des Réformés depuis la bataille de Coutras (20 octobre 1587) gagnée par Henri IV sur le duc de Joyeuse, le roi adopta les projets des Guises et souscrivit à leurs conditions.

Dans cet acte solennel de sa sujétion, dix articles patents imposaient au monarque l'obligation de jurer et de faire jurer à ses sujets l'extermination absolue de l'hérésie, l'exclusion perpétuelle de tout hérétique de la succession au trône, l'admission des catholiques seuls aux emplois publics, l'amnistie générale pour le passé, spécialement pour la *Journée des Barricades*. Les conditions de ce traité devaient faire craindre que le bon accord ne fût que de courte durée.

Le duc de Guise informa le 17 juillet les habitants de Troyes de la satisfaction qu'il avait éprouvée des événements accomplis. « Il a dès cette heure obtenu, disait-il, par la bonté de Sa Majesté, tout ce qu'il était possible pour le soulagement et la décharge de la ville, avec assurance certaine des États généraux où les choses

seront établies avec plus d'ordre et de liberté. » Et par une autre lettre du même jour, il donnait pouvoir à d'Esclavolles de répondre aux diverses demandes que les habitants pourraient lui adresser.

A son tour le prévôt des marchands de Paris félicita les Troyens de la bonne union et de la sympathie qui existaient entre les deux corps de ville. Il attestait que tout se passait avec le consentement du roi, que les États seraient promptement convoqués, et il engageait le maire et les échevins à faire continuer dans les églises de la ville les exhortations au peuple pour implorer les grâces de Dieu.

Le prince de Joinville vint à Troyes rejoindre le cardinal son oncle pour y jouir de ce triomphe des Ligueurs. Dans les premiers jours d'août, il y eut fête, canonnade d'artillerie, feu de joie sur la place du Marché-à-blé, toujours avec incinération de la figure de l'hérésie, et grand banquet à l'hôtel de ville.

La Sainte-Union adressa aux Troyens une formule de serment que souscrivirent tous les officiers et les habitants ; c'était la promesse de garder la foi catholique, d'observer les articles contenus dans la dernière charte royale, de ne rien faire contre les saints décrets de l'Eglise et la constitution du royaume.

Troyes avec d'autres villes envoya des députés à la reine mère à qui ils présentèrent leurs suppliques. Elle leur répondit : 1° tous les officiers doivent être catholiques et non favorables aux Réformés ; 2° les villes doivent continuer à jouir de leurs privilèges ; 3° les États généraux se tiendront, ainsi que l'a ordonné le roi ; 4° les subsides sur les draps, les serges, les éta-

mines, de même que « les daces (1) », imposées sur les vendanges et les vins à l'entrée et à la sortie des villes. seront supprimés ; 5° la vente des biens des huguenots est commandée.

Peu de temps après la conclusion du nouveau traité de paix, Sixte-Quint informa le Balafré qu'il venait de nommer le cardinal Morosini légat du Saint-Siège pour prêter aux catholiques un efficace appui. Ainsi tout contribuait à donner une haute importance à la prochaine tenue des États. Les catholiques, pour mieux assurer leur triomphe dans les élections, organisèrent des comités qui, correspondant avec le comité central siégeant à Paris, devaient en recevoir la direction. Avant tout il importait de ne pas laisser égarer ou surprendre les votes ; dans ce but le comité central rédigea un mémoire dont les candidats devaient souscrire les conditions.

Il énumérait les garanties religieuses et politiques que les électeurs devaient exiger. Les principales, en ce qui concerne la religion, étaient les suivantes : le concile de Trente serait reçu en France, sans préjudice des droits et libertés de l'Église gallicane ; nul ne pouvait être reconnu roi, s'il n'était catholique ; les princes du sang royal qui seraient hérétiques ou fauteurs d'hérétiques seraient déclarés incapables de la couronne de France. Si le roi tombait en hérésie, la soutenait ou la permettait, le peuple serait déclaré et tenu quitte de l'obéissance envers lui ; le roi ni le royaume ne pourraient avoir alliance avec les hérétiques ou les infidèles ; les

(1) Daces, impôts (Godefroy, *Lexique de l'ancien français*).

rois ne pourraient user de leur autorité souveraine avant leur sacre, etc.

Les articles qui concernaient les garanties politiques avaient pour but de restreindre l'exercice du pouvoir royal de manière à prévenir les abus. C'est pourquoi, après avoir posé en principe que la souveraineté est en Dieu et par voie de délégation dans le peuple représenté par les États généraux, les auteurs du mémoire demandaient que le roi, tout en conservant le pouvoir exécutif, ne pût l'exercer que sous le contrôle de ces États ou, en leur absence, d'un conseil délégué par eux, qu'il eût le droit de faire la paix ou la guerre, mais après consultation des États, qu'il ne pût dans aucun cas lever d'impôts sans leur consentement explicite, qu'enfin il eût toujours auprès de lui un agent de chacun des trois ordres, chargé de les représenter et de lui porter leurs remontrances.

Le 10 août, les chanoines de la cathédrale nommèrent leurs délégués chargés d'élire les députés à l'assemblée du bailliage de Troyes qui devait le lendemain choisir ses représentants aux États de Blois ; puis ils ordonnèrent des prières pour le succès de cette réunion nationale ; enfin s'inspirant de ces idées d'ailleurs anciennes, ils s'occupèrent de la rédaction des cahiers. Ceux du tiers ont-ils été rédigés pour la ville et pour le bailliage ? On doit le croire (1). En tout cas l'esprit général des États de 1588, soumis à la politique des Lorrains, fait penser que leurs agents en ont été sinon les auteurs, du moins les inspirateurs.

(1) Pour Troyes ces archives ont été détruites.

Effectivement la très grande majorité des députés étaient à la dévotion des Guises, et, dit Pithou, fort ardents et turbulents. Le clergé du bailliage de Troyes avait désigné Le Tartrier, doyen de Saint-Étienne, pour prendre la parole, et Dehault, grand-archidiacre, pour porter les cahiers. La noblesse choisit Olivier de la Roère, sieur d'Esclavolles, et Jacques de la Roère, seigneur de Saint-Sépulcre. Les élus du tiers furent Philippe de Vert et Jacques Angenoust (1).

La même influence de la Ligue se ressentit dans les élections des bailliages de Chaumont, Vitry, Meaux, Provins, Sézanne, Sens et Château-Thierry, composant le comté de CHAMPAGNE et de Brie.

Le clergé de Reims choisit son archevêque pour député, tandis que les bourgeois nommaient le lieutenant Souyn et que les États dressaient leurs remontrances en cent neuf articles, « mélanges des passions du temps et des aspirations de tous les temps vers le progrès, l'ordre et la liberté », où « parmi de vieilles redites contre des abus sans cesse renaissants on trouve des vœux nouveaux et des détails du plus haut intérêt (2). » On pourrait en dire autant du cahier général de la province où se reflète le bon sens pratique des populations.

L'esprit profondément catholique de la CHAMPAGNE s'affirme tout d'abord par une déclaration formelle

(1) Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 501.

(2) Voir les *Remontrances* dans Marlot. *Histoire de Reims*, pièces justificatives. Sur la Ligue à Reims, voir folio 364 du tome 37 de la collection de Champagne à la Bibliot. nat.

d'opposition à l'envahissement des idées nouvelles : « que tous les hérétiques, rebelles, pertinaces et contradicteurs aux dits édits (de réunion), soient contraints d'y obéir par toutes voies ordinaires et extraordinaires, même à main armée, et que la guerre leur soit faite jusqu'à leur entière ruine ou résipiscence...., et les biens des dits hérétiques confisqués et vendus, employés aux frais de la guerre ». Mais la foi du tiers ne l'aveugle point sur les abus dont souffre l'Église. Aussi ses députés devront-ils s'élever contre « la bigamie spirituelle », c'est-à-dire contre le cumul des bénéfices et contre la non-résidence des bénéficiers, et demander que « toutes chanoineries et prébendes soient accessibles aux roturiers, sans enquérir de la noblesse, mais de la capacité et de la vertu des personnes.

« Comme la dévotion des hommes se refroidit tous les jours, qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner que chaque paroissien sera tenu d'assister tous les dimanches à la messe paroissiale ou, au moins, de trois dimanches l'un ».

Relativement à la justice, le tiers état pense que celle-ci « est du tout corrompue ». Il faut, dit-il, ôter « la fourmillière des officiers et supprimer dès à présent tous offices de judicature créés depuis la mort du roi Henri II qui sont sans fruit, sinon d'épuiser les finances du roi et sucer le sang de son pauvre peuple, hormis toutefois les sièges présidiaux ès villes capitales des provinces et anciens ressorts, selon lesquels doivent être limités et bornés pour tout réduire à l'antiquité. » On supprimera les juridictions particulières.

Les justiciers seront tenus d'avoir « des prisons sûres non plus bas que le rez-de-chaussée. » Toutes les coutumes seront ramenées à un seul code. La province de Champagne se gouvernera par États, tout ainsi que la province de Bourgogne.

On continue à se plaindre des gens de guerre, et ce n'est pas sans raison. On demande donc le rétablissement de la discipline militaire. On veut « qu'il soit défendu à peine de la vie... de vivre sur le bonhomme et laboureur à discrétion. » Les bêtes nécessaires au labourage des terres et les instruments aratoires ne pourront être saisis. On sollicitera d'ailleurs la réduction des tailles et des autres impositions ; car « il n'est pas possible de dire ni exprimer les oppressions que le pauvre peuple a souffertes depuis la mort du roi Henri II, qui sont telles que le pays s'en va en ruine et en friche, et depuis douze ans elles sont si fort multipliées que à sa persécution ne se peut rien ajouter que la mort. » D'un autre côté « plaise à Sa Majesté retrancher les habits, festins et grande suite des seigneurs. » Tel est le résumé bien succinct des doléances et des vœux que présentait le cahier spécial du tiers état champenois (1).

Les doléances du clergé du bailliage de Troyes sont une reproduction des articles des États de 1576, notamment les 9e, 10e, 21e, 22e, 23e, 24e, relatifs à la religion ; il demandait spécialement la réunion d'un concile à Sens

(1) Hérelle a publié, *ouv. cit.*, t. II, p. 206-214, une analyse des *Remontrances faites par le Tiers Etat du bailliage de Vitry.*

et l'assemblée des trois ordres de CHAMPAGNE tous les deux ans. Les députés devaient soutenir la préséance de leur province sur celle de Bretagne qu'on prétendait faire dominer (1).

Les trois ordres réunis à Blois nommèrent le 3 octobre pour présidents les chefs mêmes de l'Union catholique. Pour attirer la bénédiction de Dieu sur l'assemblée, on ordonna un jeûne général de trois jours, à la suite duquel roi et députés communièrent le dimanche 9 octobre. Rose, député de la Champagne, avait réglé, avec un de ses collègues de Normandie, l'ordre de cette pieuse cérémonie où le roi prononça ces paroles : « J'ai reçu mon Dieu aujourd'hui ; je suis avec lui ; qu'il me confonde, qu'il m'abîme, si jamais je traite de paix, trève ou accords avec les hérétiques. Le mal vient des hérétiques ; quand j'aurais la dague sur la gorge, l'on ne me fera jamais dire autrement ». Puis il promit de ne plus lever d'impôts sans l'avis des États, bien que plusieurs de son conseil l'en eussent dissuadé.

Dès l'ouverture solennelle de l'assemblée le dimanche 16 octobre (2), Henri III jura l'édit d'union comme loi fondamentale du royaume et se déclara de nouveau chef de la Ligue. A la reprise des travaux les députés commencèrent à témoigner de la défiance ; ils se mirent seulement le 31 octobre à dépouiller les cahiers.

(1) Le clergé troyen décida le 2 septembre de faire une procession générale à l'occasion de la tenue des Etats. (Arch. de l'Aube, G. 1290).

(2) Et non le 15, comme écrit Chalambert, *ouv. cit.*, p. 109.

Tous étaient d'avis de déclarer le prince de Béarn incapable de succéder au trône, et tous demandaient la suppression de toutes les tailles établies depuis 1576.

Philippe de Vert, député de Champagne en longue robe, avocat aussi éloquent qu'énergique, avait été chargé le 19 septembre par le tiers de se concerter avec le clergé pour obtenir du roi qu'il voulût bien pourvoir à la liberté et à la sûreté des Etats. Ce fut lui que l'Assemblée prit pour interprète de ses sentiments relativement à la réduction des impôts. Il parla avec beaucoup de chaleur et amena les députés à désigner les financiers que l'on voulait mettre à contribution pour réparer les dommages causés à l'Etat. L'opération devait se faire en présence de quatre commissaires du tiers, et de Vert était du nombre ; vainement et Henri III et le duc de Guise essayèrent-ils de les amener à des opinions plus modérées ; ils n'y purent réussir. Le roi prit alors le parti de supprimer les tailles. Les financiers réclamèrent. Le roi rendit le Balafré responsable de ces doléances et ne voulut y voir que des appels à la révolte dont le Lorrain lui semblait l'instigateur ; de plus en plus il se persuadait que la perte de celui-ci était la seule chance de salut qui lui restât.

Pendant que humilié, désespéré, le roi méditait sur les moyens de mettre sa vengeance à exécution, il donnait des ordres, malgré ses serments solennels, pour se saisir des ligueurs dans la province. Un de ses gentilshommes, La Barre, l'informa que les principaux habitants de Troyes lui avaient dit que, si Sa Majesté voulait les recevoir et oublier le passé, ils feraient preuve de fidélité et d'affection. Henri III, satisfait de

cette ouverture, en parla à Dinteville et promit de contenter les Troyens. Mais le lieutenant ne put pénétrer dans la ville où les ligueurs seuls étaient bien accueillis. Un jour il fit arrêter le coche porteur de la correspondance où il trouva des lettres du parti opposé avec d'autres exprimant des sentiments conformes aux siens.

Les Troyens restaient donc royalistes, sauf les officiers ; mais tous étaient d'accord pour la défense de la foi. Or, c'était pour cette défense que le duc de Guise avait constitué la Ligue. Ses amis le tinrent au courant des projets du roi contre lui. Le malheureux prince ne voulut pas y croire. « Quand je verrais, disait-il avec assurance, entrer la mort par les fenêtres, je ne voudrais pas sortir par la porte pour fuir. » La fatalité l'aveuglait bien plus encore que son courage. Comme son cousin le duc d'Elbeuf le pressait un soir de se soustraire aux effets du complot formé contre sa personne, il lui répondit : « Pour recevoir les fruits prochains de la bonne résolution des Etats, s'il était besoin d'y perdre la vie, c'est chose à quoi je suis déjà fort résolu ; voire quand j'en aurais cent, je les vouerais toutes au service de Dieu, de son Eglise et soulagement du pauvre peuple dont j'ai grandissime pitié ».

Tandis que le Balafré se confiait ou s'engourdissait dans son intrépidité et dans sa puissance, Henri III disposait tout pour l'assouvissement prochain de sa rancune. Elle devait se satisfaire le 23 décembre. La veille, le roi invita le duc à son conseil qui aurait lieu le lendemain à huit heures. Lorsque le prince s'y présenta, des gardes apostés par Henri III à la porte

de son cabinet le frappèrent à coups de poignard et d'épée : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! je suis mort », furent ses dernières paroles. Il alla rouler sans connaissance au pied du lit du roi où il expira. Le lendemain, veille de Noël, son frère le cardinal subit le même sort. Ainsi périrent, victimes du plus lâche attentat, le duc et le cardinal de Guise dont la famille semblait avoir depuis un demi-siècle le privilège de combattre et au besoin de mourir pour la cause de la foi catholique.

Le vindicatif monarque apprit lui-même aux Troyens la disparition du chef de la Ligue. Il aurait pu ajouter que leur député, Philippe de Vert, accusé avec d'autres membres de l'Assemblée d'avoir conspiré, n'avait échappé que par la fuite à la main des sicaires royaux (1). Il manda la même nouvelle à Châlons par le capitaine de Pétremol, ordonnant en plus de chasser de Rosne. Le conseil obéit sans hésitation, en faisant arrêter le 29 décembre les capitaines de celui-ci, Louis et Thomas, qui demeurèrent prisonniers jusqu'à ce que leurs amis se fussent portés caution pour eux, et après promesse formelle d'obéissance au roi (2).

Les Châlonnais méconnurent constamment les services rendus par Henri de Guise aux catholiques. Rien ne les toucha jamais : ni la faveur populaire qui prévenait chacune de ses démarches, ni les dons brillants que le ciel lui avait prodigués : vaillance, habileté dans le

(1) Et. Bernard, *Journal des Etats*, p. 171 et 172.

(2) Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 157.

maniement des hommes et des affaires, et par dessus tout, une séduction telle que les contemporains ne trouvaient pas d'expression assez vive pour la dépeindre. « A ses côtés, disait-on, tous les princes paraissaient peuple ; la France en était folle ; car — c'était trop peu dire — amoureuse, et les huguenots mêmes devenaient de la Ligue, quand ils regardaient le duc de Guise (1). » Ne devait-on lui pardonner d'être gâté par les avances d'une fortune trop facile ? de s'occuper trop à jouer un beau rôle pour servir une grande et noble cause ?

Aussitôt après le crime, sa sœur s'était réfugiée à Saint-Dizier avec son neveu, le comte de Sommerive, second fils de Mayenne (2). La famille des victimes était encore nombreuse et puissante ; leur parti, ardent et irrité par l'effusion d'un sang cher et précieux, allait continuer leur œuvre, et le duc de Mayenne (3) était choisi pour être l'instrument immédiat de la vengeance terrible et prochaine dont la veuve du Balafré, Catherine de Clèves, faisait retentir le désir dans ses plaintes.

(1) E. Pasquier, *Lettres*, liv. XII, lettre 4, raconte ceci : « Une bonne vieille fend la presse qui lui dit qu'elle ne se souciait plus de mourir, puisque Dieu lui avait fait la grâce de le voir, et à l'instant même, fit toucher son chapelet à ses habillements. Un couvreur, étant sur une maison en la rue Saint-Martin, sachant qu'il passait par là, se descend avec une corde au hasard de sa vie, afin d'avoir moyen de l'envisager ».

(2) *Mémoire des choses plus notables advenues en la province de Champagne*, p. 37. C'est à tort que l'auteur de ce mémoire fait également partir le jeune duc de Joinville retenu alors prisonnier. Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 256, appelle le second fils de Mayenne *duc* de Sommerive au lieu de *comte*.

(3) On appelait indifféremment le troisième Guise, duc de Mayenne ou duc du Maine.

Nous allons voir quel fut l'état de la Champagne au plus fort de la Ligue, depuis la mort des princes lorrains jusqu'à l'expiation d'un attentat qui devait avoir pour son auteur les conséquences les plus funestes.

CHAPITRE IV.

De la mort du duc de Guise à la mort de Henri III. 1588-1589.

Les Troyens, comme beaucoup de Champenois, nous l'avons dit, s'étaient tout d'abord défiés de l'association mystérieuse à la tête de laquelle ils savaient que se trouvait le gouverneur de leur province. Ils n'en connurent pas davantage les douceurs de la paix qui paraît avoir eu alors comme toujours leurs préférences. Quand, à la suite de la mort du duc d'Anjou, la Ligue apparut plus nécessaire et fit de nouveaux progrès, Reims et Châlons y entrèrent. Le duc de Guise décida les Troyens à imiter leurs voisins ; et bientôt en effet ils s'unirent avec d'autres bonnes villes pour le maintien de la religion catholique, objet avoué et but apparent des ligueurs (1). A peine la capitale de la

(1) Le 18 janvier le chapitre de la cathédrale de Troyes prescrivit une procession générale afin de prier Dieu « pour la sainte union des princes, gentilshommes et de tous les bons et vrais catholiques... » (Arch., G. 1290).

Champagne était-elle gagnée à la Sainte-Union que s'y répandit le bruit du meurtre des Guises (1). Mais la marche des projets de ces princes, modifiée par leur mort d'une manière essentielle sans doute, ne devait pas toutefois s'arrêter complètement ici. L'influence de leur souvenir et des actions de leurs survivants allait s'exercer vive et puissante sur le parti catholique, exaspéré par la perte de son héros, à travers les événements auxquels le malheureux et inhabile Henri III, en se démasquant ainsi, imprimait par contre-coup une direction plus fixe et surtout plus fatale pour lui-même.

A la suite de l'acte terrible par lequel il avait prétendu châtier les attentats du Balafré contre son autorité, son état et sa propre vie, la cour métamorphosée en un instant présenta un aspect peu rassurant. « Ceux qui étaient le plus sensibles à la mort du duc de Guise, frappés de ce coup, furent ceux qui y applaudirent le plus lâchement. Au contraire, les véritables serviteurs du roi commencèrent dès lors à avoir mauvaise opinion de son sort (2). » Par exemple, Louis de Gonzague, duc de Nevers et marquis d'Aumont (3), reçut sans satisfaction, sans confiance, l'offre du gou-

(1) En 1592 on imprima à Troyes *Le Guysien ou perfidie tyrannique commise par Henry de Valois ès personnes de très généreux princes Louis de Lorraine, cardinal, et Henry de Guyse* par S. Beylard.

(2) De Thou, *Hist.*, liv. XCIII.

(3) Aumont (Aube), arrond de Troyes, cant. de Bouilly, aujourd'hui Isle.

vernement de Picardie ou de celui de Champagne qu'il devra exercer jusqu'à ce que le jeune duc de Guise, nouveau titulaire (18 janvier 1589), soit en âge de remplir de semblables fonctions.

Bientôt un véritable mouvement insurrectionnel embrassa la France entière, ainsi qu'Etienne Pasquier le constatait avec tristesse : « Une infinité de villes, écrivait-il à un ami, se démantèlent de l'obéissance du roi : Amiens, Abbeville, Laon, Soissons, Péronne, Troyes... Sens, Auxerre, Melun... et plusieurs autres dont je ne puis faire registre. Que dis-je? villes, il n'est pas que les provinces entières se mettent de la partie, unes Normandie, Bretagne, Picardie, Champagne ; uns Lyonnais, Forets, Beaujolais, en tous lesquels pays il n'est demeuré entre les mains du roi que de petits brins (1). »

A la nouvelle de l'assassinat des Guises (2), la Champagne, en particulier, fut saisie de frayeur et remplie de divisions : les royalistes croyant l'occasion favorable de reprendre le pouvoir, et les ligueurs celle de le conserver. Troyes fut une des villes qui puisèrent dans le sang des princes lorrains de nouveaux germes d'invincible insurrection (3), et ses habitants auraient pu répondre au roi comme les échevins d'Amiens qu' « ils se sont résolus de prendre les armes pour le

(1) Et. Pasquier, *Lettres*, t. I, p. 382.

(2) Cette nouvelle fut apportée le 27 décembre au chapitre de Saint-Pierre par deux échevins. (Arch. de l'Aube, G. 1290).

(3) Ce qui n'empêcha pas les habitants de décider le 13 janvier de présenter leur hommage d'obéissance à Henri III et en même temps de le mettre au courant de l'état de la ville. (Arch., G. 1290).

maintien de la religion (1). » Ainsi la mort des Guises profondément ressentie, plus violemment exploitée, fournissait aux zélés de la Ligue pour avancer leurs projets une importante occasion d'employer tous les moyens en leur pouvoir.

Ils avaient failli se rendre maîtres de Sainte-Menehould. Pendant la tenue des États, alors que le gouverneur Mondreville, créature des Guises, était à Blois auprès du duc, son lieutenant Lamothe, s'appuyant sur quelques troupes postées dans la forteresse de Hans (2), avait comploté de livrer la ville. Le lieutenant général au bailliage, Germain Godet de Renneville, informé de son dessein, l'avait habilement déjoué, en se présentant à Lamothe un dimanche en robe de palais, escorté comme par honneur de quelques officiers subalternes du bailliage et de plusieurs bourgeois armés. Lamothe, sans défiance, s'avançait pour le recevoir, quand Renneville lui déclara qu'il venait l'arrêter au nom du roi. « Montrez-moi cet ordre », lui dit le gouverneur. « Le voici », répondit Renneville en tirant un pistolet de dessous sa robe, « il est toujours ordonné à un bon français de prévenir tout ce qui peut nuire aux intérêts du roi : je vous arrête. » Et à l'instant, ceux qui accompagnaient Renneville se saisirent de la personne de Lamothe. Informé de cet événement par un exprès qui lui remit le rapport du lieutenant général la veille même de l'assassinat du Balafré, le roi s'était

(1) *Déclaration et résolution de par les Maïeur, Prévost et Eschevins de la ville et cyté d'Amiens.*

(2) Hans (Marne), arrond. et cant. de Sainte-Menehould.

empressé de féliciter Renneville et l'avait investi du gouvernement de la place (1).

Comme Sainte-Menehould, d'autres villes champenoises demeurèrent quand même attachées à Henri III. De Rosne (2) avait, comme nous l'avons dit, été expulsé de Châlons dès la réception des lettres du roi. Le duc de Mayenne le désigna le 8 janvier pour commander avec Saint-Paul en Champagne en l'absence du prince de Joinville, et il écrivait au sujet de l'un et de l'autre aux échevins : « Ils vous conserveront et empêcheront qu'il vous soit fait aucune violence (3). » De Rosne s'était retiré à Saint-Dizier. Voulant à tout prix gagner les Châlonnais, il multipliait ses protestations de dévouement : « Il n'y a serment que je ne fasse devant la sainte hostie que je n'ai point d'autre dessein de votre ville que de la conserver sans y mettre garnison. » Il les assurait, pourvu qu'ils fissent le serment de la Ligue, qu'il ne laisserait approcher d'eux aucune troupe sans avertissement, qu'aucun acte d'hostilité ne serait commis contre le parti royaliste, que les habitants resteraient libres, à condition d'expulser le gouverneur Thomassin comme perturbateur du repos public et que le commerce demeurerait sans entraves avec les marchands de Paris, Troyes, Reims et les autres villes de l'Union (4). Mais ni les agissements

(1) Buirette, *Histoire de la ville de Sainte-Menehould...*, p. 24.

(2) Rosne et non Rouy, comme l'écrit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 171.

(3) *Lettres de M. de Dinteville*, janvier 1589.

(4) *Lettres de M. de Dinteville*, 11 janvier 1589.

ni les reproches du duc Charles de Lorraine, ni l'intervention des princes de Guise auprès de Plivot, commandant des compagnies de la garnison, ne parvinrent à ébranler la fidélité des habitants à la couronne. Ils allèrent même en février, sous l'influence de Dinteville, jusqu'à profiter d'une sortie de l'évêque Cosme Clausse pour lui fermer les portes de la ville, sous prétexte de quelques propos qu'on lui attribuait. En vain le prélat protesta-t-il et demanda-t-il à venir « se purger » devant le conseil des imputations calomnieuses dont il était victime. « J'en répondrai », lui dit Dinteville, « devant la majesté du roi ». Ainsi débouté de sa requête, l'évêque la renouvela inutilement six mois plus tard : on y opposa un second ajournement. De remise en remise ce provisoire devait durer cinq années entières.

De son côté Langres, qui avait récemment manifesté ses sentiments politiques en faisant graver sur une guérite en pierre cette inscription :

> Langres soutient les lois de la querelle sainte
> De Henri de Valois contre la Ligue feinte,

devait pousser le zèle jusqu'à désarmer les citoyens suspects et notamment les membres du chapitre (1). La population était surtout affermie dans ses sentiments par le maire, Jean Roussat, dont l'énergie la soutint au milieu des épreuves qu'elle eut en ce moment à traverser, car elle était devenue tellement odieuse aux villes et aux pays d'alentour que nul ne pouvait s'aventurer

(1) Migneret, *Histoire de Langres*, p. 188 et 189.

par les chemins pour lui amener les grains et le vin dont elle avait besoin, sans s'exposer à être pris, emmené et rançonné, de sorte que les pauvres bourgeois avaient à souffrir à la fois au dehors les attaques de leurs ennemis, et au dedans les horreurs de la famine auxquelles venaient encore se joindre les ravages de la peste.

Château-Thierry se décida également pour le roi. Celui-ci ayant nommé le duc de Nevers au gouvernement de la Champagne, le conseil de ville de Châlons félicita le duc de cet honneur, tout en lui demandant de pourvoir, comme étant chose urgente, à la province où il ne restait de fidèles que Châlons, Langres et Sainte-Menehould alors assiégée (1) et implorant des secours prompts et énergiques.

Toutes les autres villes se donnèrent à la Ligue avec plus ou moins d'empressement. Troyes et Saint-Dizier le firent sans retard. A Troyes les ligueurs prirent les armes, criant qu'il fallait tuer tous les Huguenots. Un apothicaire, Pierre Fillet,et Trutat, lieutenant du prévôt des maréchaux, succombèrent à leurs coups. De son château de Thennelières, Dinteville ne put le 28 décembre que blâmer ces sanglantes représailles.

L'échevinage forma le projet de renouveler toute obéissance au roi et de lui représenter en quel état se trouvait la ville ; le clergé délibéra aussi sur cet objet le 13 janvier, mais sans résultat. Il devait fournir une

(1) *Lettres de M. de Dinteville*. Cf. *Lettres du maire et des échevins de la ville de Troyes aux habitants de Châlons*. (Archives de Châlons).

quarantaine de soldats pour maintenir l'ordre et défendre la ville en cas d'attaque ; enfin il prescrivit une procession générale pour le succès de la Sainte Union (1).

Entraîné par les événements, le nouveau chef du parti, le duc de Mayenne, frère des victimes de la tragédie de Blois, prit dès les premiers jours de l'année 1589 toutes les mesures que lui dictait sa position. Il s'assura d'abord le concours du roi d'Espagne ; il rechercha plus assidûment le patronage du Saint-Siège ; il alla même jusqu'à supplier Sa Sainteté de commander aux fidèles de s'unir et de marcher sous les princes et les seigneurs qui avaient le plus de zèle et de religion.

Après avoir tout disposé avec autant d'ensemble que de promptitude, voulant raffermir la Champagne, province depuis si longtemps dépendante de sa famille, il commença un voyage des plus fructueux. Quittant Lyon à la hâte, il se rendit dans son gouvernement de Bourgogne et mit les villes de Mâcon, Beaune et Dijon en état de défense. Puis il gagna Troyes où l'avait devancé sa sœur, la duchesse de Montpensier, et il y entra le 21 janvier (2) au milieu de « tous les honneurs que les habitants purent s'imaginer de lui faire. » Les officiers et les notables étaient tous en deuil et les chevaux har-

(1) Arch. de l'Aube, G. 1290.

(2) Arch. de l'Aube, G. 1290. Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 170, donne la date du 20 janvier.

nachés de noir (1). Mayenne séjourna à Troyes, donna de nombreux ordres, nomma de la Roère de Chamoy commandant de la ville, au lieu de Dinteville, envoya au château de Thennelières un ancien maçon transformé en capitaine, pendant qu'un sieur de La Berquerie tenait le faubourg Croncels et que le vicomte de Saconnay, frère de la Roère, occupait le Pont-Hubert.

Les habitants se virent obligés, le 25 janvier, de prêter un nouveau serment ; ceux qui le refusèrent au nombre de seize furent bannis comme suspects (2). En outre beaucoup de citoyens quittèrent volontairement la ville : on en porte le nombre à trois cents. Quelques-uns d'entre eux furent arrêtés à Châlons-sur-Marne, entre autres Jacques d'Aubeterre.

Mayenne, on le voit, agissait en souverain. Outre les commissions données à divers officiers, il nomma Antoine de Saint-Paul gouverneur de Vitry-le-François. Il laissa à Troyes, pour administrer la Champagne, le plus jeune des enfants du Balafré, Claude de Lorraine, dit aussi prince de Joinville et duc de Chevreuse, avec d'Hautefort pour lieutenant, donna au maire une

(1) Les chanoines de Saint-Pierre firent un présent de 9 livres au secrétaire du duc « pour plusieurs exemptions des terres et seigneuries de ceste église ». Arch. de l'Aube, G. 1888, fol. 414.

(2) Ce furent E. de Mesgrigny ; Renaut, prévôt ; Favier, avocat ; Trutat ; Germain Sageot, seigneur d'Avon et son frère ; Edme Jossier; Marcis; Jean d'Aubeterre ; Odard Dorigny ; Jacques Le Bé ; Martin Savoye ; Jean et Charles Le Cornuat ; Edme Perricard ; Claude Garnier ; ce dernier, s'étant échappé, fut tué près de la ville.

garde de douze hommes, puis (1) se rendit à Sens (2) à la tête de quelques troupes que lui avait fournies la noblesse de Bourgogne et de Champagne. Partout où il passait, on lui ouvrait les portes ; nouvelles troupes et nouvelles forces se joignaient à lui. Il convoqua une assemblée des Sénonais et reçut leur adhésion à l'acte d'union (3). Cependant Le Tartrier et Dehault, de retour à Troyes des États généraux, avaient raconté le 28 janvier au chapitre de la cathédrale les lugubres événements de Blois. Après avoir remercié les députés de leurs peines, les chanoines décidèrent de célébrer deux services solennels à la cathédrale pour le duc et le cardinal de Guise, et de faire dès le lendemain une procession générale pour le repos de leurs âmes (4).

(1) Le frère des deux morts, à qui parmi les larmes
La crainte et la douleur ont fait prendre les armes,
Tient la campagne ouverte; et comme aux pieds des monts,
Ou parmi des côteaux détranchés en vallons,
Plus le flot d'un torrent s'éloigne de sa source,
Plus il enfle son onde et fait bruire sa course,
S'enrichissant toujours de quelques flots nouveaux,
Que lui traîne en passant le ravage des eaux,
Ainsi plus il s'avance en battant la campagne,
Plus s'accroît tous les jours le lot qui l'accompagne,
D'hommes que le désir d'un public changement,
Ou leur propre courroux lui donne incessamment ;
Ce courroux, ce désir lui font ouvrir les portes
Des bourgs et des châteaux et des villes plus fortes.
(Cayet, *Chronologie novennaire.*)

(2) Mayenne se rendit à Sens en janvier et non en février comme le dit Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 259.

(3) La cérémonie fut troublée par l'effondrement du plancher de la salle, où le duc faillit périr.

(4) Arch. de l'Aube, G. 147 et G. 1290. Le Tartrier et Dehaul reçurent 200 écus pour leurs frais de voyage (Arch., G. 168). On écrit *Le Tartrier* et *Le Tartier.*

Pendant ce temps Mayenne quittant Sens se dirigeait par des routes plus sûres que rapides sur Paris où l'appelaient les vœux des zélés qui de leur côté, sous le commandement du duc d'Aumale, ne négligeaient rien pour augmenter leurs partisans et pour préparer la guerre en s'emparant du produit des tailles et en lançant de fougueux manifestes en faveur de la défense de la religion, des libertés de la noblesse et des bonnes villes. Entre autres pamphlets qui secondaient ces actes se répandirent les « *Exhortations aux catholiques pour attaquer promptement Henri III*, avec une complainte des laboureurs à Echo qui habite les forêts contre Henri de Valois. »

Mayenne se trouvait à Jargeau à cinq lieues d'Orléans le 29 janvier, veille du jour où le chevalier d'Aumale, effectuant avec trois cents chevaux une audacieuse sortie, mit en déroute la troupe royaliste de Rouvray qu'il força de se retirer à Beaugency, de même que le maréchal d'Aumont commandant près de deux mille hommes. Il s'arrêta encore à Etampes, puis à Chartres: enfin il arriva à Paris le 12 février et commença immédiatement avec les Seize l'organisation de l'action catholique et populaire.

Un nouveau conseil de gouvernement fut créé tout d'abord et entra en fonctions sous le titre de Conseil de l'Union. Les champenois Saint-Paul, de Rosne, de Hautefort, en firent partie. Mayenne rendit compte aussi des événements au Souverain Pontife et lui demanda encore de venir en aide aux catholiques de France ou du moins de sanctionner leur conduite par une approbation publique. C'est un champenois, Pierre Frizon,

doyen de la cathédrale de Reims, aussi intelligent que dévoué, qui fut choisi pour chef des députés chargés de cette mission.

A l'exemple de la tête du parti, les ligueurs de la Champagne déployaient en faveur de la cause toute leur activité. Saint-Paul, que nous avons vu nommer gouverneur de Vitry-le-François, se présenta à Troyes, demandant douze mille écus aux habitants pour la dépense ordinaire des petits princes et pour la solde des gens de guerre. Pour trouver la somme exigée, on décida de la faire payer par les citoyens à qui on pouvait reprocher de vouloir remettre la ville aux mains du roi ou, comme on disait alors, du tyran. A la suite d'une assemblée, les échevins les citèrent devant eux: c'étaient Blaise Feloix, lieutenant criminel ; Claude Pinette, procureur du roi ; Simon de Vitel, avocat ; Pierre Nevelet, bailli d'Isle-Aumont ; Pierre d'Aubeterre ; Vincent Nevelet ; Jacques Vestier ; Nicolas Perricard ; Nicolas Dorieu ; Guillaume Bourgeois ; Edme Guillaume ; Nicolas Largentier ; Abel Pépin et Charles Maillet. Ils se virent obligés de fournir la contribution demandée par Saint-Paul, s'ils ne se représentaient pas le lendemain. Mais à peine étaient-ils arrivés à l'hôtel de ville que le maire les remit au lieutenant. Celui-ci les emmena en captivité jusqu'à Provins. Là, on leur fit désigner deux d'entre eux qui seraient conduits au Conseil d'Etat (1). Le choix tomba sur Pierre Nevelet et Edme Guillaume ; leurs compagnons d'infortune restè-

(1) Pithou, *Histoire ecclésiastique de l'église réformée de Troyes*, ms.

rent à Provins (1). Les deux captifs ne furent rendus à la liberté que le 20 avril suivant. Saint-Paul, est-il besoin de l'ajouter, ne s'était pas contenté d'otages : il avait emporté tout l'argent que renfermaient les coffres du grenier à sel et les deniers royaux.

Cette hardiesse des ligueurs ne les empêchait pas de craindre d'être dépossédés de leurs places. Ils avaient arrêté le 16 janvier le procureur Nicolas Petitpied, seigneur de Culoison, et Le Gras, seigneur de Vaubercey ; c'étaient deux royalistes qui avaient l'année précédente tenté de faire rentrer la cité sous l'obéissance de Henri III et qui entretenaient avec Dinteville une correspondance secrète saisie par la police. Aussi aveugles que violents, les éléments démocratiques de la ville demandèrent la mort des deux conjurés. Deux échevins du parti, Pierre Le Bé et Jean Domino, au lieu de neutraliser et de dominer ces emportements, assumèrent la responsabilité de ce crime en ameutant la populace et en forçant les officiers du bailliage à juger sans délai Petitpied et Le Gras. En vain les magistrats veulent-ils surseoir. Deux fougueux ligueurs, Jacques de la Roère et son frère Olivier, ne leur en laissent pas le temps. Cédant aux menaces, les juges prononcent la peine capitale. Le jour même, Petitpied est exécuté ; Le Gras, avant de subir sa peine quelques jours plus tard, est dégradé de son titre de gentilhomme. Comment une cause qui poursuit ses adversaires avec une telle rigueur rencontrerait-elle des obstacles pour s'organiser ? N'a-t-elle pas aussi son conseil en inces-

(1) *Lettres de M. de Dinteville*, 3 avril 1589.

sante correspondance avec le conseil général de l'Union qui a décidé la convocation des États généraux pour le 15 juillet à l'effet d'élire un nouveau roi et de constituer un gouvernement définitif ?

Le 17 février, sous l'influence des Rose dont l'un, Guillaume, ardent prédicateur, usait de son crédit à la cour pour servir les intérêts de ses compatriotes, la ville de Chaumont jura de « persister dans l'Union et de ne s'en départir jamais ». La bonne ville y avait été d'ailleurs aussi vivement sollicitée par les échevins de Paris et par ceux de Troyes qu'elle s'en était vue chaleureusement détourner par ses voisins de Langres. « Unissons-nous tous ensemble, lui écrivaient les uns, d'une même volonté d'employer nos biens et nos vies pour la conservation de notre religion et la liberté de notre patrie ». « Ressouvenez-vous, s'il vous plaît », lui mandaient les autres, « que nous sommes si mêlés de consanguinité et alliance que la plupart de l'une et l'autre des villes en est composée, signamment de ceux qui sont poussés et avancés aux honneurs et dignités, amitié desquels, à notre grand regret, il nous faudra abandonner et le commerce entre les marchands et le peuple ». Cette dernière missive, qui mentionnait encore la douloureuse nécessité d'entretenir des troupes et peut-être de faire la guerre, la guerre civile, arriva trop tard. Les Chaumontais avaient bien prévu la conséquence de leur inflexible attachement à la Ligue ; aussi se hâtèrent-ils de prendre toutes les mesures de défense et de précaution que commandaient les circonstances ; ainsi ils complétèrent et armèrent leurs remparts, pourvurent de capitaines expérimentés les châteaux de l'Union,

et allèrent jusqu'à défendre, sous peine de mort, de fréquenter les Langrois et d'établir avec eux aucune relation directe ou indirecte, écrite ou verbale.

A l'opposition politique de ces deux villes voisines allait répondre celle de Reims et de Châlons. Le crime des 23 et 24 décembre avait doublement frappé les Rémois au cœur : avec le duc de Guise ils avaient perdu leur archevêque. La triste nouvelle les jeta tout d'abord dans une morne stupeur ; mais bientôt, sous l'influence des prédications du clergé et au spectacle des larmes de la tante du cardinal, Renée de Guise, abbesse de Saint-Pierre, la stupeur fit place aux éclats de la douleur et de la colère ; et l'agitation gagnant jusqu'aux compagnies menaçait de dégénérer en sédition. Averti de cette situation et désireux de prévenir le triomphe de la Ligue, le gouverneur de Châlons, Dinteville, tenta le 13 janvier de se glisser dans Reims sous le prétexte d'exprimer lui-même aux habitants la confiance que lui avait marquée le roi « dans leur bonne volonté et affection ». Mais le conseil, craignant une attaque, et bien résolu de ne prendre aucun parti avant le retour du lieutenant Souyn, son député aux États de Blois, le supplia de s'abstenir, « d'autant », disait-il, « que la mort de Monsieur le cardinal était encore trop récente, que le peuple en avait encore la larme à l'œil et qu'il y aurait danger de quelque émotion (1). »

Vainement Dinteville, que les difficultés ne rebutaient point, suggéra-t-il ensuite au roi de donner aux

(1) Archiv. de Reims, p. 908 de la seconde partie, *Statuts*, 1er volume.

Rémois pour gouverneur François de Luxembourg, duc de Piney, que devait recommander à leur estime la modération de son caractère. Eclairés sur « le fait de Blois » par les écrits de Souyn qui venait de rentrer : « Nous n'avons, répondirent-ils au duc le 9 février, « donné charge à personne de demander pour la ville un gouverneur. M. de Luxembourg peut croire qu'au cas contraire nous nous sentirions trop heureux de le pouvoir avoir, étant assurés de son intégrité et vraie religion; mais nous désirons conserver nos anciens privilèges qui sont de ne recevoir gouverneur ni garnison de quelque part que ce soit » Et après avoir renouvelé à Mayenne, aux Parisiens et aux Troyens sa résolution de ne se départir jamais de l'Union, le conseil avait convoqué pour le dimanche 12 février une assemblée générale à l'effet d'en obtenir la sanction de ses sentiments et de sa conduite. Ce jour-là même Thomas Morus prononçait à la grand'messe de la cathédrale l'éloge « des martyrs de Blois. » Il le fit en termes si éloquents et si pathétiques, il peignit de couleurs si vives l'hypocrisie et la lâcheté du dernier des Valois, opposant « à ses capuchineries et moineries (1) » cette froide barbarie avec laquelle, après avoir « repaît ses yeux du piteux spectacle de ces pauvres corps, encore baignant en leur sang », il les fit hacher, puis « brûler

(1) Des excès de la débauche Henri III passait soudain aux pratiques d'une dévotion puérile. Un jour on le voyait courir les rues en mascarade, faisant mille insolences aux bourgeois ; le lendemain il traversait Paris à la tête d'une procession de pénitents, chantant des litanies... etc.

et jeter les cendres en la rivière » que le peuple, courant de la cathédrale au couvent des Cordeliers, confirma les décisions prises, chargea le conseil de pourvoir à la défense de la ville, et l'autorisa à déléguer deux de ses membres « pour aller à Paris jurer et signer l'Union pour la communauté de Reims. » Décidément la cité rémoise se donnait aussi à la Ligue (1).

Elle ne s'en tint pas là : le 13 février elle notifiait sa résolution aux villes de la Champagne en les invitant à s'y associer. En même temps, jalouse d'obtenir de la cour de Rome la consécration de cet acte solennel, sous l'aiguillon du mandement lancé le 20 mars par les chanoines et interdisant les sacrements de l'Eglise à tous ceux qui n'auraient pas juré l'Union (2), elle donnait au doyen du Chapitre le pouvoir de se joindre aux députés que Mayenne, nous l'avons vu, chargeait de représenter spécialement auprès du pape les intérêts de la Ligue. La procuration mentionnait, comme ayant imité Reims, Epernay, Fismes, Cormicy (3), Château-Porcien (4), Pontfaverger, Rocroy et Maubert-Fontaine (5). Les chanoines prièrent aussi leur doyen de demander à Sixte-Quint un archevêque, la vacance du siège ne pouvant qu'être funeste aux intérêts de l'Église, et les

(1) Henri, *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, p. 101 à 124.

(2) Marlot, *Histoire de Reims*, pièces justificatives, n° 95.

(3) Cormicy (Marne), arrond. de Reims, canton de Bourgogne.

(4) Château-Porcien (Ardennes), arrond. de Rethel, chef-lieu de canton.

(5) Henri, *ouv. cit.*, p. 126.

nominations successives qu'ils avaient cru devoir faire de François Bruslart, grand-archidiacre et de Pierre Frizon ayant rencontré dans le premier élu une opposition invincible. Mais, autant le pape se montra sur ce point intraitable, autant il se plut à encourager la défense de la religion. Il avait qualifié, dans le consistoire du 27 janvier, la maison de Guise de fondement de l'Église catholique; il avait déclaré que le meurtre d'un cardinal ne devant pas rester impuni, il serait fait justice; il avait enfin proposé de nommer une commission de cardinaux pour examiner l'affaire.

Ces dispositions étaient entretenues par un affidé de Mayenne, le commandeur Diou, dans le temps où Sixte-Quint avait à écouter Frizon chargé de la mission de justifier le prince des imputations calomnieuses avancées contre lui. Sa Sainteté était aussi priée de considérer « que Henri III, non content d'avoir massacré les deux princes, en voulait rejeter la coulpe sur les innocents, recherchant tous les artifices et sinistres moyens de faire mourir les autres princes catholiques qui restaient, pour ruiner la religion et tout à coup établir les hérésies. » Sans se prononcer, le pape donna par prudence l'ordre à son légat en France de faire une dernière tentative de conciliation entre le roi et les chefs de l'Union. Les mandataires envoyés à Rome reçurent pour la ville de Reims des lettres flatteuses qui furent insérées au *Livre des conclusions*. Avant leur retour, bien des événements devaient s'accomplir dans la province de Champagne.

Mettant son expérience et ses régiments au service de Reims, l'ancien confident du Balafré, Antoine de Saint-

Paul, nommé lieutenant général de Champagne en l'absence du jeune duc Charles de Guise prisonnier à Blois, s'était porté dans l'Argonne. De ce pays rude et fertile sortaient les plus braves des royaux. Occuper les villages et ruiner les châteaux, c'était faciliter les levées des ligueurs et empêcher celles de l'ennemi ; c'était rompre toute communication entre Châlons, Sainte-Menehould et Sedan et préparer la soumission de ces villes ; c'était rester en communication avec la Lorraine et à l'occasion y trouver des renforts ou un asile.

La prise de Landres (1) et de Montfaucon (2), puis de Neufchâtel (3) et de Bisseuil (4) au mois de mars, fruits de la première campagne de Saint-Paul, eut pour principal résultat de faire disparaître les meurtres et de partager la province entre deux grands partis également ardents, mais de forces très inégales ; car, si la Ligue avait pour elle avec la bourgeoisie l'avantage du nombre, les royalistes possédaient l'appui de la noblesse, l'esprit militaire et l'expérience des armes. Quoi qu'il en soit, entraînée par les succès de Saint-Paul et l'éloquence passionnée de Jean Bodin, procureur du roi dans la ville de Laon, Langres fit à la Ligue le serment de fidélité le 21 mars et manifesta son contentement

(1) Landres et Saint-Georges (Ardennes), arrond. de Vouziers, cant. de Buzancy.

(2) Montfaucon-en-Argonne (Meuse), arrond. de Montmédy chef-lieu de canton.

(3) Neufchâtel (Aisne), arrond. de Laon, chef-lieu de canton.

(4) Bisseuil (Marne), arrond. de Reims, cant. d'Ay.

par une procession générale, le chant du *Te Deum*, des salves d'artillerie et un feu de joie qu' « avec grande solennité » l'évêque Charles Descars alluma, « ayant la mitre en tête (1). » Sous la même influence les magistrats de Rethel convoquèrent une assemblée générale qui vota l'alliance avec Reims, « à la charge que les habitants resteraient rois de leur ville et sans préjudice aux droits de Monsieur et de Madame de Nivernais leurs seigneurs ; » et bientôt, les députés rethelois venaient jurer l'Union devant les conseillers de Reims. Le lendemain,ceux-ci recevaient le serment de Château-Porcien, du Chesne (2), de Donchery (3), de Mézières qui manifesta le 11 avril son adhésion en arrêtant son gouverneur La Vieuville et en saisissant avec les deniers publics les meubles des prisonniers. Comme Rethel ces villes devaient conserver intacts leurs privilèges : mais elles ne surent se préserver des entreprises de Saint-Paul : Rethel ne tarda pas à recevoir une garnison et Mézières une citadelle (4).

De l'Argonne Saint-Paul pouvait aisément tendre la main à son allié Charles de Lorraine qui, profitant de la mort du duc Guillaume-Robert de Bouillon et de la minorité de la sœur de celui-ci, Charlotte de La Mark, pour convoiter l'héritage et l'héritière elle-même « par

(1) Antoine Richart, *Mémoires sur la Ligue dans le Laonnais*, p. 64-66.

(2) Le Chesne (Ardennes), arrond. de Vouziers, chef-lieu de canton.

(3) Donchery (Ardennes), arrond. et cant. de Sedan.

(4) Henri, *ouv. cit.*, p. 131 et p. 133.

force, traité ou mariage », s'était empressé d'envoyer contre Jametz ses meilleurs canons et l'élite de ses compagnies, d'Haussonville, Lenoncourt, Mathieu du Pont — un napolitain inventeur d'un pont à jeter sur les fossés, — Florent Drouin et le marquis de Pont (1). La place était vaillamment défendue ; et Schélandre, son gouverneur, soutenu par les encouragements du roi de Navarre, les diversions des garnisons de Sedan et de Metz, et les travaux de l'ingénieur Jean Erard de Bar-le-Duc, après avoir tenu bon pendant près d'un an, n'avait livré la ville le 29 décembre 1588 que pour se retrancher dans le château. Il défendait celui-ci depuis quatre mois ; le moment n'était pas éloigné où, pressé par les forces de la coalition, il serait contraint de l'abandonner.

Affermis par ces succès, les Rémois ne prodiguaient pas seulement à leurs amis des secours de toute sorte : conseils, avertissements, sel, poudre, balles, armes, canons et argent, chevaux et soldats ; ils poursuivaient encore avec acharnement leurs ennemis déclarés, tantôt détournant au profit de la cité les compagnies levées pour eux et les employant à combattre « les gentilshommes et méchants réalistes », qui les inquiétaient ; tantôt saisissant et vendant publiquement au son du basson leurs meubles, denrées, munitions, coffres et bahuts. On interdisait toutes relations commerciales avec eux. Châlons, de son côté, ne se faisait faute de représailles. Après avoir assuré le respect de l'autorité royale

(1) Henri, *Intervention de Charles III duc de Lorraine dans les affaires de la Ligue en Champagne*, p. 17 et 18. (Au lieu de Charles III lisez Charles II.)

dans les campagnes voisines et rangé à leur parti Avize et Vertus, ses habitants battent le pays entre Reims et Épernay, volant, massacrant tous ceux qu'ils rencontrent. Vainement Saint-Paul essaie-t-il, après la prise de Bisseuil, de rallier Châlons à l'Union en écrivant aux échevins le 8 mars, de son camp de Matougues (1), que Mayenne veut avoir la ville ou par amitié ou par force. Les Châlonnais se montrent aussi insensibles à la menace qu'à la flatterie. Deux habitants, Jacques de Berlize et Jean Legros, se voient incarcérés pour avoir été accusés de vouloir livrer la ville ; leur procès est instruit ; ils sont condamnés à mort et exécutés (2).

La sommation que le capitaine ligueur adresse le lendemain aux habitants de Sainte-Menehould de lui ouvrir leurs portes n'est pas couronnée d'un meilleur succès. Alors Saint-Paul furieux décharge son dépit sur les campagnes environnantes qu'il dévaste sans pitié. Quant à la ville d'Épernay, elle portait la peine de sa témérité. Après avoir, dès janvier 1589, à l'instigation d'une trentaine de ligueurs, chassé le capitaine Saint-Étienne, pleine de confiance dans ses fortifications, elle avait cru pouvoir refuser toute garnison et tout gouverneur particulier. Profitant de cette présomption, Dinteville, à la tête de la milice châlonnaise, vint à l'improviste bloquer la place, le capitaine Sautour fit donner l'artillerie et réduisit rapidement les assiégés au

(1) Matougues (Marne), arrond. de Châlons, cant. d'Ecury. Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 187 et p. 430, a écrit Mathoulles sans identifier cette localité.

(2) *Revue de Champagne et de Brie*, t. II, p. 161.

silence. Ceux-ci, surpris sans armes, sans canons, sans poudre, invoquent l'assistance des Rémois, leurs amis et alliés ; mais vigoureusement pressés, ils sont réduits à composer avec l'ennemi avant l'arrivée des secours, et à recevoir de nouveau Saint-Étienne avec une garnison de deux cents hommes et quarante chevaux. Aussi bien le roi n'épargnait-il point à ses fidèles Châlonnais les éloges et les encouragements. « Vous servez », leur écrivait-il, « d'exemple aux autres villes de Champagne. Vous avez par la grâce du Saint-Esprit choisi le chemin de votre salut, le repos de vos consciences, la conservation de vous-mêmes et de vos familles. Continuez de bien en mieux. » (1) Et, passant aux actes, par un édit daté de Tours, il reconnaissait Châlons comme la principale ville de la Champagne ; et pour témoigner à la postérité « de sa fidélité et du châtiment infligé à la félonie » des autres villes, il lui accordait, le 16 avril, une chambre du parlement de Paris, ayant pour ressort le bailliage du Vermandois, de Brie, de Champagne et de Picardie ; le 2 mai, le bailliage et le siège présidial de Vitry y étaient ajoutés avec une partie du bailliage de Sainte-Menehould, de Reims et de Vertus, puis le grenier à sel de Vitry, enfin la Monnaie de Troyes. La cité châlonnaise acquérait ainsi véritablement une grande prépondérance administrative en même temps que sa position et sa force, non moins que son dévouement à la couronne, en faisaient un arsenal important et un centre d'approvi-

(1) Henri, *ouv. cit.*, p. 141 et E. de Barthélemy, *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne*, p. 217.

sionnement précieux pour les armées royales. Il n'en fallait pas davantage pour animer les deux partis l'un contre l'autre. Mais tout en menant « tournoyer » leurs armées vers la Marne, les Ligueurs préludent à l'attaque par une véritable campagne épistolaire, où se succèdent, avec plus d'entrain que de bonheur, les caresses et les menaces, les promesses solennelles et les propositions confidentielles. Après Saint-Paul enflant l'état de ses bataillons pour intimider ses adversaires, interviennent auprès de ceux-ci les bourgeois de Reims faisant valoir à leurs yeux les intérêts commerciaux, leur rappelant que les misères du tiers état tournent « au profit des gens de guerre et des gentilshommes », et les conjurant de ne point s'exposer à tomber en « l'état d'Angleterre, » mais de travailler à conserver à leurs enfants la religion que leur ont léguée leurs pères (1).

Ce n'était pas seulement du reste autour de Reims et de Châlons que luttaient entre elles les populations de la Champagne. Non moins vives se déchaînaient les passions du côté de Chaumont et de Troyes où un grand nombre de châteaux avaient des garnisons qui couraient constamment les champs. Parmi ces châteaux celui de Marault (2) était occupé pour la ville de Chaumont par de Riocourt-Enfer, qui y faisait bonne garde : « Tenez-vous assurés de cette place », écrivait-il au conseil, « si l'ennemi me veut voir, il ne se retournera sans être

(1) Henri, *ouv. cit.*, p. 146 à 149.

(2) Marault (Haute-Marne), arrond. de Chaumont, cant. de Vignory.

bien battu et reconnaîtra qu'il ne faut s'adresser à Enfer, plutôt aller droit en Paradis (1). »

A Troyes, la Ligue établit une administration provinciale, un bureau des finances avec un président et plusieurs trésoriers. Michel Le Tellier fut l'intendant général ; Nicolas Hennequin, receveur général ; Jean de Saulnier, lieutenant du grand-maître de l'artillerie de France ; et Jean Lefebvre, secrétaire du conseil du duc de Chevreuse, nommé alors prince de Joinville. Dès le 8 avril il fut arrêté que le receveur encaisserait 1° les produits d'une taxe sur les absents ; 2° ceux des ventes des biens des mêmes absents ; 3° les créances touchées pour la cause ; 4° les loyers des maisons et des héritages ; 5° le produit de quinze sous levés sur chaque minot de sel vendu dans la ville. Les recettes devaient servir aux mêmes besoins. Une partie en était versée au receveur général de la province ; les travaux de fortifications, les achats d'armes, la solde des troupes, les secours aux blessés, aux veuves et aux enfants, absorbaient le surplus. On poussait surtout avec activité les ouvrages de la défense ; on rompait les ponts aux environs de la ville, afin de n'être pas surpris du côté de la rivière ; on édifiait des ravelins à la Planche-Clément, à la Tannerie, à la porte de Croncels ; on établissait des gabions sur les plates-formes des Cordeliers, de Rioteuse, du Joli-Saut et de Saint-Antoine. Ces travaux furent exécutés avec des bois coupés à Charley (2), propriété d'Odard Bizet, calviniste absent.

(1) Jolibois, *ouv. cit.*, p. 141.

(2) Charley, ancienne seigneurie sur le finage de Sainte-Maure (Aube), arrond. et 1er cant. de Troyes.

On fondit des canons et on acheta des boulets à la fonderie de Cirey-sur-Blaise (1) ; on mit l'artillerie en batterie sur le bastion de la Tour-Boileau. On répara et on tendit les chaînes dans les rues.

La force armée de l'Union se composait surtout des compagnies ayant pour chefs différents gentilshommes sous les ordres supérieurs du duc de Mayenne. Ces chefs sont les capitaines de La Berguerie, de Piépape, de Montigny, Urbain. Ce dernier est à la tête d'une compagnie d'Albanais. Le sieur d'Artigot (2) commande un régiment de chevau-légers ; la Ligue compte encore au premier rang de ses troupes le vicomte de Tavannes, le capitaine Audenot (3), Monteculo, le marquis de Pont, le comte de Chaligny, Saint-Paul, et les frères de la Roère. Le clergé troyen a contribué pour cinquante écus à la solde des fantassins et des cavaliers levés par l'échevinage (4). La campagne s'est mise sur pied comme la ville. Le duc de Piney, François de Luxembourg, son cousin, le comte de Brienne, le comte de Choiseul-Praslin, Dinteville, des Essarts de Sautour, le bailli Georges de Vaudrey, le sieur de Marigny, le seigneur d'Aumont, sont tous acquis à la cause du roi. Pendant que chefs et soldats se préparaient à la défendre par les armes, Henri III tentait un vain effort d'autorité, en

(1) Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne), arrond. de Wassy, cant. de Doulevant.

(2) Ou Artigotti ou Artegots.

(3) Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, passim, écrit tantôt Audenot, tantôt Daudenot, et Daudinot, comme nous le faisons remarquer ailleurs.

(4) Arch. de l'Aube, G. 1290.

envoyant des hérauts à Troyes et dans d'autres villes, pour promettre l'amnistie aux sujets simplement égarés et pour porter menace de châtiment aux rebelles endurcis. Avant d'accomplir cette mission si périlleuse par suite de l'état des esprits, ces hérauts avaient jugé à propos de se confesser, de communier, de dicter leurs testaments, quoique le roi eût déclaré que la tête du prince de Joinville (1) répondrait de celle du messager dirigé vers la capitale.

En quittant les Troyens, Mayenne leur avait recommandé de faire bonne garde ; et pour éloigner les troupes il avait interdit tout logement des gens de guerre dans la banlieue. Il promettait aussi d'envoyer bientôt le jeune duc de Guise ; enfin il mandait qu'il avait ordonné la saisie de tous les revenus des abbayes et prieurés possédés par les royaux, d'après un mémoire à lui adressé, laissant au bon jugement du conseil le soin de décider ce qu'il conviendrait de garder. Le conseil de Paris donna mainlevée des saisies opérées sur le produit des aides, les recettes étant affectées au paiement des rentes de l'hôtel de ville.

Cependant, le fils aîné du Balafré, fait prisonnier le jour même de la mort de son père, venait d'être transféré au château de Tours, où Henri III avait établi sa résidence. C'était le moment où ce rusé monarque tentait de séduire pour les dissoudre ses principaux adversaires. Ne venait-il pas de réclamer par ses agents l'entremise du duc de Lorraine, afin d'obtenir une

(1) Nom du fils du Balafré qui prit bientôt le nom de duc de Guise, distinct de son jeune frère le duc de Chevreuse.

conciliation avec le chef de la Ligue, auquel il offrait pour lui même quarante mille écus de traitement et le gouvernement de Bourgogne ; pour le jeune duc de Guise celui de Champagne avec dix mille écus de pension et deux villes telles que Saint-Dizier et Rocroy ; pour l'un des frères de ce dernier prince des bénéfices rapportant trente mille livres ; les gouvernements de Lyon pour le duc de Nemours, de Picardie pour le duc d'Aumale, un autre pour le duc d'Elbeuf, enfin celui de Metz, Toul, Verdun, Marsal (1) et dépendances pour le marquis de Pont ?

Irrité, méfiant, Mayenne écartait de telles propositions. C'est alors (3 avril) que Henri III aux abois conclut avec le roi de Navarre un traité en vertu duquel ils s'engagent à observer entre eux une trêve de douze mois. Pendant sa durée, le Béarnais doit prêter le secours de toutes ses forces et de celles de son parti au roi de France qui lui accorde, pour sûreté des remboursements des frais de la guerre, quelques petites places fortes en outre d'un point de passage sur la Loire. Aux premiers bruits de cette alliance propagés en dépit de toutes les précautions, l'armée de la Ligue entra en campagne. Des corps d'infanterie bien complets étaient amenés par des chefs dévoués tels que Rosne, Saint-Paul, anciens colonels sous le duc de Guise ; puis le 5 mai, le pape répondait par une bulle d'excommunication à l'alliance déclarée du monarque très chrétien avec les huguenots contre l'union des catholiques. Cette

(1) Localité de l'ancien département de la Meurthe, arrond. de Château-Salins.

peine serait encourue si le roi ne rendait pas dans dix jours la liberté au cardinal de Bourbon et si, sous soixante jours, il ne comparaissait pas en personne ou par procureur devant le Saint-Siège.

Le jour même où Henri III se rapprochait du roi de Navarre, Mayenne envoyait trois mille hommes sous le commandement de Hautefort et de Saint-Paul, pour repousser les royaux et invitait les Troyens à contracter un emprunt pour parer aux besoins d'argent. Les soldats de la Ligue rencontrèrent ceux du roi à Montigny (1) près du bourg d'Auxon. L'attaque vint des gens commandés par François des Essarts et Harlay de Champvallon ; des deux côtés il y eut des morts. Une vingtaine de ligueurs furent blessés ; l'Union prit à sa charge les frais de leur traitement. Quant aux prisonniers, ceux de la Ligue furent amenés à Troyes ; les autres conduits au château de Plancy. Hautefort poussa jusqu'à Troyes où il saisit trois canons et, se dirigeant en amont de la Seine, il s'empara des châteaux du Plessis près Fresnoy et de Chappes. De là il marcha sur Brienne, pillant en passant l'église et le village de Villy-en-Trodes. Le parti royaliste avait pour défendre ces parages un capitaine des plus entreprenants, le baron de Lanques (2). Le ligueur le fit prisonnier le 23 avril près de Valentigny (3). Déjà il songeait à

(1) Pourquoi Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 175, appelle-t-il cette localité Montigny-la-Carre, désignation qui ne figure pas en son *Dictionn. topog. du départ. de l'Aube ?*

(2) Et non de Langres, comme écrit Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 266.

(3) Valentigny (Aube), arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne-le-Château.

déloger la garnison de Brienne qui gênait Bar-sur-Aube, déjà il avait cerné la place, quand des dépêches pressantes du duc d'Aumale et de Madame de Montpensier l'appelèrent à Paris avec toutes ses forces (1). Chemin faisant, il reconnut la ville de Méry-sur-Seine qui tenait pour la Ligue et que de la Croix, seigneur de Plancy, et des Essarts de Sautour assiégeaient. Il défit leurs troupes dont la plus grande partie se noya dans les marais des environs. Quatre autres ligueurs surprirent le château de Marigny en y pénétrant enfermés dans un coffre. Le capitaine Sageot (2) et le sieur d'Avon, son frère, dirigeaient cette entreprise. La Ligue fut bientôt maîtresse des châteaux de Saint-Pouange, de Payns, de Saint-Lyé, de Charmont, d'Estissac, de Chamoy, du bourg et du château de Vendeuvre. Au contraire les châteaux de Brantigny, de Piney, de Plancy, de Saint-Phal, de Pougy et de Brienne, comme le bourg de Villemaur et la maison de Mâchy, restaient sous l'autorité du roi ou même avaient une garnison royale.

Toute la Champagne méridionale était donc sous les armes. Une douzaine de soldats occupèrent, sous les ordres de Blasy-Villemorien, la tour de Bourguignons (3). Près de là passait la grand'route. Les soldats y arrêtaient les marchands venant de Lyon ; et les coches et les voitures ne pouvaient plus circuler sur Paris.

(1) Jolibois, *ouv. cit.*, p. 144, 145.

(2) On écrit aussi Saigeot, Arch. de l'Aube, E. 161.

(3) Bourguignons (Aube), arrond. et cant. de Bar-sur-Seine.

Chaque jour la lutte devenait plus chaude entre les partis. Le conseil de l'Union faisait de nombreux prisonniers ; les cachots en regorgeaient au point que, faute de place, beaucoup durent être consignés dans leurs propres demeures ; la plupart eurent leurs biens saisis ou leurs revenus confisqués. On s'empara même des biens de ceux qui s'étaient absentés avec promesse de retour et passeports. Sur les ordres de Mayenne, les abbés de Montier-la-Celle, de Saint-Martin-ès-Aires, de Montiéramey, de Saint-Loup, et l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonnains, les chanoines de Saint-Pierre, de Saint-Étienne et de Saint-Urbain, les prieurs de Saint-Antoine et de Saint-Sépulcre, virent saisir leurs revenus; le conseil fit aussi rechercher les refuges des absents ; il accordait une prime aux dénonciateurs choisis principalement parmi les maçons. Marie de Luxembourg, fille du comte de Brienne, abbesse de Notre-Dame, et une autre bénédictine, Louise de Luxembourg, fille du duc de Piney (1), demeurèrent plusieurs années en prison. Pour les chanoines on se contenta de les mettre aux arrêts dans leur maison. Le comité de la Ligue croyait ces arrestations nécessaires au salut public et au succès de la cause. Moins nombreux peut-être, mais non moins notables apparaissent les prisonniers du parti royaliste. Nommons seulement Yves Le Tartrier,

(1) Le pape Sixte-Quint réclama en faveur de celle-ci le 14 juin 1590. L'official envoya à Rome le 2 août un rapport sur cet emprisonnement, demandant au nom de la Ligue un échange d'otages. Cf. Lalore, *Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains*, p. 144-146.

Nicolas Largentier l'aîné, sieur de Vaucemain, l'avocat Jean Roussel, René Chiffollot, chapelain du doyen de Saint-Étienne, tous détenus au château de Plancy plusieurs années durant. En vain le cardinal Cajetan, légat du pape, demanda-t-il leur mise en liberté. Leur rançon fixée à vingt mille écus fut pour quelques-uns seulement réduite à douze mille. Les autres ne sortirent de captivité qu'en 1594.

A Troyes c'était un des prédicateurs du carême, Pierre Mauclerc, qui exhortait à adhérer à la Ligue ; mal lui en prit, hélas ! les officiers du roi s'emparèrent de lui, et l'Union dut payer pour sa délivrance une somme de six cents écus. En sa qualité de ligueur déclaré, le prieur des Chartreux se vit confier la garde de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires avec jouissance des revenus. Dinteville paya sa fidélité au roi de la perte des revenus de ses terres de Spoy et de Thennelières que l'Union fit garder par le capitaine Lapierre. Par représailles Henri III révoqua les privilèges des villes de Paris, Rouen, Orléans, Troyes, considérées comme rebelles (1). Ses dévoués représentants, Dinteville et Vaudrey, décidèrent le 12 juin de s'emparer de la capitale de la Champagne. Le capitaine Forgeot, de Saint-André, devait les introduire par la porte de Croncels. Deux femmes leur servaient d'espions. Mais de vigilants ligueurs eurent vent du rendez-vous et arrêtèrent Forgeot avec d'autres habitants de Saint-André qui ne recouvrèrent la liberté qu'à grand prix ; parmi ces prisonniers figurent aussi le procureur Pinette, Ludot,

(1) Biblioth. nat., *Collection de Champagne*, vol. 49.

Virlois, tous troyens. Quelques jours auparavant tous les corps assemblés dans la chambre du Conseil de ville avaient cru devoir renouveler solennellement leur serment de fidélité à la Sainte-Union. Le parlement de Paris homologua cette déclaration et, sur la requête d'Édouard Molé, depuis peu procureur général, il en ordonna la publication et l'observation dans tous les bailliages. Le chapitre de la cathédrale prêta ce serment le 19 juin dans les termes mêmes arrêtés par le Conseil général de l'Union (1).

La Ligue, on le voit, gagnait chaque jour du terrain en Champagne. Seules les villes de Châlons, Sainte-Menehould et Château-Thierry, ne voulaient pas donner leur adhésion. Les villes neutres, Sedan, Rocroy, Mézières, Maubert-Fontaine, Mouzon, pouvaient d'un jour à l'autre se déclarer pour les ligueurs. Quelques places de moindre importance, comme Villefranche, inclinaient déjà pour la résistance au roi. Celui-ci, irrité des progrès que faisaient ses ennemis en Bourgogne, en Champagne, et dans plusieurs autres provinces, déclara le duc d'Aumale, le duc de Mayenne, les bourgeois de Paris, de Troyes et d'autres villes, criminels de lèse-majesté au premier chef, s'ils ne rentraient bientôt dans le devoir. Puis il chargea le maréchal d'Aumont de rassembler la noblesse et toutes les forces possibles de Champagne et de Bassigny pour réduire les rebelles. Son lieutenant Dinteville commandait à La Vieuville de « nettoyer la rivière de Marne » en com-

(1) Arch. de l'Aube, G. 1290.

mençant par Damery qui faisait mine de vouloir résister (1).

L'armée royale cependant, renforcée des troupes de Henri de Navarre, remportait le 17 mai un succès considérable. Le duc d'Aumale en effet avait laissé reprendre par les royalistes la ville de Senlis après un siège de onze jours. Cette nouvelle répandit la consternation dans la capitale qui venait de célébrer l'anniversaire de la fameuse journée des Barricades. De Senlis les troupes du roi, ralliées au principal corps d'armée, se joignirent près de Châlons à celles de Luxembourg, de Dinteville et du baron de Cirey (2) qui se dirigeaient sur Bar-sur-Seine. Elles s'arrêtèrent au village voisin de Bourguignons, ne pouvant séjourner à Bar-sur-Seine dont l'entrée leur était refusée, et où elles durent se contenter d'élever des barricades sur les ponts de la Seine. Au sommet de la montagne qui domine la cité et toute la vallée, près du château fort, se tenait le capitaine de La Noue avec deux ou trois cents chevaux ; et au soir du 27 juin il y eut une vigoureuse attaque contre la ville qui ne céda pas. Bar-sur-Seine, comme Mussy, Gyé, les Riceys et Châtillon, résista à toutes les sommations. Les troupes cependant passèrent la Seine pour enlever Arthonnay (3), pillant et ravageant tout le comté. Les habitants d'Arthonnay

(1) *Lettres de M. de Dinteville*. Damery (Marne), arrond. et cant. d'Epernay.

(2) *Mémoires de Carorguy*, p. 24.

(3) Arthonnay (Yonne), arrond. de Tonnerre et cant. de Cruzy.

crurent pouvoir se défendre contre ces compagnies ; mais ils ne firent qu'accroître la rage des vainqueurs qui, après en avoir passé quatre-vingts au fil de l'épée, livrèrent les maisons aux flammes et anéantirent le village.

Aux fureurs de ces troupes accourues d'Allemagne ou d'Ecosse le duc de Mayenne n'avait à opposer que des forces insuffisantes. De jour en jour il attendait l'arrivée de plusieurs milliers de Suisses, de trois mille arquebusiers français, de huit cents lances, et des reîtres que le duc de Nemours lui avait annoncés et dont la jonction avec trois mille cinq cents lansquenets et cavaliers conduits par Bassompierre et Artigot devait s'opérer près de Troyes. Il se flattait que le capitaine Jean de Balagny pourrait tirer des frontières de Picardie quatre mille hommes de pied et deux cents chevaux ; il espérait qu'il lui arriverait d'Auvergne quelque cavalerie, et avec ce supplément de forces il comptait « établir son camp de bonne sorte » ; mais la lenteur des Suisses « affaiblit beaucoup la cause catholique. » Bientôt cependant Mayenne, s'emparant des Granges-le-Roi (1), de quelques autres châteaux de la Brie et de Villeneuve-Saint-Georges (2), oblige l'ennemi à prendre la fuite, puis rentre à Paris le 4 juillet. De là il invite les principaux ligueurs des provinces à venir contribuer de leurs avis et de leurs bras à la conservation de

(1) Granges-le-Roi (Seine-et-Oise), arrond. de Rambouillet, cant. de Dourdan.

(2) Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), arrond. de Corbeil, canton de Boissy-Saint-Léger.

la capitale dont les habitants intimidés appréhendent la rentrée prochaine, triomphale et sans doute terrible du roi ; il n'épargne pas les ressources de ses talents, de son activité ; « veillant sur tout, donnant ordre à tout, » il descend le cours de la Seine, pourvoit à la garde du passage de Saint-Cloud, et s'avance avec le dessein d'essayer une démonstration pour faire lever le siège de Pontoise. Mais trop peu soutenu, trop menacé, il se résigne à concentrer ses tentatives, ses travaux de défense dans un rayon plus resserré.

Ses prévisions ne le trompaient pas. Henri III en effet se hâtait de pourvoir à l'approvisionnement en poudre des places de Châlons, de Montmirail, de Château-Thierry, de Reims, de Sainte-Menehould, de Mouzon, de Mézières, du Rethelois et des pays voisins jusqu'à Rocroy et Maubert-Fontaine. Il perdait le 24 juillet le château de Jametz qui, après la reddition de la ville, avait résisté au duc de Lorraine et subi une longue canonnade. Le lendemain les reîtres conduits par le comte de Schomberg et François de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté, essayèrent de pénétrer à Langres ; mais ils durent s'arrêter à Fayl-Billot avec vingt-six chariots chargés de munitions et de vivres. Les gouverneurs de la Mothe et de Chaumont les attaquèrent aussitôt et les contraignirent à battre en retraite.

Pendant ce temps (25 juillet) Henri III se rendait maître de Pontoise commandée par Hautefort qui y fut tué d'un coup de canon. Le 28 il établissait son quartier général à Saint-Cloud, tandis que le roi de Navarre fixait le sien à Meudon. Trois jours après, le pont de Saint-Cloud était emporté d'assaut. A cette nouvelle

les Seize redoublent d'efforts pour enflammer le zèle de la bourgeoisie ; les prédicateurs prêchent la guerre sainte contre l'hérétique relaps, Henri de Béarn, et le fauteur d'hérétiques, Henri de Valois, qui unissaient leurs forces pour amener la ruine de la religion catholique. Peut-être même quelques-uns désignèrent-ils la personne du tyran à la vengeance du peuple.

Le 31 juillet, au soir même du jour où l'armée royale avait pris position, comme nous l'avons dit, autour de Paris, un jeune moine de l'ordre des Jacobins, originaire de la Champagne, était sorti des murs de la ville, sous prétexte d'apporter un message du premier président ; et à la faveur du costume monacal, il s'introduisait auprès du roi de France entre sept et huit heures du matin et le frappait dans le bas ventre d'un coup de couteau. Henri III eut encore le temps de remplir ses devoirs religieux et de convaincre le Béarnais que jamais il ne pourrait prendre paisible possession de la couronne, s'il demeurait en dehors de la religion catholique (1). Son agonie repentante et chrétienne pesa sans doute d'un grand poids dans la balance de la justice divine, mais elle ne put suffire à racheter dans la mémoire des hommes une vie trop marquée par de honteuses faiblesses. Le bruit de sa mort répandu dans Paris dès le 2 août provoqua une allégresse que le mécontentement contre le défunt suffit à expliquer. Dans la sanglante partie jouée depuis trente ans chacun

(1) Henri III fut assassiné à Saint-Cloud et non au château de Blois, comme le dit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 179.

avait son tour ; et cette fois la Ligue et les Guises goûtaient au bout de sept mois la terrible satisfaction d'obtenir une revanche qui semblait assurer leur salut et leur triomphe et ils faisaient partager autour d'eux leur farouche enthousiasme. Clément avait été poussé, dit-on, au crime par le jacobin Edmond Bourgoing que nous avons vu chasser de Troyes en 1585 (1). Celui-ci fut exécuté à Tours en 1590 comme instigateur et complice (2). On accusa aussi de complicité un autre dominicain, Michel Mergey, de Langres, parce qu'il eut l'imprudence de dire qu'il connaissait les instigateurs du crime. Après trois longues années de procès et de tortures le malheureux moine fut pendu, son corps brûlé et ses cendres jetées dans la Marne.

Avec Henri III s'éteignait la race des Valois. Celui à qui allait échoir la couronne de France devait la conquérir aventureusement par un retour à l'antique religion consacrant les droits de la naissance et les succès de l'épée. Avant de s'asseoir en effet sur le trône, il fallait que Henri IV gravît deux degrés parallèles, pour ainsi dire, et au milieu de tant de troubles se servant de mutuels soutiens : la victoire et la conversion. Dans cette lutte contre le prince hérétique la province de Champagne va soutenir à main armée son

(1) On fit imprimer à Troyes *Le martyre de frère Jacques Clément contenant au vrai toutes les particularités les plus remarquables de sa sainte résolution et très heureuse entreprise à l'encontre de Henry de Valois.*

(2) *Mémoires* de Pierre de L'Estoile, t. XLVI de la *Collection complète des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, p. 18.

attachement à la vraie foi et — nous l'allons voir à son honneur, — plus d'un de ses enfants se dispose à sacrifier sa propre vie pour le succès de la cause de l'Église, qui apparaît clairement la cause de la patrie et de Dieu.

CHAPITRE V.

De la mort de Henri III à la convocation des Etats de Reims. 1589-1591.

La mort de Henri III laissait la Ligue face à face avec son véritable adversaire. En lui barrant le chemin du trône, avait-elle une issue à ouvrir, une destinée à offrir à la France ? Il faut le reconnaître : elle n'en avait pas. Il était aussi difficile de trouver un roi que de proscrire une hérésie. Les ligueurs, en réclamant l'unité de foi, se montraient fidèles à la coutume établie dans le royaume et dans presque toute la chrétienté. Mais élire un roi, ou bien se passer de roi en France, quelle étrange nouveauté ! Quel abîme à franchir ! Et dans cet abîme, que deviendrait la patrie ? Les ligueurs s'en effrayèrent. C'est pourquoi ils reconnurent tout d'abord pour roi le plus proche parent, l'oncle de Henri IV, à ce moment prisonnier de son neveu, un prince catholique, qui ne pouvait d'ailleurs faire souche de rois, puisqu'il était

évêque (1), le cardinal Charles de Bourbon. En vue d'écarter d'autres prétendants à la couronne, le duc de Mayenne s'empressa de publier (5 août) un manifeste par lequel il le proclamait implicitement roi de France et se conservait à lui-même le titre de lieutenant général du royaume. De son côté Henri IV sollicitait les secours des puissances étrangères; car toute tentative de conciliation avec Mayenne avait échoué, et il ne restait plus qu'à décider la question par les armes.

Le Béarnais divisa ses troupes peu nombreuses en trois parties : la première se rendit en Picardie, la seconde en Champagne sous le commandement du maréchal d'Aumont. Le prince se réserva de mener lui-même la troisième en Normandie pour y recevoir les Anglais que la protestante Elisabeth avait promis de lui envoyer. Le maréchal, à qui Henri de Bourbon avait confié la charge de « nettoyer la Champagne et rétablir ses bons sujets en repos, » (2) trouva la province plus partagée que jamais. Les cités dévouées à la Ligue y avaient accueilli avec transport la nouvelle du trépas du roi ; et, pensant ébranler la fidélité des villes ennemies, elles n'avaient rien eu de plus pressé que de leur en donner avis. C'est ainsi que, dès le 4 août, Troyes et Reims engageaient Châlons à repousser les propositions du roi de Navarre ; mais les conseillers châlonnais, réunis sous la présidence de Thomassin, décidèrent « qu'ils se conserveraient en l'obéissance et

(1) Archevêque de Rouen et administrateur de l'évêché de Beauvais.

(2) Arch. de Châlons, *Lettres missives.*

dévotion du légitime successeur roi de la couronne. (1) » Ils demandaient seulement le maintien exclusif de la religion catholique ; enfin ils jetèrent en prison le religieux cordelier qui leur avait apporté la lettre des Troyens (2).

Quant à celle écrite par les Rémois, le conseil jugea à propos de ne pas y répondre. C'était fort humiliant. Saint-Paul insista. Alors que tout le monde reconnaissait pour roi légitime le cardinal de Bourbon, est-ce que les Châlonnais, bons catholiques, souffriraient d'être alliés aux Huguenots ? Dans l'espérance qu'il n'en serait rien, il avait défendu à ses soldats de les attaquer et proposé une trève de quinze jours (3). Mais il ne parvint pas à convaincre ces dévoués royalistes et ne reçut d'eux aucune réponse. Ils n'eurent qu'à se féliciter de leur refus. Car le Béarnais, après les avoir loués de leur fidélité et assurés de son désir de les gratifier en toute occasion, leur annonça qu'il venait de faire dépêcher ses lettres de confirmation des bailliage, siège présidial et prévôté de Vitry, avec le tablier de la Monnaie de Troyes, que le feu roi avait transférés à Châlons. A Langres, quand le messager troyen qui était boiteux présenta ses lettres à Roussat : « Quelle nouvelle m'apportes-tu ? » lui demanda le maire.— « Le roi est mort. » — A ce mot, Roussat lui donna un soufflet, puis le fit arrêter. Le conseil ne parlait de rien moins que de le marquer au front d'une fleur de lys. « Cependant,

(1) Arch. de Châlons, *Livre des conclusions*.
(2) Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 221.
(3) Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 222.

avait dit Roussat les larmes aux yeux, jamais messager boiteux n'apporte fausse nouvelle. » On se borna donc pour le moment à décider le désarmement des ecclésiastiques. Puis, la surprenante nouvelle ayant été confirmée, le peuple fut convoqué ; et sur la proposition du maire, l'assemblée fit serment de reconnaître Henri de Bourbon pour son souverain.

Tout autre fut la conduite des Chaumontais. Une partie de la noblesse et des dignitaires du clergé, entre autres l'abbé de Clairvaux et celui de Morimond, se réunirent pour aviser aux affaires de l'État. Ils proposèrent de reconnaître pour chef le marquis de Pont, avec le duc de Vaudémont son frère pour gouverneur de la province. Dinteville, pressenti à ce sujet, répondit que la France avait un roi et la province un gouverneur ; et le projet ambitieux des seigneurs du Bassigny échoua, nonobstant l'appui du sieur de Bourbonne, gouverneur de Chaumont (1). A Troyes même, la déclaration de Mayenne n'eut pas tout le résultat qu'il s'en était promis. Quelques seigneurs tenant pour le roi rentrèrent chez eux : tels les sieurs de Cessac (2), de Vitry, de Bligny, de Chesley, de Ville-sur-Arce. Les autres avaient généralement reconnu pour roi le cardinal de Bourbon proclamé bientôt par le Parlement. En somme, chacun s'affermissait dans ses premières dispositions. Le maréchal d'Aumont était arrivé à Château-Thierry, à la tête de trois mille hommes. De là il écri-

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) Et non Sessac, comme écrit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 96 et 179.

vait le 22 août aux royalistes champenois « qu'il venait employer sa vie et ses moyens à leur bien et salut. » — « Je désire, » mandait-il à ceux de Châlons, « tirer Vitry et toute autre épine qui vous afflige ; mais je n'ai ni armée suffisante, ni munition ; pour acquérir et pour conserver il faut toujours de l'argent. » Avec ce qu'il avait et ce qu'il put réunir, en même temps qu'il détachait le sieur de Thays contre Vitry, il s'avança le long de la Marne, prit Châtillon, brûla Champfleury (1) et fit mine d'assiéger Reims. L'alarme était grande dans la ville ; mais Saint-Paul, sans se déconcerter, sortit avec sa cavalerie soutenue de « six grands fauconneaux et d'une grande bâtarde. » Les royaux n'osèrent l'attaquer.

Henri IV, à la veille d'être forcé par Mayenne dans ses retranchements d'Arques, pressait d'ailleurs le maréchal d'accourir à son aide. D'Aumont venait de s'emparer de Bar-sur-Seine. Arrivant par le grand chemin de Troyes, il s'était présenté aux portes de la ville le 18 septembre (2). La compagnie des soldats ligueurs était alors absente, le duc de Mayenne les ayant appelés pour rejoindre son armée ; la défense de la cité est donc confiée aux seuls habitants. Eux seuls doivent la protéger contre l'armée royale ; aussi, après une lutte de peu de durée, le maréchal s'en rend-il le maître. Au contraire le château résiste, commandé qu'il est par un brave capitaine ; et le maréchal essaie inutilement de l'emporter d'assaut. Bientôt les ligueurs

(1) Champfleury (Marne), arrond. de Reims et canton de Verzy.

(2) Coutant, *Histoire de Bar sur-Seine*, t. 1, p. 145.

reviennent à Bar ; ils reprennent la ville, mettent dans le château d'abord le capitaine Guillaume de Menan ; puis trouvant celui-ci trop timide, ils lui substituent Jean-Baptiste de Vienne. Pendant ce temps les habitants réparent leurs murailles par crainte d'une nouvelle attaque et organisent la défense sur tous les points.

Les villages voisins de Villeneuve (1) et de Merrey (2) s'étaient aussi préparés sous les excitations d'un moine ligueur, Andelot, à résister aux royaux ; mais bientôt ceux-ci s'en emparèrent facilement et les livrèrent à un affreux pillage. Le maréchal repoussé de Bar-sur-Seine établit son quartier général à Polisy (3), et se rendit maître de Mussy-l'Évêque quelques jours après. Sur l'ordre de Henri IV, il quitta la Bourgogne, vendit en passant aux habitants de Châlons et d'Epernay les vendanges des Rémois pour 10.000 écus payés comptant, après avoir cependant engagé les gens de Reims à prévenir par une prompte soumission les conséquences du marché. Mais Saint-Paul, profitant d'un temps magnifique, « le plus beau qu'on vît depuis douze ans, » non-seulement fournit aux Rémois le moyen de faire paisiblement leurs vendanges, mais encore put vendanger lui-même ceux qui les voulaient vendanger (4). Il avait fallu se mettre à l'œuvre le 29 septembre, un peu avant l'époque fixée, et les raisins n'étaient pas encore

(1) Villeneuve (Aube), arrond., cant. et com. de Bar-sur-Seine.

(2) Merrey (Aube), arrond. et cant. de Bar-sur-Seine.

(3) Polisy (Aube), arrond. de Bar-sur-Seine, cant. de Mussy.

(4) Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p, 274.

bien mûrs ; mais les Rémois s'en consolèrent en voyant les dépouilles ennemies affluer à Reims, et ils disaient par raillerie : « Pour le coup nos voisins ont été mauvais marchands, encore qu'il y ait longtemps qu'ils font état d'être bien entendus en fait de marchandises »

Il ne suffisait pas à Saint-Paul d'avoir vendangé les vignes des royalistes. Encouragé par le succès il veut aussi « vendanger les villes » : et dès le 6 octobre il fait attaquer par une partie de la garnison de Vitry-le-François et la cavalerie de Saint-Dizier et d'Arzillières le château de Vitry-le-Brûlé, dont le maréchal d'Aumont avait confié la garde au sieur de Thays. Mais l'arrivée soudaine de Robert de Joyeuse, comte de Grandpré, parti la veille du Chesne avec Tourteron son frère, Vandy son beau-frère et plusieurs autres, oblige les assiégeants à se retirer précipitamment, en laissant leur artillerie aux mains de l'ennemi. Plus heureux le 8 octobre, Saint-Paul bat les royaux dans la plaine de Saint-Amand (1) ; leur chef, le comte de Grandpré, succombe dans la nuit aux seize blessures qu'il a reçues ; et les débris de sa petite armée sont contraints de se retirer derrière la Marne au village de Pringy, sous la conduite du comte de Thermes. Saint-Paul les y poursuit ; et le lendemain matin, à la tête de quinze mille hommes de pied et de cinq cents chevaux, il attaque Pringy. Lui-même, la pique à la main, combat sur la barricade ; et, gagnant une partie du village, il se flatte de tenir la victoire ; mais il est repoussé et ne rentre dans la place que pour soutenir pendant toute la journée sui-

(1) Saint-Amand (Marne), arrond. et cant. de Vitry.

vante de nouveaux combats dans les maisons, dans les rues, dans les ruelles ; le 11 octobre, à minuit, à peine la lutte était-elle suspendue que les troupes de Châlons arrivent commandées par Thomassin. Les ligueurs se déterminent alors à la retraite et tirent sur Vitry « le tambour battant », tandis qu'au jour, satisfaits de ce succès, les royaux regagnent Châlons chargés de butin. Mais ces dépouilles ne pouvaient compenser pour eux les pertes subies ! De Thays, d'Estrées, de Grandpré restés sur le champ de bataille ; Le Rond, Nettancourt, Cuissot, de la Tour, Dorigny, Tourteron et plusieurs autres demeurés prisonniers. Aussi, tandis que de leur côté le marquis de Pienne et d'Arsy surprennent La Fère et livrent cette place à Mayenne, Saint-Paul continue de tenir la campagne et multiplie ses entreprises.

Sainte-Menehould, que bloquaient pour ainsi dire quatorze villes, bourgs et châteaux des environs au pouvoir de la Ligue et où l'ancien gouverneur, Mondreville, alors retiré à Hans, entretenait de continuelles intelligences, sollicite particulièrement son ambition ; mais si, au commencement de novembre, il vient en compagnie des lorrains d'Haussonville et Montreuil se loger au faubourg des Prés et faire insulte à la porte Florion, il a l'œil fixé sur Châlons dont quelques catholiques mécontents travaillent à lui livrer les portes (1). L'entreprise fut découverte, il est vrai ; et Dinteville averti

(1) Claude Pinard et son fils, le vicomte de Comblisy, furent poursuivis comme les plus coupables par le parlement de Châlons et exécutés en effigie. Bibl. nat., Fonds fr., 323 et Arch. nat., X^{1a} 9258, fol. 1.

s'empressa de quitter Sainte-Menehould où il s'était enfermé avec l'ingénieur Erard, pour aller frapper les coupables et raffermir la fidélité des habitants. Toutefois, laissant d'Haussonville sous les murs de cette place et prenant Montreuil seulement, Saint-Paul ne craignit pas de marcher sur Châlons. Le 19 novembre en plein midi ils attaquèrent le faubourg de la Maison-des-Champs, restèrent quinze jours devant la ville et multiplièrent les assauts. Mais les sorties des assiégés, de grandes pluies et une invasion de reîtres en Alsace forçant les ligueurs à la retraite, ils ne renouvelèrent pas leurs entreprises sur Châlons (1) et abandonnèrent celle qu'ils avaient commencée sur Sainte-Menehould.

Ce fut alors le tour de Dinteville de tenter aventure. Troyes l'attirait. La Ligue y manquait d'argent ; les troupes n'étaient plus payées et la discorde divisait les chefs militaires. Les Troyens avaient prié le duc de Chevreuse, enfant de onze ans, de venir fixer sa résidence dans leur ville. Le fils du Balafré arriva le 29 octobre (2) avec le titre de lieutenant général au gouvernement de Champagne pendant la détention du duc de Guise son frère. Voulant se procurer de l'argent, le conseil décida une perquisition en ville, pour tâcher de trouver d'abord six mille écus, puis dix mille, afin de faire la guerre, disait-on, aux ennemis de Dieu et de la Sainte Union des catholiques.

(1) Henry, *ouv. cit.*, p. 166.

(2) Et non le 30, comme le dit Bouillé, *ouv. cit.*, t. III, p. 424, ni le 28 comme le dit Aufauvre, *Les Tablettes historiques de Troyes*, p. 116.

Les habitants de Vendeuvre se plaignaient de la garnison qui occupait le bourg et le château. Ils demandaient que le passage fût rendu libre et le commerce avec Troyes repris. Les ligueurs y consentirent, mais en rapportant le consentement de tous les habitants et celui de leur seigneur, le duc de Luxembourg-Piney. La prudence s'imposait. Une nouvelle était arrivée à Troyes le 24 octobre, causant une vive alerte. Une femme de Saint-Parres-lès-Vaudes en effet informait le maire que les royaux voulaient pratiquer une entreprise sur la ville, un samedi, jour de marché, en y faisant entrer des soldats déguisés en paysans. Le Conseil prit ses mesures et expulsa tous les étrangers et les vagabonds. Pendant ce temps-là, le sieur de Bossancourt se jetait dans le château de Saint-Liébault (Estissac) qui appartenait à l'amiral de Montmorency-Damville. Il demandait à l'Union à en toucher les revenus. A cette condition il garderait la forteresse ; mais on voulut avoir l'avis du duc de Chevreuse. Celui-ci venait de recevoir, à cause de son jeune âge, un conseil composé de quelques personnes de sa suite : les deux frères de la Roère, Dasconia son précepteur, Pradel seigneur de Montaulin, de Lenoncourt seigneur de Loches, de Buxillon, de Grignault, auxquels furent adjoints Louis Douinet et Gilles de La Court, échevins, Jacques Angenoust et Edme Legas (1).

(1) Le 31 octobre 1589, les chanoines de la cathédrale décidèrent d'aller saluer en corps le duc de Chevreuse ; ils nommèrent ensuite les membres du clergé qui devaient faire partie de son conseil (Arch. de l'Aube, G. 1290). Le prince avait reçu, selon l'usage, des présents de vin à son arrivée dans la ville (Arch. de l'Aube, G. 1888, fol. 481).

Troyes faillit échapper à la Ligue par suite d'une conspiration Un habitant de Vendeuvre instruisit le maire du projet, qui échoua Les conjurés devaient s'introduire dans la nuit du 23 au 24 novembre par la muraille près de la porte de la Madeleine, que leur ouvrirait le capitaine de garde. L'un des meneurs était Noël Coiffart, seigneur de Vermoise(1). Le capitaine de garde commencerait par se défaire des soldats de ronde en les jetant dans les fossés. Une fois maîtres de la ville, les conspirateurs pendraient le maire, le lieutenant général, le lieutenant criminel, les échevins, etc. Les détails de cette entreprise étaient trop précis pour que le conseil n'y fît pas la plus sérieuse attention. Il décida donc d'arrêter Coiffart, le capitaine Dollet et de Mauroy, ainsi que les maçons qui devaient ouvrir la brèche du mur d'enceinte. Ce fut le duc de Chevreuse qui, le 12 décembre, prit lui-même sous sa garde ces prisonniers renfermés aux Jacobins, de même que ceux qui étaient détenus aux Cordeliers. Ainsi échoua le complot dit de Sainte-Catherine ; il ne devait pas être le dernier essai infructueux des royaux contre la ville. Le 29 novembre, en effet, le desservant de Barberey mettait le maire Dehault au courant d'un mouvement des troupes que Dinteville amenait de Montiéramey sur Troyes pour s'emparer de la ville. Quelques jours après, le lieutenant royal avec Praslin, Sautour et le seigneur de Plancy essayait de surprendre la cité ; mais la garnison se tenait sur ses gardes ; ils durent se retirer, non sans avoir profané les églises de la banlieue, en particulier

(1) Vermoise (Aube), 1er canton de Troyes.

celle de Saint-Julien, où ils volèrent les saintes hosties et les foulèrent aux pieds (1).

De toutes parts les soldats royaux reprenaient l'offensive ; le capitaine Duchat les battait à Eclance (2) ; leur chef, Praslin, se préparait à surprendre Bar-sur-Seine, puis Nogent-sur-Seine. Le Mairat, seigneur de Droupt-Saint-Basle, était tombé entre les mains des Ligueurs qui durent garder son château Il fut d'abord enfermé avec d'Aubeterre, Bouillerot et Trutat dans la maison de Vincent David ; mais, sur la demande du duc de Mayenne et de madame de Guise, on les transféra dans leur maison respective, moyennant caution de dix mille écus et la déclaration des immeubles, meubles et créances qu'ils tenaient des royalistes absents.

Ayant échoué contre Troyes,Sautour tenta fortune contre Sens, mais sans plus de succès. Après avoir surpris le village de Malay-le-Vicomte le 19 décembre, il menaçait d'affamer la ville en mettant à sec tous les ruisseaux qui alimentent les moulins. Attaqué par le gouverneur Harlay de Champvallon, qu'appuyait une partie de la garnison troyenne, il dut se retirer vers Armeau sur l'Yonne et y soutenir tout l'effort de ses adversaires. S'il parvint à les faire reculer, ce ne fut pas sans être lui-même blessé dans la lutte (3).

Il y avait un an que le duc et le cardinal de Guise avaient été assassinés à Blois. Leur mémoire reçut dans

(1) Arch. de l'Aube, G. 1290.

(2) Eclance (Aube), arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de Soulaines.

(3) Larcher de Lavernade, *Histoire de Sens*, p. 200.

tout le royaume les honneurs funèbres du bout de l'an, témoignage positif de la résolution de poursuivre opiniâtrément la guerre. Un service fut célébré pour eux à Troyes le 5 janvier. Claude du Sellier, surnommé le Petit-Minime, y prêcha « excitant le peuple et l'aiguillonnant. » Le duc de Mayenne, à qui la guerre répugnait naturellement, demandait à l'évêque de Bauffremont une procession générale pour prier Dieu d'avoir pitié « du royaume de France tant affligé, afin de remporter une insigne victoire contre le Béarnais (1). » La situation, en réalité, pouvait-elle être hérissée de plus de difficultés ? L'anarchie au sommet du royaume ; l'anarchie à la surface et dans les fondements de l'ordre social ; un roi légitime par sa naissance forcé de légitimer encore plus sûrement son droit par ses armes, par ses talents, par ses intentions ; un autre roi produit d'une prétendue élection, captif et sans pouvoir, servi, remplacé plutôt par un lieutenant général influent, habile, dont toutefois les actions sont insuffisantes, les desseins diversement suspects ; trois partis luttant entre eux, soit par l'action, soit par les intrigues, l'un voulant tout envahir au profit de doctrines nouvelles, l'autre cherchant à tout étouffer, peut-être à tout modifier violemment au nom de l'ancien État, le dernier s'appliquant au milieu du conflit à préserver les intérêts positifs et matériels, unique religion véritable pour lui ; un épuisement d'hommes et d'argent dont les étrangers profitent pour fournir leurs secours au prix d'une influence

(1) Arch. de l'Aube, G. 1290.

funeste sur les affaires du pays, que ses discordes semblent livrer à leur exploitation et qui, pour ainsi dire, n'a pas la force de se calmer ni de se déchirer à lui tout seul. Les provinces, privées de prospérité et de repos, sont le théâtre permanent de rencontres, de combats, de prises de villes.

En même temps que se multiplient les pamphlets, aux hostilités réelles s'associe la guerre que se font sur le papier, à coups d'arrêts, les parlements divisés aussi, ceux de Paris et de Tours entretenant un antagonisme manifeste dont l'exemple ne demeure pas stérile.

A travers tant d'incidents, Henri IV faisait une sorte de promenade victorieuse en Normandie (1). La levée du siège de Paris rendit au légat Cajetan la faculté de s'avancer de Lyon vers la capitale, porteur d'instructions où la royauté du cardinal de Bourbon ne semblait pas prise au sérieux. Ne tendaient-elles pas en effet uniquement à faire aboutir d'une manière avantageuse aux intérêts essentiels du Saint-Siège l'état de choses produit en France par la marche de la Ligue ? Le prince lorrain ne pouvait assurément se flatter de fixer par des démonstrations de respects et d'égards les incertitudes du légat ; mais du moins voulait-il, à force d'honneurs, écarter de l'esprit de celui-ci quelques préventions et le rendre plus accessible à ses demandes éventuelles. Il

(1) Les succès remportés par Henri IV décidèrent le duc de Mayenne à demander à Troyes des prières pour obtenir que Dieu ait pitié du royaume de France et le débarrasse de l'hérétique béarnais (Arch. de l'Aube, G. 1290). Plusieurs processions eurent lieu dans ce but dans le cours de l'année.

avait envoyé à Bar-sur-Seine Saint-Paul, qui y attendit Cajetan avec deux mille reîtres et lansquenets (d'autres disent six mille) pour l'accompagner et au besoin le protéger ; car les chefs du parti royaliste avaient projeté de se saisir du légat en sortant de Bar. En effet, Sautour, Choiseul-Praslin, Guénégaud de Plancy, tentèrent, sans succès d'ailleurs, près de Bourguignons, une attaque contre le convoi du légat arrivé dans la nuit du 8 au 9 janvier. D'un autre côté des lansquenets s'étaient logés dans le village avec l'intention d'en surprendre la tour; mais n'ayant pas de canon, ils ne purent y réussir. Furieux, ils mirent le feu au pays qu'ils brûlèrent en partie.

A Troyes, le légat fut magnifiquement reçu aux frais de la ville. Les échevins, Dare et Hennequin, avaient tout disposé pour rendre son entrée solennelle. Les officiers du corps de ville avaient été au-devant de lui avec plusieurs habitants tous à cheval, jusqu'à Bréviandes, où l'un d'eux le complimenta. Par mesure de sûreté,la porte de Croncels fut seule ouverte. On offrit à Cajetan le dais ; mais il le refusa. Le clergé alla en procession recevoir le légat et se joignit au cortège au son de toutes les cloches, à travers les rues tapissées ; enfin le prélat, conduit par l'Étape-au-Vin et la Grande-Rue jusqu'à la cathédrale, se rendit au palais épiscopal, où on le traita avec largesse (1).

Le 12 janvier il prit la route de Paris. Saint-

(1) L'évêque était toujours absent et ne répondait point au désir exprimé par les chanoines de sa cathédrale de venir visiter son diocèse. (Arch. de l'Aube, G. 1290.)

Paul l'escorta avec son armée jusqu'à Saint-Jacques du Haut-Pas où, selon l'usage, les envoyés du Pape étaient à leur arrivée somptueusement reçus. Deux jeunes et beaux princes, enfants du duc de Mayenne, accompagnés d'un assez grand nombre de « gentilshommes et bourgeois bien montés » qui étaient allés « loin hors des faubourgs » (1) à la rencontre du cardinal, le menèrent à son splendide et royal logement, où l'attendait la musique. Pouvait-on en trop faire en l'honneur de celui sur qui on comptait tant pour la défense de la religion et de l'État? Non moins que les succès des ligueurs en Champagne, sa présence préoccupait Henri de Béarn, et lui faisait écrire aux habitants de Châlons qu'il allait envoyer le maréchal d'Aumont « pour élargir les environs de la ville (2). » Les hostilités sur la Marne étaient entretenues par les garnisons des châteaux dont un grand nombre furent ruinés, afin de mettre un terme plus prompt à la lutte ou du moins d'en atténuer les tristes conséquences. Le 12 février, le parlement de Châlons prescrivit à la noblesse de se réunir à Château-Thierry au grand prieur de France qui allait rejoindre l'armée de Henri IV. Cette ordonnance, rendue sous peine de saisie et de confiscation des biens et de la perte des titres de noblesse, eut du moins pour conséquence de tenir éloignés les gentilshommes, les capitaines et les seigneurs du pays châlonnais (3). C'est alors que les

(1) *Registre du Parlement durant la Ligue*, d'après Bouillé, *ouv. cit.*, t. III, p. 437.
(2) Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 276.
(3) *Mémoire des choses plus notables*. .., p. 187.

Rémois se virent autorisés à « nettoyer le plat pays à quatre lieues à la ronde, » rasant pour cela les châteaux de Gueux (1), de Courteaux (2), d'Aubilly (3), dont ils apportèrent triomphalement à Reims les chaînes, les ponts et les portes (4). A Troyes les différents ordres se réunirent le 20 février sous la présidence du duc de Chevreuse dans la chambre de l'échevinage. La noblesse y était représentée par les frères de la Roère, Dasconia, Nicolas de Pradel, de Lenoncourt, de Buxillon, de Fossoy et de Grignault ; la justice par de Vert ; la ville par le maire Dehault, les huit échevins, douze conseillers et les officiers des compagnies. Il s'agissait d'établir l'harmonie entre les habitants dont quelques-uns paraissaient suspects aux ligueurs. Chevreuse affirma à l'assemblée sa résolution de réprimer toute sédition, puis fit décider le démantellement des châteaux du voisinage afin d'empêcher l'ennemi de s'y loger et de pourvoir à la sécurité des routes. Cette nécessité d'assurer leurs communications avec la Brie et la Picardie avait déjà porté les habitants de Reims à proposer à ceux de La Fère, Laon, Soissons et Rethel, de solder à frais communs un corps de cavalerie pour battre l'estrade (5) et se pro-

(1) Gueux (Marne), arrond. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois.

(2) Courteaux (Aisne), arrond. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, com. de Coulonges.

(3) Aubilly (Marne), arrond. de Reims, cant. de Ville-en-Tardenois.

(4) Henry, *ouv. cit.*, p. 167.

(5) C'est-à-dire envoyer des cavaliers aux nouvelles et à la découverte des ennemis.

téger mutuellement en cas de besoin (1). Ils échouèrent dans leur projet; mais ils suppléèrent à l'avantage qu'ils recherchaient en appuyant de secours de toute nature les ligueurs du voisinage soit pour tenir en échec Liesse, Forzy (2), Rongnac (3), Vieil-Arcy (4), la Bondière-lès-Paris (5), soit pour défendre Courville, Cormicy, Neufchâtel, Vervins, Vic-sur-Aisne, Vailly, Laon, Compiègne, Provins, Senlis. Les hostilités avaient d'ailleurs pour effet de mettre constamment en péril l'honneur des femmes, et d'entraver et de ruiner le travail des champs dont l'abandon faisait peser sur les peuples une misère profonde. Le mal était venu à tel point que les chefs suprêmes des deux partis s'en émurent et firent entre eux un accord « en faveur des femmes et des laboureurs. » Mayenne le rappellera le 4 mai 1591 en opposant la rigueur de sa conduite sur ce point aux désordres que ses adversaires entretiennent contre tout sentiment d'humanité, encore bien qu'il ne puisse « croire, dit-il, que ce soit l'intention du roi de Navarre (6). » Cet accord était intervenu à la suite des maux causés par l'insuccès des armées de la Ligue.

Praslin, royaliste, avait mis en déroute le 15 janvier La Bourdaisière, dont la troupe, logée au village de

(1) Henri, *ouv. cit.*, p. 167.

(2) Forzy (Aisne), arrond. de Château-Thierry, cant. de Fère-en-Tardenois, com. de Villers-Agron.

(3) Rongnac, fief de la famille de Louvain.

(4) Vieil-Arcy (Aisne), arrond. de Soissons, cant. de Braisne.

(5) La Bondière-lès-Paris, localité disparue.

(6) *Correspondance de Mayenne*, éditée par Loriquet (Lettres 388 et 389, t. II, p. 192 et 193.)

Celles-sur-Ource, l'avait attaqué. Une garnison troyenne avait été placée à Bar-sur-Seine, afin d'empêcher les courses des soldats royaux. Elle revenait à Troyes le 1er février, quand, près de Rumilly-lès-Vaudes, les hommes de Blasy-Villemorien se jetèrent sur elle.

La mort de ce capitaine fut vengée par une tentative contre Bar-sur-Seine dirigée par le sieur de Balnot, qui s'empara de prisonniers, de chevaux et d'un bétail nombreux. Les Troyens craignaient toujours une surprise ; l'occupation des châteaux de la campagne par des capitaines dévoués à Mayenne les garantissait cependant de l'incursion des royalistes. Ils comptaient aussi sur Saint-Paul pour raser les places tenues par l'ennemi. Ils renouvelaient, comme pour ranimer le zèle des hésitants, le serment de conserver la religion catholique et de ne pas admettre de roi hérétique. De Vert et Douinet rédigèrent la formule de ce nouveau serment. On la fit imprimer à un grand nombre d'exemplaires. Il fut prêté à l'église cathédrale suivant le cérémonial réglé le 11 avril et qui comportait la célébration de la messe du Saint-Esprit, avec prédication et exposition du Saint-Sacrement. A la suspicion dont certains Champenois étaient justement l'objet s'ajoutait entre autres maux la misère. Elle était telle que Chevreuse parlait de toucher dans l'intérêt de la cause le produit des décimes du clergé (1). Les troupes n'attendaient pas les ordres des chefs pour s'emparer des biens d'église. Ainsi le vicomte de Saconnay occupait l'abbaye cister-

(1) Arch. de l'Aube, G. 1290.

cienne de Larivour, devenue comme un grenier d'abondance que l'Union exploitait à deniers comptants.

Quant à Mayenne, son but demeurait toujours le même: réparer l'échec qu'il avait essuyé à la bataille d'Arques. Rentrant donc en campagne avec les secours que lui envoya Philippe II et contre lesquels le parlement de Châlons avait ordonné le 12 mars une levée d'armes, il rencontra le Béarnais dans les plaines d'Ivry-sur-Eure. Avant le combat, Henri IV avait dit à ses soldats : « Enfants, si vous perdez vos cornettes, enseignes ou guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc, c'est le signe du ralliement ; vous le trouverez toujours au chemin de la victoire et de l'honneur. Dieu est pour nous ! » Les ligueurs battirent en retraite non sans avoir fait preuve de valeur et laissèrent plus de quatre mille morts sur le champ de bataille. Cette défaite du 14 mars fut d'abord tenue secrète. La duchesse de Guise s'empressa d'adresser aux Troyens un bulletin de victoire pour leur éviter toute surprise de fâcheuses nouvelles. Elle leur disait que le roi de Navarre avait éprouvé de grandes pertes et que, selon le bruit, lui-même avait succombé avec un grand nombre de gentilshommes de son parti. Le contraire était la vérité. Elle se répandit rapidement non-seulement à Paris, mais encore à travers la Champagne et toutes les provinces. Meaux vit bientôt Mayenne traverser ses murs en fugitif suivi des débris de son armée, bandes affamées et pillardes contre lesquelles se barricadaient de leur mieux les villages de quelque importance, comme Nanteuil-lès-Meaux, Quincy, Mareuil, Monthyon, mais qui n'épargnaient guère les localités incapables de leur

résister (1). Aussi l'alarme fut-elle grande parmi les ligueurs de la Champagne ; partout il y eut redoublement de prières et de vigilance. A Reims particulièrement on fit, le 20 mars, une procession « où toutes les reliques de la ville furent portées par les rues. » On lut ensuite « dans la grande église » les articles de la foi et de la Sainte Union ; et chacun fut appelé à en faire profession (2). Ainsi retrempées, les armes de la Ligue parurent un moment plus redoutables dans les luttes partielles dont la Champagne devint le théâtre. Le village de Montiéramey l'éprouva cruellement. Sautour s'y était enfermé le 28 mars avec plus de trois mille hommes, et madame de Dinteville y avait réuni des provisions considérables. Attaquée par La Rochette, lieutenant de la compagnie du duc de Chevreuse, la garnison fit une sortie malheureuse, où Sautour tomba aux mains des assaillants sans que trente capitaines, parmi lesquels le sieur de Viâpres et Saint-Martin, exempt des gardes du roi, pussent le secourir utilement.

L'armée de la Ligue, qui comptait des chefs comme le sieur de Belle-Guise, les deux la Roère, Lapierre, campait au-delà de la prairie, au midi de Montreuil (3). L'arrivée de trois canons décida la place à faire sa soumission. Le seigneur de Gyé, quoique blessé, put s'échapper ; Saint-Martin, au contraire, fut fait prisonnier et conduit à Troyes avec Sautour qui faillit à leur

(1) Carro, *Histoire de Meaux*, p. 260.
(2) Marlot, *Histoire de Reims*, t. IV, p. 479.
(3) Montreuil (Aube), canton de Lusigny.

arrivée être massacré par des enfants. La reddition du village n'empêcha point le pillage, qui dura trois jours (24-27 mars). Sautour fut détenu dans la maison du troyen absent, Vincent David, de la manière la plus rigoureuse ; même sa sœur madame de Piépape n'était autorisée à le visiter qu'une demi-heure par semaine.

Le duc de Mayenne voulut négocier son élargissement en échange de l'une des cornettes de la Ligue ; mais le conseil mettait à plus haut prix la liberté du capitaine. Il demanda, mais inutilement, celle du duc de Guise prisonnier de Henri IV. Quelques jours après l'affaire de Montiéramey, le gouverneur de Chaumont, Guyonvelle, venait à Troyes se mettre à la disposition de l'Union avec environ deux cents chevaux. Il se dirigeait avec La Rochette vers Châteauvillain pour en faire le siège, quand, tout à coup, le Conseil lui donna de nouveaux ordres et l'envoya au village de Gyé. Chemin faisant, il passa à Vendeuvre avec le vicomte de Saconnay. La garnison du château se rendit à composition ; et cette place fut déclarée neutre et commune aux deux partis « qui y buvaient ensemble, quand ils s'y rencontraient. » De Vendeuvre la petite armée se dirigea par Bar-sur-Seine sur Gyé qui fut aussitôt attaqué. L'artillerie, placée au-dessus du bourg près de la chapelle, fit brèche ; et les assiégeants y entrèrent sans opposition. Le seigneur fut pris et conduit à Chaumont. Trois mille pièces de vin tombèrent aux mains des vainqueurs. Guyonvelle s'en réserva le tiers, pensant trafiquer du reste avec le Conseil de l'Union ; mais celui-ci plus sage refusa. De Gyé, la troupe de la Ligue traversa la vallée de l'Ource au nord-est, prit le château

de Fontette (1); et le 2 mai, elle était de retour à Troyes, laissant Gyé et Neuville-sur-Seine à la garde du capitaine Daudenot. Ces divers succès ne pouvaient cependant compenser ceux du Béarnais qui, maître de la campagne, avait vu tomber en son pouvoir la plupart des villes des environs de Paris : Melun, Bray, Nogent-sur-Seine, Montereau. Seule, la ville de Sens résista à ses attaques. Sommés, en effet, de se rendre, les bourgeois commandés par Harlay de Champvallon avaient répondu qu'ils endureraient plutôt d'être mis en cendres avec la cité que d'ouvrir leurs portes à un prince qui n'était pas de la religion catholique. Le gouverneur cependant penchait pour la soumission. Pour échapper à ses contradicteurs, il dut se réfugier dans l'archevêché.

Averti de ces divisions intestines par le maréchal d'Aumont, Henri IV se décida à quitter un instant le blocus de Paris et amena des renforts et neuf canons. En quatre heures, cinq cents boulets furent jetés dans la place ; elle subit en outre trois assauts ; mais les habitants, joignant les actes aux paroles, les repoussèrent énergiquement. Cet échec partiel avait assez vivement contrarié le roi qui s'était proposé d'établir à Sens son conseil et sa cour ; il ne pouvait toutefois rien changer à l'ensemble du plan que le prince venait d'arrêter. Or c'était sur la capitale elle-même qu'il avait résolu de porter désormais tous ses efforts. Il pensait que cette grande ville dont il avait pris l'année précédente une partie des faubourgs en une seule journée ne pourrait soutenir un long siège ; s'il ne l'emportait pas d'assaut,

(1) Fontette (Aube), canton d'Essoyes.

il lui serait facile du moins de la réduire par la famine. A l'aide des intelligences qu'il y entretenait, il mettrait la division parmi les habitants; et de manière ou d'autre il la contraindrait bientôt à ouvrir ses portes. Dans tous les cas, il convenait de risquer quelque chose pour obtenir un si grand résultat. Le 2 avril, il s'était emparé de Lagny sur la Marne. Ce même jour, le duc de Longueville, opérant en Champagne, sommait les habitants de Provins de rentrer sous l'obéissance du roi. Le gouverneur de la ville, Jacques de Mauduit, n'avait rien négligé pour en compléter et réparer les fortifications ; il pouvait d'ailleurs compter sur le dévouement du peuple. Un refus formel fut sa réponse à Longueville. Mais, lorsque celui-ci eut fait avancer ses canons et que tout fut disposé pour le siège, l'influence des partisans du roi inclina les principaux d'entre les bourgeois à la soumission ; et le mardi, 10 avril, on capitula. Provins échappait au pillage en payant treize mille écus d'or, et Longueville promettait au nom de Sa Majesté qu'il ne serait en rien innové dans l'exercice de la religion catholique (1).

A la nouvelle de la reddition de Provins, Troyes pouvait se croire menacé. Saint-Paul y ordonna la destruction de tous les bâtiments et de tous les jardins autour de la ville dans une zône de trois cents pas et l'enlèvement des plantations jusqu'à la distance de mille à quinze cents pas. Il fit également démolir les églises de Saint-Martin, de la Trinité-des-Champs (2) et

(1) Bourquelot, *Histoire de Provins*, t. II, p. 178.

(2) La Trinité était située à l'entrée de Preize. (Arch. de l'Aube, G. 933.)

des Antonins, toutes situées à l'ouest de la ville; ensuite il commanda d'exécuter aux fortifications les travaux les plus urgents, parmi lesquels la construction du fort Chevreuse et de celui du Four (1). Lui-même se transporta à Dosnon (2) pour assiéger le château dont se trouvait maître le fils du seigneur de Plancy ; il s'empara de la place et du propriétaire. Partout les ligueurs déployaient l'activité dont ils se sentaient capables, veillant à la conservation des châteaux de la vallée de la Seine récemment reconquis depuis Nogent jusqu'à Montereau. A son retour de Nogent, Saint-Paul, pour réchauffer le zèle des Troyens, demanda la punition exemplaire de ceux qui paraissaient froids à combattre le Béarnais ou qui parlaient en sa faveur. Comme il entendait bien qu'il ne serait jamais fait de capitulation avec l'ennemi, il ordonna d'amener en ville toutes les cuves et les cuviers ; par cette mesure de précaution il voulait empêcher l'ennemi de s'en servir. Le Conseil fit exécuter le 28 avril Sangey et Tarot, deux des prisonniers de Montiéramey ; et leur capture fut payée trente écus. Ces dépenses achevaient d'épuiser le trésor. Aussi fallait-il créer des ressources en augmentant d'un écu la taxe de chaque minot de sel vendu au grenier de Troyes, puis en frappant une taille sur tous les habitants.

L'évêque et beaucoup d'ecclésiastiques et de couvents eurent leurs biens et leurs revenus saisis parce qu'ils n'avaient pas encore payé leurs impôts; enfin le Conseil

(1) Courtalon, *ouv. cit.*, t. I, p. 152.

(2) Dosnon (Aube), arrond. d'Arcis, cant. de Ramerupt.

décida de contracter un emprunt. Sur cette question d'argent il était alors comme toujours difficile de s'entendre. Une assemblée générale où parurent les officiers des compagnies établit une levée de dix mille écus sur les habitants, outre les tailles déjà frappées en faveur de la cause. Le clergé proposa, d'après le procès-verbal, de demander l'amodiation des terres et des vignes des absents, la vente des coupes de bois, la mise à prix des offices et des charges des receveurs généraux et particuliers, la location des greffes, la reddition des comptes de tous ceux qui avaient manié les finances.

L'assemblée arrêta aussi le moyen de se procurer la solde de cent arquebusiers à cheval, chargés du service de la ville et de la banlieue, service d'ailleurs réduit par la retraite de l'armée de Henri IV. Une partie de cette armée s'était emparée de Vitry-le-François. Un royaliste, Tourteron, fait prisonnier à Pringy, comme nous l'avons dit, et enfermé dans la citadelle de Vitry, avait obtenu la liberté d'y recevoir les visites de sa femme ; celle-ci, qui se disait très occupée à réunir et bientôt prête à verser la rançon convenue de dix mille écus, ne songeait en réalité qu'à faire tourner à la délivrance de son mari les visites qu'elle lui rendait. Elle s'arrangea si bien que, dans la nuit du 17 au 18 mai (1), Yvernaumont son confident, aidé des Châlonnais, pénétrait dans la citadelle par une casemate et y jetait l'effroi dans la garnison. Surpris en son sommeil, Mutigny, beau-frère de Saint-Paul et gouverneur de la ville,

(1) Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 280, donne la date du 7 au 8 mai.

essaya vainement de se défendre avec la lance d'un gendarme ; il succomba en héros ; et sa mort en livrant la place aux assaillants rendit Tourteron à la liberté.

Sans perdre de temps, les habitants de Châlons s'adressèrent au roi : « Sire, la place de Vitry par son importance est à tenir ou à raser ; pour le premier, faut renfort de quatre cents ou cinq cents hommes de cheval afin de résister à l'ennemi : pour le dernier, vos pauvres sujets habitants de votre ville de Châlons vous représentent les infinies incommodités qu'ils, et tout le plat pays, ont reçues par ci-devant du dit Vitry...., partant supplient que la place soit rasée et rendue champêtre, comme elle l'était en l'année 1545 (1). » La réponse à cette requête n'était pas encore parvenue que Vitry était recouvré. Quatre capitaines à chacun desquels Saint-Paul avait promis le commandement d'une compagnie entretenue dans Mézières, « s'ils montraient le chemin aux autres », avaient emporté d'assaut la citadelle le 18 mai (2) en plein midi. Saint-Paul en remit la garde au sieur de Frignicourt ; et le Béarnais, informé de l'échec par les Châlonnais, ne put que leur témoigner quinze jours après le déplaisir qu'il en avait reçu, leur promettant d'ailleurs que, dès qu'il le pourrait, il irait reprendre Vitry et toute la Champagne (3).

La capitale de la province se trouvait depuis quelques semaines en proie à une vive fermentation que le sei-

(1) Date de la fondation de la ville après l'incendie de Vitry-en-Perthois.

(2) Et non le 13 mai, comme l'écrit Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 280.

(3) Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 281.

gneur de Pouy entretenait ouvertement, principalement contre le maire. Le peuple se précipita un jour chez le duc de Chevreuse pour le prier de purger la ville de tous les suspects et de châtier ceux qui, après avoir fait serment à l'Union, auraient tourné leurs armes contre elle. Le médecin Le Tartrier prit la parole contre de Vert. Le seigneur de Pouy fut expulsé ; mais le peuple courut aux armes, exigeant le départ de de Vert. Celui-ci quitta Troyes avec l'intention de se rendre auprès de Mayenne ; il se réfugia au château de Thennelières d'où il demanda au maire à être entendu, mais ce fut en vain. Il rentra alors en ville où sa présence causa un nouvel émoi. La paix ne se rétablit que lorsqu'il eut disparu sur l'ordre du conseil. Il revint à Troyes le 7 juin ; et de nouveau on l'invita à sortir de la ville où ses jours d'ailleurs auraient été en danger. Il ne s'y représenta que le 22 novembre, revenant de Paris, avec des lettres du duc de Mayenne, de madame de Guise et du chevalier d'Aumale. Le conseil repoussa sa demande de rentrée malgré la présence du duc de Chevreuse. Pour statuer on voulut tenir une assemblée de métiers. De Vert ne reprit part aux affaires que le 16 avril 1591.

Au cours du mois de mai une nouvelle grave arriva en Champagne : le cardinal-roi Charles X venait de tomber malade dans sa prison de Fontenay-le-Comte et sa vie était en danger. Or, en de pareilles circonstances, la mort de ce prince pouvait amener les plus fâcheuses complications. D'abord le duc de Mayenne semblait devoir perdre ses pouvoirs de lieutenant général par la mort de celui au nom duquel il les exerçait. En second

lieu, le trône devenant vacant, tous les prétendants à la succession royale allaient de nouveau faire valoir leurs droits, ce qui ne pouvait manquer de susciter des divisions. Enfin le roi de Navarre étant incontestablement l'héritier du cardinal de Bourbon joindrait désormais à son propre droit celui de son oncle que la Sainte Union avait implicitement reconnu. Pour couper court, la Sorbonne déclara le 17 mai que les Français étaient obligés en conscience d'empêcher Henri de Bourbon de parvenir au gouvernement du royaume très chrétien.

Le jour même où paraissait cette décision, le cardinal-roi rendait son âme à Dieu. Sa mort ne ralentit pas les opérations du siège de Paris. Mayenne avait fait mine de s'enfermer dans la ville de Laon avec toutes ses troupes, y compris les cinq ou six mille hommes qu'il venait d'obtenir à grand'peine du duc de Parme. De Laon il détacha secrètement le colonel de Saint-Paul avec huit cents chevaux et quelque infanterie pour aller à Meaux prendre un convoi de vivres qu'il y avait fait préparer et le conduire à Paris. A la nouvelle de la marche de Saint-Paul, le roi s'élança à sa poursuite ; mais, malgré sa grande hâte il ne put l'atteindre. Saint-Paul réussit le 17 juin à pénétrer dans la capitale avec le convoi de vivres et un grand bateau tout chargé des munitions de l'armée royale. Mais la guerre n'était pas seulement sous les murs de Paris ; elle se poursuivait, sinon avec le même intérêt, du moins avec une ardeur presque égale, en Picardie et en Champagne, où le roi ne possédait que quelques places.

Troyes appartenait toujours à la Ligue. Dehault fut réélu maire à la Saint-Barnabé par l'influence de Che-

vreuse. L'Union entretenait dans la ville pendant toute l'année un prédicateur que nous connaissons déjà, Claude du Sellier, dont les instructions n'avaient d'autre thème que le dévouement à la cause. Les habitants de Châlons n'avaient pas besoin d'être exhortés à rester attachés au roi ; ils venaient de reprendre leur revanche de la perte de Vitry-le-François en participant courageusement à l'occupation d'Avize qu'ils empêchèrent de démanteler, et de plusieurs châteaux des environs dont les compagnies osaient porter le ravage jusqu'aux murs de leur cité. Aulnay-Laître, Aulnay-aux-Planches, tombèrent entre leurs mains, sans opposer une résistance sérieuse. Seul Conflans ne se rendit qu'après avoir reçu quatre-vingts coups de canon. Au milieu de ces succès, profitant de ce que la défense de Paris avait appelé et retenait Saint-Paul à Meaux, Tourteron, qui avait un autre grief à venger, était parvenu à réunir autour de lui un certain nombre d'officiers mécontents de la Ligue et que le gouverneur de Maubert-Fontaine recevait sans défiance. Quand ils eurent bien endormi la vigilance de Painnault (1), ces gentilshommes entreprirent de s'emparer de la place ; et le 24 juin, après avoir fait bonne chère et joué aux quilles, ils assassinaient leur hôte, tuaient quelques-uns de ses soldats et précipitaient les autres dans le fossé. La perte de Maubert-Fontaine, bientôt suivie de celle de la plupart des petites villes voisines, fut très sensible aux habitants de Reims : c'était par ces villes qu'ils passaient

(1) Pannault, d'après Hérelle, *ouv. cit.*, t. I, p. 245 et Painault, Pinault ou Pernault, d'après le *Mémoire des choses.....*, p. 108.

pour leur commerce avec le nord et les Pays-Bas. Désormais les routes se trouvaient fermées, les marchands et leurs marchandises exposés aux voleurs et aux ennemis (1). Le sud de la Champagne était sillonné en tous sens par les troupes royales. Dans le mois de juillet elles occupaient les environs de Bar-sur-Seine. Une charge eut lieu près de cette ville, sous le commandement de Longueville ; l'abbaye bernardine de Mores faillit être prise, et le combat s'étendit jusqu'à Bar par Merrey et Villeneuve. Pour reprendre les places occupées par les soldats de Henri IV le duc de Chevreuse dut organiser des troupes régulières. Elles attaquèrent d'abord le château de Chappes, propriété du maréchal d'Aumont, tombé le 18 octobre précédent entre les mains des royalistes. Ce glorieux exploit fit honneur à Jacques de Clefmont qui commandait l'attaque.

Le même sort était réservé au château d'Estissac : Bossancourt, qui s'en était rendu maître en 1589, comme nous l'avons dit, ne put s'entendre avec le conseil de l'Union pour le conserver ; et les royaux l'avaient repris. Il avait pour défenseurs le seigneur de Montgueux, Riglet, et Moret, d'Estissac. Chamoy s'en empara le 5 août, en passa la garnison au fil de l'épée, ainsi que les femmes et les enfants qui s'y étaient réfugiés, puis jeta des soldats dans le village de Villemaur situé à peu de distance de là. Peu de jours après le même Chamoy attaqua avec le capitaine Davigneau, dit Picard, la forteresse de Payns où se trouvait la dame du lieu, Jeanne

(1) Henry, *ouv. cit.*, p. 171 et 172.

Dupuy, épouse de Jean Dauvet, seigneur de Rieux (1). Elle avait fait entrer trente hommes dans son château. Avec eux pendant plusieurs jours elle se défendit contre les assiégeants ; mais ceux-ci firent brèche par cent vingt-cinq coups de canon, et finalement emportèrent la place d'assaut. La châtelaine et un seul des soldats furent épargnés, mais elle eut à subir d'indignes traitements. Conduite d'abord à Estissac, puis au château de Chamoy, elle fut enfin ramenée à Troyes où, après une captivité de plusieurs mois, elle recouvra la liberté moyennant une rançon de quinze cents écus (2). Les autres prisonniers et blessés de la Ligue étaient tous transportés à Troyes où elle les faisait soigner, sans oublier les familles des malheureuses victimes de la guerre.

Henri IV venait de lever le siège de Paris. Se mettant à la poursuite de Mayenne, il ne put l'empêcher d'occuper le 7 septembre la ville de Lagny-sur-Marne (3). Cette humiliation s'aggrava pour lui de la douleur d'être abandonné par une partie des gentilshommes de son armée, incapables de supporter de plus longues fatigues sans profit immédiat. En cette extrémité, alors aussi que Paris se procurait les vivres et les denrées nécessaires aux habitants, il prit la résolution de renvoyer dans leurs provinces tous les chefs non soldés. Il

(1) Et non madame Dorieux, comme dit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 193. Cf. Arch. de l'Aube, E. 74 et 75.

(2) D'après Arch. de l'Aube, E. 224, la rançon fut de trois mille écus et la place fut battue de quatre cents coups de canon.

(3) La prise de Lagny était grave, car c'est de là que Parme et Mayenne ravitaillaient Paris.

se retira lui-même à Compiègne avec un corps de cavalerie, décidé seulement à tenir la campagne en partisan.

Tandis que ce dernier coup de main échouait à Paris, il se préparait à Troyes une opération qui devait être la plus importante de toute l'année dans la contrée. Les royalistes ne cherchaient que l'occasion de faire rentrer la ville au pouvoir de Henri IV. Plusieurs d'entre eux réfugiés à Châlons-sur-Marne, Eustache de Mesgrigny, le chef de ces expatriés surnommés *Urbins*, d'Aubeterre, de Vienne, de Laffertey, Adam Lenoble, Nicolas Largentier, Dorigny, Corberon, Pinette, auxquels s'étaient joints de Brichanteau et de Lamoignon, persuadèrent habilement le comte de Grandpré, Thomassin, gouverneur de la ville et d'autres seigneurs, de la facilité de s'emparer de Troyes. Les préparatifs de cette attaque durèrent environ deux mois. Tourteron, qui devait la diriger, en trouva d'abord l'exécution difficile, et représenta que Troyes était une ville grande, fort peuplée, et que les habitants en étaient très aguerris, comme ils l'avaient montré en plusieurs circonstances. Mais Eustache de Mesgrigny leva toutes ses hésitations en lui promettant d'y faire entrer pendant la nuit les troupes qui étaient à ses ordres, et en l'assurant que cinq cents hommes cuirassés de la ville même viendraient au-devant de lui pour lui prêter main forte ; enfin Henri IV écrivit à Dinteville une lettre en faveur de ce hardi projet. Il ne restait plus qu'à l'exécuter.

Les troupes à qui il allait être confié prirent rendez-vous à Huiron, près de Vitry-le-François. Dix-sept compagnies de cavalerie et quatorze de fantassins s'y réunirent : en tout de trois à quatre mille hommes de

différentes armes tirés des garnisons de Metz, Sainte-Menehould et Épernay, et des corps d'ouvriers serruriers et charpentiers aptes à forcer les portes. Une compagnie placée sous les ordres du sieur Pyrolle (1) fut chargée de l'assaut, et en cas d'entrée en ville les places furent assignées à chacune des compagnies. Cette armée se mit en marche le 15 septembre sous le commandement du comte de Grandpré. Elle arriva le lendemain au village de Montangon (2), où furent prises les dernières dispositions de l'attaque. Le soir une partie des troupes se dirigea sur Sainte-Maure à travers des plaines légèrement ondulées, afin d'aborder la ville par la prairie, chemin couvert et peu fréquenté ; les secours qu'envoya Odard Perricard par le Pont-Sainte-Marie les y rejoignirent (3). Suivies de Dinteville, Mesgrigny, Aubeterre, Dorigny et autres bannis, elles passèrent par Fouchy, où la plupart laissèrent leurs chevaux. Quelques soldats seulement s'avancèrent le soir jusqu'aux Moulins-Brûlés, près des remparts. Le lendemain 17 septembre, sur les quatre heures du matin, des espions

(1) Pérelle, d'après le *Mémoire des choses plus notables......*, p. 109. Est-ce le même que Arnaud de Castandit surnommé le capitaine Pyrolles, d'après Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 33 ?

(2) Montangon (Aube), canton de Piney.

(3) Il existe dans l'église de Pont-Sainte-Marie une belle grisaille datée de 1590 et dont le sujet secondaire a trait à la Ligue très en faveur dans la paroisse. Cf. Nioré, *Un vitrail politique dans l'église de Pont-Sainte-Marie*, 1895. Il n'en était pas de même au village voisin de Sainte-Maure dont quelques habitants, guidés par le curé Jean Thévignon, prirent part à la journée de la Saint-Lambert, avec les soldats de l'armée royale. (Audra, *Mémoires sur la paroisse et le prieuré-cure de Sainte-Maure*, ms. B. T.)

vêtus en vendangeurs pénétrèrent sur la douve du fossé pour voir si les gardes étaient levées. Ils rapportèrent que gardes et sentinelles étaient absentes. Aussitôt l'infanterie s'avance conduite par cent hommes avec pique et cuirasse, lesquels, mettant pied à terre, jettent des échelles sur le fossé au pied de l'ancienne tour Charlemagne. La troupe se glisse le long des murailles et aborde une brèche réparée avec de simples planches. Là, elle dresse des échelles contre un débris de mur appelé le Joli-Saut et monte à l'escalade, Mesgrigny en tête.

Une partie des assiégeants s'étaient arrêtés près de la porte de Preize ; tandis que les autres, dirigés par Bourjon, greffier de la prévoté, couraient à la porte Saint-Jacques et s'en emparaient. Les charpentiers et serruriers ouvrirent cette porte d'où la garde se trouvait absente. Le pont-levis est abaissé ; l'infanterie et la cavalerie entrent, animés par de Mesgrigny qui, monté sur une haquenée, crie avec les chefs : « Allons, allons, ville gagnée ; ils sont à nous ; vive le roi ! » Après avoir passé la porte aux Cailles, les vainqueurs se séparent, les uns prenant possession du quartier situé derrière la cathédrale et le palais, les autres montant au quartier-haut. Mais déjà le tocsin a signalé leur approche. Les habitants courent aux armes et engagent la lutte (1). C'était l'heure des matines dans les chapitres. En s'y rendant, les chanoines entendirent avec effroi crier aux

(1) Courtalon, *ouv. cit.*, t. I, p. 158 et Grosley, *Mém. histor. et critiq.*, t. II, p. 639.

armes ! Aussitôt Yves Le Tartrier, doyen de Saint-Étienne (1) et quelques autres, quittent leurs habits d'église et courent revêtir leurs armures.

Au contraire, les chanoines de Saint-Pierre restent dans leur église et, nonobstant le tumulte, continuent leur office. Quelques soldats, réfugiés dans la cathédrale, sont pendant ce temps-là arrêtés et pendus par les ligueurs. Yves Le Tartrier, en qualité de premier échevin et de chef du conseil du duc de Chevreuse, voulut avertir le prince de se tenir sur ses gardes. Chemin faisant, comme il encourageait le peuple déjà rassemblé, il reçut un coup d'arquebuse que sa cuirasse ne put amortir et mourut une demi-heure après.

Un chanoine de Saint-Pierre, Nicolas Gâtelier, éprouva le même sort (2). Laurent Roy, chanoine du trésor de Saint-Étienne, fut tué au carrefour des Malheureux, en voulant se défendre à coups d'arquebuse. D'autres chanoines furent seulement blessés : tel Edmond Benoît qui eut la main gauche coupée, reçut à la tête trois coups de coutelas qui déterminèrent sa mort quinze jours après (3).

Le capitaine La Rivière, appartenant à la garnison de Sainte-Menehould, se dirigea vers l'évêché pour s'emparer de Chevreuse. Heureusement le duc s'était caché dans une des tours ou au trésor de la cathédrale. Un enfant détourna les recherches en disant que le prince

(1) Le Tartrier ou Le Tartier n'était pas doyen de Saint-Pierre, comme le dit Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 284.

(2) Arch. de l'Aube, G. 1291, et G. 147.

(3) Arch. de l'Aube, G. 1291.

se trouvait au jardin épiscopal. On ne l'y rencontra pas (1). Pendant ce temps le peuple était accouru en masse du quartier-haut et s'opposait au passage des royalistes sur les ponts de la Salle, de la Girouarde et des Cordeliers. Au pont de la Girouarde plusieurs soldats furent tués, parmi lesquels le fils du gouverneur de Sedan, qu'un coup d'arquebuse abattit près de l'hôtel du Griffon. Une douzaine d'habitants suffirent à tenir l'ennemi en échec au pont de la Salle en attendant du secours. Au bruit du tocsin, il s'était en un quart d'heure trouvé plus de deux mille hommes. L'un d'eux — un marchand nommé le petit Gouault — fut blessé et un autre tué sur le pont. Un médecin, frère du malheureux doyen de Saint-Étienne, ayant appris que les ennemis traversaient le cloître pour s'emparer de la collégiale, accourut avec le capitaine Desbans et quelques arquebusiers ; mais il reçut une balle au défaut de la cuisse près de la hanche ; il put seulement se réfugier chez le chirurgien Mégard, où il trouva son frère expirant. Les ligueurs se ruèrent sur les royalistes dans tout le quartier-bas. L'armée du Béarnais, obligée de battre en retraite, se débanda et reprit en désordre la direction de la porte Saint-Jacques ; mais bientôt,

(1) Parmi ceux qui se proposaient d'arrêter le duc de Chevreuse à l'évêché figure Le Marguenat surnommé le *Ramoneur des cheminées* à cause d'une taxe que le roi lui avait accordée sur les cheminées, en récompense de l'argent qu'il lui avait prêté pendant la guerre. Une des causes qui auraient empêché la prise du duc, c'est que les royalistes, instruits par Eustache de Mesgrigny de la délicatesse des andouilles de Troyes, s'amusèrent à en chercher dans les maisons des écorcheurs et des tripiers, (Courtalon, *ouv. cit.*, t. I, p. 157, d'après Duhalle.)

ayant rallié ses compagnies, elle revint se ranger en bataille sur la place Saint-Pierre, où se trouvèrent réunis quatre cents cavaliers. Le capitaine Bois se présenta avec un petit nombre d'arquebusiers pour attaquer leur aile gauche. A sa vue, ils furent saisis d'épouvante et s'enfuirent précipitamment vers Saint-Nizier, où ils se mirent en défense. Le peuple affluait en ce moment de toutes parts ; et en moins d'une demi-heure quatre ou cinq mille hommes se trouvaient prêts à engager la bataille. Déjà les rues étaient barricadées. Se voyant hors d'état de résister à cette multitude résolue à tout, ayant d'ailleurs déjà perdu quelques-uns de leurs chefs, les royalistes regagnèrent la porte Saint-Jacques, sans même songer à s'enfermer dans le quartier d'Entre-deux-Portes, où la lutte pouvait se continuer : un canal profond et les portes fortifiées des Cailles et de Saint-Jacques formant une défense presque infranchissable.

Pendant ces batailles et ces massacres, ceux des envahisseurs, qui étaient demeurés près de la porte de Preize, subissaient une défaite des plus sanglantes. Le commandant de la garde, Jean du Chemin, fit donner l'alarme. Saint-Remy sonna. Au bruit du tocsin les habitants accoururent en armes ; et commandés par les capitaines La Coste et Frelois, le maire Dehault, ils soutinrent le choc des ennemis près de la Tour-du-Bassin. Plusieurs bourgeois y furent tués, tels que Nicolas Michelin, Brisse, Vincent Dautruy, qui succombèrent à leurs blessures. Grâce aux femmes jetant des pierres, grâce aux enfants prenant des armes, grâce à la vaillance des habitants, la muraille ne put être franchie ; et les assaillants se virent contraints de regagner eux

aussi la porte Saint-Jacques en suivant les remparts (1).

Tous s'enfuirent : le comte de Grandpré et d'autres gagnèrent le château de Charmont (2). Là ils reconnurent qu'il leur manquait de cinq à six cents soldats et environ cent cinquante gentilshommes ou officiers. Le président de Mesgrigny prit la route de Plancy ; les autres royalistes rejoignirent leurs garnisons : Châlons, Épernay, Sedan, Suippes. Ils emmenèrent avec eux les Troyens qu'ils avaient faits prisonniers ; mais ceux-ci s'échappèrent, et à leur retour racontèrent que les royalistes maudissaient l'entreprise sur la ville et menaçaient de tuer Mesgrigny qui les avait menés à une boucherie plutôt qu'à la prise d'une place.

Délivrés de ce péril, et enivrés par la victoire, les ligueurs troyens se portèrent aux prisons dont le geôlier leur ouvrit les portes, et où ils égorgèrent sans pitié trente-sept détenus royalistes. Les cadavres des principales victimes de cette inutile fureur, Sautour, Saint-Martin, les seigneurs de Dosnon et de Saint-Mards, furent traînés dans les rues et leurs maisons livrées au pillage, malgré l'intervention du maire et des échevins.

Au contraire les blessés de l'Union reçurent des secours ; et les veuves et les orphelins laissés par les ligueurs ne manquèrent d'aucun des soins dus à leur état. Un service funèbre fut célébré principalement pour Yves

(1) On imprima à Troyes chez Jean Moreau le *Discours sur l'entreprise de Troyes faite le 17 septembre 1590*. — Réimprimé dans l'*Annuaire de l'Aube* de 1850.

(2) Charmont, autrefois Colasverdey (Aube), arrond. et cant. d'Arcis.

Le Tartrier ; et cette journée, dite de la Saint-Lambert, eut son anniversaire à l'égal des exploits les plus remarquables (1). L'Union faillit déshonorer son triomphe en ordonnant l'expulsion des femmes et des enfants des royalistes absents ; mais cette mesure de rigueur ne fut heureusement pas mise à exécution. On fit mieux, on arma l'hôtel de ville à l'aide de fauconneaux (2) placés dans la cour.

La réaction continua par la destruction des châteaux des royalistes. Le capitaine Ténon incendia celui de Chappes le 1er octobre, celui de Bourguignons le 4 octobre (3). On démantela celui de Saint-Lyé qui appartenait à l'évêque royaliste de Troyes. Celui de Payns fut entièrement rasé. Les matériaux servirent aux fortifications de la ville. Les châteaux de Thennelières et de Bouranton subirent le même sort. Après ces exécutions le calme parut renaître à Troyes.

Il se fit encore désirer dans le nord de la Champagne. Elle venait en effet d'être envahie par l'armée du duc de Lorraine, Charles II (4). Ce prince, qui sous le règne de Henri III avait affecté la neutralité, s'était empressé, à la mort du monarque, de faire connaître sa résolution d'embrasser la cause des catholiques. Son dévouement aux triomphateurs n'était guère désintéressé. S'il n'aspirait pas encore ouvertement au trône, il ne négligeait

(1) En 1591 cet anniversaire fut célébré le 17 septembre. (Arch. de l'Aube, G 1291.)

(2) Fauconneau, pièce d'artillerie dans le genre des coulevrines.

(3) Dates données par Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 325.

(4) Nous l'appelons Charles II, d'autres le nomment Charles III.

rien depuis longtemps pour obtenir le gouvernement des Trois-Évêchés. Il prodiguait les visites, les honneurs, les caresses, les présents, les pensions aux évêques, ses créatures, ses parents ou serviteurs, aux gouverneurs de Metz, Toul, Verdun, Châlons, Sainte-Menehould, Langres, Chaumont, Villefranche. Ici il jouait et perdait de grosses sommes à la paume et là tenait un enfant sur les fonts du baptême. Volontiers il achetait chez les marchands champenois fines serviettes et draps de soie, tentes et chevaux. Il honorait les écoles de Reims en y envoyant son fils aîné et son neveu, en y choisissant un précepteur et un secrétaire pour le marquis de Pont.

Les gens d'église, les paysans eux-mêmes, ne furent pas oubliés, soit qu'il s'agît de la réparation ou de l'achèvement de quelque édifice religieux, soit qu'il fallût indemniser ceux qui avaient souffert des violences de la soldatesque lorraine, en sorte que peuples et chefs s'habituaient depuis de longues années à voir, à fêter, à servir le duc Charles comme un fils de France, comme leur avant-garde, comme leur auxiliaire naturel contre les Bourguignons et les hérétiques (1). Lorsque les ligueurs l'appelèrent à leur secours, il n'hésita pas à franchir la frontière. Après s'être emparé (9 octobre) de Villefranche-sur-Meuse (2), il s'avança vers Sainte-Menehould pour investir la place. Renneville y avait

(1) Henry, *Intervention de Charles III, duc de Lorraine, dans les affaires de la Ligue en Champagne...*, p. 25.

(2) Villefranche (Meuse), arrond. de Montmédy, cant. de Dun, comᵉ de Saulmory. Le duc de Lorraine aurait eu cette forteresse non le 9 octobre, mais le 16 et encore par la trahison d'un sieur de Flamanville, d'après les *Lettres de M. de Dinteville*.

réuni de nombreux et brillants défenseurs : le comte de Grandpré, de Joyeuse, Ludieu, Vaubecourt, Burosse (1), Nettancourt, Bettancourt, Beauvau d'Epense (2), etc.

Charles, de son côté, comptait sur le concours de Saint-Paul, de Mayenne et du duc de Parme, qui lui avaient donné rendez-vous sous les murs de la ville. Mais Mayenne perdait alors son temps à reconduire les Espagnols à la frontière ; et Saint-Paul, satisfait d'avoir ruiné tous les environs de Sainte-Menehould, avait pris le chemin de la Thiérache et du Rethelois. Campé à Verrières (3) avec sa cavalerie, tandis que la majeure partie de son infanterie était répandue entre Chaudefontaine, Vaux et Bignipont (4), le duc de Lorraine eut donc à soutenir seul tout le poids du siège. Trois semaines s'écoulèrent en escarmouches et en attaques, quand Charles apprit la défaite de Saint-Paul à Poix (5) par le duc de Nevers le 25 octobre et sa retraite à Mézières. Dans la bataille de Poix six cents hommes — dont deux cents, l'élite du régiment de Champagne, — furent tués ou emmenés captifs. Le duc, sans perdre de temps, leva le siège et se retira vers le Bassigny.

(1) Burosse et non Burasse, comme écrit Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 286.

(2) Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 286, nomme Espense, Beauvau et autres ; mais Beauvau d'Epense est un seul personnage d'après Buirette, *Histoire de la ville de Sainte-Menehould* et d'après de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons*, t. I, p. 52.

(3) Verrières (Marne), arrond. et cant. de Sainte-Menehould.

(4) Bignipont (Marne), arrond. et cant. de Sainte-Menehould, com^e de Chaudefontaine.

(5) Poix (Ardennes), cant. d'Omont.

Il avait reconnu dans le duc de Nevers le plus redoutable adversaire.

Nommé gouverneur de la Champagne après l'assassinat du Balafré, Louis de Gongague, tout propriétaire qu'il était du Nivernais et du Rethelois, dépendances naturelles de son gouvernement, ne s'était décidé à accepter la dépouille sanglante de son beau-frère (1) qu'après cinq semaines de réflexion et avec l'assentiment de madame de Guise. Le roi mort, il était retombé en troubles et en agitations, trop bon français pour combattre le successeur de Henri III, trop bon chrétien pour communiquer avec un hérétique. Aussi ne voulant pas plus agir en rebelle qu'en ligueur, il avait remis au Béarnais le gouvernement de la Champagne, en demandant six mois pour connaître la volonté de Dieu. Henri IV, respectant ses scrupules, s'était bien gardé d'accepter sa démission ; mais il sut intéresser la duchesse à sa cause et par elle gagner le cœur du duc.

Celui-ci rentra en possession de son gouvernement le 24 septembre à la grande joie des royalistes de la province qui mettaient en lui leurs espérances. Il n'avait point trompé leur attente ; car s'il était arrivé trop tard pour sauver Villefranche, il avait soutenu le courage des habitants de Sainte-Menehould, battu les vieilles bandes de Saint-Paul, pris Maubert-Fontaine, Montcornet, Rocroy, et forcé le duc de Lorraine à la retraite du côté de La Fauche (2). Il ne devait pas borner là le

(1) Henri de Guise avait épousé Catherine de Clèves et le duc de Nevers, Henriette de Clèves, l'une et l'autre filles de François de Clèves, duc de Nevers.

(2) La Fauche (Haute-Marne), arrond. de Chaumont, cant. de Saint-Blin.

cours de ses succès, et il allait jeter l'épouvante dans Reims en s'emparant de Bisseuil sur les partisans de Saint-Paul qui pensaient y être en lieu de sûreté.

Un des capitaines de Saint-Paul, Philippe de Savigny, seigneur de Montreuil, se retira à Revigny, tandis que les compagnies de du Castel, de Gizaucourt, de Godet sieur de Farémont, de Ponsort, de Bery et de Vienne, occupaient Châlons; celle du capitaine Gothaz, Épernay, et celle du capitaine La Vallée, Sainte-Menehould (1). De Bisseuil et de Mareuil, Saint-Paul se transporta à Damery, fortifia la place et rétablit le pont sur la Marne.

Impuissant à retenir le duc de Parme désireux de retourner dans les Pays-Bas avec son armée espagnole, Mayenne voulut, nous l'avons dit, le reconduire avec ses propres troupes, à la fois sous prétexte de lui procurer plus de sécurité durant le voyage et dans l'espoir intime d'utiliser les derniers instants de leur réunion pour effectuer quelques entreprises, au moins pour jeter quelque trouble dans les projets du roi.

Après vingt jours de repos, le 30 octobre, il vit Provins se rendre à la Ligue. Henri IV apprit avec joie le mouvement des troupes catholiques, les devança à Château-Thierry, remonta le cours de l'Aisne par Attichy et ne cessa de harceler le flanc de l'armée espagnole, jusqu'à ce qu'elle se fût éloignée. Il revint ensuite tenter sur Paris, sur ses alentours, sur la Picardie, sur la Champagne, des entreprises qui allaient lui permettre d'apprécier davantage le vrai caractère de la résistance qu'il rencontrait. La ville de Troyes était toujours

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

l'objet des desseins des royalistes. Le 15 novembre, le maire recevait des informations précises, notamment du gouverneur de Chaumont, Guyonvelle, sur les projets des troupes du Béarnais. Il apprenait aussi que le sieur d'Esternay venait d'arriver en sa maison de la Motte-Tilly (1) avec une bonne cavalerie. Dans la crainte d'une nouvelle attaque le conseil ordonna la visite de toutes les maisons, l'expulsion des vagabonds et des étrangers ; on désigna des lieux de réunion où se rassembleraient en cas d'alarme les habitants de chaque quartier. Les chapitres et les couvents reçurent l'ordre de faire fabriquer des seaux en bois poissés pour servir en cas d'incendie.

Plus encore que Troyes, Paris restait le point de mire de Henri IV. Le 20 janvier (2), *Journée des Farines*, il avait essayé d'introduire dans la grande ville douze capitaines déguisés et contrefaisant le langage des gens de la campagne. Ce plan ayant été déjoué, le roi de Navarre, désireux d'utiliser le peu de forces dont il disposait encore, résolut d'attaquer Chartres, principal marché d'où Paris tirait ses approvisionnements de blé. Pour mieux tromper l'ennemi, il ordonna au maréchal de Biron de s'avancer vers cette ville avec un petit nombre de soldats et se porta de sa personne du côté de la Champagne avec le gros de son armée. C'est alors que la ville de Nogent-sur-Seine tomba entre les

(1) La Motte-Tilly (Aube), arrond. et cant. de Nogent-sur-Seine.

(2) Et non le 23, comme le dit Chalambert, *ouv. cit.*, p. 250, ni le 3 janvier, comme on le lit dans la *Grande Encyclopédie*, art. *Farines*.

mains des royalistes. Après le siège de Chartres, terminé le 12 avril, une partie des troupes du Béarnais se dirigèrent vers le gros de l'armée en Champagne, puis en Bourgogne, où les capitaines allaient raviver le feu de la guerre.

Un de ceux-ci était le maréchal du Plessis-Praslin. Il se présenta devant Bar-sur-Seine dans le courant d'avril et tenta d'abord de négocier, mais toutes ses propositions furent repoussées. Il se mit alors à assiéger la ville. En vain son artillerie bat les murailles; en vain elle y fait une brèche, Praslin est obligé de se retirer. Ses troupes se cantonnent dans les ruines de Merrey et de Villeneuve, surveillant attentivement les mouvements des ligueurs. Ceux-ci crient victoire, chantent un *Te Deum*, sonnent les cloches pour exprimer la joie causée par la délivrance. Le maréchal humilié tente une seconde attaque, elle est repoussée comme la première. Il soumet alors au roi les villages des environs et en même temps il s'occupe, au château de Polisy, des apprêts de son mariage fixé au 30 juin. Les ligueurs instruits de cette circonstance se croient en pleine sécurité. La discipline se relâche, la surveillance devient moins sévère ; bientôt les sentinelles négligent leur service, les postes sont même abandonnés et les murailles désertes. Toujours actif, le maréchal se fait instruire heure par heure de ce qui se passe à Bar-sur-Seine. Il divise ses gens en deux troupes. L'une se réunit à la nuit dans la garenne des comtes ; l'autre se rapproche le plus possible de la ville. Vers minuit, Praslin prétexte une indisposition, quitte le bal et la fête, et rejoint son armée. La nuit est brumeuse et

favorise ses projets ; sa troupe s'avance jusqu'aux remparts sans être aperçue. Des échelles sont appliquées aux murailles escaladées en un instant ; les remparts sont envahis, la ville est prise. Quelques bourgeois ont beau sonner le tocsin, donner l'éveil : il n'est plus temps. Les ligueurs sortent des tavernes, ivres, sans défense et sans armes, et sont massacrés sans pitié. Si dans certains quartiers la lutte s'engage, si le désespoir donne aux vaincus le courage de la résistance, c'est pour voir renouveler les scènes horribles de l'incendie, du meurtre, du pillage, de toutes les violences. Les Troyens qui font partie de l'expédition restent six mois dans la ville, montrant par leur conduite que leur vieille rancune contre Bar n'a rien perdu de sa vivacité. Quant à Praslin, après avoir soumis la ville à l'autorité royale, il emmène une partie de ses gens pour occuper d'autres localités.

Pendant qu'il porte la guerre sur un nouveau terrain, Charles de Lorraine se présente à son tour devant Bar-sur-Seine. Le siège est poussé avec vigueur ; les habitants, éprouvés tant de fois par les vicissitudes des armes, demandent à capituler ; le duc exige huit mille écus, somme énorme pour l'époque et pour des gens ruinés. Grâce à leur empressement, cependant, ils complètent cette somme, qui doit sur la parole du duc les sauver du pillage ; car, la somme livrée, les ligueurs n'ont plus qu'à s'éloigner. Mais à peine le dernier écu est-il compté que, par une abominable déloyauté, le prince (1) abandonne la cité au pillage. Il se retire

(1) C'est à tort que ce prince est appelé *Guise* par L. Coutant, *Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine*, t. I, p. 147.

ensuite du côté de Dijon, non sans dépouiller tous les villages qu'il trouve sur son chemin.

On le voit, la Champagne méridionale eut beaucoup à souffrir à la suite de la prise de Chartres. En quittant cette ville, de Grammont avait laissé à Sens le capitaine Vaudargent avec quatre ou cinq cents lansquenets, quelques compagnies françaises et deux pièces de canon. Cette bande se dirigea le 18 avril sur Saint-Mards-en-Othe et l'assiégea. Le comte de Brienne, Praslin et d'Argenteuil, accoururent et mirent les lansquenets en fuite. Il y eut quarante-cinq blessés et deux cents morts. Vaudargent se rendit et s'engagea à ne pas reprendre les armes avant deux mois. Mais il réunit promptement quatre cents autres lansquenets, et bientôt il se remit en campagne sous les ordres de Guyonvelle. Celui-ci, décoré du titre de lieutenant du prince de Joinville, se chargea pour l'Union des opérations militaires dans la région de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine. Il avait avec lui deux mille hommes provenant des garnisons d'alentour et deux coulevrines de l'arsenal de Troyes. Cette petite armée alla coucher à Montiéramey le 24 mai ; de là, elle se dirigea sur Bar-sur-Seine, où l'attendait Praslin, qui refusa de se rendre. Guyonvelle s'avança alors jusqu'à Gyé dont le château, occupé par le capitaine Deheurles, ne présenta aucune résistance. Neuville et Courteron se soumirent de même (1). A son tour Essoyes ouvrit ses portes, paya rançon et s'engagea à rester neutre.

(1) On surnommait *navarras* les habitants de ces villages qui avaient embrassé la religion protestante. (Coutant, *Recueil de notes et de pièces historiques pour servir à l'histoire des Riceys*, p. 33).

Le 27 mai Courban (1) fut pris, et les trois jours suivants furent occupés à l'assaut de la Ferté-sur-Aube. De là l'armée marcha sur Spoy, dont le château fort était, avons-nous dit, la propriété de Dinteville; mais la crainte d'une attaque de la part de Givry et de Praslin, qui tenaient alors la place voisine de Vendeuvre, força Guyonvelle à se replier sur Bar-sur-Aube. Il établit les lansquenets dans les faubourgs. A peine la ville était-elle investie que Givry et Praslin le provoquèrent au combat. Le chef ligueur ne voulut pas riposter ; il y eut seulement une escarmouche qui fit peu de victimes ; les royaux se retirèrent ; leur chef, Givry, s'en retourna à Melun, dont il avait le gouvernement. Les soldats de la Ligue séjournèrent toute une semaine à Bar-sur-Aube, où ils laissèrent leur artillerie et rentrèrent victorieux à Troyes.

Tels sont les principaux faits de guerre survenus en Champagne depuis la mort de Henri III, sans exercer d'ailleurs une sérieuse influence sur l'état général des affaires. Pendant que la lutte continuait entre les deux partis avec les secours reçus de leurs alliés, Mayenne tentait un moyen suprême de mettre fin à la situation : réunir les États généraux. Cette ressource était habile ; la Champagne fut providentiellement choisie pour être le théâtre des débats de cette assemblée, qui porte dans l'histoire le nom d'États généraux de Reims.

---

(1) Courban (Côte-d'Or), arrond. de Châtillon, cant. de Montigny-sur-Aube.

CHAPITRE VI.

De la convocation des États de Reims aux États généraux de Paris. 1591-1592.

Les maux de la guerre en faisaient vivement désirer le terme, et les ligueurs pensaient le trouver dans l'élection d'un roi catholique par les États généraux. Mayenne, après avoir représenté l'assemblée des trois ordres comme le plus prompt remède employé de tout temps dans les troubles du royaume, n'avait pas manqué, fidèle à ses engagements, de les convoquer à Paris dès l'année 1589 ; puis à Melun (1) en 1590 ; ensuite à Orléans pour le 20 janvier 1591. Des obstacles sans cesse renaissants en avaient toujours jusqu'alors fait ajourner la réunion; mais la disparition du cardinal de Bourbon en commandait impérieusement la tenue, et

(1) Le Chapitre de la cathédrale de Troyes avait désigné le 28 février ses députés à l'assemblée de Melun (Arch. de l'Aube, G. 1290) et le 10 janvier 1591 ses représentants aux États d'Orléans (Arch. de l'Aube, G. 1291).

une circonstance semblait la favoriser. Le pape Grégoire XIV avait lancé à Rome le 1er mars 1591 deux bulles renouvelant l'excommunication contre le roi de Navarre et le déclarant déchu de ses royaumes comme hérétique. L'une des lettres pontificales invitait en conséquence la noblesse, les gens de justice et le peuple à l'abandonner, tandis que l'autre menaçait de graves peines les prélats et tous les ecclésiastiques de son parti si dans quinze jours ils ne se retiraient de son obéissance et de ses terres.

D'ailleurs Mayenne avait besoin de chercher près du pape l'ancre de salut, au milieu du tourbillon d'embarras dont les États généraux, abri chimérique contre les factions, contre les tentatives de démembrement et d'usurpation étrangère, ne lui paraissaient pas devoir suffire à le dégager avec sécurité. Aussi leur convocation à Orléans avait-elle de sa part le caractère d'un expédient dilatoire plutôt que d'une mesure sérieuse. Dans des entretiens avec l'ambassadeur d'Espagne, le prince lorrain émet effectivement l'opinion que les États ne pourront être tenus de longtemps, parce que le Béarnais ne donne point de passeports aux députés.

Il n'en écrit pas moins de tous côtés pour recommander le choix de personnages dignes et capables. Il presse les élections, il témoigne le désir qu'on fasse acheminer en diligence les députés à Orléans Il exprime le vœu que Cajetan soit envoyé à ces États en qualité de légat(1); il dépêche à Madrid le président Jeannin, magistrat d'un

(1) Manfroni, *La legazione del cardinale Caetani in Francia*, 1589-1590.

dévouement éprouvé, pour sonder les dispositions de Philippe II à son égard(1). Les temps, il est vrai, ne permettaient pas de donner à l'assemblée la forme d'États généraux; mais Mayenne espérait bien qu'elle ne produirait pas moins de fruit. Obligé de renoncer à Orléans depuis que la ville de Chartres était assiégée, il choisit Reims, ville du sacre et place frontière peu éloignée de Paris.

Pour y arriver, les passages étaient libres ; les députés du nord pouvaient venir directement ; ceux du centre et de l'ouest, par Orléans, Paris, Château-Thierry, Laon et Soissons ; ceux du midi et de l'est, par Dijon, Nancy et Verdun. D'autre part les Rémois semblaient des ligueurs ou plutôt des *guisards* dévoués; Mayenne pouvait espérer diriger leurs passions à son profit.

En conséquence, c'est à Reims qu'il convoqua les députés pour le 20 mai ; il s'y rendit lui-même après la prise de Château-Thierry, pour hâter les préparatifs. Il pourvut à tout ; si les maires ne peuvent venir en personne, qu'on leur substitue des échevins (2): ce qui lui importe, c'est que le peuple soit largement représenté ; car on ne peut nier, dit la correspondance du duc, « qu'il ne retienne en son cœur sa créance et dévotion première », tandis qu'il faut bien reconnaître que le plus grand nombre des ecclésiastiques ont adhéré au Béarnais. Celui-ci avait pour lui en effet, les cinq sixièmes du haut clergé, y compris Gondi, évêque de Paris.

(1) Mariéjol, dans l'*Histoire de France* publiée sous la direction de Lavisse, t. VI, p. 330.

(2) Le 9 mai, le clergé troyen nomma ses députés. (Arch. de l'Aube, G. 1291).

Sur les quatre prélats de la Champagne (les sièges de Reims et de Meaux étaient vacants), deux étaient royalistes: Claude de Bauffremont et Charles Descars(1). Cosme Clausse, de Châlons, et Nicolas de Pellevé, de Sens, comptaient parmi les prélats dévoués à la Ligue.

Mayenne obtint des sauf-conduits pour les députés; mais Henri IV les révoqua, par crainte que l'assemblée ne lui portât préjudice. Déjà le discours d'ouverture que doit lire le chancelier est prêt. A peine y est-il fait allusion « à la création d'un roi catholique. » Il semble que l'unique affaire du moment soit de fortifier la discipline du parti, en réformant les abus qui s'y sont glissés et en assurant au chef la parfaite obéissance des membres ; mais on ne manque pas de faire ressortir le caractère de ce chef: «Nous l'avons reconnu pour lieutenant général de l'État royal et couronne de France, représentant la même personne d'un légitime roi et avec tel pouvoir, hormis le nom..., et toutefois nous nous sommes bien avant oubliés pour la plupart en la révérence et obéissance qui lui était due, non seulement pour sa valeur et ses mérites, mais autant encore pour notre conservation propre.» Quelle responsabilité n'encourent pas le clergé et la noblesse, quand ils oublient le serment qu'ils ont fait aux États généraux de Blois de ne se soumettre jamais à l'autorité d'un roi hérétique !

Mais la honte est surtout pour les oppresseurs du peuple, et c'est contre eux que le mémoire dirige ses principaux traits : « Les gouverneurs en la plu-

(1) *Descars* s'écrit aujourd'hui *des Cars*.

part des villes et des provinces... se sont en effet adonnés à l'avarice et aux exactions.., épuisant les finances de l'Etat en dépenses et garnisons excessives, au point de compromettre l'entretien des armées... Ils perdent aisément les places, soit par surprise ou par siège, ayant peu d'hommes pour les disputer... Ils n'épargnent aucune nature de deniers.. ,et n'y a coffres de recette qu'ils ne rompent, caves, greniers et granges qu'ils ne vident, ni bétail qu'ils n'égorgent ; (1) » tous maux ayant infailliblement pour conséquence la famine générale, la dépopulation et la subversion de l'État.

La bourgeoisie elle-même n'est pas sans reproche.... Des maires, des échevins empiètent sur l'autorité des gouverneurs, dilapident les finances.. Or le vrai moyen de remettre les affaires en bon ordre est de ne plus pressurer le pauvre peuple, et de ne plus entreprendre sur le bien ou l'autorité d'autrui. Surtout on se ralliera au duc de Mayenne, on suivra docilement sa direction. A cet effet le duc trouve bon d'augmenter le nombre des conseillers d'État et d'avoir à sa suite un député de chaque province pour y recevoir ses commandements et les transmettre aux électeurs. Enfin l'assemblée sera requise de réunir un fonds de deniers pour soutenir le faix de la guerre et entretenir la maison du prince. (2)

N'y a-t-il dans ces dispositions que le désir légitime de fortifier le pouvoir pour arriver plus sûrement au

(1) De Bouillé, *ouv. cit.*, t. IV, p. 20-21, d'après Arch. de Reims.

(2) *Articles et Mémoires pour l'Assemblée*, p. 274 à 286, dans la *Correspondance de Mayenne*, t. II.

triomphe de la vraie religion, ou la sollicitude de Mayenne pour le bien public cache-t-elle une ambition assez habile pour se ménager? Nous ne savons ; mais il faut convenir que le duc fut assez honnête et eut assez de patriotisme pour faire passer le bien de la France avant la gloire de porter une couronne, si toutefois il avait formé ce rêve. Quoi qu'il en soit, ce mémoire ne vit pas le jour faute d'assemblée suffisante; et les fruits que Mayenne s'en était promis furent perdus pour lui, avec l'occasion de donner le spectacle de sa puissance au nonce du pape. Marsile Landriano (1) était ce nonce. Il arriva à Reims le 13 mai, apportant une lettre de change de quinze mille francs et les fameuses bulles monitoriales de Grégoire XIV.

Si le duc attendait de celles-ci quelque bien, ainsi que le témoigne sa correspondance (2), ses illusions s'évanouirent promptement. Publiées le dimanche 16 mai, à peine eurent-elles été imprimées et expédiées qu'elles déterminèrent une formidable explosion de mécontentements et de colères. Le roi protesta, rappelant les promesses qu'il avait faites à son avènement ; les deux parlements de Tours et de Châlons opposèrent aux bulles des arrêts d'une extrême violence contre le Souverain Pontife (3); le clergé lui-même, sans méconnaître l'autorité du Saint-Siège, en appela au pape mieux éclairé sur l'état du royaume.

(1) Il a pour prénom Marcellin dans un acte du parlement de Châlons contre lui. (Bibl. nat., Fonds fr. 323, fol. 349.)

(2) *Correspondance du duc de Mayenne*, publiée par Henry et Loriquet.

(3) Bibl. nat., Fonds fr. 323, fol. 401 et suiv.

De son côté le Parlement de Paris frappait de nullité les arrêts de ceux de Châlons et de Tours, tandis que les prédicateurs de la Ligue tonnaient dans les chaires (1). Au milieu de tant d'émotions, comment les députés aux États ne se seraient-ils pas montrés circonspects ? Aussi ne voit-on apparaître les premiers que le 7 juin, puis à de longs intervalles, parfois de deux en deux mois, presque toujours à la suite d'un prince ou d'une princesse, quelques Champenois, Bourguignons, Picards, Parisiens, Normands, Berrichons, en tout trente ou quarante députés. Ils passent leur temps en discussions oiseuses, attendant une direction que les nombreux intérêts, objet constant de son activité, ne permettent pas à Mayenne de leur donner.

Celui-ci est informé, sur ces entrefaites, des témoignages de la confiance que les habitants de Bar-sur-Aube mettent en la Ligue et en ses chefs : « Nous avons embrassé, mandaient-ils le 28 juin, le parti de l'Union des catholiques de ce royaume pour avoir reconnu qu'il était question de l'honneur et service de Dieu et conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, n'y ayant été poussés pour autre respect, assurés que nosseigneurs les princes qui s'en sont rendus les chefs y ont apporté le même zèle et que, tant qu'il plaira à Dieu de continuer les affaires en l'état qu'elles sont, nous espérons par sa grâce nous maintenir avec eux au giron de l'Église...., attendant

(1) Labitte, *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, passim.

qu'il plaise à Dieu s'apaiser et nous donner un roi catholique (1). »

Cette assurance de soumission et de fidélité était bien faite pour consoler le duc de Mayenne qui apprenait un peu plus tard, par le président Jeannin, que Philippe II n'accorderait à l'Union ses secours qu'à la seule condition de la reconnaissance de sa fille pour reine de France. A ce prix, auquel l'envoyé avait paru souscrire, l'ambitieux roi promettait la solde de deux armées que commanderaient les ducs de Parme et de Mayenne, mais sans s'engager à n'employer que de l'infanterie française ou suisse, comme le demandait le négociateur, et à la charge que les États seraient assemblés en même temps pour ratifier le choix de l'infante Isabelle. C'était la ruine des prétentions de Mayenne, déjà tenues en échec par les compétitions des ducs de Lorraine et de Savoie, auxquelles menaçaient encore de s'ajouter celles du duc Charles de Guise.

En attendant, par les ordres de son chef, l'Union continuait à Troyes la confiscation des biens des royalistes absents ; et, comme l'évêque était du nombre de ces derniers, elle faisait arrêter son secrétaire, qu'elle ne relaxait qu'après une captivité de trois mois, avec un sieur Songis, moyennant une caution de cinq cents écus chacun. Le clergé attaché à la Ligue prononçait l'excommunication contre les partisans de l'hérétique roi de Navarre ; et un ancien échevin, Jean Cornuat, étant mort à Metz, on s'emparait de ses biens (2). L'évêque

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) Le 1er août, une procession générale eut lieu en mémoire de la mort de Henri III (Arch. de l'Aube, G. 1291).

lui-même, de Bauffremont, se voyait poursuivi avec rigueur et sommé de reparaître dans sa ville épiscopale sous peine de contrainte.

Le 22 août, le maréchal d'Aumont, que nous avons laissé en son gouvernement de Bourgogne, tentait une nouvelle entreprise sur la Champagne. Vendeuvre, place neutre, s'était soigneusement barricadée. Le château de la Villeneuve-au-Chêne, composé de six gros pavillons flanqués de tours et défendu par des fossés profonds, dominait un vaste horizon avec les collines de Montgueux et les coteaux d'Essoyes aux arrière-plans. Il appartenait à la famille d'un royaliste des plus zélés, de Mesgrigny. Le capitaine Audenot (1) y commandait une forte garnison dont les fréquentes incursions dans la campagne environnante inquiétaient fort les royalistes. La Villeneuve, Briel, la Loge-aux-Chèvres, en particulier,— où étaient situés les biens de Mesgrigny — formaient comme un camp protégé par la forêt d'Orient. Le maréchal, pour s'emparer de la place, dut quitter Polisot le 18 août, traverser Bar-sur-Seine en le fortifiant et investir le vieux manoir par le sud. Un de ses capitaines, de Francières, y surprit Audenot qui put cependant sortir avec quelques cavaliers, malgré la compagnie du comte de Châteauroux, fils du maréchal. Le surplus de la garnison refusa

(1) Daudenot ou Audenot, d'après Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 203, est appelé Dandenot par Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 300 et p. 389, et Daudinot par le même Boutiot, *Notice histor. sur Vendeuvre et ses environs*, p. 13, 2e partie, dans l'*Annuaire de l'Aube* de 1861.

de se rendre et narguait d'Aumont en disant plaisamment : « Le maréchaux vient ferrer nos chevaux. »

Enfin le canon ayant ouvert une brèche, l'assaut fu' donné. Les assiégés durent se cacher dans des caves, où ils se laissèrent prendre. Quinze furent pendus à un arbre sur la place du château ; les autres, emmenés à Bar-sur-Seine, ne recouvrèrent leur liberté que moyennant rançon et après de durs traitements. La prise du vieux donjon était de conséquence. Il fut complètement rasé. Malheureusement l'Union usa de représailles. Le prince de Joinville l'autorisa, sur sa demande, à faire étrangler les soldats renfermés dans les prisons de Troyes, à l'exception seulement de ceux qui n'avaient pas volé sur les grands chemins.

Dans les jours suivants, Gyé retomba au pouvoir du maréchal qui ne fit subir aucun dommage aux habitants. De là il vint mettre le siège devant Ervy-le-Châtel, dont la population tua une trentaine de ses soldats dans une sortie audacieuse ; mais ville et château durent se rendre après une canonnade des plus meurtrières. Les habitants eurent une indemnité de sept mille écus à payer,et toutes les habitations placées au dehors des fortifications furent brûlées.

Tandis que d'Aumont remportait ce succès contre la Ligue dans le sud de la Champagne, un autre chef royaliste, Descars, neveu de l'évêque de Langres, s'emparait de Mussy, seigneurie de l'évêché. Les habitants se rendirent après avoir eu cinq tués, parmi lesquels un chanoine qui refusait de crier : Vive le roi !

Quelques jours plus tôt, le 15 août, le jeune duc de Guise s'était échappé de sa prison de Tours. A Men-

netou (1) il rencontra La Châtre qui, après l'avoir longuement embrassé, l'accompagna à Bourges, à Sens et à Troyes dans le chef-lieu du gouvernement héréditaire de sa famille, « Judée où il était attendu comme le Messie (2). » Pour que son entrée dans la capitale de la Champagne fût digne du prince, ses partisans firent augmenter son train, son ameublement et tout ce qui paraissait nécessaire. La Châtre adressa dans ce but de pressantes sollicitations à la duchesse qui, embarrassée elle-même à cet égard, recommanda le soin de ses affaires au roi d'Espagne et invoqua sa protection (3).

La ville de Troyes avait déjà délégué à Montargis (4) où, chemin faisant, Guise avait convoqué la noblesse, Christophe Lefebvre, seigneur de Somsois (5) et le lieutenant général de Vert ; mais les routes paraissaient si peu sûres que les députés n'osèrent s'y aventurer. Ils allèrent seulement à Sens où ils rencontrèrent le duc le 26 septembre. En se faisant représenter à l'assemblée de la noblesse demandée par Guise, les Troyens laissaient espérer quel chaud accueil ils préparaient au fils du Balafré. Le conseil décida de lui offrir un présent de deux mille écus ; mais on ne put les réunir. Arrivé à

(1) Mennetou (Loir-et-Cher, arrond. de Romorantin), chef-lieu de canton.

(2) Mss. Gaignières, vol. 356, fol. 191.

(3) Papiers de Simancas, B. 71, pièce 118.

(4) A Troyes le clergé chanta un *Te Deum* en action de grâces de l'évasion du duc (Arch. de l'Aube, G. 1291).

(5) Lefebvre est qualifié lieutenant criminel à Troyes par A. Millard, *Histoire de Somsois*, p. 121.

Troyes le 6 octobre, le duc logea à l'évêché ; et dès le 9, il y convoqua les Trois États (1).

Parmi les difficultés qui lui furent soumises, une des plus embarrassantes était celle que nous venons de signaler : l'épuisement des finances. La ruine venait des dépenses accessoires occasionnées par la conservation et l'entretien des garnisons à Pont-sur-Seine, à Méry, à Villemaur ; la campagne était exploitée sous tous les rapports. De Poitrincourt, qui commandait à Méry, avait levé à lui seul une contribution de vingt mille écus pour la solde de ses hommes ; les localités du voisinage ne sont pas moins taxées ; comment l'ordre aurait-il régné alors que la noblesse ne parvenait pas même à s'entendre pour l'unité du commandement ? Elle supplia seulement le duc de faire cesser toute assemblée illicite, de conclure un accord pour la liberté des transactions commerciales avec le roi de Navarre. Telles furent les décisions de la réunion des trois ordres au palais épiscopal.

Philippe de Vert accompagna le duc de Guise auprès de Mayenne, son oncle, alors à Rethel, pour lui faire connaître l'état financier et militaire, matériel et moral de la cause et de la ville. Le reste de la Champagne n'offrait pas meilleur aspect. En abandonnant le siège de Sainte-Menehould pour se retirer en Bassigny, le duc de Mayenne s'était dirigé sur Vassy, dont la garnison, unie à celles de la Fauche et de Montéclair, harcelait fort la frontière de son duché ; mais il s'en rendit maître d'autant plus facilement qu'elle était

(1) Arch. de l'Aube, G. 1291.

mal défendue ; et pour la punir d'avoir employé le canon, il la livra au pillage et aux flammes.

De là, s'étant porté avec Guyonvelle sur la ville de Langres, il vint séjourner le 19 août à Lecey (1), en attendant le moment de l'attaque. Le capitaine Brichanteau, pétardier français, devait avec deux cents cuirasses et trois mille hommes de pied planter le pétard à la porte du marché ; mais l'arrivée soudaine de l'un des gardiens fit échouer l'entreprise ; car ceux qui devaient en assurer le succès, se voyant ou se croyant découverts, s'enfuirent en désordre, laissant le pétard à la porte et couvrant les chemins d'arquebuses et de corselets. Déconcerté le duc fit battre la retraite ; il vint loger à Rolampont (2) avec son armée pour gagner ensuite La Mothe (3), vieille forteresse de son duché qui dominait tout le Bassigny.

Un moment il songea à s'emparer de la place de Coifly ; mais il recula en apprenant de quelles forces le château se trouvait garni (4). La prise de Grancey (5) par ses troupes inspira les plus vives craintes au conseil de la ville de Langres ; il dépêcha le 17 septembre un exprès au duc de Nevers pour lui dire que la position était désespérante et pour le prier d'empêcher l'éloignement de la compagnie de Dinteville, au moment où le

(1) Lecey (Haute Marne), arrond. de Langres, cant. de Neuilly-l'Évêque.

(2) Rolampont (Haute-Marne), cant. de Neuilly.

(3) La Mothe (Haute-Marne), arrond. de Chaumont, cant. de Bourmont, com^e d'Outremécourt.

(4) *Lettres de M. de Dinteville.*

(5) Grancey (Côte-d'Or), arrond. de Dijon.

pays courait de si grands dangers (1). Turenne apprit que Mayenne avait passé la nuit du 16 septembre à Possesse (2) et à Contault (3) sur la route de Bar-le-Duc. Il se mit aussitôt à sa poursuite avec trois ou quatre mille chevaux. Le gouverneur de Sainte-Menehould, Godet, envoya une petite garnison à Contault, en attendant les ordres du duc de Nevers relativement à la démolition du château. Il fit occuper aussi l'abbaye de Beaulieu (4) abandonnée des ligueurs, et demanda le rasement de la maison, difficile d'ailleurs à garder et causant beaucoup de mal au pays. Turenne se dirigea ensuite sur Châlons par Herpont, sans s'arrêter à Hans dont le château appartenait à un ligueur, du Val de Mondreville, et dont la prise le tentait (5).

Pendant ces opérations s'avançait en bon ordre sous le commandement du prince Christian d'Anhalt-Bernbourg l'armée étrangère que Turenne avait été chargé de lever en Allemagne. Quand elle fut arrivée sur le territoire de la Champagne, Henri IV s'empressa d'aller la recevoir ; partant de Chauny le 15 septembre, il gagna Rumigny par Maubert-Fontaine (6) ; puis, le 20,

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) Possesse (Marne), arrond. de Vitry, cant. de Heiltz-le-Maurupt.

(3) Contault (Marne), arrond. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin.

(4) Beaulieu (Meuse), arrond. de Bar-le-Duc, cant. de Triaucourt.

(5) *Lettres de M. de Dinteville.*

(6) Maubert-Fontaine étant sous l'obéissance du roi, Henri IV y transféra en septembre 1591 le grenier à sel d'Aubenton, pour punir les habitants de s'être révoltés.

il prit son logement à trois lieues de Mézières, et le lendemain il arrivait à La Cassine. Le duc de Nevers, à qui appartenait cette maison de plaisance sise entre Attigny et Donchery, s'y trouvait pour lors, assiégeant le château d'Omont (1), que les Espagnols lui avaient enlevé deux mois plus tôt. Il y fut reçu et traité magnifiquement avec tous les princes et les grands de sa suite (2).

Depuis longtemps le duc de Nevers pressait le roi de venir en son gouvernement de Champagne ; il ne doutait pas que sa présence ne lui gagnât tous les cœurs et ne fit tomber toutes les résistances. Il se déclarait d'ailleurs lui-même impuissant : « Je n'ai pour toutes forces, écrivait-il à Henri, que mille ou huit cents Suisses du régiment de Soleure, qu'il faut payer pour trois mille; et je n'ai plus un denier, n'ayant touché que sept mille écus prêtés par Châlons. » Cette détresse lui était insupportable ; et plutôt que de subir les affronts auxquels elle l'exposait, il se montrait résolu de quitter le service pour se retirer en son particulier. Et ainsi avait-il fait dans le courant de mars 1591, non toutefois sans promettre de revenir, quand il plairait au roi de fournir des forces suffisantes ; car, encore bien que la débilité de sa personne requît des ménagements, il n'était pas homme à préférer sa santé au salut de la province.

Henri IV n'avait rien épargné pour aiguillonner son amour-propre : « Mon cousin, lui écrivait-il à la date

(1) Omont (Ardennes), arrond. de Mézières, chef-lieu de canton.

(2) Cayet, *Chronologie novennaire*, édit. Michaud et Poujoulat, t. I, p. 307.

du 24 mars, j'ai avis que le capitaine Saint-Paul a été à Mézières, où il s'est fait déclarer par cri public duc de Rethélois, en vertu du don qu'il dit en avoir eu du pape, et a publié partout que vous étiez mort... Encore que je croie que vous en aurez eu avis d'ailleurs, je n'ai voulu laisser de vous témoigner combien je trouve étrange l'outrecuidance dudit Saint-Paul. J'espère que nous l'en ferons mentir dans peu de temps et que Dieu me fera la grâce de le rendre aussi petit compagnon qu'il ait jamais été. Je participe du tort qu'il vous fait, si tant est que vous en puissiez recevoir d'un tel homme.»

Piqué au vif, le duc de Nevers s'était finalement, vers le milieu de juin, laissé ramener en Champagne sans grande suite, mais assuré de l'appui des villes royales, qui l'aidèrent à reprendre quelques petites places entre Provins et Châlons. Ainsi réussit-il à s'établir dans le Grand et dans le Petit-Mareuil, et à obtenir sur la fin d'août la remise du château, que le commandant Vaulgré rendit à la suite d'une convention signée le 19 juillet.

Henri IV ne manqua pas de l'en féliciter. « Ce sont là, lui écrivait-il, les effets de votre présence. » Nevers, rempli d'une nouvelle ardeur, s'acharne contre le soi-disant duc de Rethel ; il a surpris et taillé en pièces son arrière-garde ; mais Saint-Paul lui a échappé. C'est pour lui le sujet d'un vif dépit et d'une violente sortie contre l'indiscipline des soldats et des gentilshommes champenois, « habitués, selon ses propres expressions, à crémer la substance du peuple. » Il a beau les gourmander, ces véritables oiseaux de proie continuent ou désertent, ou se reti-

rent en maisons fortes. Aussi ne cessait-il d'appeler le roi de tous ses vœux ; la présence de Henri IV pouvait seule remédier au désordre. Les habitants de Châlons joignirent aux siennes leurs sollicitations, et le roi d'y répondre par de continuelles protestations de bon vouloir.

Après le siège de Noyon, « nous partons dans deux jours, lui mandait le roi de Navarre, pour nous acheminer à Châlons, ayant été tellement assisté de la grâce de Dieu en ce siège que nous avons pris la dite ville... Nous espérons qu'il nous assistera de même à reprendre les villes que nos ennemis occupent en notre pays de Champagne. » Le roi a tenu parole enfin, et le duc a la joie de le festoyer.

Henri faisait le 23 septembre son entrée à Sedan, où les habitants le recevaient au bruit de l'artillerie du château et de la ville. Le lendemain arrivait le vicomte de Turenne, annonçant au roi que son armée étrangère était proche. Sans perdre de temps, Henri part à sa rencontre ; le 27, il était à Attigny, que les soldats de son avant-garde venaient de piller ; deux jours après, il se rendit aux plaines de Vandy (1), où les Allemands, au nombre de seize mille, tant reîtres que lansquenets avec une douzaine de canons, l'attendaient en bataille rangée : il y parut accompagné d'une brillante noblesse, parcourut leurs rangs et embrassa tous les colonels.

Le lendemain 1er octobre, il alla provoquer sous les murs de Verdun l'armée de la Ligue grossie des troupes

(1) Vandy (Ardennes), arrond. et cant. de Vouziers.

du pape, mais sans que Mayenne ni le duc de Lorraine daignassent accepter le combat. Il n'y eut qu'une légère escarmouche, où les dragons royaux montrèrent une réelle vigueur. De retour à Attigny et après avoir aidé le duc de Nevers à prendre le château d'Omont, le 6 octobre, en pointant lui-même le canon si heureusement que le capitaine, le lieutenant et l'enseigne de la garnison, furent tués du coup, il regagna Sedan.

Pendant qu'il y assistait à la célébration des noces de Turenne avec mademoiselle de Bouillon, les habitants de Châlons lui avancèrent la somme de quatre mille écus soleil pour subvenir à ses urgentes affaires, notamment pour payer François, baron de Dommartin, colonel de quinze cents chevaux allemands entretenus à son service.

Il n'était en effet pareille détresse à celle de Henri. La place de Rocroy, écrivait le gouverneur, se trouvait réduite à la dernière extrémité. A Châlons la misère faisait craindre la défection des habitants. Les échevins avaient même envoyé au duc de Nevers deux députés pour lui représenter l'oppression et la ruine du pays (1).

Le conseil de ville de Sainte-Menehould transmettait de son côté cette information : « Cette ville et le pays aux environs est infiniment travaillé, et il n'y a pas apparence qu'il puisse longuement subsister, si le roi n'y pourvoit ; car tous les forts qui tenaient pour nous sont tenus par les ennemis. De nouveau les seigneurs de Revigny et de Ville (sur-Tourbe) ont mis des garnisons en leurs maisons, qui sont proches de nous de deux

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

lieues. Nos garnisons nous accablent encore. Les honnêtes gens, serviteurs du roi, n'ont plus de retraite que les bois (1) ».

Ce manque d'argent obligeait Dinteville à payer de sa poche quinze cents écus pour la solde des mercenaires qui menaçaient de se retirer : ce qui aurait été d'autant plus fâcheux que les Allemands appelés par la Ligue s'avançaient et que le pays était d'autre part « merveilleusement affligé. »

Vainement versait-on au trésor public le produit des tailles, impositions nouvelles, décimes, ce trésor était toujours vide, ressemblant au tonneau sans fond des Danaïdes. Aussi, commandants de troupes, fournisseurs, ouvriers, avaient-ils beau présenter aux trésoriers de France à Châlons requêtes et sommations pour obtenir le paiement de ce qui leur était dû. « Il n'y a point d'argent », telle était la réponse invariable qu'ils recevaient ; et, si on les renvoyait soit au trésorier de l'épargne, soit au receveur des droits casuels, soit au receveur spécial de l'impôt pour l'artillerie ou de l'extraordinaire des guerres, ils n'obtenaient jamais complète satisfaction.

Les trésoriers généraux, du reste, n'étaient pas toujours heureux dans leurs efforts pour faire rentrer les deniers de l'État. A cause du malheur des temps et des difficultés des longs parcours, les collecteurs ne pouvaient ou n'osaient remplir leur mission. De Nau, trésorier général, adresse-t-il aux sieurs Foucher et Pigalle sommation d'aller en recouvrement : « Voici, lui répon-

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

dent-ils en bonne et due forme, voici trois ans que nous sommes employés aux contraintes des deniers dus par les receveurs particuliers de plusieurs villes »,et depuis trois ans nous sommes à notre grand regret condamnés à l'inaction par les troubles qui désolent le pays. Comment, en effet, songer à se transporter sans escorte dans des contrées que les rebelles parcourent en tous sens, ou dont ils détiennent les villes ou les châteaux ? Ne possèdent-ils pas les lieux mêmes que mentionne la sommation : Laon, Reims, Fismes-le-Pont, avec Soissons, Vitry, Saint-Dizier,Vassy, Bar-sur-Aube et Chaumont ? Que si le sieur Nau voulait les contraindre à agir, et qu'il leur arrivât d'être pris, tués ou mis à rançon, ils « protestaient de recouvrer sur lui tous dépens, dommages et intérêts et restitutions de deniers des dites rançons, perte de chevaux, harnais, hardes et offices. »

L'argent aurait été d'autant plus nécessaire que plusieurs places, comme Sainte-Menehould, demandaient à être fortifiées. Quant à Berzieux et Virginy, Henri IV permit de les conserver. Les ligueurs couraient la campagne autour de Sainte-Menehould, et il fallait assurer la ville contre leurs entreprises. Le 12 octobre, quelques soldats de la garnison chargèrent les gardes du comte de Chaligny, un des capitaines de l'Union, à Rapsecourt (1), et ramenèrent quatre prisonniers et le trompette qui révélèrent la présence à Verdun des autres princes lorrains (2).

(1) Rapsecourt (Marne), arrond. de Sainte-Menehould, cant. de Dommartin.
(2) *Lettres de M. de Dinteville.*

Quant à Mayenne, après un séjour assez court à Saint-Juvin (1), il marcha sur Reims en passant par Rethel, pendant que le duc de Lorraine tentait une incursion sur Sainte-Menehould ; mais la garnison de cette ville lança contre les ligueurs cent arquebusiers et quarante cavaliers, qui les obligèrent à reculer. Mayenne rentra le 30 octobre à Verdun, qu'il ne fit que traverser. Il emmenait avec lui un millier de chevaux et douze cents fantassins, pas de canon, mais seulement quelques petites pièces (2).

Cependant Henri IV, dont l'hérésie causait les maux de la guerre, s'était entremis pour faire épouser à Turenne Charlotte de La Mark, héritière du duché de Bouillon. C'était pour lui un moyen facile de récompenser les services que le vaillant capitaine lui rendait dans sa lutte contre la Sainte-Union. En procurant cette alliance à la princesse, il éloignait le vicomte de ses provinces du midi et assurait sa frontière de Champagne contre les attaques du dehors, en même temps qu'il paralysait au dedans les entreprises de la Ligue. Si sa conduite était peu propre à dissiper les défiances du parti catholique, ses vues étaient celles d'un politique habile ; et il n'avait pas quitté la Champagne que Turenne les justifiait par la prise de Stenay ; car, tandis qu'on croyait le vicomte occupé à ses épousailles, ses troupes, après avoir fait jouer les pétards, donnaient l'escalade à la ville et s'en

(1) Saint-Juvin (Ardennes), arrond. de Vouziers, cant. de Grandpré.

(2) *Lettres de M. de Dinteville.*

emparaient malgré la merveilleuse défense des Lorrains (1). Charles II, accouru avec toutes ses forces pour la reprendre, l'assiégea vainement du 25 novembre à la mi-décembre. Dans une furieuse sortie que fit la garnison, il dut fuir précipitamment, laissant un grand nombre de morts sur le carreau et abandonnant son manteau d'hermine. Cet échec, joint au bruit de l'arrivée du duc de Bouillon, détermina la levée du siège.

Bouillon demeura à Stenay avec trois cents hommes, dont une partie était de la noblesse de Langres amenée par Dinteville (2).

La retraite des Lorrains comme celle des Allemands apporta un grand soulagement aux pays qui s'étendent entre Verdun et Attigny, car rarement il y eut pareille misère à celle que leur présence y avait causée. Ainsi voyait-on les populations quitter les villages pour se cacher dans les bois ; les meurtres, les vols, toutes les violences, tous les brigandages, se commettaient journellement.

Une partie des Lorrains s'arrêta à La Mothe, non loin de Langres. Le conseil de cette ville consentit à en recevoir trois cents dans le faubourg, non sans quelques murmures de la part du peuple : car ici, écrivait Dinteville au roi, le vent de la Ligue souffle plus souvent qu'il ne serait à désirer. Bien que les commandants fussent des gentilshommes très sûrs, la présence du duc de Nevers était indispensable.

(1) Peyran, *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, t. I, p. 293.

(2) *Lettres de M. de Dinteville.*

La prise de Stenay inquiétait fort les ligueurs langrois. Trois bourgeois s'étaient crus obligés d'informer le duc de Lorraine des affaires de la ville (1). Le conseil, au contraire, renouvelait le 8 novembre ses protestations de fidélité au roi et, s'il ne reçut pas les deux cent cinquante Suisses que Dinteville avait été autorisé à faire entrer en ville, ce fut uniquement à cause du peuple, qui ne comprit pas le motif d'une telle mesure. La population n'en était pas moins dévouée à la cause de Henri IV (2) à l'exemple de l'évêque Charles Descars.

De Mussy-l'Evêque, où il demeurait en décembre, ce prélat adressait au duc de Nevers une nouvelle affirmation de ses sentiments. Son neveu, le baron d'Aix, avait réussi à conserver Mussy en l'obéissance du roi, « en laquelle, disait-il familièrement, je la conserverai, tant que l'âme me battra dans le corps (3) ».

Langres et Mussy ne faisaient qu'imiter la capitale du Bassigny, dont les conseillers, le clergé, la noblesse et le tiers état avaient envoyé dès le mois d'avril le sieur de Rimaucourt pour protester de leur dévouement à Henri IV. Bourbonne-les-Bains, subissant l'influence de Dinteville, suivait cet exemple le 8 juillet (4).

Comme les habitants de Chaumont, de Mussy, de Langres, ceux de Mouzon renouvelèrent leur serment de fidélité à la cause royale ; puis le lendemain 19 oc-

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*
(2) *Lettres de M. de Dinteville.*
(3) *Lettres de M. de Dinteville.*
(4) *Lettres de M. de Dinteville.*

tobre, le Béarnais partit s'établir en Picardie, de manière à dominer avec plus de puissance cette province et celles qui l'avoisinent, pour empêcher une nouvelle jonction prévue et redoutée entre le duc de Parme et Mayenne.

Le 30, il distribua ses troupes en quatre corps, fixant temporairement son quartier général à Noyon, tandis que Nevers demeurait à Vervins pour opérer ensuite en Champagne, que le duc de Montpensier se portait sur la Normandie (1), et que le baron de Biron s'avançait avec le gros de l'armée entre l'Oise et la Somme, vers les Pays-Bas, objet de tant d'ombrage. L'indiscipline des lansquenets au surplus va bientôt forcer ce dernier à changer de direction en s'éloignant de la frontière.

De son côté Henri IV, quittant Noyon, prit le parti de se retirer en Normandie. Cette province lui offrait des avantages de diverses sortes : il y possédait plusieurs villes importantes : Caen, Dieppe, Alençon ; il s'y trouvait près de la mer par où lui venaient les secours d'Angleterre, et à peu de distance de la capitale, dont une victoire pouvait lui ouvrir les portes ; c'est pourquoi il avait résolu d'en faire le centre de ses opérations militaires pendant la prochaine campagne. Il ne tenait en cela aucun compte des humbles remontrances du duc de Nevers, qui lui disait avant le départ : « Croyez-moi, vous ne prendrez Rouen de deux mois ; et durant ce temps les ennemis se moqueront, et à mon

(1) François de Montpensier était fils du duc Louis et de Jacqueline de Longwy. Son père épousa en secondes noces Catherine, fille du duc de Guise dont nous avons parlé.

grand regret toute la Champagne sera perdue..... Je recevrai par grâce la permission de me retirer chez moi. »

Comme leur gouverneur, les habitants de Châlons voyaient avec peine le départ du roi pour la Normandie. Ils lui donnèrent avis de leur désolation le 26 octobre : n'avaient-ils pas mis toute leur bonne volonté à lui être agréables ? N'avaient-ils pas poussé l'esprit de sacrifice pour sa cause jusqu'à dépenser plus de quarante mille écus ? Seraient-ils suspects ? (1)

Mais, vains regrets, pour le roi le siège de Rouen était son coup d'état. Ses espérances, en allant mettre le blocus devant la capitale de la Normandie, étaient entretenues par les dissensions de la Ligue. Les troupes venues d'Italie au secours de Mayenne avaient besoin de repos ; leur subordination était très imparfaite ; il existait de la mésintelligence entre leurs chefs ; et une grave maladie du pape fournissait un nouveau motif d'incertitude et d'attente. Mayenne, d'autre part, ne se sentait pas la force, encore moins l'abnégation nécessaire pour faire la paix avec Henri IV. Il ménageait toujours l'ambitieux roi d'Espagne, ne voyant qu'en lui seul le moyen de délivrer le royaume de la tyrannie hérétique. Il lui demandait surtout de ne pas cesser l'envoi de subsides pour l'entretien des troupes. « Je sais bien, lui écrivait-il, que Votre Majesté y a pourvu, mais on en diffère l'exécution par un ménage qui ne peut être que très dommageable et apporter plus de dépense, au lieu de la diminuer (2). »

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*
(2) Papiers de Simancas, B. 70, pièce 108.

L'argent manquait en effet à son armée autant qu'à celle de son adversaire. « Depuis le retour du président Jeannin, mandait le duc à Philippe, il n'a aucunement été pourvu à notre nécessité ; je n'ai un seul denier il y a tantôt quatre mois, qui a réduit les affaires en très mauvais état. Si ai-je bien appris qu'il a plu à Votre Majesté pourvoir au paiement pour six mois de l'armée, qu'elle m'a ordonné à commencer du mois de juin.... Je la supplie donc très humblement prendre en bonne part si je me plains de ce que sa volonté n'est suivie, et si je suis contraint de lui remontrer que cette nécessité où on nous laisse ne peut plus continuer que ce ne soit la ruine des affaires. Car, encore qu'ès provinces voisines de moi il y ait plus de deux mille chevaux prêts qui me peuvent joindre en huit ou dix jours, je ne les ose mander, de crainte qu'ils ne se perdent à mesure qu'ils arriveront, par faute de paiement, ayant déjà eu beaucoup de peine d'en conserver cinq cents que j'ai avec moi, pour ce même défaut ; et quant aux gens de pied, j'entretiens les régiments dans les places que l'ennemi pourrait assiéger, afin d'en éviter la perte, jusqu'à ce que monsieur le duc de Parme soit entré avec les forces de Votre Majesté ; mais c'est avec grande difficulté, d'autant plus que les villes ont assez à faire à payer leurs garnisons ordinaires (1). »

Privé de ressources pour faire la guerre, Mayenne n'éprouvait pas moins de contrariétés dans l'exercice de son gouvernement irrégulier. Elles devaient surgir sous une forme plus violente que nouvelle, aussitôt que le

(1) Papiers de Simancas, B. 70, pièce 112.

lieutenant général aurait ramené une partie considérable de ses troupes en Picardie, s'établissant lui-même à Laon dans une attitude de surveillance dont la situation stratégique et intérieure de la capitale était un des principaux objets.

Depuis longtemps déjà, la divergence entre les Seize et Mayenne ne faisait que s'aggraver. Ces factieux ne cessaient de miner l'autorité positive et morale du Parlement, que le lieutenant général, avec une sage sollicitude, s'efforçait au contraire de maintenir et de favoriser. L'évasion du duc de Guise développait une confiance hostile et stimulait l'esprit d'insurrection auquel semblait s'offrir un chef jeune, ardent, déterminé, facile à entraîner dans des projets violents.

Ce fut le 15 novembre que Mayenne apprit à Laon les scènes séditieuses dont Paris venait d'être le théâtre. Les exaltés y avaient porté un grand coup à son autorité, en mettant à mort plusieurs membres du Parlement, à la suite d'un procès politique, sous prétexte qu'ils étaient suspects de royalisme. A la nouvelle de ces atrocités, le lieutenant général se rendit en hâte dans la capitale, fit exécuter quatre des meneurs et s'empara de la Bastille ; puis, afin d'empêcher le retour de tels excès, il prononça la dissolution du conseil des Seize et leur défendit de s'assembler de nouveau, sous peine de la vie et du rasement des maisons dans lesquelles les réunions auraient lieu. Par cet édit enregistré au Parlement le 10 décembre, il rétablit l'ordre dans la cité, et raffermit un peu son pouvoir personnel. Puis il retourna sur les frontières de la Champagne, où le rappelaient les nécessités de la guerre.

Cédant aux exigences des Espagnols ses alliés, il dut leur remettre la place de la Fère, dont le commandant présentait d'ailleurs peu de garanties de fidélité. Les agents de Philippe II ne venaient-ils pas, dès leur entrée sur le territoire français, de donner « quatre mille écus d'extraordinaire » au duc de Guise lui-même pour le calmer, disait-on, et l'empêcher de se retirer dans quelque ville de la Champagne ? (1)

A l'instigation des ligueurs, Guise, que les émissaires de Philippe voulaient s'assujettir, avait consenti pendant son séjour à Troyes, à faire diriger sur la ville de Bar-sur-Seine, gardée par le maréchal d'Aumont, toute sa cavalerie avec deux compagnies d'infanterie. Ce fut avec cette petite armée que les ligueurs marchèrent, portant les armes et l'écharpe bleue. Mais les habitants de Bar refusèrent de se rendre ; alors la troupe, prenant la route de Vendeuvre, gagna Bar-sur-Aube, pour revenir à Bar-sur-Seine, avec les deux pièces d'artillerie que Guyonvelle avait laissées.

En attendant que la place reconnût le duc de Guise, les soldats ligueurs pillèrent les habitants de Virey-sous-Bar réfugiés au petit château du Châtelier. Le village de Loches était alors occupé par quelques partisans. Douze cents Suisses, commandés par Birague et Saint-Amand, se présentèrent le 2 novembre pour s'en emparer. Les habitants épouvantés s'enfermèrent avec la garnison dans le clocher, les assiégeants mirent le feu à l'église, et cent vingt maisons furent détruites.

(1) Lettre du duc de Parme au roi d'Espagne, 15 janvier 1592.

Les gens de guerre et les places fortes coûtaient énormément à entretenir, et les caisses étaient vides. Aussi, lorsque Saint-Paul demanda au Conseil une somme de quatorze à quinze mille écus pour couvrir ses dépenses, l'Union lui répondit-elle que le peu d'argent disponible servait aux appointements du duc de Guise, au paiement des rentes dues aux créanciers et aux frais généraux de la guerre.

Une des places qu'il aurait été utile à la cause de reconquérir était Sézanne, qui, le 9 novembre, renouvelait ses protestations de fidélité à Henri IV (1). La démolition de la maison forte de Contault, la prise de Vitry-le-François, étaient réclamées par le conseil de Châlons comme devant servir grandement les intérêts du roi. D'autres châteaux, comme Heiltz-le-Maurupt (2), offraient un dangereux voisinage, dont il importait de se débarrasser. Le prudent gouverneur de Châlons dut même aller trouver Henri pour lui exposer la situation que créait à la ville la présence des ennemis dans Vitry (3).

Henri IV, pendant ce temps, continuait à assiéger Rouen, que l'armée franco-espagnole sous les ordres des ducs de Parme et de Mayenne s'apprêtait à délivrer. A mesure qu'elle approchait, les perplexités du roi allaient croissant : « Il n'y a remède, disait-il à Sully, il n'y a remède, je vois bien, mon ami, que nous serons contraints de lever ce siège comme celui de Paris. »

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*
(2) Heiltz-le-Maurupt (Marne), arrond. de Vitry.
(3) *Lettres de M. de Dinteville.*

Avant de subir une telle extrémité, il résolut de tenter encore fortune et d'aller de sa personne avec quelques troupes à la rencontre de l'ennemi pour essayer de l'arrêter dans sa marche, pendant que Armand de Gontaut, maréchal de Biron, continuerait le siège.

Il trouva les ligueurs à Aumale. Ils l'obligèrent à se retirer honteusement, après quoi ils se présentèrent sous les murs de la capitale de la Normandie. Leur présence ayant été rendue inutile par le succès des assiégés qui, dans une seule sortie, détruisirent tous les travaux des assiégeants et leur tuèrent huit cents hommes d'élite, le duc de Parme se contenta de faire entrer dans la ville un corps de huit cents Wallons et se retira sur les frontières de la Picardie.

Le roi retourna alors à Rouen pour en presser le siège, mais l'armée de la Ligue l'obligea, le 20 avril, à battre en retraite. Cette heureuse délivrance fut annoncée aux Troyens, qui rendirent grâce à Dieu de ce commencement de victoire sur ses ennemis et les leurs (1).

Un de ces ennemis était le gascon Pyrolle (2), surnommé Pyrollet, chef d'escadron dont on a vu le rôle à la journée de la Saint-Lambert. Fait prisonnier, il fut amené à Troyes et, après quelques semaines de cachot, mis à mort à la demande d'une foule ivre de vengeance.

(1) Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 206, écrit que cette nouvelle fut apportée le 27 mars ; il veut sans doute dire 27 avril. Reims l'apprit seulement le 30 avril.

(2) Grosley, *Mém. histor. et critiq.*, t. II, p. 639, écrit à tort Lyrolle.

Il appartenait au parti du roi. L'échec subi devant Rouen par les troupes de celui-ci ranima les ligueurs ; et quand la nouvelle en parvint à Reims, on chanta un *Te Deum*. Matin et soir on tira le canon du côté de Châlons et d'Epernay. C'était le signal d'une prochaine vengeance.

Déjà l'armée espagnole avait poussé jusqu'à Château-Thierry. Saint-Paul s'était concerté avec le duc de Lorraine qui, après la reddition de Montéclair, menaçait Épernay. Ces dispositions faillirent échouer, Henri IV demandant à un traité ce qu'il ne pouvait obtenir par les armes. Les chances de la guerre dans les provinces s'étaient à peu près également balancées entre les deux partis. D'aucun côté on n'avait obtenu de résultat définitif. La Ligue avait remporté quelques succès dans les deux dernières campagnes ; mais Mayenne ne se dissimulait pas qu'ils étaient dus surtout à l'intervention des Espagnols. Or cet appui étranger lui pesait à divers titres. Il était donc disposé à reprendre avec le roi des négociations qui d'ailleurs n'avaient jamais été entièrement abandonnées.

Le roi, de son côté, avait trop de perspicacité pour ne pas comprendre que, dans cette lutte d'un homme contre un peuple, la partie n'était pas égale et qu'il risquait d'y épuiser en de stériles efforts tout ce qu'il avait d'intelligence, de courage et d'énergie. Sans parler des derniers échecs qu'il venait d'éprouver, il avait lieu d'être sérieusement alarmé de l'état général de ses affaires. La noblesse catholique faisait sa force principale. Or elle manifestait de plus en plus son mécontentement. Lorsque, trois années auparavant, au camp de

Saint-Cloud, elle avait consenti à le reconnaître pour roi de France, elle y avait mis pour condition qu'il se convertirait ; depuis il n'avait pris aucun souci de tenir sa promesse ; et les seigneurs les plus influents, tels que les ducs de Nevers et de Longueville, ne lui cachaient pas qu'ils ne pourraient, sans manquer gravement à leur conscience, continuer longtemps encore à servir la cause d'un roi hérétique.

Le prince n'était pas plus rassuré sur les dispositions de ses alliés du dehors. Il n'avait pu obtenir qu'à grand'peine de la reine d'Angleterre les secours qui lui avaient permis de faire le siège de Rouen. Les princes allemands, malgré ses instances réitérées, ne lui avaient jamais envoyé que peu de troupes. La République de Venise lui montrait du bon vouloir ; mais elle ne lui avait donné et ne pouvait encore lui promettre que des témoignages de sympathie. Quant au Commandeur des Croyants, il était trop loin pour pouvoir appuyer utilement, — l'eût-il voulu, — les armes du roi.

De toutes ces circonstances Henri devait conclure qu'il était temps de prendre un parti sous peine de rendre à jamais impossible son avènement au trône de France. Il n'en était pas d'ailleurs à reconnaître la nécessité de sa conversion. Sans doute il lui en coûtait de renoncer au protestantisme ; mais il s'agissait surtout de préparer les voies à une abjuration qu'il pût couvrir de prétextes honorables. Or, comme pour atteindre ce résultat, il devait avoir recours, non à la guerre, mais aux négociations, il était aussi bien disposé que le duc de Mayenne à essayer d'une conciliation.

Après l'inutile siège de Rouen, Villeroy, l'un des agents les plus intimes et les plus prudents du chef de l'Union, reçut de mystérieuses instructions. La mission de cet homme d'État consistait à traiter de la paix « pour la France et pour les Français, mais non pour les Espagnols, Lorrains ni Savoyards, avec lesquels Sa Majesté ne voulait point d'accord. »

Ces conciliantes ouvertures ne devaient pourtant produire aucun résultat définitif. Le succès de telles démarches eût été prématuré ; il ne pouvait se préparer pour plus tard qu'à l'aide d'un secret absolu. Mayenne se conformait scrupuleusement à cette nécessité d'une affaire aussi importante ; mais la raideur des Calvinistes produisit des indiscrétions calculées d'après l'espoir d'exciter ainsi, par représailles, de vives et profondes discordes au sein du parti catholique et d'enlever promptement au lieutenant général l'appui déjà équivoque des Espagnols.

Ces négociations durèrent trois mois. Mayenne mettait à si haut prix son abdication et la soumission des principaux chefs de la Ligue ! Il ne demandait pas moins en effet, pour lui et les siens, que le gouvernement à titre héréditaire de treize provinces sur les vingt-trois que comprenait alors le royaume. Dans ce nombre, la Champagne devenait le partage de Charles de Guise ; le Rethélois et la lieutenance de la Champagne, celui de Saint-Paul. De telles conditions étaient exagérées et inacceptables. Henri IV consentait bien, selon le mot de ses négociateurs, à se couper un bras pour sauver le corps ; il voulait bien, en d'autres termes, faire à Mayenne l'abandon de la Bourgogne en toute souverai-

neté ; mais il ne pouvait aller au-delà pour le repos de la France et le salut de la couronne.

Dès lors il ne lui restait plus qu'un moyen de terminer la guerre civile en dissolvant la Ligue. Que poursuivait celle-ci en effet ? La conversion de Henri ? Il n'y répugne pas. Il renoncera donc authentiquement à réclamer un concile, et il se fera instruire, après s'être concerté avec le pape. Cet engagement, il le prend sans doute avec plus de sincérité que ne met de simplicité à le dresser le personnage qui le lui suggère. Du Plessis-Mornay, en effet, pensait procéder à l'instruction du roi par une habile controverse, qu'il dirigerait et ferait tourner au profit de la doctrine calviniste. Toutefois, Henri IV continuera de demander à la fortune des armes la soumission de ses adversaires. Les faits de la guerre se produiront comme accessoires inévitables, comme acheminements obligés vers sa conversion.

Sa situation précaire animait les ligueurs à poursuivre le cours des hostilités avec une nouvelle ardeur. L'armée lorraine, battue sous les murs de Stenay, s'était repliée sur le Bassigny et y avait pris ses quartiers d'hiver. Grâce à son appui les habitants de Langres commencèrent à murmurer contre le gouverneur et le maire.

Dès le 5 mars, Guyonvelle, arrivé la veille devant Cirey-sur-Blaise avec les canons de Chaumont et de Saint-Dizier, battait en brèche ce château si redouté des campagnes voisines ; et le 8, contrainte de se rendre, la garnison prenait le chemin de la forteresse de La Mothe, non sans laisser à sa sortie plusieurs des siens aux mains des assiégeants, qui les massacrèrent.

Cirey devait être rasé ; rien n'était plus conforme au désir des Chaumontais, qui envoyaient dire à Joyeuse que, « si cela n'était fait, ils étaient bien résolus de n'être désormais si libéraux à prodiguer ce qui leur appartenait ; » mais le crédit du baron de Saint-Amand, qui avait eu le commandement du château, obtint qu'il demeurerait debout.

Guyonvelle prit ensuite le château d'Orges (1), enleva au baron de Lanques celui de Coiffy le 12 avril, après un siège de trois semaines, où ne furent pas tirés moins de deux mille cinq cents coups de canon, emporta Montigny-le-Roi (2), et vint mettre le siège devant Montéclair. Saint-Remy, qui commandait la place, soutint pendant quinze jours les efforts de l'ennemi, que le marquis de Pont avait rejoint et qui y jeta près de mille boulets ; mais à la fin il dut se rendre. Ces nouvelles, parvenues à Langres, y inspirèrent une vive crainte. La population y était divisée ; l'argent manquait ; le roi et le duc de Nevers étaient informés par Dinteville que l'ennemi enlevait toutes les places. Le gouverneur de Sainte-Menehould venait cependant de battre les Albanais, qu'il avait surpris au village de Florent (3) et dont il tua cinquante hommes, prit tous les chefs, emmena cent cinquante chevaux et les bagages.

(1) Orges (Haute-Marne), arrond. de Chaumont, cant. de Châteauvillain.

(2) D'après Dinteville, Montigny (Haute-Marne, arrond. de Langres) aurait été livré aux ligueurs par trahison du commandant.

(3) Florent (Marne), arrond. et cant. de Sainte-Menehould.

La Fauche, où Dinteville avait envoyé cent arquebusiers, succomba à son tour. De Pont offrit au chef royaliste les places de Reynel et de Saint-Blaise, s'il voulait rendre La Fauche, mais le lieutenant refusa avec l'espérance de la reprendre un jour (1).

Le comte de Vaudémont, à qui le marquis de Pont, son frère, avait laissé le commandement de l'armée, se dirigea sur Châteauvillain, dont la garnison de huit cents hommes continuait d'incommoder les pays d'alentour. Arrivé le 12 juin sous la place, il ouvrait le lendemain la tranchée ; le 14, on battait les travaux avancés ; le 19, la muraille était ouverte ; et le 22, Guyonvelle était logé sur le bord du fossé ; mais les vivres et les munitions commençaient à manquer, surtout la discipline et la constance à l'armée « la plus vicieuse que l'on vît jamais et où l'on ne parlait que de piller et de rober. » Las de la résistance inattendue qu'ils rencontraient, les Lorrains murmuraient. Jaloux de sauver son honneur, Vaudémont dit qu'il avait avis de l'approche du duc de Nevers (2) ; et le 30 juin, il levait le siège, abandonnant les pauvres campagnes aux courses des pillards de Châteauvillain devenus plus entreprenants et plus audacieux que jamais (3).

Saulx-Tavannes venait d'offrir à Dinteville deux à trois cents chevaux et une troupe de soldats, pour

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) A Troyes on avait délibéré sur le moyen de venir en aide aux Lorrains pour la reprise des châteaux. (Arch. de l'Aube, G. 1291.)

(3) *Lettres de M. de Dinteville.*

renforcer la garnison de la place. D'après la tradition, les femmes eurent une glorieuse part dans la défense. Les lansquenets du duc Charles périrent en grand nombre dans le siège (1).

A Troyes on sut, dès le 29 mai, de la bouche de Claude de Lenoncourt, seigneur de Loches, la reprise du château de Montéclair par le duc de Lorraine. A la faveur de ce succès, l'Union demanda à Charles II d'envoyer des troupes dans ses quartiers, dans le but de reprendre Bar-sur-Seine. Elle offrait de lui fournir des chevaux, de l'artillerie et des munitions de guerre. Guyonvelle et Lenoncourt faisaient partie de cette armée. Guise promit de son côté de venir promptement à l'aide de la ville, qui craignait tout de la part de ses ennemis.

Semblable demande fut adressée au duc de Parme, dont l'armée, depuis son retour de Rouen, occupait Sézanne, au nom du prince de Joinville et des habitants. La troupe espagnole descendrait sur Plancy, en reprendrait le château, mettrait en liberté Hennequin et Chiffollot, qui y étaient toujours détenus ; et il lui serait payé deux mille écus.

Enfin le comte de Brienne, muni d'un pouvoir du roi, demanda à traiter avec l'Union ; mais les pourparlers n'aboutirent pas. Tandis que Bourdenay (2) recevait les partisans de Henri IV et que le capitaine Thierry s'emparait, malgré l'Union, du château de Charmont, les réfu-

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) Bourdenay (Aube), arrond. de Nogent, cant. de Marcilly-le-Hayer.

giés de Bar-sur-Seine méditaient de reprendre leur ville. Mais le maréchal de Praslin, constamment sur ses gardes, y fit entrer quatre cents chevaux pendant la nuit de la Pentecôte. Les réfugiés et les Troyens qui les accompagnaient se mirent en route ; mais ils s'arrêtèrent au sortir du faubourg Croncels. Deux d'entre eux se laissèrent prendre par les royaux, qui les pendirent haut et court et placèrent leur tête au dessus de la porte du château de Bar-sur-Seine. Les biens confisqués de ces malheureuses victimes servirent à grossir la caisse si souvent à sec de l'ennemi, sauf cinq cents écus, que Praslin, de retour de Châlons et de Langres, réserva pour la construction, au château, de la tour du Sauveur.

La garnison de Bar n'était pas nombreuse ; aussi Praslin suppliait-il le 24 juin le duc de Nevers de l'assister, de lui envoyer des forces ; car de là, assurait-il, dépend la conservation de toutes les autres places.

Au sud de Bar-sur-Seine, du côté des Riceys, en remontant la Laigne, les villages furent envahis et saccagés par une bande de quatre à cinq cents Albanais, qui essayèrent de s'emparer du château de Polisy, mais n'y purent réussir, à cause de la présence de madame de Cessac et de Praslin, qui se mit, avec la garnison de Mussy, à leur poursuite jusqu'à Verpillières. Les Albanais demeurèrent maîtres de cette dernière place, où Praslin, qui la défendait, courut de grands dangers.

La petite garnison de Mussy fut aussitôt renforcée. Le gouverneur Descars avait, dès le 6 juin, sollicité du duc de Nevers un pressant envoi de troupes. Il avait appris que, depuis la reddition de La Fauche et de

Montéclair, l'armée lorraine de plus en plus victorieuse était décidée d'emporter la place de Mussy. Comprenant le danger, le duc de Nevers, le baron de Cipierre, le comte de Saulx-Tavannes et de Ragny, y réunirent environ huit cents chevaux, destinés à secourir Châteauvillain ; mais le 27 juin cette place était prise après une héroïque défense.

Ces diverses opérations n'étaient pas un instant perdues de vue par le Conseil de l'Union qui, de Troyes où il siégeait, députa Leroux et Boucherat au duc de Lorraine pour le prier de purger le pays des royaux et lui offrir quinze mille écus. Le conseil de ville avait en effet décidé de lever trente mille écus sur les habitants et de confier à deux cents prisonniers la démolition des places fortes et des châteaux.

Celui de Marolles-lès-Bailly, qui domine la large vallée de la Barse et l'épaisse forêt d'Orient, était particulièrement menacé. Les troupes réunies du comte de Brienne, du baron de Cipierre, du marquis de Reynel, du baron de Saint-Remy, du baron de Lanques, attaquèrent le village occupé par le régiment de Jaulges et les garnisons accourues de Pont-sur-Seine et de Méry. Le nombre triompha : les assiégés perdirent vingt-deux hommes dans le combat, sans compter douze prisonniers et trente chevaux. Les soldats de Jaulges se réfugièrent à Montiéramey ; les autres se cachèrent dans la forêt d'Orient. Parmi les heureux vainqueurs, de Cipierre, de Reynel et d'autres, se retirèrent à Bar-sur-Seine.

Non loin de là, en remontant la Seine, s'élève le bourg important de Mussy. Le duc de Nevers venait d'y licencier une partie de ses troupes. Il se rendit

ensuite à Châlons, d'où le président du Parlement, de Blancmesnil, lui avait écrit : « Je vous prie de trouver bon que je vous dise, comme votre serviteur et affectionné, que tout le peuple trouve étrange que vous n'arriviez pas par deçà. » Le conseil de ville multipliait aussi ses instances : « Les ennemis, lui mandait-il le 14 juin, approchent librement d'Épernay. Nous voyons le mal continuer à s'accroître et sommes contraints de vous en avertir. »

Enfin Perrot, conseiller au parlement installé à Châlons, revenait à la charge par trois fois. L'investissement d'Épernay, la défaite d'un régiment du comte de Bossut taillé en pièces dans la Thiérache, ne rendaient-ils pas la présence du duc plus que jamais nécessaire ?

En cernant Épernay, le duc de Lorraine ne faisait que suivre le conseil des Rémois. Ils lui avaient en effet adressé une ardente supplication de joindre son armée à celle des catholiques pour les aider, en même temps que quatre de leurs députés, le doyen Frizon, le procureur Moet et les conseillers Souyn et Parent, avaient obtenu du duc de Parme, alors à Château-Thierry, la promesse de tenter la prise de la ville. Saint-Paul devait accompagner les députés ; le conseil s'était engagé à lui verser, à cet effet, deux mille écus qui lui seraient remis après la victoire.

Épernay avait Saint-Étienne pour défenseur. Dans de multiples excursions du côté de Reims, les soldats de ce commandant avaient commis toutes sortes de ravages. Le 28 avril, en pleine nuit, ils étaient venus piller une partie du quartier de Porte-Cérès ; quelques

jours plus tard, ils dévastaient Lavannes et la région voisine ; le 16 mai enfin, ils avaient, à Villers-Allerand, fait main basse sur tout ce qu'ils avaient pu emporter et avaient massacré plusieurs habitants.

Pour punir tant d'audace, Reims n'épargna rien et déploya, dans les préparatifs de son expédition, l'activité et l'ardeur que donnent des intérêts longtemps lésés, de vieux ressentiments et de fortes répugnances ; car pour Reims, prendre Épernay, c'était tenir Châlons en échec, c'était recouvrer la paix. Elle ne s'épuisa pas seulement en munitions ; elle fit encore demander à Fismes, à Cormicy, à Troyes, assistance et secours.

L'armée catholique se trouva réunie devant Épernay le 18 juin sous le commandement de Rosne, lieutenant de Mayenne ; et bientôt Saint-Paul arriva pour presser le siège. Un millier de coups de canon et quatre attaques meurtrières eurent enfin raison de la résistance de Saint-Étienne, qui se rendit le 27 et se retira à Châlons, tandis que Saint-Paul, après avoir remis la garde de sa conquête au sieur de Villiers son frère, vint triompher à Reims, où il reçut en présent de belles tapisseries provenant du cardinal de Guise.

La nouvelle de l'heureuse victoire des ligueurs fut envoyée à Troyes par le duc de Guise lui-même. Il craignait que l'armée royale ne se dirigeât sur la capitale de la Champagne et recommandait aux habitants de faire bonne garde.

Épernay s'était rendu un dimanche : le mardi suivant les Rémois apprenaient que Henri IV était à Fère-en-Tardenois. Aussitôt de s'évanouir les rêves de paix et de bonheur dont ils s'étaient bercés. Non-seulement

il fallait réparer la brèche d'Épernay ; mais il était encore urgent de se mettre à l'abri de toute surprise. Tandis donc que Villiers, secondé par son fidèle lieutenant-colonel Labourlotte (1), vieux routier fameux par son courage, mettait Épernay en défense, les Rémois, sans négliger de concourir à l'armement de la place et de renouveler leurs appels aux ducs de Parme, d'Aumale, de Guise et de Lorraine, firent venir, pour protéger leur ville, un régiment de lansquenets et un de wallons, qui occupèrent dès le 14 juillet les quartiers du bourg Saint-Denis et du Barbâtre. Mais Villiers veillait ; et Saint-Paul, au lieu de masser ses soldats entre Reims et Épernay, semblait surtout occupé de sauvegarder les places de l'Aisne et de la Meuse, où il les dispersa : c'est ainsi qu'il envoya Labourlotte vers Château-Thierry et Dormans. Les Rémois, estimant dès lors Épernay perdu, manifestèrent leurs inquiétudes à Chrétien de Rosne qui, pour les calmer, rappela Labourlotte, lui mandant de prendre deux cent soixante hommes de son régiment de wallons, et des meilleurs, pour se jeter dans la cité assiégée. Le dévoué colonel obéit aussitôt et, dans la nuit du 23 au 24 juillet, sortit de Dormans. Il était trop tard.

Cédant aux instances des députés de Châlons, qui lui représentaient leur ville comme pressée entre les armées des ducs de Parme et de Lorraine et menacée de succomber, Henri IV s'était décidé de tenter à recouvrer Épernay. Il vint en conséquence, le 9 juillet, camper à

(1) Et non La Berlotte, comme écrit Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 312.

Damery, où le soir même, ayant passé la Marne en compagnie du maréchal de Biron pour reconnaître les avenues de la place (1), il vit ce fidèle serviteur emporté par un boulet de canon en visitant un des bastions. A juste titre, Biron était considéré comme un des plus habiles hommes de ce temps ; il avait en diverses circonstances et particulièrement à Ivry rendu au roi de Navarre d'éminents services, dont il ne se trouvait pas suffisamment récompensé ; il le faisait sentir avec une certaine hauteur, dont le prince avait eu à souffrir ; mais sa mort n'en était pas moins une grande perte pour le parti royal, qu'elle privait de son chef militaire le plus expérimenté.

Dès le lendemain, Henri IV, qui, plus que personne, regretta sa disparition, alla occuper Mareuil, en attendant les renforts que Nevers devait lui amener de Donchery, de la Capelle et de Maubert-Fontaine ; puis il se rendit à Châlons, où l'on s'empressa de lui fournir des vivres et de l'argent.

Impatienté des lenteurs du duc, il se transporta le 16 juillet au devant de lui jusqu'à Suippes et à Sommepy pour faciliter son passage. Sortis de Châlons le 23 avec Saint-Étienne pour guide, ils étaient arrivés à Damery le lendemain matin, quand, après deux heures de repos, le baron de Givry, passant la rivière pour gagner son château de Boursault, fit savoir au roi que les troupes de

(1) C'est bien le 9 juillet et non le 26 que fut tué Biron. La plupart des dictionnaires même les plus récents et les plus en renom donnent la date du 26; Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 211, indique le 27.

Labourlotte s'avançaient engagées dans un chemin creux — aujourd'hui la Ruelle-Chaude, — par lequel elles pensaient atteindre le glacis de la porte Saint-Thibaut. Aussitôt s'élance à leur rencontre une vaillante noblesse ; arrêtés dans leur marche, les Wallons se défendent avec intrépidité et répandent la mort autour d'eux. Il fallut l'arrivée du roi pour les faire reculer ; car il les chargea d'un tel courage qu'il n'en demeura presque pas un vivant. Labourlotte lui-même resta sur le carreau. Mais deux à trois cents hommes des meilleures troupes royales gisaient à leurs côtés : « C'est la plus nette défaite de secours qui se soit jamais faite », écrivait Henri au duc de Nevers.

Deux jours après, celui-ci survenait avec le reste de l'armée. Alors les travaux du siège, sous la direction du jeune de Biron, qu'animent à la fois l'amour de la gloire et la soif de la vengeance, sont poussés avec activité. Les tranchées achevées, la place est battue par l'artillerie ; et le 9 août, Villiers, ne voyant paraître aucun secours, se rend à des conditions assez humiliantes : les canons et les drapeaux restent aux mains du vainqueur ; les étrangers ne conservent que leur épée ; les Français doivent sortir en traînant la leur par le bas (1).

La place de Donchery fut aussi sur le point de se rendre à la Ligue, dont l'armée, composée de quatre cents fantassins et de trois cents cavaliers, s'avança jusqu'au pont. Retirés d'abord à Chemery, ils rava-

(1) Henry, *ouv. cit.*, p. 201 à 208.

gèrent toute la contrée, brûlèrent La Besace (1), sauf trois ou quatre maisons, pendant que de Rosne et Saint-Paul se rendaient à Mézières pour prendre quelques pièces d'artillerie (19 juillet) (2).

Les habitants d'Attigny-sur-Aisne avaient passé à la Ligue et ouvert leurs portes à ses soldats ; mais le 21 juillet ils demandèrent pardon à Nevers de s'être ainsi révoltés contre le roi et prirent l'engagement de ne plus recevoir de troupes de la Ligue.

Cependant, sortis d'Épernay, les Espagnols continuaient leur campagne sur l'Aube et sur la Seine. Ils vinrent d'abord prendre un château des environs de Piney, tuèrent le capitaine et vingt-sept soldats ; puis ils allèrent loger à Montiéramey et à Chauffour (3). Leur arrivée effraya la population ; car le duc de Guise, qui avait pris Provins, se trouvait à Troyes et se disposait à assiéger Bar-sur-Seine. D'un autre côté Saulx-Tavannes et Dinteville épiaient la sortie du duc avec d'autant plus d'espoir de le surprendre qu'il ne disposait que de douze cents hommes.

Le succès des royaux sous les murs d'Épernay engagea les Châlonnais à rappeler à Henri IV leurs anciens griefs contre Vitry-le-François et leur ardent désir d'être délivrés de la citadelle de cette ville, ainsi que des châteaux

(1) Chemery et La Besace (Ardennes), arrond. de Sedan, cant. de Raucourt.

(2) *Lettres de M. de Dinteville.*

(3) Montiéramey (Aube), cant. de Lusigny ; Chauffour (Aube), cant. de Bar-sur-Seine.

ennemis (1). Pour les contenter, le roi prit sa route vers la cité rémoise ; mais le jour même de la prise d'Épernay, l'armée lorraine du prince d'Amblise et la gendarmerie du duc de Guise étant venues de Troyes se joindre aux troupes de Saint-Paul, il jugea prudent de regagner Épernay. Il quitta de nouveau cette ville le 16 août, après y avoir mis pour gouverneur le sieur de Vignolles, protestant zélé et gascon brutal qui devait se signaler tristement dans son commandement par toutes sortes de violences (2).

Vraiment la campagne devenait désastreuse pour les Rémois. Les catholiques n'avaient pas seulement perdu trois pièces d'artillerie qu'ils regrettaient vivement, ayant généreusement rendu à Châlons les siennes ; mais il leur fallait acquitter maintenant les frais du siège ; et pendant quinze mois, chaque mémoire à régler allait raviver leur douleur. Ils ne pardonnaient ni à Villiers l'empressement qu'il avait mis à capituler, ni à Rosne ni à Saint-Paul la faute dont ils s'étaient rendus coupables en s'enfermant dans leurs places. Vainement Saint-Paul leur offrait-il de reprendre Épernay, où les brèches n'étaient pas encore réparées ; vainement à plusieurs reprises les pressa-t-il de la part du duc de Guise de contribuer à la fortification de Mareuil. « Lassés de la foule des soldats, épuisés de deniers, nous ne pouvons rien faire, répondaient-ils, attendu la né-

(1) Arch. de Châlons. Registres du Conseil de Ville. Lettre du 9 août 1592.

(2) Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 315.

cessité où nous sommes. » Ils caresseront cependant, à la fin, la pensée d'une revanche par le duc de Parme ; et elle les aidera à supporter les frais du logement de ses lansquenets, voire même pendant trois mois, les frais de leur entretien ; mais, lorsque la mort d'Alexandre Farnèse viendra dissiper leurs illusions, ils salueront le jour du départ de ces étrangers comme un jour de délivrance.

Au sortir d'Épernay, Henri IV n'avait pas pris le chemin de Meaux, comme on le crut à Reims ; mais il s'était dirigé vers la petite ville de Provins, devant laquelle il arrivait le 21 août. C'était une des places sur lesquelles l'Union comptait le plus ; récemment elle s'était soumise au duc de Guise, qui y avait reçu des messagers l'engageant à retourner à Troyes.

Les troupes royales venaient de s'emparer du château d'Allibaudières (1) et l'avaient rasé ; descendant de là vers Paris, elles avaient pris sur leur chemin Pont-sur-Seine et rejoint le camp royal. Henri IV, ayant sommé vainement Provins de se soumettre, investit la place le 28 août et en poussa le siège avec vigueur. Il s'était d'abord logé aux Cordeliers ; mais, un boulet ayant failli lui être fatal, il quitta ce logement dangereux pour s'établir au quartier du Mont-Jubert. Cependant l'armée royale gagne du terrain ; elle s'est avancée jusqu'aux fossés, où elle amène des gabions et dispose tout pour l'assaut. Les pièces au nombre de quatorze, qui doivent battre la muraille, sont dressées et menacent la place d'une entière ruine. A ce spectacle

(1) Allibaudières (Aube), arrond. et cant. d'Arcis.

l'effroi gagne les assiégés ; ils pressent le gouverneur, Africain du Bois, de se rendre auprès du roi pour en obtenir une honorable capitulation (4 septembre). Henri accueille leur humble soumission et laisse à la ville, pour la gouverner, le brave Anne d'Anglure de Givry, dont les victoires l'ont plus d'une fois empêché de dormir.

Givry désarme, il est vrai, les habitants, et les livre à l'insatiable rapacité du soldat, qui les pille et dévaste les campagnes déjà fort éprouvées pendant le siège. En même temps de lourds impôts achèvent de ruiner la bourgeoisie ; il faut payer pour entretenir la guerre, payer pour racheter les cloches des églises, qui conviennent au maître de l'artillerie, payer pour n'avoir plus à loger la garnison et pour lui construire une citadelle, payer enfin pour acquitter aux Cordeliers le dédommagement de deux cents écus que leur a gracieusement accordés le roi.

Aussi les maisons sont-elles abandonnées, ou la mort se charge de les vider. De quinze cents chefs de famille il n'en reste plus que cinq cents. Mais du moins la ville dépeuplée n'aura plus de siège à redouter. Mayenne, d'accord avec madame de Nemours et le duc Charles de Guise, tiendra Provins à l'abri des tentatives de la Ligue en la déclarant neutre en faveur de sa mère, et le calme rentrera dans les murs désolés de la cité.

D'autre part, afin d'empêcher l'approvisionnement de Paris par la Marne, Henri IV, maître de l'île de Gournay, située à deux lieues au-dessous de Lagny, y avait fait dresser dans le cours des mois d'août et de septem-

bre (1) un fort, où il avait mis, sous le commandement d'Odet de La Noue (2), une nombreuse garnison avec six pièces de canon. Tous les passages des convois, hormis ceux du côté de Dreux, se trouvaient ainsi de nouveau interceptés, et l'affreuse disette allait encore une fois ravager Paris.

Les troupes royales remportèrent un autre succès en pleine Champagne ; la place de Hans, près de Sainte-Menehould, appartenant à Jacques du Val de Mondreville, chef des ligueurs du pays, fut prise par Renneville le 26 septembre. Elle fut démolie pour la sécurité de la ville, et les armes et les munitions transportées à Sainte-Menehould. Le duc de Nevers y établit pour commandant le baron Jean de Nettancourt-Vaubecourt, un peu malgré la population.

Turenne n'était pas moins heureux contre l'armée de Charles II de Lorraine, qu'il mettait en déroute le 13 octobre. Henri IV, obligé de licencier au lendemain de son arrivée devant Épernay les lansquenets et les reîtres que lui avaient amenés le prince d'Anhalt, avait chargé Turenne de les reconduire jusqu'à la frontière ; déjà celui-ci était de retour de sa mission, quand le grand maréchal de Lorraine, Africain d'Anglure, prince d'Amblise, vint assiéger Beaumont (3). Au bruit du canon le duc de Bouillon accourut, suivi de toute la cavalerie qu'il put réunir et engagea résolument contre les Lorrains un combat que lui fit

(1) L'Estoile, *Mémoires*.

(2) Odet de la Noue, seigneur de Téligny, poète, capitaine calviniste, mort à Paris en 1618.

(3) Beaumont (Ardennes), cant. de Mouzon.

gagner l'habileté de ses dispositions autant que sa rare audace. Ils laissèrent en effet sur le champ de bataille avec leur infortuné maréchal plus de sept cents hommes, et entre les mains du vainqueur, assez grièvement blessé, un grand nombre de prisonniers. Cette cruelle défaite devait être bientôt suivie pour eux de la perte de Dun-sur-Meuse (7 décembre). Devenu ainsi maître de tout le pays, le duc de Bouillon jeta un trouble profond parmi les Ligueurs consternés.

C'était, du reste, la tactique du roi et de ses capitaines de ne laisser ni repos ni trêve aux villes ligueuses, afin de les amener par la lassitude de la souffrance à se détacher de l'Union. Ainsi les soldats royalistes de la garnison d'Épernay battaient constamment les champs pour inquiéter Reims, et poussaient parfois leurs courses hardies jusqu'aux portes de la ville. Les dommages qu'en éprouvaient les Rémois parurent enfin une raison de relever le château de Mareuil-sur-Ay, comme le désirait Saint-Paul. Ils firent de l'île une place régulière de cinq bastions de terre très bien liés, dont il donna le commandement à son frère, le colonel de Villiers. Celui-ci, jaloux de se réhabiliter, n'eut rien de plus pressé que d'aller visiter Vignolles à Épernay ; mais s'étant trop avancé, il fut chargé par son adversaire, blessé et fait prisonnier.

La garnison de Châlons ne montrait pas moins d'activité et d'audace que celle d'Épernay. Sous la conduite de Philippe de Thomassin, elle vint au commencement de mai assiéger Saint-Gond et son prieuré (1). La troupe

(1) Saint-Gond (Marne), arrond. d'Epernay, cant. de Sézanne, comᵉ d'Oyes.

avait pour chefs Germain Godet, seigneur de Renneville, lieutenant au bailliage de Vitry, Claude de la Croix, baron de Plancy, Gilles de Cormont, seigneur des Bordes, et le capitaine Saint-Étienne.

Le siège dura plusieurs jours : il y eut des morts et des blessés (1). Après la reddition de la place, les ligueurs ne s'éloignèrent pas beaucoup ; car, le 24 mai, on informait le duc de Nevers qu'ils venaient de la reprendre. Déjà Thomassin rassemblait quatre cents chevaux et quelques hommes de pied pour aller de nouveau assiéger Saint-Gond.

Les canons amenés de Châlons eurent vite raison de la résistance du petit village, bientôt obligé de se rendre. La garde en fut confiée à Olivier de Gaulne, seigneur de Connigy, qui y mit une garnison sous la direction du capitaine Breton. Cet homme insolent et pillard fit descendre les cloches du prieuré pour les conduire avec les meubles et les bestiaux dans son propre château. Nevers, instruit de tant de licence, ordonna de raser Saint-Gond. Tous les hommes valides des villages voisins : Reuves, Allemant, Mondement, Oyes, Villevenard, démolirent à coups de pioches les tours et le mur d'enceinte, puis mirent le feu aux bâtiments. Il n'est pas d'excès que n'enfante la guerre et que les passions ne cherchent à justifier !

La violence des partis allait cependant en diminuant : dans les deux camps la lutte causait une lassitude égale. A Troyes, le bailli, Olivier de La Roère, passait

(1) Millard, *Histoire de Sézanne*, t. I, p. 447.

presque aux royaux : ne demandait-il pas l'élargissement de la fille de François de Luxembourg ? Saint-Paul entretenait des relations discrètes avec l'ennemi. L'Union consentait à traiter avec le comte de Brienne et le duc de Piney dans l'intérêt du commerce. Si elle refuse à Montmorency-Damville de rentrer en possession de sa terre d'Estissac, c'est seulement parce qu'il ne veut pas payer deux mille écus en recouvrement des frais de la Ligue. Au fond celle-ci perd du terrain ; l'opinion publique ne lui est plus aussi favorable ; les Troyens absents sont autorisés à rentrer ; le temps des rigueurs est passé.

La présence du duc de Guise à Troyes entraînait la ville dans des dépenses d'autant plus lourdes que les caisses ne se remplissaient pas. C'est à grand'peine que l'on put réunir les deux mille écus qu'il demanda au Conseil (1). Il fallait aussi réparer les ouvrages de défense, préparer la lutte que le duc de Guise allait entreprendre contre le vicomte de Turenne. Guise voulait lever cinq régiments d'infanterie pour reprendre les places fortes de la province. Pour l'y aider le conseil décida de contracter un emprunt de dix mille écus.

Le prince quitta Troyes pour la Lorraine le 25 juillet (2) avec son frère Claude de Chevreuse. Pendant

(1) Le 17 juillet, les chanoines de Saint-Pierre lui avaient offert le vin d'usage (Arch. de l'Aube, G. 1291).

(2) Le 19, le chapitre de Saint-Pierre protesta contre la désignation d'un prédicateur faite par Charles de Guise (Arch. de l'Aube, G. 1291).

son absence le nouveau maire, Jean Dautruy, convoqua les députés de la ville et de la province. L'assemblée décida de demander le renvoi de toutes les garnisons établies sans le consentement exprès du duc de Mayenne, le démantèlement de tous les châteaux forts, sauf quelques-uns utiles à la cause, une taxe de seize mille écus sur les bailliages de Troyes, de Chaumont et de Sens, pour les frais de la guerre.

Henri IV en effet menaçait toujours la capitale de la Champagne. Le duc de Guise, qui y était de retour le 4 septembre, devait commencer la lutte sur un point déterminé, quand les nouvelles des rassemblements ennemis l'engagèrent à ne pas s'éloigner. Saint-Paul vint le rejoindre à Troyes, le 1er octobre, et sollicita lui aussi un secours d'argent, que l'état des finances ne permit pas de lui accorder.

Non moins déplorable apparaît l'état des esprits (1). Partout régnait la crainte. Le désordre était à son comble ; les princes perdaient chaque jour de leur autorité et de leur prestige. Chevreuse cependant témoignait un grand courage. Il sortait fréquemment de la ville, s'exposant à tomber entre les mains des soldats royaux, qui cherchaient à s'emparer de lui et à le poignarder. Un jour ils s'avancèrent jusqu'à l'Écherelle (extrémité du faubourg Croncels), où ils tuèrent un capitaine et plusieurs gardes du prince, qui dut s'enfuir précipitamment. Le Conseil invita Dasconia et Buxillon

(1) Voir sur la situation à cette époque Charlot, *Eclogue pastorale sur les misères de la France*, 1592, imprimée à Troyes chez Jean Moreau.

à veiller sur le jeune duc : cette prudente décision leur fut signifiée en présence de deux notaires.

Les royaux tenaient toute la campagne de Troyes à Bar-sur-Seine. De cette dernière ville les ligueurs tentèrent de s'emparer, le 1er novembre. Le capitaine Manassès, qui commandait le château, les repoussa. Mais le lendemain, Louis de Cazillac de Cessac, au nom du duc de Guise, somma les habitants de se rendre. Le maire refusa, tant lui parut faible le nombre des assiégeants : huit cents hommes, six cents chevaux et cinq canons. Alors le château fut investi ; et le 3 décembre, après un siège d'un mois, la place épuisée se rendit à composition, moyennant huit mille écus, dont le généreux vicomte de Cessac se porta garant. Le gouverneur, d'Ogny, fut soupçonné d'avoir vendu la ville aux Lorrains.

Guise, qui était venu se joindre aux assiégeants, se transporta le 8 novembre devant Saint-Phal (1), dont le château était une menace pour la contrée. Le capitaine La Planche résista vigoureusement : dans une seule sortie ses hommes tuèrent tous ceux qui étaient aux tranchées, ce qui força à lever le siège. Mais les troupes mirent le feu au village, dont un tiers fut brûlé. Le duc rentra en ville, où les blessés vinrent se faire soigner.

Il surprit quelques jours plus tard, au village de Payns, des royaux que commandaient le maréchal de Praslin et le baron de Saint-Amand. Un grand nombre périrent. Le capitaine La Plume, fait prisonnier,

(1) Saint-Phal (Aube), arrond. de Troyes et cant. d'Ervy.

recouvra bientôt sa liberté, sans rançon; le baron de Saint-Amand, au contraire, demeura captif, et on le transporta dans les prisons de Reims.

Si ces hostilités n'étaient pas meurtrières à l'égal des grandes guerres, elles exposaient cependant les personnes et leurs biens à de continuels attentats ; elles ruinaient le commerce et l'industrie ; surtout elles paralysaient l'agriculture et, en tarissant les sources de l'alimentation, poussaient à émigrer les pauvres habitants des villes et des campagnes, ou les livraient aux affreuses tortures de la faim, aux horreurs de la peste, multipliant partout le deuil et la désolation. Atteints dans leurs intérêts, frappés dans la satisfaction des besoins les plus impérieux, les partis songèrent à garantir la sécurité du labourage et, renouvelant en sa faveur l'antique trêve de Dieu, convinrent de respecter le travail des champs et les instruments de ce travail.

Déjà dès le commencement de 1589 les Rémois avaient prié les habitants de Châlons et ceux de Sainte-Menehould de ne plus faire la guerre aux pauvres laboureurs ; et il n'avait pas dépendu d'eux, l'année suivante, que les Châlonnais, se liant avec eux par un traité, n'étendissent ce bienfait à toute la Champagne. Mais alors les Châlonnais comptaient sur les exploits du monarque pour réparer les nombreuses pertes que leur avait infligées le ligueur Saint-Paul.

Henri IV cependant ne dédaignait pas de faire lui-même avec Mayenne un accord en faveur des femmes et des laboureurs ; et Dinteville s'entendait avec Guyonvelle pour délivrer des passeports aux députés des villes de Langres et de Chaumont, chargés de négocier

la liberté du labour et des vendanges (1). Cédant à de nouvelles instances de leurs voisins, les Châlonnais s'étaient enfin décidés à prendre part à des conférences qui devaient s'ouvrir à Avenay le 8 septembre 1590. Mais, à peine ouvertes, il avait fallu les suspendre, faute d'accord dans les pouvoirs des députés. Reims, allant au plus pressé, n'avait songé qu'à ses vendanges, tandis que Châlons désirait y associer le labour dans la trêve à conclure. Finalement on ne put s'entendre ; et si, vers la fin du mois, on parut revenir un moment à de meilleures dispositions, on ne tarda pas à voir renaître les hostilités, les vexations et les violences. Elles allèrent même si loin qu'à la fin, rendant les deux partis plus traitables, elles amenèrent Châlons à engager dans le courant du mois d'août 1592 de nouvelles ouvertures et à les reprendre même après la reddition d'Épernay (2).

Les justes observations du roi ne furent sans doute point étrangères à cette double démarche ; et Henri IV lui-même ne la suggèra que sur les pressantes prières de Françoise de La Marck, abbesse bénédictine d'Avenay, à qui l'unissaient des liens de parenté. Mais les Rémois ne s'y montrèrent pas moins sensibles. « Messieurs, écrivaient-ils à leurs voisins le 2 septembre, nous expérimentons à notre très grand regret être véritable ce qu'on dit communément que tant plus le désordre continue, tant plus il augmente et agrandit. »

(1) Jolibois, *Histoire de Chaumont*, p 150.
(2) Hérelle, *La Réforme et la Ligue en Champagne*. Lettres, premières négociations pour la trêve.

Car, depuis la capitulation d'Épernay, ceux qui y sont entrés « se sont tellement débordés qu'ils ont jugé de prise tous ceux qui sont à trois ou quatre lieues de nous, pillant et saccageant tout ce qu'ils ont trouvé de reste ès dits villages, emmenant les pauvres villageois prisonniers, tirant et exigeant d'eux de très grandes et excessives rançons... Messieurs, nous vous supplions ressouvenir que vos pères et les nôtres nous ont fait naître et instruire à la religion catholique, laquelle ne peut trouver bon de telles cruautés (1). »

Cet appel suppliant fut entendu ; les relations se renouèrent peu à peu ; les Châlonnais ne craignirent plus d'envoyer leurs enfants au collège de Reims ; et les conférences reprises à Avenay le dimanche 4 octobre, aboutirent le 7 à un traité, grâce à l'obligeante intervention de l'abbesse, qui parvint à calmer les convoitises du sieur de Vignolles, en lui faisant accepter de la ville de Reims vingt-cinq cuirasses complètes et de celle de Châlons, pour les bourgs et les villages de sa dépendance, une somme de mille écus (2).

Par ce traité, qui devait être observé jusqu'au 1er janvier 1593 et que souscrivirent les députés de Châlons et de Reims, ainsi que le gouverneur d'Épernay et le délégué du gouverneur de Châlons, il était permis aux habitants de ces trois villes, de Château-Thierry, de Château-Porcien, de Fismes, de Rocroy, de Mézières, de Rethel, de Sedan, de Cormicy et d'autres localités voisines, de vendanger leurs vignes, sans qu'aucun d'eux pût être inquiété.

(1) Paris, *Histoire de l'abbaye d'Avenay*, t. I, p. 305.
(2) Archiv. de Châlons, lettre originale.

Quelques-uns des signataires auraient bien voulu comprendre dans ce traité Vitry, Vassy et Saint-Dizier, dont les habitants sollicitaient cette appréciable faveur; mais on fit participer ces villes avec celle de Sainte-Menehould au bénéfice d'un traité de labourage signé le 8 octobre, toujours en présence de l'abbesse d'Avenay. Henri IV et Mayenne ratifièrent ces deux traités et en prorogèrent les effets jusqu'au 1er avril 1593.

Les violences des gens de guerre n'en devaient, hélas ! pas moins continuer; et dans la nuit même de Noël, ceux d'Épernay, faisant invasion dans Rilly-la-Montagne, allaient saisir à l'église douze ou quatorze habitants, qu'ils emmenèrent sans merci, et dont ils exigèrent une rançon de quinze cents écus. Ce sont voleurs, disent d'eux les Rémois aux Châlonnais, « moins pitoyables que tigres... Les hérétiques et huguenots ont cela en eux être cruels et inhumains envers ceux qu'ils détiennent. Si nous voulions faire plainte de leurs cruautés, nous n'aurions assez de papier pour écrire (1). »

Aussi, quand en janvier 1593, Langres et Chaumont négociant avec le duc Charles de Lorraine en faveur de la liberté du commerce, Chaumont conseilla aux Troyens d'accepter le traité, ceux-ci le repoussèrent, parce qu'il ne s'appliquait point à toute la province, et que les places ennemies dont ils étaient entourés ne laisseraient aucune sécurité à leurs transactions.

Une telle situation demandait évidemment un remède plus énergique et plus efficace que ces traités de

(1) Henry, *ouv. cit.*, p. 263 et 269.

labour, de vendange ou de commerce, dont chacun enviait cependant — tant le désordre était profond (1), — le précaire bienfait ; il fallait un remède qui, en attaquant le mal jusque dans sa racine, rendît à la société la tranquillité et la vie. Il n'avait pas tenu aux catholiques champenois que cet état de choses subît le changement désiré par tous. La Ligue n'avait pas d'autre raison d'être que de faire la guerre pour avoir la paix. Plus qu'une autre province, la Champagne va contribuer à atteindre ce but, source du bonheur et de la prospérité de la nation, fille aînée de l'Église.

---

(1) Le conseil de ville de Châlons mandait le 17 janvier 1593 au duc de Nevers que la misère croissante faisait le désespoir des échevins. La garnison de Vitry empêchait tout d'arriver en ville, les grains se trouvaient surenchéris d'un tiers (*Lettres de M. de Dinteville.*)

CHAPITRE VII.

Des États généraux de Paris à l'abjuration de Henri IV.
1592-1593.

Depuis la mort de Henri III, la situation générale n'avait pas changé ; la question demeurait posée dans les mêmes termes : il y avait toujours, d'une part, la nation qui refusait de reconnaître pour roi un prince protestant ; de l'autre, le chef de la maison de Bourbon, qui, invoquant son droit héréditaire, persistait à revendiquer le trône par la force des armes. En Champagne particulièrement, les incidents de la lutte même avaient peu varié. Les troupes de Henri IV remportaient d'abord quelques succès, suivis bientôt de revers qui lui en faisaient perdre tout le fruit. Un tel état de choses indiquait assez que la guerre seule ne pouvait suffire à mettre fin aux débats ; c'est ce que des deux côtés l'on comprenait chaque jour davantage.

Les ligueurs, fatigués, espéraient toujours obtenir de la miséricorde divine un roi catholique librement choisi par la nation. Il était donc urgent de convoquer les

États généraux. Le pape Clément VIII, élu le 30 janvier (1) 1592, avait, dès le 15 avril, délégué le cardinal Philippe Séga, évêque de Plaisance, pour concourir à l'élection d'un roi. Mayenne, engagé par lui à soumettre aux États la décisive question de la transmission de la couronne, se sentait d'autant plus porté à les réunir qu'ils devaient l'aider à sortir des embarras que commençaient à lui susciter la bourgeoisie et le parlement de Paris. Il choisit même la capitale pour le lieu de la réunion, de préférence à Reims, où les Guises comptaient de nombreuses sympathies, et à Soissons, où l'Espagnol, sous prétexte de la protéger, pouvait dominer et diriger l'assemblée.

A l'aurore du règne d'un pontife animé de sentiments conformes à ceux de Sixte-Quint, il était naturel que les catholiques, partisans de Henri IV, entrevissent l'espoir de résoudre la grande question des troubles de l'État au moyen de la conversion du monarque légitime. Lui-même, en dépit des obstinés Calvinistes de son entourage, paraissait de plus en plus disposé à recourir à cette issue. Aussi le commandeur de Diou, zélé ligueur, trahissait-il sa mauvaise humeur et son découragement dans sa correspondance chiffrée avec le duc de Mayenne (2). Il reprochait à ce prince son silence prolongé vis-à-vis de lui pendant près de trois mois; il demandait aigrement à se retirer, avec une bonne pension, sous prétexte de ne pouvoir plus « résister à

(1) Et non le 29 janvier, comme le dit Lépinois, *Les derniers jours de la Ligue*, p. 35.

(2) Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, t. IV, p. 95.

entendre les discours qu'on tenait du lieutenant général, dont le nom tombait tous les jours dans le mépris. » Enfin il pressentait une disgrâce méritée, qu'allait bientôt consommer l'envoi de l'abbé d'Orbais (1), Jean de Piles, à Rome.

Mais Mayenne se créait un point d'appui contre les Espagnols par ses égards envers un pape sage, éclairé et indépendant, en même temps qu'il jetait la division dans le parti royaliste pour faire céder Henri IV. Effectivement tous les seigneurs catholiques qui s'y étaient joints jusque-là proclamaient, d'accord avec le duc, la nécessité pour le roi de se convertir. Henri lui-même ne la méconnaissait plus ; il appréhendait l'affaiblissement de sa cause, les suites d'une scission entre ses serviteurs et la défection d'une partie importante de ceux-ci. D'ailleurs les événements de la guerre, non interrompue par des négociations voilées, ne procuraient point d'avantages éclatants au judicieux monarque.

Au milieu de cette funeste conflagration du royaume épuisé, de cette lutte à résultats presque équivalents entre des troupes succombant aux fatigues et aux privations, les gouverneurs, pour procurer quelque relâche à leurs provinces, concluaient des trêves particulières, comme celle que nous avons rapportées, en attendant la pacification générale, que l'excès des maux endurés et l'impuissance de continuer les hostilités faisaient instinctivement pressentir (2). Chacun à la vérité en éprouvait et en manifestait le besoin.

(1) Orbais, (Marne), arrond. d'Épernay, cant. de Montmort.
(1) Bouillé, *ouv, cit.*, t. IV, p. 99.

Le dévoué maire de Troyes, Jean Dautruy, fut informé dès le 31 juillet de la réunion projetée des États généraux. Elle fut reculée jusqu'à l'année suivante. Le conseil de l'Union députa, pour représenter le tiers, Louis Martin et Simon Le Boucherat. Les doyens des trois chapitres de Troyes, les lieutenants, le maire, Rousseau, seigneur de Sainte-Maure, Jacques Angenoust, et Nicolas Le Marguenat, furent chargés de rédiger le cahier des vœux, qui porte la date du 11 décembre.

Un échevin avait été envoyé à Reims pour prendre conseil. On décida, — preuve que le zèle s'était bien refroidi, — qu'il ne serait rien fait avant son retour. On voulait savoir de lui comment cette convocation était accueillie, pour procéder ensuite à de nouvelles élections et confirmer les pouvoirs donnés à Martin et à Le Boucherat. Mais, après avoir fixé le jour de l'élection à l'hôtel de ville, on différa le départ des députés, la date de l'ouverture des États n'étant pas encore connue.

Quand il apprit que ces États devaient se réunir à Paris même, Henri IV se hâta d'envoyer des ambassadeurs au pape, afin de l'assurer qu'il ne serait rien omis de sa part pour le contenter ainsi que les catholiques. Il fit donc remettre à Clément VIII une lettre de créance commençant ainsi : « Comme nous sommes résolu de faire prêter en notre nom et rendre toute notre vie l'obéissance que nous devons à Votre Sainteté et au Saint-Siège apostolique, nous désirons aussi reprendre en toutes choses les mêmes moyens qui ont été tenus et usés par les Rois très-chrétiens nos prédécesseurs en l'observation de l'honneur et respect dus au Saint-Siège,

et pour entretenir, avec la dévotion et révérence filiale qui lui appartient, la bonne et parfaite intelligence qui y est requise entre eux et le roi et royaume de France, pour le bien universel de la chrétienté et maintien de la Sainte Église et de la religion catholique. »

Puis le 8 octobre, il réclama les bons offices du grand duc de Toscane, Ferdinand, pour « l'acheminement et perfection de ce bon œuvre ».

Dans le but d'accorder crédit aux démarches toutes nouvelles du roi, Clément VIII devait les soumettre à l'épreuve d'une certaine persévérance. La cour pontificale était d'ailleurs presque entièrement acquise à l'Espagne. Elle laissa au roi de Navarre le temps de préparer sa conversion en se faisant instruire. De son côté Mayenne restait toujours indécis ; et, à la faveur de cette indécision, le 23 novembre, Jean Hamilton, curé de Saint-Cosme à Paris, engageait un certain nombre de zélés ligueurs à jurer de ne jamais reconnaître le roi, quand même il se ferait catholique (1).

Les Seize exigèrent le 12 décembre le renouvellement devant les magistrats du serment d'Union et promirent que, s'il en était besoin, un édit serait rendu pour prescrire la punition des hérétiques. D'autre part, Mayenne se réserva la faculté de ne rappeler les catholiques exilés que lorsqu'il le jugerait opportun ; il maintint l'autorité du parlement, corps nécessaire pour l'administration de la justice et le seul capable d'apprécier les crimes ; il donna l'assurance d'ouvrir, si c'était possible, les États dans un mois (2).

(1) L'Estoile, *Mémoires-Journaux*, t. V, édit. Jouaust.
(2) Palma-Cayet, *Chronologie novennaire*.

Ce dernier projet surtout paraissait en effet prendre de la consistance. L'assemblée, plusieurs fois ajournée, fut enfin fixée au 26 janvier 1593. Les députés du tiers état de Troyes reçurent cinq cents écus, réunis à grand' peine, pour leurs frais de voyage (1). La route offrait beaucoup de dangers, une escorte était nécessaire. Le conseil de l'Union obtint que Antoine de Gellans, baron de Thenissey, chargé de la conduite des députés bourguignons, passerait par Troyes, afin que ceux de cette ville pussent se joindre à eux. Ils arrivèrent à la première séance, le 26 janvier, accompagnés du greffier de l'échevinage, Jérémie Leclerc.

Châlons agit tout autrement. Le parlement de cette ville avait déclaré rebelles et criminels de lèse-majesté ceux qui assisteraient aux États. Il s'était élevé contre la bulle du pape et contre les pouvoirs du légat ; avec une violence excessive, il avait condamné à être rasée la ville où se tiendrait l'assemblée. Le parlement de Paris, il est vrai, cassa, le 22 décembre, et fit brûler cet arrêt abusif comme enfreignant le respect dû à l'autorité pontificale.

Mayenne, de son côté, ne paraissait pas vouloir se conformer entièrement aux intentions du Saint-Père ; car, dans sa déclaration du 24 décembre, chef-d'œuvre de raison, de modération et de générosité, non seulement il n'assignait à la réunion des États aucun but

(1) Le 18 novembre 1592, lecture est faite au chapitre de Saint-Pierre d'un mandement du grand vicaire de l'évêque, convoquant pour le même jour une assemblée qui nommera un député du clergé aux États. (Arch. de l'Aube, G. 1291.)

déterminé ; mais il allait jusqu'à prier ses adversaires de venir à Paris, pour choisir, disait-il, le remède le plus utile à la conservation de la religion et de l'État. C'était laisser la porte ouverte à un accommodement avec les catholiques royalistes, dont il ne condamnait le dévouement à un prince hérétique que parce qu'ils subordonnaient les intérêts de la religion aux convenances déraisonnables de ce prince. Henri entendait que ses adversaires déposassent les armes sur une simple promesse de conversion ! Comme s'il ne s'était pas, lors de son avènement, engagé à se convertir six mois après ; comme si, une fois assis sur le trône, la cauteleuse hérésie ne devait pas s'y maintenir à la faveur de la faiblesse humaine et devenir pour la religion catholique un danger sérieux !

Ce langage de Mayenne était assurément fort habile ; c'était témoigner d'un vrai désir de conciliation, qui n'engageait à rien et préparait à tout. Mais il ne pouvait convenir à Clément VIII de laisser les choses dans un vague si favorable à l'intrigue ; il fallait d'ailleurs que le roi de Navarre fût mis en demeure de se décider sans plus tarder ; et rien n'était plus propre à l'y déterminer que de le placer en face de l'élection imminente d'un roi de France par les États généraux. C'est ce que fit le légat, Philippe Séga, le 15 janvier suivant, en déclarant que Sa Sainteté ne désirait rien tant que de voir la France recouvrer par ce moyen son ancien lustre et sa majesté accoutumée.

Aussi les conseillers du roi de Navarre se hâtèrent-ils de proposer une conférence entre les deux partis, pour aviser aux moyens d'assoupir les troubles ; le

roi lui-même prit soin deux jours après (29 janvier) de rappeler et de maintenir ses promesses de conversion, non sans se récrier contre le grand artifice de l'écrit de Mayenne, qui est, disait-il, d'affecter un bon zèle, une grande simplicité, alors qu'il conspire bien moins en faveur de la religion que contre l'autorité royale. Henri concluait en frappant de nullité toutes les résolutions que prendraient les États (1).

Le jour de leur ouverture, ceux-ci n'avaient compté que quarante-cinq députés ; mais le nombre s'en éleva successivement jusqu'à cent vingt-huit.

Vingt-et-un d'entre eux appartenaient à la Champagne ; au premier rang brillait le cardinal de Pellevé, appelé l'année précédente du siège de Sens à celui de Reims, dont il avait pris possession le 4 octobre 1592. A l'exception de ce prélat, que son zèle pour les intérêts de la Ligue attachait à Paris, et qui, en qualité de président de l'ordre du clergé, avait dû, le jour de l'ouverture, haranguer l'assemblée, les députés champenois, vu les périls du voyage, n'arrivèrent, — nous l'avons dit, — avec ceux de la Bourgogne, que dans l'intervalle de la première séance à la troisième.

Ils étaient porteurs des cahiers de leurs mandataires. Reims voulait qu'on reçût tout d'abord le concile de Trente, qu'on nommât ensuite un roi catholique non fauteur d'hérésie, et qu'avant cette élection l'assemblée jurât de reconnaître le prince qui serait élu. Troyes rejetait Henri de Bourbon, lors même qu'il dirait être

(1) *Discours et rapport véritable de la conférence......* (de Suresnes) Paris, 1593.

ou vouloir être catholique, et demandait l'élection d'un roi français. Celui-ci serait assisté par un conseil composé de princes catholiques, des principaux officiers de la couronne et de trois personnes des trois ordres de chaque province. Ces conseillers résideraient près du roi et seraient entretenus aux frais de la province (1). Chaque province aurait des États particuliers, qui éliraient les députés au conseil d'État. Les États provinciaux arrêteraient le montant des tailles et des impôts. Les châteaux et les places fortes seront mis dans l'impossibilité de se défendre. Les résolutions des États de 1588 devront être confirmées (2).

Seuls les députés de Chaumont attendaient encore leurs cahiers. « Vous nous avez envoyés en vendange sans paniers, écrivent-ils à leurs commettants ; mais il est nécessaire que les provinces fassent entendre le désordre qui y règne. » Et ils annoncent qu'à l'arrivée de Mayenne à Paris, le 24 octobre, toutes les factions se sont dissipées. Ils ajoutent « qu'à la requête d'aucuns non seulement tenus pour Politiques, mais de beaucoup de gens de bien », on interpellera le roi de Navarre de se faire catholique pour le reconnaître roi ou, à son refus, on élira un catholique (3). C'est tout le vœu de Chaumont.

Le 8 février, le lieutenant général quittait Paris pour se rendre avec quatre cents chevaux à Soissons, à la ren-

(1) A. Bernard, *Procès-verbaux des États généraux de 1593*.

(2) A. Bernard, *Procès-verbaux des États généraux considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de France*, t. IV.

(3) Jolibois, *ouv. cit.*, p. 158.

contre des troupes que le comte Charles de Mansfeld lui amenait, et que précédait un nouvel ambassadeur de Philippe II, le duc Laurent de Féria (1). A ce voyage de Mayenne dans une saison si peu favorable on attribuait pour motif particulier la crainte d'être devancé près de l'armée étrangère par le duc de Guise, auquel les Espagnols avaient déjà donné, sous le charme des plus belles promesses, le dangereux conseil « de se faire chef du parti de l'Union, de faire bande à part, de mettre sa grandeur à ne dépendre que du roi d'Espagne », au lieu de courir à sa ruine en s'attachant servilement à son oncle (2) le duc de Mayenne.

Dès que celui-ci eut joint Féria, qu'accompagnaient Jean-Baptiste de Taxis et le jurisconsulte Inigo de Mendoza, il entendit de la bouche du chef de cette mission le développement des prétentions et des projets espagnols. L'abolition de la loi salique, l'élection de l'Infante : tel était leur but avoué (3). A cette fière déclaration il opposa que le cabinet de Madrid employait des moyens bien insuffisants pour obtenir la suppression d'une loi fondamentale de l'État et pour violenter le droit qu'en ce cas la nation aurait de se choisir un souverain.

Mendoza affirma alors que les députés, bien loin de refuser l'Infante, étaient prêts à la demander pour

(1) Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. IV, p. 190-200, et Lavisse-Mariéjol, *ouv. cit.*, t. VI, p. 369.

(2) Cayet, *Chronologie novennaire*, année 1593, et L'Estoile, *Mémoires*, année 1593.

(3) *Revue rétrospective*, 2ᵉ série, t. XI.

reine, si le lieutenant général seul ne s'y opposait. Transporté de colère, celui-ci quitta brusquement les Espagnols. Ses illusions étaient tombées ; l'apaisement des passions ne pouvait qu'y gagner. Blessé de la morgue de l'ambassade, il s'empressa d'inviter les États à délibérer sans retard sur la proposition du conseil du roi de Navarre et à lui faire réponse. Les États, qui venaient seulement d'achever la vérification des pouvoirs, après avoir solennellement appelé sur les travaux les lumières de l'Esprit-Saint, se mettaient donc à l'œuvre le 25 février. Bientôt ils tombaient d'accord sur la convenance d'accueillir les ouvertures des seigneurs attachés au roi de Navarre ; et le 4 mars, était rédigé, dans un langage digne et chrétien, l'acte d'adhésion de l'assemblée à leur proposition de conférence. Après une protestation d'inviolable dévouement à la religion catholique et à l'intégrité de l'État, les auteurs de la réponse engageaient leurs coreligionnaires à quitter les hérétiques et faisaient la déclaration suivante : « Pour venir à cette si sainte et si nécessaire réconciliation, nous acceptons la conférence que vous demandez, pourvu qu'elle soit entre catholiques seulement, et pour aviser aux moyens de conserver la religion et l'État (1) ».

Ce premier acte de l'assemblée indiquait nettement dans quelle voie elle prétendait marcher. Les ministres espagnols, comme il était naturel, s'en émurent et s'en

(1) Voir *Discours et rapport véritable de la conférence tenue entre les députez de la part de Monsieur le duc de Mayenne avec les députez..... du party du roy de Navarre*, imprimé à Troyes chez Jean Oudot.

irritèrent ; le duc de Mayenne, au contraire, s'en réjouit comme d'un triomphe. Avec son consentement, les envoyés de Philippe II regagnèrent bientôt la frontière (1).

Dans ces tristes conjonctures, l'ambition, le mécontentement, la jalousie, le soupçon, remplissaient presque tous les cœurs. Pénétré de tels sentiments, tenu aussi éloigné que possible du centre des affaires, mais aspirant à jouer un rôle exclusivement personnel, le duc de Guise ne patientait que les armes à la main. Il avait réuni un certain nombre de ses partisans autour de lui en Champagne, où, se livrant à des entreprises continuelles, s'emparant des châteaux de Marcilly-sur-Seine, de Saint-Just et de Méry (2), enfin brûlant du désir de combattre, il parvenait à éveiller assez sérieusement l'attention de Henri IV et du duc de Nevers.

La Champagne méridionale était rançonnée pour la Ligue par le capitaine La Granchère, qui levait de fortes sommes destinées à fortifier le château du bailli, Olivier de la Roère. Troyes craignait en janvier la présence des troupes de Beaujeu, seigneur de Jaulges, et celle du seigneur de Vougrey, qui s'approchaient, menaçant de ruiner le pays, si Chevreuse ne leur donnait l'ordre de s'éloigner.

Le 9 mars, le duc de Guise, arrivant du Berry avec La Châtre, était à Joigny, avec quatre régiments de pied, trois ou quatre cents chevaux, et peu après il était

(1) *Mémoires de la Ligue*, t. V.
(2) Méry et non Merx, comme le dit Bouillé, *ouv. cit.*, t. IV, p. 155.

rejoint par le régiment de Beaujeu. Il assiégea successivement Neuilly (1) et Esnon avec des troupes demandées à Troyes et à Auxerre. Le château d'Esnon était alors confié à la garde du maréchal d'Aumont. Le capitaine que celui-ci y avait laissé en son absence se rendit le 28, faute de secours.

Pendant ce temps le duc de Nevers rassemblait ses troupes à Pougy, où il avait failli se rencontrer avec le comte de Clermont-Tonnerre, qui accourait par Laignes, Molesme, Bar-sur-Seine et Vendeuvre, lorsqu'il dut revenir à cause du siège que Guise menaçait de mettre devant Tonnerre, qu'il avait déjà commencé à investir.

Mussy eut alors aussi beaucoup à souffrir. Le gouverneur, Descars, se montrait dévoué au roi au point d'écrire : « Nous mourrons tous en conservant ce qui est à vous ». A manifester de telles dispositions, il y avait pour lui comme pour ses administrés un grand mérite ; car la guerre avait engendré dans le pays une profonde misère ; tous les biens de l'évêque de Langres étaient confisqués ; il devenait impossible de labourer et d'ensemencer les terres. Gastebois, receveur des finances, refusait tout secours. La garnison, composée de cinquante salades (2) et de cent vingt fantassins, voulait partir ; et pour la retenir, Descars se voyait obligé d'engager ses biens et ceux de sa femme ; cependant Mussy était de ce côté le seul point de défense

(1) Neuilly (Yonne), arrond. de Joigny, cant. d'Aillant-sur-Tholon.

(2) Salades, c'est-à-dire les chevau-légers coiffés de la salade.

entre toutes les villes livrées à l'ennemi (1). Descars l'avait quittée au milieu de mai pour tenter de s'emparer de Bar-sur-Aube, qui s'était bien défendu, encore que la garnison ne comprît qu'une cinquantaine d'arquebusiers.

Pendant que ces hostilités se déroulaient sur les rives de la Seine, Reims demeurait au-dessus de la Marne le point de mire des armées royales. En février, — écrivait le conseil de ville de Châlons au duc de Nevers, — l'ennemi s'assemble autour de Reims ; les principaux chefs vont y arriver. Un secours prompt est des plus utiles. Le comte Charles est signalé à Sissonne (2). Des troupes considérables se réunissent à Montcornet. Une partie se propose de passer la Marne à Épernay, et une autre refait le pont de l'Aisne à Pontavert (3). Châlons se trouvait ainsi cerné de tous les côtés ; le gouverneur, Thomassin, annonçait le 21 février à Nevers que Boult-sur-Suippe etait occupé par des compagnies de soldats de la Ligue. Toute la région de la Marne et de l'Aisne souffrait horriblement de la présence de tant de troupes. Les Rémois n'étaient pas les derniers à s'en plaindre : « Vous avez bonnes grâces, sauves vos révérences, mandaient-ils aux échevins de Châlons, de dire que nos gens prennent les chevaux des laboureurs ; on vous répond que ceux d'Épernay pillent à dix lieues de tous côtés, rançonnant tout ce qu'ils peuvent attraper de

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) Sissonne (Aisne), arrond. de Laon.

(3) Et non Pontavesle près Neufchâteau, comme l'écrit en note E. de Barthélemy, dans *Lettres de M. de Dinteville.*

nuit et de jour, prennent les pauvres villageois en leurs lits ou paillasses, les traînent comme pauvres esclaves. Les nôtres n'exercent telles barbaries et cruautés, mais seront contraints à notre très grand regret, pour le faire cesser et afin que vous y mettiez ordre, de faire user de même par les nôtres, qui n'ont encore empêché le labourage jusqu'à cette heure. Si la garnison de Mareuil vous est odieuse, faites qu'Épernay soit démantelé, nous ferons le semblable à Mareuil et, s'il vous plaît, faites qu'on ne bâtisse aucun fort de votre part ; nous tiendrons la main qu'il ne s'en bâtira de la nôtre entre vous et nous. Nous verrons par votre réponse votre intention, sur laquelle nous nous conformerons, si elle ne dément pas le plaisir de salut public que vous publiez tant (1) ».

Le traité signé à Avenay devait pourtant procurer beaucoup de soulagement aux laboureurs ; il venait d'être approuvé par les autorités supérieures, malgré l'opposition la plus vive de quelques-uns ; mais, ainsi que le faisait observer l'archidiacre Brulart au trésorier général de Châlons, Thomas Cauchon, seigneur de Verzenay, il faudrait obtenir une trêve de deux ou trois ans, pour donner aux laboureurs le temps de remonter leur attirail.

Les échevins de Châlons montraient à ce sujet beaucoup de bonne volonté, en faisant défense aux soldats de causer des dégâts dans les campagnes, et Reims se proposait de suivre cet exemple (2). Les deux villes étaient même disposées, dès le 23 mars, à conclure un accord

(1) *Lettres de M. de Dinteville* et Arch. de Châlons, original.
(2) *Lettres de M. de Dinteville.*

au sujet du labourage et de la mainlevée des revenus ; il ne restait plus qu'à demander les pouvoirs nécessaires au duc de Nevers et au roi. En attendant, le conseil de ville de Reims priait les Châlonnais de faire cesser la guerre dans les champs.

Ce désir n'était pas facile à réaliser ; effectivement Reims continua longtemps encore à se plaindre au conseil de ville de Châlons, lui aussi toujours mécontent : « Vous faites souvent plaintes nouvelles ; mais vous ne pourvoyez aux remèdes que par paroles ».

L'armée lorraine souhaitait aussi la paix ; et dès janvier 1593, les habitants de Langres négociaient avec le duc une trêve que celui-ci aurait voulue de deux ans ; mais Dinteville et d'autres s'y opposèrent. Le roi approuva le 16 janvier la partie de ce traité qui se rapportait au labourage. Comme le mandait le lieutenant à Nevers trois jours après : tout va au pire. La garnison de Langres, faute de solde, dévaste la campagne. On vole partout en Bourgogne ; en Lorraine on a profané un saint ciboire et usé d'autres violences sans nom. « La désunion est telle et la licence si débordée qu'il n'y a plus moyen de servir, si ce n'est avec un grand et qui en ait l'autorité ; encore ai-je peur qu'il n'y reçoive beaucoup de mécontentement (1). »

Au printemps Nevers favorisa la conclusion d'un traité semblable entre Épernay et Château-Thierry ; le duc de Lorraine, de son côté, admis à bénéficier d'une trêve pareille à celle de l'année précédente, avait chargé son conseiller Bardin d'intervenir (2 mai) en

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

son nom dans les négociations qui se poursuivaient à Avenay entre les députés des villes de Châlons et de Reims ; ces négociations devaient aboutir le 7 mai à un traité de quinze articles pour la sécurité du labourage et du commerce. Dès lors, espéraient les négociateurs, on n'aurait plus à entendre des plaintes comme celles des chanoines de la collégiale de Rozoy-sur-Serre (1). « Quoique vivant modestement, célébrant la messe chaque jour, nous sommes ruinés et mangés jusqu'aux nerfs » (2). Et les Rémois ne pourraient plus écrire au conseil de Châlons : « Si vous avez volonté que le traité fait à Avenay sorte son effet, il faut que vous y procédiez par autres voies. Si nous voulions faire toutes les plaintes des cruautés que commettent ceux d'Épernay, nous n'aurions assez de papier pour les écrire (3) ».

Ce n'est pas que de son côté Reims n'en prît à son aise avec le traité d'Avenay. Le conseil prétendait, par exemple, ne publier que les articles qui lui plaisaient ; et l'accord entre les deux villes, s'il existait sur le papier, n'était pas facile à réaliser et à faire observer par les capitaines.

Le duc de Nevers, en sa qualité de seigneur d'Isle (Aumont), était désireux d'obtenir, lui aussi, une trêve en faveur des relations commerciales pour son marquisat, qui comprenait une partie de la banlieue de Troyes. Il la fit demander par La Madeleine de Ragny ; mais sa

(1) Rozoy-sur-Serre (Aisne), arrond. de Laon.
(2) *Lettres de M. de Dinteville.*
(3) *Lettres de M. de Dinteville.*

requête dut être renouvelée ; car, dans le cours de l'été, nous le voyons solliciter pour les populations de sa seigneurie la liberté de rentrer les récoltes. A son exemple d'autres seigneurs implorèrent la même faveur pour leurs vassaux. Enfin, le 14 juillet, il obtint du pouvoir royal la défense aux garnisons de Tonnerre, d'Ervy, de Chaource, de Saint-Phal, de Mussy, de Rosnay, de Plancy, de Pont-sur-Seine, de Nogent-sur-Seine, de Bray et de Montereau, de molester, troubler directement ou indirectement les gens des villages occupés à leurs moissons (1).

Les chefs de la Ligue autorisérent la publication de cette trêve à Troyes et dans la région. Les garnisons de Troyes, de Bar-sur-Seine, de Méry, de Saint-Florentin, de Chablis, de Dannemoine, de Venizy, de Villemaur, de Villeneuve-l'Archevêque, de Joigny, les châteaux de Chamoy, de Charmont, du Tronchet (2), étaient particulièrement visés, comme se trouvant sous la dépendance de l'Union (3).

Mais comment le laboureur aurait-il pu goûter un peu de tranquillité, alors que la guerre n'était pas, nonobstant les apparences, près de cesser ?

Les troupes de la Ligue occupaient Neufchâteau et La Mothe, menaçant Langres, qui se trouvait alors dégarnie et courait un grand danger, dont le duc de

(1) Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 517.

(2) Le Tronchet (Aube), arrond. de Troyes, cant. de Bouilly, comᵉ de Saint-Thibault.

(3) Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 517, dit que la trêve eut pour instigateur le sieur de Rigny. Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 225, le nomme avec raison de La Madeleine de Ragny.

Nevers ne se préoccupait guère. Ce qu'il projetait alors, comme le plus signalé service qu'il pût rendre à Henri IV, c'était de s'emparer du duc de Guise ou, du moins, de lui infliger une telle défaite que le prince lorrain serait obligé de se soumettre.

Dans la campagne qu'il ouvrit au printemps, il eut d'abord affaire à Saint-Paul, qui s'empara du château de Cirey et de celui de Rosnay. Mais ce dernier ne tarda pas à être repris par le duc, qui le garda jusqu'à la fin de la guerre.

Vougrey et Poitrincourt avaient passé la Marne, venant du Perthois. Leurs troupes établirent leur camp sur l'Aube auprès de Molins (1). La Boissière, avec son régiment, s'avança jusqu'aux portes de Troyes et logea au Pont-Hubert. Une pièce d'artillerie fut laissée par Dinteville à Pougy. Dans les premiers jours de juin, le régiment de Champagne passa la Seine et s'arrêta à Isle-Aumont. Aucune entreprise, cependant, ne fut alors tentée sur Troyes (2).

D'autre part, madame de Bouillon demanda à Dinteville sa compagnie de soldats pour secourir Buzancy, dont Louis de Beauvau, seigneur de Tremblecourt, s'était emparé assez facilement le 16 mai.

On le voit : la trêve, si utile aux habitants des champs, pesait aux soldats des deux partis. Ainsi encore Nevers apprit que, dans le seul mois de juin, une douzaine de coureurs s'emparaient, jusque dans les faubourgs de Châlons, de tous les chevaux qu'ils rencontraient, au

(1) Molins (Aube), arrond. de Bar-sur-Aube, cant. de Brienne.
(2) *Lettres de M. de Dinteville.*

point que personne n'espérait plus pouvoir ni labourer, ni moissonner. Thomassin, pour comble d'infortune, déclarait n'avoir pas assez de forces pour protéger la plaine et d'ailleurs manquer d'argent pour payer les troupes qui auraient à repousser l'ennemi.

Les laboureurs de Châlons, de Saint-Memmie et de Saint-Sulpice (1) écrivirent eux-mêmes au duc de Nevers pour avoir aide et protection contre de si audacieux voleurs. Finalement, le duc devant quitter la province, le gouverneur de la ville s'enhardit à lui demander de renforcer de cent chevaux la garnison de Châlons, pour donner sécurité aux laboureurs : « Ma compagnie ne suffit pas, écrivait Thomassin, il en court ici de Vitry, Rethel, Château-Porcien, Reims et Laon ; il y a trois compagnies de Wallons à Mareuil pour harceler Châlons, ils y sont à toute heure ».

Outre les pillages, les hostilités continuaient donc un peu partout (2). Au printemps, le château de Sommevoire

(1) Faubourgs de Châlons-sur-Marne.

(2) Pendant l'hiver, quelques amis lettrés se réunirent à Paris et composèrent sous le nom de Satyre Ménippée un manifeste contre la Ligue. Appartenant à la bourgeoisie, dont ils avaient le bon sens et l'honnêteté, mais aussi l'étroitesse d'esprit, ils ne comprenaient pas les sentiments profonds qui avaient suscité le mouvement de la Ligue et ne voyaient dans les chefs que des coquins et dans les soldats que des imbéciles. Patriotes, leur sentiment national ne va pas sans une nuance d'exaltation et de prévention. Gens d'esprit, ils ont une verve un peu libre et une gaieté souvent cruelle. D'ailleurs ils n'ont pas attaché d'importance à leur œuvre et n'en ont pas prévu la durée. Quoi qu'il en soit, la Satyre Ménippée a pour sujet la parodie des États généraux ouverts à Paris en janvier 1593. Elle se compose d'abord d'une sorte de prologue, puis viennent les discours qui forment

tomba aussi aux mains de Nevers. Celui de Vitry-le-Croisé résista à l'armée royale ; celui de Fontette, au contraire, céda, et son capitaine, Rampillon, fut pendu avec sept de ses hommes, en punition de leur résistance. Nevers ne fit que traverser Mussy-l'Evêque, qui demeurait toujours attaché à Henri IV ; il prit à composition la place de Dannemoine (1), que les ligueurs parvinrent à recouvrer le 26 mai, pour la perdre le 12 juillet.

En réalité il cherchait toujours à atteindre le duc de Guise, qui, présumait-il, devait venir de Troyes à Saint-Florentin. Effectivement Guise s'était rendu à Chablis. Dès qu'il l'apprit, Nevers appuya sur sa gauche, en assurant ses communications avec Ervy. Il s'établit vers Flogny, dans le but de couper la route de Troyes; puis de là, le 2 avril, il gagna le village de Dyé avec douze cents fantassins, sept cents cavaliers et trois cents arquebusiers, dont une partie était fournie par les garnisons de Chaource, d'Ervy et de Saint-Phal. Il s'approcha ensuite de Chablis avec Clermont-Tonnerre, Rochefort-la-Croisette, Praslin, Plancy, Luxembourg,

le corps même de la Satyre. On suppose les chefs de la Ligue arrivés à un état d'esprit où ils prennent la parole pour dévoiler eux-mêmes leur propre infamie. La Ménippée est également hostile au clergé, à la noblesse, à la démocratie ; elle réserve ses sympathies pour la bourgeoisie. On a dit qu'elle avait ouvert à Henri IV les portes de Paris. Elle ne pouvait avoir ce résultat. Toute sa victoire fut d'enterrer la Ligue sous le ridicule. Les troyens P. Pithou et Passerat y ont collaboré avec d'autres politiques, et on leur en attribue la partie la plus importante. Voir C. Lenient, *La satire en France, ou la littérature militante au XVIe siècle*, Paris, 1866. C. Nodier a donné en 1825 une bonne édition de la Satyre Ménippée.

(1) Dannemoine (Yonne), arrond. et cant. de Tonnerre.

Cipierre, et fit mettre ses troupes en bataille dans une petite plaine sur la rive droite du Serein. Il était donc prêt à attaquer le duc de Guise, lorsqu'il constata que son armée était inférieure en nombre à celle des ligueurs. Alors il remonta à Dyé, tandis que Guise prenait le chemin d'Auxerre, d'où il était venu, sans coup férir (1).

Nevers se consola de ses inutiles poursuites, en s'emparant d'Ancy-le-Serveux(2), abandonné par les ennemis, et se dirigea sur le Nivernais. Les chefs qui l'avaient accompagné dans l'espoir de se saisir du duc de Guise se séparèrent, les uns pour rentrer temporairement dans leurs terres, les autres pour déloger les ligueurs du château de Quincerot et du fief de la Maison-Rouge (3).

Guise quitta bientôt Auxerre, passa par Villemaur, Méry, Saint-Just, Marcilly-sur-Seine, se dirigeant sur Reims, où l'appelaient les autres princes lorrains.

Cette région occidentale de la Champagne eut beaucoup à souffrir après son passage. Les villages et les châteaux de Nozay et de Charmont se rendirent aux troupes royales. Châtillon-sur-Fiens (4) capitulera bientôt par crainte des canons du baron de Plancy.

(1) Trois députés troyens présentèrent à Guise les doléances des trois ordres à la fin de mars (Arch. de l'Aube, G. 1291).

(2) Ancy-le-Serveux, aujourd'hui Ancy-le-Libre (Yonne), canton d'Ancy-le-Franc.

(3) Quincerot (Côte-d'Or), arrondissement de Semur, canton de Montbard; La Maison-Rouge près Rougemont (Côte-d'Or), et non près de Cussangy, comme le dit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 224.

(4) Châtillon est du canton de Montmort, commune de Courjeonnet et non du canton de Montmirail, comme le dit de Barthélemy, *Revue de Champagne et de Brie*, janvier 1886, p. 492.

Ce seigneur fut chargé par Dinteville de garder Nozay. Il se proposait d'avancer jusqu'aux portes de Troyes et d'en saluer les habitants de quelques coups de canon ; mais, au moment de partir, il dut aller au camp d'Allemant, où l'accompagnèrent Praslin, d'Aix, de Saint-Remy. Ensemble ils se portèrent à Châtillon, dont ils enlevèrent les barricades et la chaussée, et qui se rendit à composition le 9 juin. La place fut démolie (1).

Saint-Paul avait promis dix mille écus à celui qui prendrait le château d'Anglure et couperait la gorge au baron et à son frère. L'appât d'une pareille aubaine tenta un traître ; mais le baron le fit arrêter et sauva ainsi la place d'une destruction certaine (2).

Aux États généraux, dont les lettres l'avaient pressé de venir à Paris, Guise avait répondu d'Auxerre qu'il se trouvait pour quelques jours encore retenu par l'espérance d'un combat contre Nevers. Aussitôt après il satisferait au désir qu'on lui exprimait.

Les États, déférant sans retard à une demande des conseillers de Henri IV, acceptèrent leur proposition de tenir la conférence le 16 avril. Suresnes fut choisi d'un commun accord pour le lieu du rendez-vous ; et quelques jours après, les trois ordres élisaient (3), pour prendre part aux délibérations, douze commissaires, parmi lesquels Nicolas de Pradel, l'un des députés du bailliage de Troyes (4). La conférence, si impatiemment

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) *Lettres de M. de Dinteville.*

(3) Palma-Cayet, *ouv. cit.*, t. XLI, p. 304, de la collection Petitot, 1e série.

(4) Pradel était seigneur de Montaulin et non de Montholin, comme l'écrit de Bouillé, *ouv. cit.*, t. IV, p. 164.

attendue des uns et si odieuse aux autres, allait enfin s'ouvrir.

Mayenne en avait une à Reims en ce moment-là même avec les princes lorrains. Il y était venu avec le duc d'Aumale, pour conférer sur la direction à imprimer à l'assemblée. Comme il sentait fort bien qu'il n'avait plus rien à attendre de l'Espagne, il s'était flatté de la pensée de rallier à sa cause les sympathies et les suffrages de ses proches.

Le duc d'Elbeuf avait devancé son cousin. Le duc de Lorraine quitta Nancy le lendemain de Pâques ; le duc de Guise prit son chemin par Troyes. Laissant de côté une tentative projetée contre Provins et après avoir néanmoins reconquis sur sa route le fort de Rosnay et le château de l'Épine (1), il arriva à Reims le 27 avril avec Saint-Paul. Provoquée, dit-on, par le cardinal de Gondi ou, à son instigation, par le grand-duc de Toscane, cette assemblée de famille mettait en présence trop de prétentions plus ou moins déclarées, trop de réticences ambitieuses, trop d'intérêts divers, se réservant la ressource de négociations particulières et opportunes, pour qu'il y pût régner une confiance réciproque, et qu'il en surgît un résultat net et salutaire. Elle fut sans conclusion dissoute au bout de six jours. Chaque prince garda son opinion, préférant au fond le Béarnais à l'Espagnol. Foncièrement ami du repos, disposé à s'accommoder avec Henri IV, pourvu qu'il y trouvât du profit, et suspect par conséquent de défaut de bonne foi, le duc

(1) L'Epine (Marne), canton de Dormans, commune de Boursault.

Charles III se montrait impatient de rentrer dans ses États. Mayenne ne l'était pas moins de retourner à Paris, où il avait lieu de craindre que son absence et son éloignement ne fussent mal interprétés.

En même temps que les princes lorrains se concertaient en vue de tirer profit de la situation, les États de Bourgogne tenaient une assemblée à Semur-en-Auxois (1). Le duc de Nevers devait y prendre part. On insista sur l'avantage qu'il y aurait pour la cause du roi, si la Bourgogne, la Champagne et le Nivernais agissaient en commun. On promettait un contingent de troupes. Il se fit même quelques préparatifs qui n'étaient pas sans opportunité, puisque la place de Tonnerre était menacée par l'armée de la Ligue.

Quand Mayenne reparut dans la capitale, presque à l'improviste le 6 mai, les négociateurs de Suresnes avaient déjà tenu plusieurs de leurs réunions. Finalement ils envoyèrent dire à Henri IV, alors à Mantes, que les députés des États refusaient définitivement de traiter avec lui, tant qu'il ne serait pas catholique. Jugeant dès lors qu'il ne pouvait tarder plus longtemps à prendre un parti, Henri réunit ses conseillers et leur déclara que son intention était d'appeler auprès de lui, dans le plus bref délai, un collège d'évêques et de docteurs, pour recevoir d'eux l'instruction.

Cette conversion était plutôt un coup d'État que de religion, comme le fit observer Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, qui présidait les députés de la Ligue,

(1) Et non *Saumur*, comme le dit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 225.

et on pouvait à bon droit la tenir pour suspecte, d'autant qu'on n'ignorait pas que Henri venait d'expédier des lettres annonçant des secours d'argent pour l'entretien des pasteurs protestants, dans la religion desquels il avait promis de mourir (1). La question fut renvoyée au jugement du Souverain Pontife.

Les députés, en prenant cette mesure de prudence, avaient l'approbation de leurs commettants. La ville de Reims, en particulier, crut devoir, dans l'intérêt de la vraie foi et du royaume, mettre ses représentants en garde contre toute surprise. « Assurément, leur écrivait-on le 26 mai, il n'est homme de bien qui ne cherche plutôt la paix que la guerre, ni bon chrétien qui ne désire la conversion de ceux qui errent soit en foi, soit en mœurs », mais encore la religion est-elle un bien si précieux qu'il ne la faut « engager, si peu que ce soit, ni exposer à aucun péril, tant qu'il y a moyen de l'assurer, d'autant qu'une fois perdue elle ne se peut plus recouvrer ». Or « nous n'avons jamais connu le prince dont il est question autre que hérétique ; nous l'avons toujours vu le chef des hérétiques » ; il n'a pas de plus fidèles alliés que les hérétiques d'Allemagne et d'Angleterre ; et la reine Élisabeth, qui est son principal support, a dans son dernier parlement mis en avant contre les catholiques « des lois si rigoureuses et si barbares qu'il n'en fut jamais vu de semblables ». N'a-t-il pas imposé à Épernay et à plusieurs autres places catholiques des gouverneurs hérétiques ?

(1) H. Martin, *Histoire de France*, t. X, p. 310 ; P. Richard. *Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon*.

Comment donc nous y pouvons-nous fier? Pensez, Nos seigneurs, que « vous avez été choisis de toutes les provinces de ce très-chrétien royaume pour nous pourvoir d'un bon roi très chrétien, très-catholique et nullement suspect d'hérésie », et craignez que ce que l'ennemi en fait ne soit pour vous détourner de la pensée qui vous a réunis (1).

Les députés comprirent ce noble langage et ils ne voulurent pas plus sacrifier à la paix les destinées religieuses que l'avenir politique du royaume. C'est ce qu'ils montrèrent bien en s'en rapportant à la décision du pape, comme en repoussant avec fermeté les astucieuses propositions des ambassadeurs espagnols (2).

Les trois ordres, réunis le 29 mai, furent présidés par le duc de Mayenne entouré des ducs d'Aumale et de Guise. Celui-ci aimait à correspondre, ne fût-ce que pour stimuler leur zèle, avec le maire et les échevins de Troyes. « Depuis notre arrivée en ce lieu le temps s'est passé en compliments... J'espère que Dieu nous assistera en la poursuite d'un si bon œuvre... En attendant que vous en voyiez quelque fruit, je vous prie de continuer en l'affection qu'il vous a plu me promettre et croire qu'aussitôt que je verrai quelque éclaircissement en cette affaire, je ne faudrai de tourner droit en vos questions pour continuer plus que jamais les effets de la bonne volonté que je vous dois... Depuis la pro-

(1) Marlot, *ouv. cit.*, t. IV, pièces justificat. 99, 766-769.

(2) Le troyen Pierre Pithou, admis à la conférence de Suresnes, rédigea un mémoire contre les bulles excommuniant le roi de Navarre et réservant son absolution au pape. (Grosley, *Ephémér.*, t. I, p. 265.)

position du roi de Navarre, il ne s'est trouvé aucun en cette assemblée qui ait manqué de courage et d'affection en ce qui est de la conservation de notre sainte religion, et pour ce que l'on pourrait pour vous désunir ajouter quelque artifice à ce qui se passe, je vous prie, attendant qu'on ait pris une bonne résolution conforme au désir de notre Saint-Père, au salut de nos consciences et à l'honneur de notre réputation, n'ajouter aucune foi qu'à ce que je vous ferai savoir ou que vous entendrez par vos députés..., me vouloir donner avis de toutes choses et vous ressouvenir de la prière que je vous ai faite de m'aimer sur l'assurance que je vous ai donnée que je ne manquerais jamais à ce que je vous ai promis (1) ».

Voici ce que Guise mandait encore, le 29 juin, à la municipalité troyenne : « Je regrette la longueur du temps qui se passe,sans que j'aie moyen de vous pouvoir témoigner au péril de ma vie l'affection que j'ai à votre repos particulier et à la conservation de la province.Mais si vous considérez le sujet qui me retient ici,je m'assure que vous ne me blâmerez jamais d'un si long séjour, étant à la veille de la résolution des affaires générales, ainsi que vous peuvent mander vos députés. Et maintenant de me retirer il n'y a point de doute que l'on ne rejetât la faute entière sur moi de tout le mal qui pourrait arriver. Et sans cela et les protestations que M. le légat et les députés ont faites contre moi, il y a long-

(1) Bouillé, *ouv. cit.*, t. IV, p. 177 d'après Bibl. nat., m. Dupuy, vol. 582.

temps que je fusse à vos portes, reconnaissant bien que ma présence y était plus nécessaire que jamais (1) ».

Celui qui tenait ce langage pouvait-il éviter complètement de se laisser éblouir par la perspective des fruits du labeur, de la gloire et des intrigues de trois générations auxquelles il succédait, encore que son prudent ami, La Châtre, le dissuadât de toutes ses forces de se fier à la fraction étrangère, plus violente que forte, qui voulait appuyer l'élection du jeune prince? Voici en quels termes il mandait ses espérances aux habitants de Troyes le 10 juillet : « Il a plu à Dieu de conduire les affaires par le ministère des députés qui sont en ce lieu avec tant de prudence que dans peu de jours nous en espérons une résolution à la gloire de sa divine Majesté et au repos et contentement des gens de bien, et, en particulier, je vous puis assurer que vous en recevrez de la consolation, ayant si dignement et constamment soutenu ce qui est de la conservation de notre sainte religion (2) ».

En réalité la grande nouvelle dont les Troyens comme tous les bons Français allaient avoir à se réjouir n'était autre que la conversion de Henri IV. L'évêque de Langres, Charles Descars, l'apprit lui-même de la bouche du monarque, et à la date du 16 juillet, de sa résidence de Mussy-l'Évêque, il le mandait au duc de Nevers en ces termes : « Sa Majesté a résolu d'être catholique et est plus confirmée en cette opinion et volonté qu'il n'a

(1) Bibl. nat., m. Dupuy, vol. 582.

(2) Bibl. nat., m. Dupuy, vol. 582. Lettre au maire de Troyes.

été jusqu'ici : la lettre dont il m'a honoré porte cette substance (1) ».

Enfin le dimanche 25 juillet, après s'être déclaré convaincu et prêt à signer la profession de foi qu'il plairait aux évêques de lui soumettre, Henri IV se présenta à l'église abbatiale de Saint-Denis près de Paris, reçut l'absolution de l'archevêque de Bourges et abjura solennellement l'hérésie (2).

Quels effets ce grand acte produisit-il dans la province de Champagne ? Comment fut-il accueilli des populations attachées à la Ligue ? C'est sur quoi nous voulons attirer l'attention du lecteur, pour constater avec lui la vérité du vieil axiome français : l'Union fait la force.

---

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) Cheverny, *Mémoires*, t. XXXVI (p. 238), Collect. Petitot.

CHAPITRE VIII.

De l'abjuration de Henri IV à la paix. 1593-1595.

La conversion de Henri de Bourbon était pour la Ligue un grave événement. Il fut annoncé à Châlons le jour même qu'il se produisit (1). Toute la Champagne, toute la France en éprouva une vive joie, car il semblait le gage assuré d'une prochaine pacification. Une trêve s'ensuivit, comme prologue de la paix. Elle devait durer trois mois ; elle portait que chaque parti conserverait la position qu'il occupait en ce moment, laisserait les garnisons dans les villes et les châteaux en son pouvoir, continuerait à lever les impôts et à rendre la justice là où il était le maître. En outre les prisonniers seraient rendus, moyennant une modique rançon pour les officiers ; la libre circulation rétablie ; le commerce et l'agriculture partout protégés.

Les États furent prorogés à trois mois le 9 août, après avoir ordonné la publication du Concile de Trente,

(1) Barbat, *ouv. cit.*, p. 365.

et avoir juré de demeurer unis pour la défense et la conservation des intérêts religieux, de ne rien consentir à l'avantage de l'hérésie et d'obéir au Saint-Siège en tout ce qui concernait la religion.

Dans la Champagne comme ailleurs, les esprits restaient partagés sur la valeur de l'acte accompli par Henri IV, les uns estimant que le roi était vraiment converti, les autres en doutant et déclamant contre un simulacre de conversion. Les Troyens sont peut-être de ces derniers, car la nouvelle qu'ils en reçoivent ne les détache pas de la Sainte-Union (1). Le Conseil, en effet, ordonna que le clergé tiendrait son grand synode non à l'évêché, mais en dehors de la ville, à l'abbaye de Montier-la-Celle, tout en veillant à ce que les ecclésiastiques ralliés au roi n'entrassent pas dans la cité.

Si des écrits dirigés contre la Ligue circulent pendant le mois de septembre, ils sont vite arrachés comme scandaleux. Cependant le duc de Chevreuse donne des passeports aux opposants; mais bientôt, et malgré la trêve, il leur est défendu de rentrer.

D'autre part, les compagnies ne sont plus d'accord avec le Conseil. Sous prétexte d'assister à une messe dite tous les mois aux Cordeliers, les capitaines se réunissent et s'entretiennent des affaires du jour. L'Union voit ces assemblées d'un mauvais œil et les interdit. Elle ne reculait devant aucune mesure, même peu justifiée : ainsi l'évêque royaliste étant mort, elle

(1) Le 18 août, à l'évêché, décidé de donner lecture des lettres du légat et des ducs de Mayenne et de Guise. (Arch. de l'Aube, G. 1291).

saisit ses revenus au profit de la cause ; puis elle s'occupa de lui donner un successeur. Elle demanda en conséquence, le 6 octobre, aux échevins d'engager le clergé à porter son choix sur un prélat pourvu de science et de vertus. Mais, si troublée était la situation qu'aucune élection ne put avoir lieu, et que, voulant faire cesser la vacance du siège, Mayenne dut donner lui-même un successeur à Mgr de Bauffremont dans la personne de François de Perricard, évêque d'Avranches depuis 1588 (1).

Telle est la confiance de Guise dans les habitants de Troyes qu'il en envoie deux, Philippe de Vert et Jérémie Michelin, à Sens, pour réchauffer le zèle des Sénonais. Le maire et plusieurs échevins s'étaient laissé persuader que Mayenne ne désirait point la sincère observation de la trêve. Une députation s'était rendue auprès du duc pour s'enquérir à ce sujet ; et elle l'avait entendu désavouer de semblables arrière-pensées et recommander énergiquement l'exécution de ses ordres officiels (2).

Cette trêve, en se prolongeant, ne pouvait qu'amener la déroute de la Ligue et tourner à l'avantage de Henri IV. Elle était d'ailleurs assez mal observée. Ainsi on pendit à Troyes une quinzaine d'individus coupables

(1) Le 22 octobre, le chapitre de Saint-Pierre décida de féliciter Perricard, qui ne devint pas alors, comme le dit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 228, évêque d'Avranches, puisqu'il l'était déjà depuis cinq ans. (Arch. de l'Aube, G. 1291.)

(2) Bibl. nat., ms. de Mesmes, $\frac{8931}{25}$, fol. 120, cité par Bouillé, t. IV.

d'avoir contrevenu au traité de paix. Les troupes continuaient à circuler : Chappes et Bourguignons étaient, tout comme pendant la guerre, le théâtre de violences et de pillages. L'armée de Biron inquiétait les environs de Tonnerre, et le sieur de Poitrincourt, ancien gouverneur de Méry, reprenait cette place par escalade pour la Ligue.

En résumé, la population troyenne paraissait se refroidir, et les partisans de Henri IV y devenaient plus nombreux et plus forts. Des bruits circulaient impressionnant les esprits : tantôt on disait que Praslin avait dîné à Paris avec le duc de Guise ; tantôt on affirmait que le duc d'Elbeuf avait commencé à parlementer avec le roi de Navarre.

Ce qui était plus vrai, c'était la décadence rapidement accélérée de la Ligue, qu'une partie du clergé réprouvait et contrecarrait, et dont la bourgeoisie et les corps municipaux, sous les inspirations légitimistes et patriotiques, se détachaient à l'envi (1). Les moyens financiers de l'Union ne résidant guère qu'au fond des coffres espagnols, très difficiles à faire ouvrir largement, son armée nationale, ses auxiliaires étrangers même, sont tout à fait insuffisants pour recommencer et soutenir une guerre sérieuse, d'autant moins aisée à alimenter d'ailleurs que la saine population, après avoir éprouvé le soulagement d'une trêve de plusieurs mois, aspire ardemment à réparer ses malheurs passés et à voir éclore enfin une nouvelle ère de calme et de prospérité (2). En

(1) Villeroy, *Mémoires*, t. XLIV de la collection Petitot et *Mémoires de la Ligue*, t. VI.
(2) Bouillé, *ouv. cit.*, t. IV, p. 232.

effet, selon la remarque judicieuse de Sully, « les peuples n'entendent pas raillerie en matière d'aise et de repos, et ont toujours en haine ceux qui les en privent et aiment tous ceux qui les leur procurent (1) ». Comment, après avoir goûté les douceurs de la paix, ne leur répugnerait-il pas de se jeter dans les horreurs de la guerre ?

Celle-ci toutefois était rendue non pas nécessaire, mais comme inévitable : la rigueur des engagements de croyance ou de parti, la voix méfiante des intérêts personnels, les impérieux battements de l'amour-propre ou de l'ambition, maintenaient l'intervalle entre Henri IV et le chef de l'Union et démentaient tout accord présumé.

Personnellement, Mayenne, s'il ne jugeait pas opportun de conclure une paix définitive, souhaitait vivement la prolongation de la trêve pour deux mois. Le roi refusa d'abord, par crainte de favoriser ainsi des préparatifs hostiles contre lui-même. Certains indices alarmants lui prescrivaient de se tenir partout sur ses gardes. Des lettres du légat au pape, interceptées par la duchesse de Nevers, l'éclairaient sur le degré de confiance à accorder aux pacifiques intentions de Mayenne. On parlait de forces rassemblées par les ennemis, de projets belliqueux du duc de Guise sur la Champagne. D'une autre part, en se remettant ouvertement sur le pied de guerre, Henri IV pouvait compromettre ou retarder le succès de ses négociations auprès

(1) Sully, *Mémoires des sages et royales Œconomies d'Estat... de Henri le Grand*, chap. 148.

de la cour de Rome. Il accorda donc, quoique avec peine, mois par mois, jusqu'à la fin de l'année, des prorogations que son esprit actif savait utilement employer.

Ces mois ne s'écoulaient pas sans apporter à sa situation un grand changement. Dès le 18 août il avait envoyé une ambassade solennelle au pape, pour recueillir de son abjuration tous les fruits qu'il croyait en attendre. Le 17 décembre, il adressait au Parlement séant à Châlons une lettre de cachet pour ordonner des processions solennelles, dans le but de demander à Dieu le succès de cette négociation, à la tête de laquelle il avait mis le duc de Nevers (1). Clément VIII refusa d'écouter ses envoyés, ce qui autorisait implicitement les ligueurs à continuer la lutte. Effectivement dès le mois de janvier suivant, le duc de Guise volait au secours de La Ferté-Milon, dont l'ennemi, commandé par Biron, cherchait à s'emparer. L'armée royale venait, d'autre part, de prendre Roye par escalade, ainsi que le fort de Mareuil (2), en y entrant par bateaux, pendant l'absence du capitaine Marlette.

Meaux, Aix-en-Provence, Péronne, Montdidier, Lyon (3), Orléans (4), se soumettent à Henri IV. Aussi La Châtre supplie-t-il le duc de Guise de traiter et de

(1) Bouillé, *ouv. cit.*, t. IV, p. 252 et *Mémoires du duc de Nevers*, t. II, p. 406.

(2) Papiers de Simancas, B. 79, pièce 289.

(3) Chalambert, *ouv. cit.*, p. 403 et 423.

(4) Chalambert, *ouv. cit.*, p. 421; et P. Richard, *Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon*.

s'accommoder avec le monarque. Mais l'atmosphère chaude encore, quoique de moins en moins étendue, dont le jeune prince se sentait entouré, étouffait presque de tels conseils, ou les empêchait de fructifier immédiatement. Guise, en visitant diverses places de Champagne, en apprenant les efficaces intelligences du roi dans la ville de Sens, ne savait quel remède apporter à tant de dangers. Mayenne, au contraire, se croyait encore une certaine force personnelle et préférait à la soumission utile et spontanée, au loyal hommage, une « rebelle et funeste dépendance » (1).

Henri IV, sentant son droit corroboré par ses labeurs et son habileté, soutenu aussi par la manifestation des vœux publics, pensait avec raison pouvoir le retremper aux yeux des peuples dans l'onction sainte, dans une nouvelle consécration religieuse. Pour assurer le régulier accomplissement de cette cérémonie solennelle, toutes les difficultés résultant des circonstances ont été écartées avec les lumières des évêques royalistes. Si Reims est, ainsi que sa sainte ampoule, sous la puissance de la Ligue, les lois du royaume n'ont point établi en faveur de cette ville un droit absolu, auquel d'ailleurs les faits de l'histoire opposent diverses exceptions, et l'abbaye de Marmoutier a précieusement conservé une huile non moins miraculeuse que celle de Saint-Remy, Les religieux bénédictins de ce monastère de Touraine apportent avec respect le chrême vénéré, et Henri de Bourbon est sacré à Chartres, le 25 février, par les mains du prélat diocésain, suppléant l'archevêque de Reims,

(1) Pérau, *Vie du duc de Mayenne.*

assisté du duc de Piney-Luxembourg et d'autres, à la place des six anciens grands vassaux (1)

Clausse, évêque de Châlons, se rendit à la cérémonie en qualité de pair ecclésiastique, ce qui lui valut, de la part du roi, la faveur de pouvoir rentrer dans sa ville épiscopale. L'archevêque de Reims, de Pellevé, était assez gravement malade ; quand il entendit les acclamations enthousiastes qui accueillaient le roi, il en fut tellement affecté qu'il mourut quatre jours plus tard.

En apprenant le sacre de Henri IV, les Troyens furent en proie à une vive émotion. Le 27 décembre, Guyonvelle leur avait annoncé sa nomination de lieutenant au gouvernement de la province. A son tour le duc de Guise arriva en ville le 14 février (2). L'ancien bailli, de la Roère de Chamoy, venait de conclure avec Dinteville un traité par lequel il s'engageait à rester neutre pendant toute la durée des hostilités. Le lieutenant lui accorda l'entretien de quarante fantassins et de dix chevaux, sous les ordres du capitaine Grandetière. Il y aurait échange de prisonniers ; de la Roère recevrait un passeport pour aller voir Guise et aurait toute liberté pour ses approvisionnements (3).

Les membres de l'Union renouvelèrent leur serment le 24 février. Les dignitaires de l'Église, les magistrats,

(1) Palma-Cayet, *ouv. cit.*, t. I, p. 557 ; Marlot, *Histoire de Reims*, t. IV, p. 486.

(2) Le 14 février le chapitre alla en corps saluer le duc (Arch. de l'Aube. G. 1291.)

(3) *Lettres de M. de Dinteville.*

le corps de ville, tout le peuple, le prêtèrent devant l'hostie. Les compagnies et leurs officiers en firent autant dans l'église dont leur capitaine était le paroissien, en présence du curé. On y admit même les veuves et les femmes des absents et leurs enfants au-dessus de dix-huit ans. Les capitaines recueillirent les signatures en double exemplaire.

La capitale se rendit à Henri IV le 22 mars (1). Cet événement était pressenti à Troyes. La population, sauf les fonctionnaires, se montrait disposée à en accueillir favorablement la nouvelle, malgré la fidélité jurée à l'Union, malgré aussi la présence du prince de Joinville.

Le clergé, la justice, la magistrature, les officiers des compagnies, se réunirent à l'hôtel de ville, le 26 mars, pour examiner quelle conduite il convenait de tenir, mais ce fut le lendemain seulement que l'on décida la conservation de l'Union entre les villes liguées.

Si l'esprit de la population troyenne se montrait favorable à la reconnaissance du roi, le monde officiel ne rompait pas encore avec son origine. Jean Paillot, seigneur de Nuisement (2) et premier échevin, avait embrassé la cause de Henri IV. Il se mit en rapport avec le duc François de Luxembourg et provoqua l'envoi en ville d'un héraut d'armes, porteur de lettres adressées au clergé, à la justice et à l'échevinage (3).

(1) Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, liv. IV, ch. II.

(2) Nuisement (Aube), arrond. de Troyes, cant. de Lusigny, comᵉ de Laubressel.

(3) Ces lettres sont datées du 1ᵉʳ avril.

On confia la garde de la porte Saint-Jacques à un lieutenant sûr, nommé Gaudier ; et comme l'heure de l'arrivée du héraut était connue, Paillot l'attendit à cette porte. Le messager s'y présenta le 5 avril (1), précédé de quatre trompettes. A l'entrée du faubourg, il reçut pour l'accompagner deux mousquetaires, dont le nombre, de la porte à l'hôtel de ville, fut doublé. Paillot prévint aussitôt le maire, ainsi que les royalistes, pendant que plus d'un millier de personnes se rendaient sans tumulte sur la place de l'hôtel de ville, demandant à reconnaître le roi.

A une heure de l'après-midi, tous les députés des corps constitués et des communautés s'assemblèrent en la chambre de l'échevinage, où l'on donna lecture des lettres de Henri IV, ainsi que de l'arrêt et des lettres du Parlement et des officiers de la ville de Paris (2).

Le clergé voulait écrire au duc de Guise, qui se trouvait à Vitry-le-François, pour avoir son avis ; mais Paillot répliqua que deux mille hommes en armes attendaient une décision ferme pour agir et étaient prêts à tuer quiconque ne crierait pas *Vive le roi !* Alors les chanoines déclarèrent qu'ils voulaient demeurer en l'obéissance du monarque, sous l'assurance que celui-ci donnerait, disaient-ils, de « nous conserver en la religion catholique, apostolique et romaine, et nous maintenir en la libre et entière jouissance de tous nos bénéfices, moyens et facultés ».

(1) Et non le 3 avril, comme le dit Poinsignon, *ouv. cit.*, t. II, p. 337.

(2) Les nouvelles lettres de Henri IV sont datées du 3 avril. (Arch. de Troyes. BB. 14e cart. 3e lias.)

Plus vive fut la résistance des officiers de justice ; à la fin, le lieutenant général de Vert, créature des Guises, dont le clergé avait favorisé le retour en ville (1), s'exprima, au nom de la magistrature. en ces termes : « Bien que la seule sûreté de la religion eût amené plusieurs à prendre les armes, il est vrai que, malgré ce mal, chacun avait regretté la première forme du gouvernement et reconnu librement que le seul moyen de rétablir les choses dépendra après Dieu de la reconnaissance d'un roi ; que la domination de plusieurs ensemble, étant insupportable, avait emporté l'ordre du milieu des villes et porté chacun à une vie licencieuse, et qu'il n'y avait de respect des petits envers les grands ; chacun vit à sa fantaisie ; les fonctions de la justice sont empêchées, et les plus audacieux sont réputés les meilleurs ; puisque les empêchements de la religion sont levés, rien ne retient plus que librement on n'entre en la reconnaissance du roi et, dès à présent, l'on en doit faire déclaration à son héraut, attendant que l'on envoie par devers Sa Majesté quelques notables personnes pour l'assurer de la fidélité et obéissance de tout le peuple de la ville, et le supplier très humblement que, comme on ne lui pouvait représenter les mérites des habitants, encore moins céler les insolences de certains, il lui plût remettre généralement tout ce que les habitants avaient mépris pour ne délaisser à ceux qui reviendraient aucune voie de venir à la vengeance, afin qu'unis sous un même roi, l'on pût

(1) Arch. de l'Aube, G. 1291.

ressentir l'heur et la douceur de son règne. » Un royaliste de la veille, observe Boutiot (1), n'aurait pas mieux dit.

Le maire, les échevins et les conseillers, déclarèrent, les uns après les autres, que les espérances d'une paix générale les avaient depuis longtemps retenus ; mais, puisque le roi les y conviait, ils n'hésitaient plus à entrer sous son obéissance. Les officiers des compagnies promirent unanimement d'être fidèles et obéissants. Tous, en un mot, oubliaient leur serment de février.

La foule se rendit à la cathédrale pour remercier Dieu au chant du *Te Deum* et de *Vive le roi !* tandis que les échevins ligueurs se retiraient dans leurs demeures, accompagnés de huées et de cris hostiles ; puis le héraut à cheval et escorté de plusieurs trompettes parcourut la cité en criant : *Vive le roi !* (2). Quatre mille personnes au moins le suivaient. Tel était l'enthousiasme que les femmes faisaient toucher par leurs enfants les fleurs de lys d'or de sa casaque de velours violet.

Aucun tumulte, pas de sang répandu. Le prince de Joinville quitta Troyes et rejoignit les troupes de son frère, qui l'attendaient. Paillot se rendit au village de Torvilliers (3) pour annoncer au maréchal de Biron la

(1) Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 234-235.

(2) Arch. de l'Aube, G. 1291, et *Revue de Champagne et de Brie*, juillet 1882.

(3) Torvilliers (Aube), arrond. et 2e cant. de Troyes.

soumission de la ville (1). Ayant vu dans le camp Dinteville et Praslin, qui, nommé le 7 novembre 1590, bailli de Troyes, n'avait pas encore pu pénétrer dans la cité, il les invita à y venir, répondant d'eux corps pour corps. Ils y consentirent, empressés qu'ils étaient de prendre part à la joie de la capitale de la Champagne. Un nouveau *Te Deum* fut chanté, et un feu de joie allumé sur la place du Marché-au-Blé témoigna de l'allégresse universelle.

Elle fut un instant troublée par le bruit que le duc de Chevreuse avait demandé des troupes à son frère Charles de Guise pour empêcher la reconnaissance du roi. Aussitôt Biron fit arriver cinq cents hommes de cavalerie sous la conduite de Paillot. Ils avaient chacun un arquebusier en croupe. On les logea au Pont-Hubert et à Pont-Sainte-Marie, villages situés sur le chemin que devaient suivre les troupes de la Ligue. Les gardes furent triplées à la porte Saint-Jacques.

Dans la nuit même, les soldats du duc de Guise venant de Bar-le-Duc se présentèrent, sous la conduite de Perricard, évêque d'Avranches, et du sieur de Saint-Germain ; mais, lorsqu'ils apprirent que la ville était bien gardée et prête à se défendre, ils se retirèrent sans essayer d'y entrer.

(1) Sur un pilier de l'église de Rouilly-Sacey (Aube), entre le croisillon nord et le sanctuaire, on voit une inscription qui rappelle la reddition de Troyes à Henri IV. Voici les mots qui restent lisibles :

1594 le V[e] jour d'avril
la ville de Troyes s'est rendue
au roy et luy ont demandé
qu'il les prit à mercy.
.. la ligue...

Cependant il fallait porter à Henri IV l'hommage de la soumission de la ville. Praslin proposa d'accompagner lui-même la députation du conseil. Non seulement son offre fut accueillie, mais toutes les dépenses faites à l'hôtel du Dauphin et celles du voyage restèrent à la charge des habitants, qui ne savaient comment témoigner leur joie de la conversion du monarque.

« Sire, dirent les députés, les gens du clergé, de la justice, maire, échevins et habitants de votre ville de Troyes, supplient très humblement Votre Majesté de croire que le seul sujet de la religion les a portés à la prise des armes. » Le roi agréa les hommages des Troyens ; puis il informa le maire et les échevins que Charles de Luxembourg tenait sa compagnie à leur disposition. Il laissa aussi entendre qu'il visiterait la ville : on lui réserva l'évêché pour logement. Il accueillit enfin les demandes qui lui furent présentées ; elles visaient au rétablissement des anciens droits et privilèges de la cité, à la confirmation des bénéfices conférés pendant les troubles, à l'oubli du passé, à l'affranchissement de toute garnison (1).

Troyes ne voulait tolérer d'autre exercice que celui de la religion catholique ; le clergé prétendait à être déchargé du paiement des décimes dues depuis les troubles. Il devait être défendu de se reprocher aucun des faits des dernières luttes. Le roi promettait qu'il ne serait jamais bâti de citadelle à Troyes, Il accordait

(1) Voir *Edict et déclaration du roi sur la réduction de la ville de Troyes sous son obéissance,* in-18, sorti des presses troyennes de Jean Oudot. (Arch. de l'Aube, G. 4034.)

une levée de cinq sous par chaque muid de vin à l'entrée, celle d'un écu soleil sur la vente de chaque minot de sel ; il s'engageait à payer quarante mille écus en quatre ans pour éteindre les dettes de la ville, qui pendant trois ans ne serait plus frappée d'impôts. Les confiscations prononcées pendant les troubles ne seraient point exécutées. La suppression de six prébendes dans le chapitre de Saint-Étienne, ordonnée par Henri III, était maintenue. Une septième devait être attribuée aux chanoines de Notre-Dame, et une autre au séminaire projeté (1). L'amnistie n'atteignait pas les vols et les autres délits commis sans aveu. Le prix des biens appartenant aux absents devait leur être restitué.

De vive voix comme en ses lettres, Henri IV se plut à prodiguer à la capitale de la Champagne les témoignages de son affection et de son intérêt. Déjà le conseil de ville, jaloux d'effacer les traces d'un passé qu'il reniait, avait décidé de lacérer les feuilles des serments prêtés sous la Ligue (2). Elles furent en effet retirées du trésor des chartes, puis déchirées et brûlées publiquement.

Le duc de Nevers félicita les Troyens d'avoir remis leur ville sous la main du légitime seigneur. Ils lui répondirent, le 20 avril, qu'il n'y avait aucun mérite à eux d'avoir réparé leur faute (3). Un peu plus tard, Nevers et son fils Charles vinrent de Langres à Troyes, où les attendait une brillante réception.

(1) Voir notre travail sur *Saint Vincent de Paul et ses œuvres dans le diocèse de Troyes*, p. 27, Troyes, 1896.

(2) Arch. de la ville de Troyes, Délibér. de 1594.

(3) *Lettres de M. de Dinteville*. Le roi exprima sa satisfaction de la soumission de la ville dans une lettre du 22 avril au maire et aux échevins.

La veille de son abjuration, Henri IV s'était confessé à René Benoist, curé de Saint-Eustache à Paris, appelé le *pape des halles*, au temps où il se montrait favorable aux ligueurs (1). Il le nomma, le 29 septembre 1593, à l'évêché de Troyes, vacant par la mort de Claude de Bauffremont. Benoist arriva dans sa ville épiscopale le 2 mai. Le lendemain, il monta en chaire à la cathédrale « avec le merveilleux contentement de tous les habitants (2) ». En attendant ses bulles, il reçut un gracieux accueil et fut entouré des égards accordés habituellement à l'évêque. Le prélat figure en effet dans toutes les cérémonies et les assemblées où ses prédécesseurs avaient coutume de se rendre (3).

La soumission de la ville à Henri IV eut comme conséquence de nombreux changements dans le personnel de l'administration et de la justice. Le lieutenant général de Vert fut remplacé par Jean Angenoust. Douinet quitta la ville, laissant les comptes dans un complet désordre, et l'ancien maire ligueur, Dehault, se retira en exilé dans sa propriété de Courcelles-Saint-Germain (4).

(1) Benoist publia à Troyes *Avertissement à tout François d'obéir et de reconnoistre pour leur roi très chrestien Henri IIII à l'imitation de la grande ville et principalement de la Sorbonne et généralement de toute l'Université de Paris.*

(2) *Lettres de M. de Dinteville.* Voir lettre du roi du 27 avril 1594, annonçant la nomination de René Benoist à l'évêché.

(3) Cependant le Chapitre protesta contre sa prise de possession faite malgré le défaut de bulles. (Arch. de l'Aube, G. 1291). Sur Benoist voir Grosley, *Ephémérides*, t. II, p. 1 à 17.

(4) *Articles de la réduction de Troyes*, Paris, avril 1594 (Arch. de la Marne, C. 2489, fol. 218.)

Bar-sur-Aube ne tarda pas à suivre dans sa soumission (8 avril) l'exemple de la capitale de la Champagne. Vézelay, Sens, Saint-Florentin, Auxerre, Joigny, Chablis (1), Bar-sur-Seine, les imitèrent, protestant à l'envi que la religion seule avait inspiré et guidé leur conduite passée (2).

Les Chaumontais n'apprirent pas plus tôt la reddition de Paris qu'ils se mirent en peine de connaître les intentions de Bar-sur-Aube et de Troyes. Sur les réponses de ces deux villes, ils chargèrent, le 15 avril, l'un des membres du Conseil d'aller trouver Nevers « avec des oreilles seulement, lui recommandaient-ils, et sans langue ». Il rapporta des lettres pleines de bienveillance, et, sans plus tarder, on rédigea les articles qu'on devait présenter au roi comme base de la réconciliation. Le 4 mai, les cinq députés chargés de porter à Henri IV les propositions de paix au nom des trois ordres du bailliage de Chaumont, de le reconnaître pour roi et de lui prêter serment de fidélité et d'obéissance, quittaient cette ville.

A leur retour, le 29, ils rendirent compte de leur mission dans une assemblée générale, où ils remirent l'édit de réduction signé à Saint-Germain-en-Laye. Des acclamations unanimes de *Vive le roi !* répondirent à cette communication, et il y eut procession solennelle dans les rues de la ville en fête.

Dans le Bassigny, Nogent fut, après Chaumont, la première place qui fit sa soumission. Le gouverneur

(1) Archiv. de Châlons, original.
(2) Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 537 à 542.

d'Espinant chargea de Pradines, son beau-frère, de négocier auprès du duc de Nevers les conditions auxquelles il consentait à reconnaître Henri IV. S'il avait tenu pour la Ligue, c'était uniquement par zèle pour la religion catholique, dont il craignait la ruine. Maintenant cette crainte était dissipée par la conversion du monarque ; il se ralliait donc à sa cause, demandant la capitainerie du château de Nogent, en vertu de la résignation à lui faite par le sieur de Faucon,et quatre cents livres pour son entretien annuel, une garde, la conservation de sa compagnie de chevau-légers, l'autorisation de lever deux mille sept cents livres pour la solde de ses troupes sur les paroisses des élections de Langres et de Chaumont, la remise de deux cent quatre-vingt-dix-huit livres aux habitants de Nogent qui avaient été ruinés par la guerre, la promesse de n'être pas inquiété et de se voir rembourser ses munitions (1).

En dehors du Bassigny il restait à soumettre, comme principales villes de la province et des environs, Saint-Dizier, Mézières (2), Noyers, Châtillon-sur-Seine, les châteaux de Vendeuvre et de Chamoy. La garnison de cette dernière place traita le 1er août avec Dinteville pour cent écus.

Ailleurs la guerre et une de ses fatales suites, le désordre,ne firent que continuer. La garnison de Bar-sur-Seine se jeta, le 18 mai (3), sur le village de Ville-sur-

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) Et non Maizières, comme l'écrit Boutiot, *ouv. cit.*, t. IV, p. 245.

(3) Et non le 18 mars, comme dit Hérelle, *ouv. cit.*, t. II, p. 547. Une autre incorrection, *eod. loc*, lui fait dater la soumission de l'année 1591 au lieu de 1594.

Arce au moment de la procession des Rogations, s'empara des bestiaux, blessa plusieurs habitants ; puis revint le jour de la Fête-Dieu brûler les maisons.

A Troyes le calme se rétablit, mais lentement. Des ligueurs, sachant que l'on imprimait le testament de la Ligue et les ordonnances du roi sur la reddition de la ville, brisèrent les presses, pendant que d'autres placardaient des libelles diffamatoires aux maisons habitées par Dinteville et par Damours, surintendant royal, envoyés par Henri IV pour faire prêter le serment de fidélité (1).

Le 10 août parut une trêve à observer pendant un mois dans les villes soumises (2), mais non à Châtillon-sur-Seine ni dans la Bourgogne, dont les garnisons couraient toujours les champs, commettant toutes sortes de violences : tuant à Merrey un habitant ; enlevant à Avirey-Lingey les bestiaux ; livrant le village de Pothières au pillage ; égorgeant à Vaudes Grammont, gouverneur de Bar-sur-Seine. A l'expiration de cette trêve, Biron reprit Mussy et les châteaux de Gyé et de Villemorien.

Châtillon-sur-Seine ne se rendit qu'en 1595, contre vingt mille écus impérieusement exigés par le comman-

(1) Une lettre du 13 mai du duc de Nevers indiquait les mesures à prendre pour conserver la ville en l'obéissance du roi. (Arch. de l'Aube, G. 1291.) Le 31 mai, les chanoines de Saint-Pierre à Troyes demandèrent la liberté d'un Cordelier arrêté pour avoir mal parlé du roi en prêchant à l'église de Sainte-Madeleine (Arch. de l'Aube G. 1291).

(2) Le 10 août, à Troyes, on chanta un *Te Deum* en réjouissance de la soumission de Laon et d'autres villes au roi. (Arch. de l'Aube, G. 1291).

dant Gellans de Thenissey ; car, on l'a remarqué, pas une bicoque, pas une tourelle ne capitula gratis ; et le roi gascon pourra dire qu'on lui a non pas rendu, mais bien vendu le royaume. Voici un autre motif de son langage : la Ligue avait fait subir à un grand nombre de notables troyens des pertes considérables. Ils demandèrent de fortes indemnités en réparation. Il ne suffisait pas aux royaux d'enlever des voûtes de la cathédrale les trophées pris par les ligueurs ; ils voulurent aussi opérer les restitutions réclamées par leurs audacieux adversaires. Elles s'élevèrent à la somme de cent cinq mille livres, qui profitèrent surtout aux intrigants.

Successivement Château-Thierry, Château-Porcien, Rethel, se soumirent à Henri IV. Vitry-le-François posa comme conditions la liberté exclusive du culte catholique, que devaient professer tous les gouverneurs de la ville, l'établissement d'une garnison assez importante, l'amnistie du passé à l'égard des receveurs, des officiers et des habitants, la confirmation des libertés et franchises municipales, la perception d'une taxe sur la vente du sel en faveur de la fortification de la citadelle, l'exemption des tailles depuis 1589, la remise d'une somme de deux mille écus dus au maréchal de Saint-Paul, le rétablissement de l'ancienne élection, l'incorporation de l'élection de Beaufort-Montmorency à celle de Vitry, etc. Le conseil de ville décida la disparition de la citadelle,qui n'était plus qu'une ruine. Le château de Rosnay dut sa conservation à son seigneur, le comte de Vertus, qui s'engagea formellement à faire bonne garde.

La plus importante place qui en Champagne tardât à reconnaître le roi était Reims. Ce n'est pas que le gouverneur, Saint-Paul, n'ait songé, après l'abjuration du roi, à faire comme tant d'autres son traité particulier. Doué d'adresse autant que d'énergie, officier de fortune, protégé du Balafré, institué commandant de la province pendant la captivité du jeune duc Charles de Guise, puis nommé maréchal par Mayenne, il s'efforçait de se rendre redoutable et indépendant. Introduisant peu à peu dans Reims des soldats affidés, étrangers en partie, et construisant une sorte de citadelle à la Porte-Mars, il bravait les droits et contrariait les vues du fils de son ancien bienfaiteur. Dès la fin de juillet 1593, il faisait craindre quelque effort de la part de l'ennemi ; et le 31, dans une assemblée générale, le lieutenant Pillois proposait d'aider les habitants « de trois ou quatre cents hommes de pied comme les années précédentes ». Aussitôt « grand bruit et grand tumulte » : c'était, à n'en pas douter, l'assujettissement de la ville que méditaient Saint-Paul et Pillois ; c'était une citadelle qu'ils préparaient. Vainement le doyen Frizon, prenant la parole, défendit avec chaleur la proposition, les cris redoublèrent. Pillois fut contraint de s'évader pour échapper à la violence.

Cependant trois mois après, Saint-Paul revenait à la charge, mais sans plus de succès. Il n'était pas homme à reculer devant la défiance. Dix ou douze ligueurs se réunirent avec lui chez le doyen Frizon et lui promirent d'introduire ses troupes dans la ville, en tel nombre qu'il lui plairait, s'il voulait s'engager à arrêter cent à cent vingt royalistes, dont on lui remettait les

noms, et à confisquer tous leurs biens pour continuer la guerre. Saint-Paul souscrivit sans peine à cette condition et, conformément au plan arrêté, il se rendit le 20 décembre au conseil présidé par Pillois. Là il produisit un homme à tout faire qu'on avait préparé à son rôle, et qui déclara avoir eu connaissance d'un complot ourdi par quatre habitants pour livrer la ville au roi de Navarre et piller les biens de ses adversaires. Le maréchal dit alors qu'une telle révélation ne pouvait le laisser indifférent et qu'il lui paraissait urgent de pourvoir au salut de la ville, en y admettant cinq ou six cents hommes de pied, pour supporter pendant l'hiver la fatigue de la garde. Si dans quatre mois le conseil juge que la garnison ne soit plus nécessaire, il pourra la renvoyer. Quant à l'argent, il s'offrait à en prêter.

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Saint-Paul, qui avait eu la discrétion de se retirer aussitôt après sa proposition, le conseil décida qu'on entretiendrait trois cents hommes de pied payés par les habitants. Sans perdre de temps le maréchal réunit au Mont-d'Arène tous les gens de guerre du voisinage ; et le matin du 22 décembre, il en introduisit cinq à six cents en ordre et en silence, comme pour aller à un assaut. Enfin il fit taire les murmures et les craintes, protesta de son dévouement à la cité ; et le 29, un pacte solennel de mutuelle confiance lia les deux partis.

Les complices du maréchal ne purent obtenir qu'il tînt sa parole à l'égard des royalistes à proscrire ; ce qui lui valut d'être traité par eux de politique, dont il fallait se défier. Présent, il eût pu dédaigner ces attaques : mais Mayenne l'appelait auprès de lui. Dans ces circons-

tances, il pratiqua un stratagème ingénieux. Il manda vingt des principaux royalistes qu'on lui avait désignés, et leur dit qu'on lui avait donné avis qu'ils conspiraient contre la Ligue en faveur du Béarnais. Ils protestèrent de leur innocence. Alors Saint-Paul, qui ne les soupçonnait même pas, sembla se laisser toucher : « Me promettez-vous, leur demanda-t-il, de ne rien entreprendre contre moi et, si vous apprenez quelque chose qui me soit contraire, de m'en avertir ? » Tous le jurèrent à l'instant, et le maréchal les assura de sa protection, tant qu'ils lui resteraient fidèles.

L'occasion se présenta bientôt pour eux de tenir parole. La garnison du château, en l'absence de Saint-Paul, était sortie le 7 février pour une revue, lorsque vers le soir, au moment où elle se disposait à rentrer, deux ou trois spectateurs s'écrièrent soudain : « Empêchons leur retour au château ». Quelques coups de mousquet eurent bientôt dissipé les imprudents agresseurs ; mais sept ou huit d'entre eux étaient restés morts ou blessés, sur la place. A cette nouvelle le peuple éleva des barricades et prit des mesures pour empêcher la rentrée du maréchal.

La garnison espagnole, justement inquiète des suites du tumulte, se décida à informer Saint-Paul, qui se trouvait à Soissons. Elle descendit un soldat du haut des murs dans le fossé du côté de la campagne, en même temps que le conseil de ville décidait qu'on enverrait vers le duc de Guise et le maréchal les mettre au courant des incidents, et qu'on ne recevrait Saint-Paul dans la ville qu'avec sa suite ordinaire. Vingt-quatre heures plus tard, le maréchal était près de Reims, et bientôt,

prenant le même chemin que le soldat, hissé par-dessus la muraille, il était maître du château et de la ville.

Il lui restait à abattre les barricades, à s'emparer des portes et à réduire Reims. Maintenant il pouvait négocier son traité avec le roi. Mais Charles de Guise comptait lui aussi sur l'appui de Reims pour faire ses conditions meilleures.

Quant à Mayenne, il y était arrivé le 8 avril pour aller de là conférer à Bar-le-Duc avec les chefs de la Ligue. Le lendemain, tandis que les personnes de sa suite surveillaient la ville, il entraînait Saint-Paul avec lui. A Bar-le-Duc, voyant qu'on ne l'appelait pas à toutes les conférences, il résolut de rentrer au plus tôt. Mais les princes ne voulurent pas le laisser aller seul ; et ils l'accompagnèrent, Guise en tête, Mayenne à l'arrière-garde et Saint-Paul entre les deux. Une fois dans Reims, Guise continua à se montrer bien moins jaloux de servir le parti que de conserver sur la Champagne un reste de son autorité de gouverneur, au moyen de laquelle il espérait rendre avantageuses les conditions d'un accommodement envisagé comme extrême et unique ressource (1). Les plaintes des habitants sur l'arbitraire des mesures de Saint-Paul s'étaient ajoutées bientôt à la jalousie du prince pour stimuler en celui-ci le désir de la répression. Trouvant que leurs affaires n'avançaient point au gré de leur impatience, les Lorrains résolurent d'aller à Soissons. Le matin même du départ (24 avril), comme Mayenne s'attardait, Guise sortit avec Saint-Paul,

(1) Bouillé, *ouv. cit.*, t. IV, p. 293.

lui disant : « Nous irons à pied jusqu'au cloître », et dans le trajet, après avoir fait habilement écarter les suisses du maréchal, il lui parla familièrement : « Ecoutez, Saint-Paul, j'ai une requête à vous faire de la part des habitants de Reims, qui vous supplient par moi ne leur vouloir donner garnison... et leur rendre le château libre... — En votre absence, répondit le maréchal, j'ai cru être obligé de pourvoir à la sûreté de la ville. — Mais, réplique le duc, vous deviez m'en donner avis, si vous me tenez pour gouverneur, et je crois que vous me réputez tel. — Tel que vous voudrez ; rien à mon préjudice et de ma fortune ; les gouverneurs de province n'ont nul droit sur les maréchaux de France tel que je suis, et je n'en ferai autre chose ». Sur quoi Saint-Paul mettait la main à son épée, mais le duc, prompt comme l'éclair, tire la sienne et la lui plonge dans le corps. « A moi ! mon Dieu ! » s'écrie le maréchal, et il tombe expirant à la porte du cloître (1).

On proclame aussitôt que Saint-Paul vient de périr en expiation d'un complot tendant à livrer Reims aux Espagnols, et de tous côtés retentit le cri de : *Vive*

(1) Que nul plus ne se fie au compagnon de guerre,
Tant soit-il son ami, tant soit-il preux et fort,
Puisqu'on a vu Saint-Paul tué devant Saint-Pierre,
Sans de lui recevoir ni aide ni confort.
Saint-Paul, que la Ligue ferrait
Pour ce que trop il la ferrait,
Est mort la poitrine ferrée.
Le cas de la Ligue va mal.
Elle perd un grand maréchal
Et s'est toute déferrée.
(L'Estoile, *ouv. cit.*)

Guise ! qui lui-même se dispose à faire prochainement crier par le peuple : *Vive le roi !* (1).

Les amis de la duchesse de Guise se proposaient de ménager les intérêts de la famille au moyen de la reddition de la place ; mais La Rivière, une des créatures de Saint-Paul, entendait terminer l'affaire à son profit, si bien qu'en rendant finalement la ville à Charles de Gonzague, duc de Nevers, en 1598, il tira de sa soumission soixante-dix mille écus.

Quels que fussent les sentiments de Saint-Paul, il s'était toujours montré zélé pour la Ligue. Le conseil de ville de Reims décida d'y maintenir les habitants. Guise consentit à réparer les fortifications et à porter la garnison à trois ou quatre mille hommes ; il obtint à titre de prêt sept mille quatre cents écus. Il n'en protégea pas mieux les ligueurs contre les vengeances des royalistes, ni les campagnes contre les violences des gens de guerre. Ce n'était pas une guerre, mais un brigandage, qu'on appelait par dérision *la guerre aux vaches*, le bétail en faisant l'objet principal. Il était en effet pillé, volé, tandis que les hommes étaient épargnés dans la perception des tailles, en sorte « que le pauvre villageois, dit Jean Pussot, était de toutes parts rançonné, battu et tourmenté, sans espoir de meilleure attente (2). »

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Chéruel, t. IX, p. 144, se trompe en substituant ici de Rosne à Saint-Paul. Cette confusion a été reproduite par Forneron, *Les ducs de Guise et leur époque*, t. II, p. 405.

(2) Pussot, *Journalier* ou *Mémoires* (1568-1626), Reims, 1858.

Son besoin de repos allait heureusement amener le peuple aux fins que se proposait le duc. Profitant de cette disposition des esprits, Nevers, qui venait d'obtenir pour son fils la survivance de son gouvernement, peu content d'adresser lui-même aux Rémois des lettres gracieuses, leur fit écrire par les habitants de Troyes : « Le duc de Guise, avait-il dit dès le mois de mai, ne songe qu'à traiter avec le roi à vos dépens et vous mener en laisse après lui, comme des barbets, fléchir le genou devant Sa Majesté ; allez-y plutôt de vous-mêmes, comme ont fait toutes les bonnes villes de ce royaume et particulièrement de notre Champagne. » Lorsque à ce sage conseil vinrent se joindre les exhortations de la ville de Troyes, les malheureux Rémois se sentirent ébranlés et se montrèrent prêts à répondre à l'appel qui leur était adressé ; mais Guise les prévint en se rapprochant du roi et en ouvrant, à la fin de juin, avec Henri IV de sérieuses conférences

Un égoïsme réfléchi et expérimenté lui dictait ce que le pur sentiment du bien général aurait dû lui inspirer plus tôt : aussi, de la Ligue agonisante au monarque triomphant, son ralliement s'avançait-il à pas pressés, mais prudents. D'ailleurs sa province, gage important des avantages qu'il espérait obtenir de Henri IV, était prête à lui échapper tout entière. Sa soumission paraissait infaillible sous peu de jours. Les sieurs de la Rochette et Perricard la négociaient effectivement, en sollicitant pour leur jeune client le gouvernement de Champagne et de Brie, la charge de grand maître, tous les bénéfices possédés par feu le cardinal de Guise, enfin le paiement complet des dettes du Balafré (1).

(1) Bouillé, *ouv. cit.*, t. IV, 299.

Henri IV, toutefois, voyant des inconvénients à consacrer entre les mains du fils de ce dernier l'hérédité d'un gouvernement important et voisin de la capitale, objectait l'impossibilité d'en dépouiller le duc de Nevers, qui l'avait obtenu pour prix de ses services. Il promettait de confiér à Guise une autre province et de donner à son frère le duc de Chevreuse le gouvernement particulier de la ville de Reims, ainsi que la capitainerie de Saint-Dizier, « s'il se trouvait qu'elle fût à son père. » Quant au titre de grand maître, dont le comte de Soissons était alors investi, le roi s'engageait à tâcher de faire accepter par son cousin une compensation, afin de pouvoir le conférer au duc de Guise, qui obtiendrait encore les abbayes de Saint-Denis, d'Orcamp et de Corbie. Les dettes du Balafré devaient être acquittées par lui sans difficulté et celles du jeune prince couvertes par un don royal de cent mille écus. L'affaire se suivait donc en ce sens. Mais les négociations n'allaient pas assez vite au gré de madame de Guise. A sa prière le roi conféra à Sully le pouvoir de les conduire diligemment.

De son côté le lieutenant de Reims ayant dit, le 8 août, avoir appris que Guise traitait avec le roi de Navarre, le conseil décida, attendu qu'il était question d'un fait de conscience, de demander l'avis de la faculté de théologie sur la conduite à tenir sur ce sujet. En attendant, rien ne se concluait : paysans, bourgeois, tous étaient mécontents, et la poésie satirique commençait à stigmatiser l'opiniâtreté des principaux ligueurs. A la fin le conseil députa au roi, pour faire la soumission, six notables, qui partirent le 6 novembre. Informé de

cette démarche, Guise manda à sa mère de conclure promptement et de se contenter pour lui du gouvernement de Provence. Le roi octroya au duc ce gouvernement avec les mêmes droits, honneurs et charges dont avaient joui les autres gouverneurs, plus quatre cent mille écus, payables en quatre années, et une pension de huit mille écus ; pour l'un des frères de Guise, Louis, les abbayes de Saint-Denis, Corbie, Orcamp, Saint-Urbain et Montier-en-Der ; quatre mille écus, le gouvernement de Reims et la capitainerie de Fismes, à Claude, prince de Joinville ; trente mille écus aux deux princes pour leur équipage ; l'entretien de leurs compagnies de gendarmes et de celle de leur frère François-Alexandre et l'entretien des gardes du duc.

Cet édit comprenait expressément l'oubli de tout ce qui s'était passé depuis le commencement des troubles pour le duc de Guise, ses frères, les seigneurs et gentilshommes de leur parti, aussi bien que la défense à toutes personnes de faire recherches ni libelles contre la mémoire des duc et cardinal de Guise. Se refusant à paraître rien sacrifier de ses antécédents ou de sa foi, le fils du Balafré avait stipulé la prohibition explicite et absolue pour les villes de Reims, Rocroi, Saint-Dizier, Guise, Joinville, Fismes et Montcornet de l'exercice de religion non catholique (1).

Il comptait puiser dans cette clause un motif de justification auprès du pape, dont il ne voulait ni se

(1) *Articles de la réduction de M. de Guise et des villes de Reims, Rocroy, Saint-Dizier, Guise, Joinville, Fismes et Montcornet*, novembre 1594. (Arch. de la Marne, C. 2489, fol. 223.)

séparer, ni braver la disgrâce. Aussi lui écrivait-il le 16 novembre : « Très Saint-Père, j'ai estimé ne devoir pas laisser au commun bruit de la renommée de faire savoir à Votre Sainteté les causes qui m'ont convié à prendre le service du roi... Vous aurez donc pour agréable .. la déclaration que j'ai osé en représenter à Votre Sainteté, laquelle je désire toujours rendre juge de mes actions. » Après une longue apologie, il ajoutait : « Dès lors (dès la conversion du roi), je me sentis touché de cette même affection ; mais retenu du devoir de mes parents, estimant que tous ensemble ils pourraient faire quelque traité honorable et utile au bien commun non moins de la religion catholique que de notre maison, j'ai... temporisé jusqu'à cette heure... » Il terminait en exposant les maux causés par les divisions, en exprimant son zèle pour la destruction des véritables infidèles (les Turcs), et en protestant de la pureté de sa croyance et de sa soumission au Saint-Siège (1).

Le lendemain du jour (22 octobre) où fut signé le traité entre Henri IV et Guise, les députés de Reims déclarèrent n'avoir pas besoin de celui-ci pour se remettre au service du Prince. Déjà même toutes leurs dispositions étaient prises pour se saisir de la personne du duc et le livrer entre les mains du roi. Ils ne voulaient qu'un signe de Sa Majesté ou de son ministre et promettaient en échange dix mille écus à affecter à la ville (2). Le roi les félicita de tant de zèle à le servir.

(1) Bouillé, *ouv. cit.*, t. IV, p. 310.

(2) Sully, *Mémoires des sages et royales Œconomies d'Estat de Henri le Grand*, p. 178.

Presque en même temps que Guise, Charles III, duc de Lorraine, reconnaissait aussi l'autorité de Henri IV et traitait avec lui. Guyonvelle, et d'autres capitaines ayant tenu Troyes, Nogent-sur-Seine, Rocroi, Vitry-le-François, Chaumont, Château-Porcien, etc., reçurent, suivant différents traités, la somme énorme de huit cent trente mille quarante-huit livres (1).

La résistance des places fortes n'avait plus de raison d'être. La forteresse de Mareuil-sur-Ay tomba sous la pioche, après avoir fait sa capitulation le 7 novembre. Les tours de Fismes, de Cormicy et de Bétheniville (2) furent successivement démolies. Reims fit évacuer le château de la Porte-Mars, dont le conseil ordonna la disparition en 1595.

Dans la province cependant, la situation n'alla en s'améliorant qu'à partir du jour où le pape eut donné l'absolution à Henri IV. Jusque-là en effet une agitation mal contenue soulevait à chaque instant les catholiques champenois. Le maire de Troyes informait, le 15 octobre, le duc de Nevers de cet état de choses : « Un sieur Faulconnier, écrivait-il, prêcha, dans la grande église, qu'il fallait prier Dieu pour l'entière conversion du roi, et qu'il ne se pouvait dire converti qu'il ne fût reçu du pape, et beaucoup d'autres histoires qui ont fort ému la ville, principalement ceux qui s'étaient absentés

(1) Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, *Documents*, p. 666.

(2) Bétheniville (Marne), arrond. de Reims, cant. de Beine. — Ordre de lever 6.000 écus sur les élections de Châlons, Reims, Epernay et Sézanne, pour la reprise du fort de Mareuil. (Arch. de la Marne, C. 2489, fol. 163.)

pendant les troubles. » Il ajoutait que les bourgeois demandaient justice contre l'imprudent prédicateur (1). En réalité, la paix ne revint qu'en 1595, année où le duc de Mayenne signa enfin à son tour (23 novembre) un traité où Henri IV le reconnaissait comme chef de son parti, lui assurant de réels avantages et accumulant sur lui les preuves de confiance. Ainsi se cimenta une réconciliation qui a donné lieu de dire avec vérité que, depuis lors jusqu'à la fin, Mayenne

« fut le meilleur sujet du plus juste des princes » (2).

Une des conséquences de cette paix fut l'établissement de la généralité de Soissons, composée d'une partie de la généralité de Champagne.

La plupart des villes champenoises (3) avaient épuisé toutes leurs ressources dans leur lutte pour la conservation de leur religion. La dette de Troyes dépassait quatre-vingt mille écus ; celle de Reims était de douze à treize mille écus de rente, sans compter les arrérages ; celle de Langres montait à cent quarante mille livres tournois. Châlons n'était pas moins obéré et se défendait avec peine contre les obsessions du roi sollicitant sans cesse de nouvelles subventions. « L'état de la ville, écrivaient les échevins châlonnais à Henri IV, est des plus misérables, en ce que les habitants, pour se main-

(1) *Lettres de M. de Dinteville.*

(2) Voltaire, la *Henriade*, chant X.

(3) Ordre de lever les 20.000 écus accordés pour la réduction de Vitry-le-François, au camp devant Laon, 4 juillet 1594. Articles de la réduction de Chaumont, Saint-Germain-en-Laye, mai 1594. (Arch. de la Marne, C 2489, fol. 139 et 244.)

tenir en l'obéissance du roi, ont, durant ces derniers remuements, perdu la meilleure partie de leur revenu et souffert de grandes oppressions et incommodités. Et néanmoins pendant ce temps (ils) n'ont rien épargné de ce qui leur restait de moyens pour suppléer le défaut des finances de Sa Majesté. »

Les sommes fournies par les finances royales pour la soumission des seules places de la Champagne s'élevèrent à six millions quatre cent quatre-vingt mille sept cents écus (1).

Si la Champagne fut épuisée par sa lutte contre le protestantisme, elle conserva son honneur et sa foi. Son patriotisme l'emporta dans son sein, non sans conflit, sur l'esprit de parti, le respect du droit sur l'esprit de révolution. Pour mettre en mouvement cet amour de la patrie, il avait fallu la menace imminente d'une étrange nouveauté : la profession de l'hérésie par le roi. L'Union avait pris les armes pour s'y opposer. Sa résistance a duré cinq grandes années, sans que l'antagonisme de ses deux éléments, l'un conservateur, l'autre révolutionnaire, ait pu la dissoudre. Ses excès ne permettent pas d'incriminer les intentions ; et les chefs pouvaient dire comme d'Espinant, gouverneur champenois de Nogent-en-Bassigny, qu'ils n'avaient rien fait que par dévoûment pour la religion catholique, ou encore comme les habitants de Saint-Florentin : « Le sujet pour lequel ils se sont joints aux

(1) *Mémoires de Groulard*, collection Petitot, t. XLIX, p. 336.

villes de Paris et autres de ce royaume a été le zèle qu'ils ont toujours eu à la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine (1). »

Les ligueurs auraient pu ajouter qu'ils avaient combattu non la personne du roi, mais l'hérésie dont elle était entachée. Le roi converti, il n'était que juste de le reconnaître pour chef du royaume, et la Ligue n'avait plus qu'à disparaître. Aussi les habitants de Sens, comme ceux de plusieurs villes de la Champagne méridionale, avaient-ils raison de protester « qu'ils n'ont jamais entendu aller ni entreprendre quelque chose contre Sa Majesté. » Ceux de Vignory pourront déclarer explicitement, le 23 avril 1594, qu'ils « n'ont été poussés à faire ce qu'ils ont fait d'aucunes autres passions que du seul zèle de la sainte religion catholique, apostolique et romaine, et qu'ayant vu cette occasion cessée par la conversion du roi Henri IV, ils ont résolu de le reconnaître pour leur souverain. »

Ce langage fièrement chrétien nous paraît la meilleure justification de la Sainte-Union. Avant la lutte la foi nationale était quelque peu languissante ; après la lutte, elle se releva assez forte pour vivre et prospérer dans la perpétuité de la contradiction.

Les populations champenoises ont mérité par leur dévouement à la Ligue d'être préservées de l'envahissement des doctrines protestantes. Grâce à leurs sacrifices d'hommes et d'argent, grâce à leur patience au

(1) Arch. de la Marne, C. 2489, fol. 302.

cours de leur longue résistance à l'erreur, elles ont été raffermies dans leur foi. La province confiée pendant tant d'années au gouvernement des Guises peut donc se glorifier d'avoir posé à l'hérésie une barrière qui ne devait plus être franchie.



NOTES EXPLICATIVES

Page 2, ligne 29. La complicité de Coligny dans le crime de Poltrot de Méré n'est pas absolument prouvée (Voir P. de Vaissière : *Jean Poltrot, seigneur de Méré, meurtrier de M. de Guise*, dans la *Revue des études historiques*, sept.-oct. 1910).

P. 3. La ligue la plus ancienne paraît avoir été organisée dès 1563 par les cardinaux Strozzi et d'Armagnac (Voir Lavisse et Mariéjol, *Histoire de France*, t. VI, p. 103, d'après d'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III).

P. 7, ligne 23. Fismes est situé non loin de Château-Thierry et de Dormans, qui ont donné leurs noms à la bataille de Fismes.

P. 12, lignes 2 et 3. Le fondateur de la ligue de Paris s'appelait Jean de La Bruyère et son fils Mathias de La Bruyère. M. de Meaux, *ouv. cit.*, p. 175, les nomme tout simplement Bruyère.

P. 13, ligne 18. Les Protestants eurent le mot d'ordre de s'abstenir de l'élection des députés aux Etats généraux.

P. 14. Le cahier des vœux du bailliage de Chaumont-en-Bassigny a été publié par M. A. Millard dans la *Revue de Champagne et de Brie* de novembre 1878, p. 362-370.

P. 23, note 4. Les Politiques désiraient le plus souvent la paix avec sincérité.

P. 25, note 1. Sur Jean-Casimir, on peut consulter les *Mémoires inédits de Michel de la Huguerye*, publiés par le baron de Ruble.

P. 27, ligne 19. Nogent-le-Roi s'appelle aujourd'hui Nogent-en-Bassigny.

P. 35, ligne 23. Chalambert, *ouv. cit.*, p. 11, écrit *Hotoman* au lieu de *Hotman*, et *La Roche-Bond* au lieu de *La Rocheblond*.

P. 45, 55 à 58, 122, 133, 138, 141, 187, 211. Lire *Rocroi* au lieu de *Rocroy*.

P. 78. Sur le siège de Jametz et la Ligue dans le Sédanais, voir la *Revue historique des Ardennes* du 1er mai 1867, p. 284-295, où se trouve reproduit un extrait des *Essais historiques sur la Principauté de Sedan* par Jacquemart.

P. 102, dernière ligne. Au lieu de *s'y présenta*, lire *s'en retournait.*

P. 122, note 1 ; p. 126, note 1 ; p. 128, note 1. Lisez *Henry* au lieu de *Henri.*

P. 131, ligne 8. *La Bergerye* d'après Hérelle, Mémoire des choses, etc., est pour *La Berquerie.*

P. 135 et 163. Au lieu de *Blasy*, lire *Blacy.*

P. 137, ligne 1. *Vaucemain* s'écrit mieux *Vaussemain.*

P. 144, ligne 20. Claude de Lorraine était le troisième fils du Balafré.

P. 148, ligne 17. Le sieur de Bourbonne était Erard de Livron, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi ; et le gouverneur de Chaumont était Philippe de Guyonvelle.

P. 186, ligne 2. Au lieu de *Ludieu*, lire *Geoffroy de Saint-Astier et de Lieudieu.*

P. 234, ligne 1. Lire *Lavannes* au lieu de *Lavanne.*

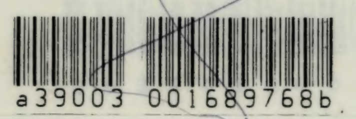


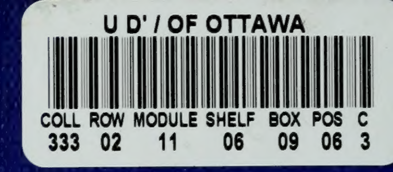
TABLE

INDEX ONOMASTIQUE

22

Troyes. — Imp. Gustave FREMONT, rue Urbain IV, 85.


a39003 001689768b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 11 06 09 06 3